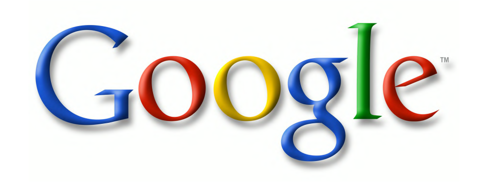

Google




LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY



COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

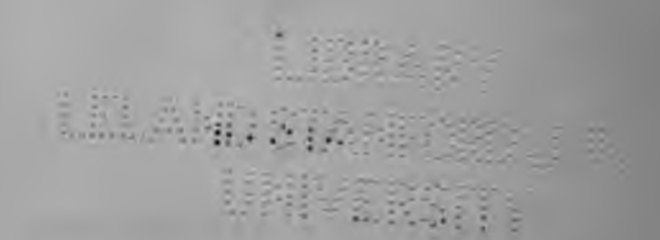
SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

TROISIÈME SÉRIE

ARCHÉOLOGIE



INSCRIPTIONS

DE LA FRANCE

DU V^{E} SIÈCLE AU XVIIIE

RECUEILLIES ET PUBLIÉES

PAR F. DE GUILHERMY

ET

R. DE LASTEYRIE

MEMBRES DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES

TOME V

ANCIEN DIOCÈSE DE PARIS



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXXIII

AVERTISSEMENT.

La tâche dont le Comité des Travaux historiques avait bien voulu nous charger se termine avec ce volume. Il nous restait à publier les inscriptions recueillies dans le doyenné de Champeaux par notre regretté confrère M. de Guilhermy, et dont le commentaire a pu être en grande partie rédigé par lui.

Nous y avons joint un assez notable supplément contenant tous les monuments qui avaient échappé aux premières recherches de l'auteur de cet ouvrage, ou dont la découverte a eu lieu depuis la publication des précédents volumes. Une partie de ces inscriptions nous était signalée par des notes, malheureusement trop sommaires, que nous avons trouvées dans les papiers de M. de Guilhermy; la plupart des autres nous ont été communiquées par d'obligeants confrères, auxquels nous tenons à adresser ici nos sincères remerciements.

A la suite du supplément, nous avons placé des additions et corrections portant sur tout l'ensemble de l'ouvrage.

Nous nous sommes cru obligé à le faire par l'exemple que M. de Guilhermy lui-même nous avait laissé à la fin de ses deux premiers volumes. Nous n'avons pas voulu cependant donner trop d'étendue à ce chapitre de notre travail. En prétendant relever toutes les menues imperfections qui ont pu se glisser dans l'ouvrage, nous aurions craint de déprécier une œuvre dont personne n'a pu mieux que nous mesurer la valeur. Nous nous sommes donc borné

à peu près uniquement à corriger les erreurs matérielles, que l'auteur eût été le premier à reconnaître.

Enfin il nous a semblé que, pour mettre en relief tout l'intérêt et l'utilité d'un recueil du genre de celui-ci, il était indispensable de le rendre d'un usage commode à l'aide de tables développées. Nous avons donc terminé notre volume par deux tables, qui contiennent, l'une les noms de lieux et de personnes, l'autre les principales matières sur lesquelles on peut trouver des renseignements dans l'ouvrage.

Il n'est peut-être pas superflu d'indiquer en peu de mots de quelle façon nous avons compris cette partie de notre tâche.

Dans la table des noms de lieux et de personnes, nous avons inséré tous les noms qui figurent dans les inscriptions, tous ceux qui sont mentionnés dans les commentaires, et qui y sont l'objet, non d'une simple citation, mais de renseignements et de détails que les chercheurs peuvent avoir intérêt à connaître. Ayant parfois entendu des personnes compétentes exprimer le regret que l'auteur de ce recueil n'ait pas eu le soin d'identifier, dans ses notes, les noms de fiefs, qui se présentent en si grand nombre dans les inscriptions, nous avons considéré comme un devoir à rendre à la mémoire de notre regretté confrère, de chercher à combler cette lacune en plaçant, autant que possible, à la suite de chacun des noms de lieux qui figurent à la table, son identification géographique. Souvent, malheureusement, nos recherches n'ont abouti qu'à des résultats trop incertains pour que nous ayons osé les consigner. Souvent encore, malgré notre soin de ne jamais proposer que des identifications dont nous nous sommes cru certain, nous avons dû être induit en erreur par des similitudes de nom. Nous ne pouvons nous dissimuler que cette partie de notre travail sera sans doute celle qui prêtera le plus à la critique; puisse-t-on cependant nous savoir quelque gré des longues recherches qu'elle nous a im-

posées, et excuser nos méprises en considération des difficultés que présentent la plupart de ces petits problèmes de géographie féodale, difficultés qui resteront souvent insolubles tant que la collection des Dictionnaires topographiques ne sera point achevée!

Notre seconde table contient l'indication des principales matières sur lesquelles on peut trouver des renseignements dans l'ouvrage.

M. de Guilhermy n'ayant fait aucune introduction à son livre, et n'ayant laissé aucune indication sur la façon dont il aurait compris cette part de sa besogne, nous n'avons pas osé substituer notre initiative à la sienne, et sortir de notre rôle de simple continuateur en exposant, dans une préface, des idées qui auraient pu être sur certains points en contradiction avec celles de l'auteur principal de ce recueil. Nous avons pensé toutefois qu'il serait fâcheux de ne relever aucune des particularités intéressantes qui auraient pu faire l'objet d'un paragraphe dans l'introduction, et nous nous sommes efforcé de donner à nos lecteurs, à l'aide de notre table des matières, une idée sommaire de ce que nos cinq volumes contiennent de renseignements relatifs au costume, à l'écriture, à l'héraldique, etc. C'est ainsi qu'au mot *Armoiries*, on trouvera l'indication de toutes les familles dont les armes sont décrites dans l'ouvrage; au mot *Costume*, le renvoi à toutes les planches et à toutes les descriptions détaillées qui fournissent des renseignements précis sur l'habillement des diverses classes aux différents siècles du moyen âge. Au mot *Écriture*, nous avons indiqué les inscriptions qui nous fournissent les plus anciens et les plus récents exemples de chaque type d'écriture lapidaire.

En consultant ce paragraphe de la table, le lecteur verra que dans l'épigraphie parisienne il y a plusieurs époques.

Du commencement du XIIe siècle à l'an 1340 environ, les inscriptions sont toutes gravées en capitale gothique. La minuscule

apparaît vers cette dernière époque; le plus ancien exemple que nous en ayons relevé dans le diocèse de Paris date de 1326, mais elle ne devient d'un usage fréquent que vers 1340 ou 1350; et règne sans partage jusqu'au XVIe siècle. Elle devient rare depuis 1590, et ne cesse d'être employée qu'en 1625 environ. Notre dernier exemple est de 1627.

La capitale romaine n'apparaît qu'au commencement du XVIe siècle. C'est certainement une importation italienne, et c'est effectivement dans une œuvre d'art apportée d'Italie que nous en trouvons le premier spécimen en 1506. Nous en rencontrons d'autres en 1514, en 1521, en 1537; mais ils sont tous gravés sur des palais, sur des œuvres d'art exécutées par ces grands maîtres de la Renaissance, si fortement imbus des réminiscences antiques, que l'Italie avait mises en honneur. Ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle, vers 1570, que les inscriptions en capitale romaine commencent à l'emporter en nombre sur les inscriptions gravées en minuscule gothique.

Une autre observation pourra être faite par ceux qui remarqueront les renvois qui accompagnent dans notre table ces indications de date. Certaines parties du diocèse ont conservé plus longtemps que d'autres les anciennes traditions. Ainsi l'écriture gothique devient rare à Paris depuis 1560. Nous n'y avons relevé que quatre exemples postérieurs à cette date[1]. Au contraire, dans la région nord-est du diocèse, et partout où pénètrent les produits de la brillante école des tombiers de Senlis, la minuscule gothique se maintient bien plus longtemps. Elle est seule employée jusqu'en 1590, et c'est dans cette même région que nous relevons tous les exemples, sauf un, de minuscule gothique employée après cette date.

[1] Ils sont de 1561 (t. Ier, p. 701), de 1562 (t. Ier, p. 39), de 1568 (t. Ier, p. 117), de 1576 (t. Ier, p. 670).

A l'époque où la majuscule romaine commence à se répandre, nous trouvons aussi dans nos monuments la minuscule romaine, qui n'apparaît pas aussi anciennement. Notre premier exemple est de 1555 seulement; mais depuis 1580 environ jusquà la fin du xvi[e] siècle, elle jouit d'une vogue plus grande encore que la capitale. Beaucoup moins employée depuis le règne de Louis XIII, elle n'a jamais cependant cessé d'être en usage.

L'italique ne date que de la fin du xvi[e] siècle; elle n'a jamais été fort employée, sauf pour la formule *Requiescat in pace*, à la fin des épitaphes. L'italique majuscule a toujours été plus rare que la minuscule; l'une et l'autre sont habituellement mélangées avec l'écriture romaine; cependant on trouve quelquefois au xviii[e] siècle des inscriptions gravées sur métal, entièrement écrites en une sorte de minuscule italique bien voisine de la belle cursive des manuscrits de la même époque.

Nous avons indiqué pareillement les autres détails les plus importants à relever dans la rédaction des inscriptions. Par exemple, au mot *Français*, nous avons signalé les plus anciennes inscriptions en langue française. Le diocèse de Paris ne fut pas en avance à cet égard. Notre première inscription française est de 1271; or dans d'autres régions, comme l'Artois notamment, on en connaît d'antérieures de quarante ans au moins. Nous avons signalé de même les principales inscriptions métriques en français et en latin.

Sous le mot *Iconographie* on trouvera groupés les détails qui nous ont paru les plus curieux à relever dans les nombreuses descriptions de tombes que contient l'ouvrage, et surtout dans les planches qui les accompagnent.

On nous permettra encore un mot d'explication sur une rubrique de notre table qui forme à elle seule un assez long chapitre. Nous avons cru intéressant de relever les principales dignités et profes-

sions mentionnées dans nos textes, en ajoutant les noms des personnes auxquelles nos inscriptions attribuent ces qualités. Toute cette partie de notre travail a été groupée sous la rubrique *Titres, qualités, professions*. Beaucoup de ces titres se rencontrent dans des inscriptions latines, et pour qui n'a pas un peu l'usage de la latinité des deux derniers siècles, il est parfois malaisé de reconnaître, de prime abord, les équivalents français de ces titres et qualités, que les textes latin sont exprimés tantôt par des mots plus ou moins heureusement empruntés au vocabulaire classique, tantôt par des périphrases assez confuses; nous avons pensé pouvoir épargner quelques recherches à plus d'un lecteur en plaçant à la suite de l'article *Titres et qualités* le relevé des principales locutions latines avec leur traduction française.

Enfin, à ces deux tables, nous en avons joint une troisième, fort brève, uniquement destinée à faciliter la recherche des nombreuses et excellentes planches dont notre habile et dévoué collaborateur M. Fichot a illustré tout ce recueil.

Mais c'est assez nous étendre sur les efforts que nous avons faits pour rendre ce volume digne des précédents. Nous tenons à rappeler que, si l'ouvrage a quelque valeur, c'est aux patientes et savantes recherches de M. de Guilhermy qu'en revient tout le mérite; pour notre part, nous serons satisfait, si l'on nous sait quelque gré du temps que nous avons consacré à mener à bonne fin l'entreprise de notre regretté confrère, et du soin que nous avons mis à rendre d'un usage facile une collection de documents aussi intéressante pour l'histoire que pour l'archéologie.

ROBERT DE LASTEYRIE,

MEMBRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

INSCRIPTIONS DE LA FRANCE.

ANCIEN DOYENNÉ DE CHAMPEAUX.

Le doyenné de Champeaux, composé seulement de sept paroisses, se trouvait complétement enclavé dans le territoire de l'ancien diocèse de Sens. L'évêque de Paris ne pouvait y parvenir sans sortir des limites de sa propre juridiction. L'abbé Lebeuf a voulu expliquer les motifs de cette singularité[1]; mais ses hypothèses ne nous ont pas convaincu.

Le doyenné de Champeaux formait donc un groupe à part, éloigné de Paris d'environ douze lieues, vers le sud-est. Voici les noms du chef-lieu et de ses annexes, tous également compris, depuis le concordat de 1802, dans la circonscription du diocèse de Meaux :

* Champeaux (Seine-et-Marne),
* Andresel (*idem*),
* La Chapelle-Gautier (*idem*),
* Fouju (*idem*),
* Saint-Merry (Seine-et-Marne),
* Quiers (*idem*),
* L'Étang-de-Vernouillet (*idem*).

[1] *Hist. du dioc. de Paris*, t. XV, p. 320-323.

[illegible]

[illegible]

[illegible] DE SAINT-[illegible]

[illegible]



✠ [illegible] : VERIDICUS : PIUS : HIC : IACET : ATQ PEDICES :
[illegible] : [illegible] : [illegible] : [illegible] : [illegible] : DEI' :

[illegible]

ORPHAÑ : Z : UIDUA : QVOS : Ñ : PMISIT : EGERE :
MERENT : MORTE : SUA : SED : TU : DEUS : HUIC : MISERERE :
ANNIS : SUB : MILLE : CENTŪ : BIS : P̄TA[1] : SENIS :
Z : SEXAGENIS : M̄RTIS : NONAS[2] : OBIT : ILLE

Pierre. — Long. 3m,00; larg. 1m,35.

Le bourg de Champeaux fut fermé de murs sous le règne de Charles IX; les fossés qui protégeaient l'abord des murailles subsistent encore. L'ancienne église collégiale[3], construite du XIIe au XIIIe siècle, est un des monuments les plus remarquables des environs de Paris. Elle doit son origine à un monastère fondé au VIIe siècle par sainte Fare. Des chanoines remplacèrent les religieuses vers la fin du XIe siècle et entreprirent un peu plus tard la reconstruction de l'église. L'architecture imposante et les dimensions de cet édifice lui donnent une valeur vraiment exceptionnelle, et lui ont mérité une place dans la nomenclature officielle des monuments historiques de la France. Les stalles du chapitre garnissent, comme autrefois, les deux côtés du chœur; Richard Falaise, menuisier de Paris, les termina en 1522[4]. Les vitraux, qui datent à peu près de la même époque, sont en grand nombre; on y voit les figures de plusieurs chanoines donateurs, entre autres celles de maître Michel Payen, qui fit faire la verrière de son saint patron.

Le renouvellement du dallage du chœur, vers la fin du XVIIe siècle, occasionna certainement la suppression de quelques monuments funéraires; il en reste encore cependant une riche collection, qui commence au XIIIe siècle pour se continuer jusqu'à la veille de la dispersion des

[1] *Postea.*

[2] Le 7 mars 1267 (nouv. st.).

[3] Description complète avec planches dans Aufauvre et Fichot, *Les Monuments de Seine-et-Marne*, p. 40-47. Voir aussi les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, nouvelle série, t. I, p. 268; t. V, p. 361; le *Bull. de la Soc. d'archéologie, etc. de Seine-et-Marne*, t. V; liste des doyens du chapitre, *Gall. christ.* t. VII, col. 306.

[4] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VII, p. 353; t. VIII, p. 519.

chanoines, en 1790[1]. La dalle de Hugues est dressée contre la clôture méridionale du chœur. Le dessin, d'un trait ferme et d'un style sévère, n'a subi aucune altération. L'expression et la pose du personnage sont pleines de gravité. Le défunt n'avait pas franchi le degré du sous-diaconat lorsqu'il mourut; c'est du moins ce que semble indiquer la manière dont il tient le livre qui lui servait à chanter l'épître[2]. Sa tête ne conserve qu'une couronne de cheveux; ses yeux sont fermés. Son menton est garni de petits points qui sembleraient indiquer qu'il avait une barbe très-dure qu'il coupait aux ciseaux. Le costume se compose d'une aube ou d'une longue tunique ouverte sur les côtés, décorée de quelques rares broderies aux extrémités des manches et au bord inférieur. Au cou l'on remarque le collet brodé de l'amict; au bras gauche pend un manipule orné d'une frange à son extrémité. Les souliers du personnage sont ouverts sur le côté; c'est la forme généralement adoptée au XIII[e] siècle par les laïques; un petit chien est assis entre les deux pieds; une ogive à trois lobes, accompagnée d'anges thuriféraires, et deux colonnettes avec chapiteaux à un seul rang de feuillage forment à l'effigie un encadrement d'une noble simplicité. L'épitaphe consiste en six vers, dont cinq hexamètres et un pentamètre[3].

[1] Nous avons dû négliger plusieurs fragments qui se rencontrent çà et là, employés en marches ou en dallage, et qui n'offrent plus aucun intérêt.

[2] Dans les représentations sculptées ou peintes du moyen âge, il n'est pas facile de distinguer le diacre du sous-diacre. Le vêtement de l'un et de l'autre est l'aube et la dalmatique. Certains archéologues croient pouvoir les reconnaître à la pose des mains tenant l'évangéliaire ou le livre des épîtres; la tombe du sous-diacre Guillaume de Cure (✠ 1266), qui se voit encore dans la cathédrale de Noyon, peut fournir un argument à l'appui de cette opinion. (Voir Boulongne, *Inscript. tumul. de Notre-Dame de Noyon*, pl. VI.). Mais rien n'est plus douteux.

[3] L'auteur de cette épitaphe s'est plu à réunir dans ces six vers trois variétés de rimes:

Dans le premier couple de vers, il y a rime entre les deux hémistiches de chaque vers.

Dans le second couple, il y a rime entre les deux premiers hémistiches du couple et une autre rime entre les deux derniers hémistiches.

Dans le troisième couple, il y a rime entre le premier hémistiche du premier vers et le dernier hémistiche du second, et une autre rime entre le dernier hémistiche du premier vers et le premier du second.

MDCCXIV.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1272.

: ✱ : CI : GIT : PIERRE : DE : CHAMPOIGNE :

CHANOINE : DE : CHAMPIAVS : PRIEZ : POR : SAME : QVI : TRES : PASSA : AN : LAN : LINCARNACION : NRĒ :

SEIGNEVR : M : ET : CC LX : ET : XI :

OV : MOIS : DE : FEVRIER[1] :

Pierre. — Long. 2m,85; larg. 1m,00.

Dalle sans effigie, placée dans la nef. L'inscription est gravée en capitales gothiques. Nous ne connaissons rien de la famille ni de la vie du chanoine inhumé sous cette tombe.

[1] Février 1272 (nouv. st.).

[illegible]

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

[illegible]



. . . . M' : DROGO : QUI : 9DOR : IBIDEM :

QUI : LEGIS : HEC : EQUIDEM : SIC : TE : MANET : EXITUS : IDEM :

[1] Les deux angles supérieurs de la dalle sont fracturés.

ARTUBUS : EXPLICITIS : IACEO : QUID : SUM : MODO : SCITIS :
QUI : TITULUM : LEGITIS : SUM : CINIS : HOC : ERITIS[1] :
M : TER : C : MINUS : I[2] : SUNT · HIC : ARTUS : NECE : TRU(SI :)
. . . MA : DIE : DECEMBRIS[3] :

Pierre[4]. — Long. 2m,75 ; larg. 1m,25.

La tombe du diacre[5] Dreux offre plus d'un point de ressemblance avec celle du sous-diacre Hugues. Le trait est aussi ferme, mais l'ornementation un peu plus riche. Durant l'intervalle de plus de trente ans qui les sépare l'une de l'autre, une certaine recherche avait commencé à s'introduire dans le style du dessin. Le lecteur en jugera en toute connaissance de cause d'après les gravures que nous joignons à notre texte.

Le costume du défunt se compose d'une aube et d'une dalmatique garnie de deux longues bandes de galons parallèles qui descendent depuis les épaules jusqu'aux pieds. Un galon de même dessin orne le bord des manches. Les fleurs de lis de France et les tours de Castille alternent au parement de l'aube et à l'orfroi du collet. Le diacre tient le livre des Évangiles, de la main droite à la tranche supérieure, de la gauche au bord inférieur. Le saint livre est fermé; on lit sur la couverture :

ORATE
PRO ME.

Un basilic et un dragon ailés rampent sous les pieds de l'effigie; c'est la traduction figurée du verset de l'Écriture : *Super aspidem et basiliscum ambulabis*.

[1] Nous avons déjà rencontré la même sentence exprimée sous des formes diverses.

[2] L'an mil trois cents moins un.

[3] On remarquera que cette épitaphe se compose de quatre vers et d'une phrase en prose. Les vers sont léonins. Les deux premiers sont hexamètres; leurs quatre hémistiches riment en *idem*. Les deux autres forment un distique, dont les quatre hémistiches ont la même rime en *itis*.

[4] Cette dalle est aujourd'hui appliquée contre le mur du chœur, auprès de celle du sous-diacre Hugues.

[5] Voir ci-dessus la note 2 de la page 4.

MDCCXVI.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

XIIIe siècle.

✠ FOIUCII[1] : LUM̄E : PIETATIS GĒMA : UOLUMEN
IUSTICIE : CIN̄E[2] IACET HIC : DEUS HUIC MISERERE ◇
STEPHANUS HIC LENIS FUIT : ET MISERATOR EGENIS :
UIRTUS UERA DEI NOXIA TOLLAT EI : AMEN ◇

Pierre[3]. — Long. 2^m,25; larg. 1^m,00.

Grande dalle intégralement conservée. Elle n'a reçu ni encadrement d'architecture, ni effigie. Le défunt était certainement prêtre, car un calice est gravé au milieu de sa tombe. La forme de ce vase est de la plus grande simplicité; un nœud relie la coupe à sa tige. Ainsi que nous en avons déjà cité bien des exemples, l'épitaphe se compose de trois vers hexamètres et d'un vers pentamètre, tous léonins[4].

[1] *Fouju*, paroisse du doyenné de Champeaux. Voy. ci-après, n° MDCCLXXVIII.

[2] *Cinere.*

[3] Dans la nef.

[4] De toutes les dalles ou inscriptions de Champeaux, l'abbé Lebeuf n'en a mentionné que trois : celle d'Étienne de Fouju, celle du chantre Pierre Ennaoui (✝ 1330), et celle du chanoine Benjamin de la Villatte, (✝ 1641), auteur d'une *Vie de sainte Fare* et de l'*Hermitage chrétien*. Nous n'avons retrouvé de ces trois monuments que celui d'Étienne de Fouju. (*Hist. du dioc. de Paris*, t. XV, p. 328 et 335.)

MDCCXVII.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

XIII[e] siècle (seconde moitié).

....

................ETUS : GAVEICHE : CLERICUS : DE : CVI' · BONIS · FVNDATA : F

VIT : MISSA : Q̄ : DEBET : CĀTARI : Ī : MATVTINA : B

EATE : MARIE : MAGDALENE : PATER : NOSTER : ✠

Pierre[1].

Dalle oblitérée, engagée en partie sous des boiseries. Arceaux en ogive trilobée, avec deux colonnettes pour supports; pignon accosté d'anges thuriféraires. Effigie vêtue d'une longue tunique; elle représente un diacre ou un sous-diacre.

Le défunt fit au chapitre quelque donation testamentaire, dont les fonds furent employés à la fondation d'une messe à chanter dans la matinée de la fête de sainte Marie-Madeleine[2].

Dans la nef, portion d'une autre dalle de sous-diacre, contemporaine de celle qui précède[3]. Il y a quelques années on y pouvait encore déchiffrer ce qui suit :

ICI · GIST · ME

S · TRE · ESMAVRIZ · IADIS · CHANO.................

....

......................LA · MIAOVST · PRIEZ · POVR ·

LAME · DE LI ·

Un chanoine du nom d'Amaury fit don d'une maison au chapitre de Champeaux en l'an 1287[4]. C'est le même sans doute qui repose sous cette tombe mutilée.

[1] Dans la nef. — [2] Le 22 juillet. — [3] Longueur, 1m,50. — [4] *Arch. de Seine-et-Marne. Inv. des titres de Champeaux*, par Verdier, reg. 25, p. 17.

[illegible]



[illegible]

[illegible] · [illegible] · [illegible] · QVONDAM · CAPELLANVS ·
[illegible]

ANNO · DOMINI · MILLESIMO ·

TRESCENTESIMO · PRIMO · IN · VIGILIA · BEATI · ANDREE · APOSTOLI · OR

ATE · PRO · EO ·

Pierre[1]. — Long. 2m,21 ; larg. 1m,03.

Philippe de Villaines, mort le 29 novembre 1301, était pourvu d'une des chapellenies fondées dans la collégiale; son effigie le représente en chasuble, un calice entre les mains. Arcade en ogive trilobée; au-dessus de la tête, deux anges qui encensent; deux chiens sous les pieds. La dalle est fracturée.

[1] Dans la nef.

MDCCXIX.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1324.



HIC · IACET · DOMINVS · ARNALDVS · DONA · D

EI · PRESBITER · KATVRCENSIS · COMDAM · CANONICVS · ET · PREPOSITVS · HVIVS · ECCLESIE · QVI · OBIIT · A

NNO · AB · INCARNACIONE · DOMINI · M · CCC · VICESIMO ·

QVARTO · DIE · QVARTA · MENSIS · OCTOBRIS · ORATE · PRO · EO · FRATRES ·

Pierre[1]. — Long. 2m,83; larg. 1m,45.

Arnaud Donadieu[2], prêtre du diocèse de Cahors, devint prévôt, c'est-à-dire chef, du chapitre de Champeaux, alors composé de vingt-quatre membres, le prévôt et le chantre compris. Son effigie est encadrée d'une riche architecture : arcade en ogive à trois lobes, colonnettes, chapiteaux et tympans feuillagés, pignon percé à jour. Comme tous ses collègues, Arnaud Donadieu est encensé par des anges; il porte la chasuble sacerdotale, tient un calice et foule aux pieds deux dragons qui mordent un chien. L'épitaphe fait appel en sa faveur aux prières de ses frères les chanoines.

Selon toute apparence, les restes du prévôt Arnaud ne reposent plus au-dessous de cette dalle. A quelques pas, en effet, du lieu où elle se trouve, on lit, sur un carreau de pierre[3] qui peut appartenir au XVII[e] siècle :

M ·
ARNAL' ·
DONADEI ·
PBR · CANO · PRÆP ·
CAMP · Ob · 4 · Oct ·
1324 ·

L'ancienne dalle aura sans doute été déplacée à la suite de quelque réparation au pavé du chœur, et l'on aura mis à sa place ce simple carreau de pierre pour conserver le souvenir du point précis où fut enterré, il y a cinq siècles et demi, un des principaux dignitaires de l'abbaye.

[1] Dans une chapelle du chevet, vers le sud. — [2] Nom patronymique très-commun dans le midi de la France. — [3] Losange de 0m,44 de côté.

MDCCXX.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1325.

ICI ⁝ GIST ⁝ FEV ⁝ IEHAN ⁝ SIMON ⁝ IADIS ·

MARREGLIER[1] ⁝ DE ⁝ LEGLISE ⁝ DE ⁝ CEANS ⁝ QVI ⁝ TRESPASSA ⁝
LAN ⁝ M ⁝ CCC ⁝ Z ⁝ XXIIII ⁝ L

E ⁝ DARENIER ⁝ VENREDI ⁝ DE ⁝ FEVRIER[2] ⁝ PR

IES · POVR · LA · ME · DE · LVI ⁝

Pierre. — Long. 2m,80; larg. 1m,00.

Dalle sans effigie ni encadrement d'architecture. Elle se voit dans la nef.

[1] *Marguillier*. — [2] Le 22 février 1325 (nouv. st.).

MDCCXXI.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1329.



HIC · IACET ·

BERNARDVS · DE · FVER · CONDAM · CANONICVS · ISTIVS · ECCLESIE · QVI . OB

IIT · ANNO · DNI · M · CCC · XXVI

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



TOMBE DE PIERRE DES MART.... ET DE SA FAMILLE _ XIVe S.

MDCCXXII.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1333.

CI · GIST · MADAME · ROSE · DE · .....S · FAME · MONSEIGNEVR · PIERRE ·
DES · MARTAIS · CHEVALIER · QVI · TRESPASSA · LAN · M · CCC · Z · XXXIII · LA · VEILLE · DE · LA · PENTHE[1] · Z · DAMOISELE · PRETE · LEVR · FILLE ·

....

....

Pierre[2]. — Long. $2^m,93$; larg. $1^m,20$.

Dalle de la plus grande richesse et de dimensions peu ordinaires. Elle a été malheureusement brisée en plusieurs morceaux, et il en manque aujourd'hui une portion qu'on peut évaluer à un sixième. Grâce à la parfaite symétrie des diverses parties, notre collaborateur, M. Fichot, a pu reconstituer l'ensemble de cette magnifique tombe sans recourir à des restitutions hypothétiques.

L'encadrement se compose de trois arcades en ogive trilobée, dont les archivoltes s'appuient sur des consoles à feuillages. Les arcades ont chacune leur fenêtrage à jour, leur pignon fleuronné, leurs aiguilles, leurs contreforts. Dans les pignons de droite et de gauche, deux anges recueillent les âmes des défunts. Dans le fenêtrage qui surmonte l'arcade centrale, Abraham reçoit une des âmes dans son sein.

Trois effigies principales occupent les trois arcades : une dame, ayant un chevalier à sa droite, probablement son mari, et un autre à sa gauche, sans doute son fils. Une jeune fille de moindre taille est placée à côté du premier.

La dame a la tête couverte d'un voile ou couvre-chef qui descend à moitié du front et retombe des deux côtés du visage jusque sur les

[1] Le samedi 22 mai, veille de la Pentecôte, en 1333.

[2] Dans une des chapelles collatérales du chevet.

épaules; il laisse passer deux petites touffes de cheveux à la hauteur des oreilles; une guimpe enveloppe la partie inférieure du visage. C'est la coiffure ordinaire des veuves. Elle est vêtue d'une robe intérieure, à manches serrées et garnies d'une rangée de petits boutons et d'une longue robe de dessus à manches courtes et larges. C'est ce qu'on nommait la *cotte hardie*.

Le chevalier figuré à la gauche de la dame, celui que nous croyons fils de la défunte, est vêtu d'un grand haubert dont il porte le capuchon relevé sous son casque. Les manches du haubert s'arrêtent à moitié de l'avant-bras et laissent apercevoir les manches serrées au poignet du vêtement de dessous. Il porte une cotte d'étoffe par-dessus son haubert; sa tête est protégée par un petit bassinet de forme sphérique; ses jambes par des chausses de mailles et des jambières de fer plat; ses coudes par de petites rondelles de métal. Il est armé d'une épée large et longue suspendue à un baudrier, et d'un écu en pointe, armorié de trois losanges mis en bande brisés d'un lambel à trois pendants; il porte l'écu suspendu aux hanches par une courroie de cuir ornée de petites rosaces. Ses pieds sont munis d'éperons et s'appuient sur un lévrier.

La tête et le buste du chevalier de droite ont disparu. Il reste cependant l'épaule gauche, protégée par une ailette quadrangulaire. Les autres parties du costume et les armoiries sont les mêmes que pour l'effigie précédente [1].

C'est entre ce troisième personnage et la dame défunte que se tient leur fille Perrette, debout, les mains jointes, vêtue d'une robe de dessous à manches étroites garnies de petits boutons, et d'un surcot sans manches boutonné sur l'épaule. Elle a la tête entourée d'un cercle d'orfèvrerie rehaussé de quatre-feuilles.

Les fragments de cette magnifique dalle ont été retirés du sol et relevés contre un mur; on a songé trop tard à les sauver et l'on ne peut plus aujourd'hui lire avec certitude le nom patronymique des défunts.

[1] C'est ce qui a permis à M. Fichot de restituer l'ensemble de cette figure sans craindre de tomber dans l'arbitraire.

Il semble, au surplus, que la partie de l'inscription qui devrait donner la date du décès des deux chevaliers n'a jamais été gravée.

Dans la nef de l'église, on lit, en caractères élégants du commencement du XIVe siècle, sur un fragment de dalle[1], où l'on reconnaît les restes d'une effigie de femme, ces trois mots :

AGNES · DE · CHOVRS..................

[1] Long. 0m,70.

MDCCXXIII.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1335.



....

....BOVRGOISE[1] ·
DE · MEAV

VS · QVI · TRESPASSA · LAN · DE ·

GRACE · M · [CCC · ET ·] XXXV · L[E · X]XIII · IOVRS · VMOIS · DE · IVINGNET ·

PEZ · P̄ · LI ·

Pierre[2]. — Long. 2m,55 ; larg. 1m,20.

Un bourgeois de Meaux mérita par quelque bienfait, dont nous ignorons d'ailleurs l'importance, l'honneur d'avoir sa sépulture au milieu de celles des chanoines de Champeaux. Sa dalle funéraire, aujourd'hui toute brisée, était d'une exécution recherchée. Des statuettes décoraient les pieds-droits sur lesquels repose l'arceau en ogive de l'encadrement. Quoiqu'il manque près du quart de cette belle tombe, notre habile collaborateur, M. Fichot, a pu la reconstituer avec toute certitude, grâce à la parfaite symétrie de l'ornementation. Le défunt est vêtu d'une cotte qui descend à mi-jambes et d'un manteau à capuchon de forme peu ordinaire; il a les mains jointes; ses pieds posent sur le dos d'un chien. M. Fichot s'est servi, pour compléter cette intéressante figure, de deux tombes, conservées, l'une à Meaux[3], l'autre à Troyes[4], et qui représentent des bourgeois vêtus absolument comme celui-ci. Il a eu soin, au surplus, de distinguer dans son dessin les parties conservées de la tombe, de ce qui est restitué.

[1] *Sic.*

[2] Dans la nef.

[3] Tombe de Jean Rose, dans l'église de Meaux. (Aufauvre et Fichot, *Les monuments de Seine-et-Marne*, p. 170.)

[4] Tombe de Pierre Derbice (✠ 1348) dans l'église Saint-Urbain de Troyes. (Viollet-le-Duc, *Dict. du mobilier*, t. III, p. 163; et Arnaud, *Voy. archéol. dans le département de l'Aube*, p. 194.)

MDCCXXIV.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1347.

CI · GIST ·

MESTRE · RIGAUT · AYM...DA · AURILHAC[1] · CHANOINE · DE · CHAMPEAUS · ENBRIE · QVI · TRESPASSA

EN · LAN · DE · GRACE · MIL · CCC · XLVII ·

LE · SAMEDI · APRES · QVASIMODO · LE · XII[II] · IOUR · EN · AVRIL[2] · PRIES · ADIEU · POUR

LAME · DELUI ·

Pierre[3]. — Long. 2^m,57; larg. 1^m,15.

Grande dalle, d'un riche dessin exécuté avec une rare finesse. L'arcade, les pieds-droits, le pignon appartiennent au style le plus fleuri de l'architecture du XIVe siècle. Huit figures principales remplissent les niches des pieds-droits: ce sont deux personnages en costume civil, la tête cachée sous leur capuchon, un prêtre en chasuble, un chanoine coiffé de son aumusse, deux diacres un livre à la main, deux clercs portant la croix et le bénitier. Au-dessus de l'arcade, deux anges encensent; plusieurs autres sonnent de la trompette ou jouent de divers instruments. La partie supérieure de la dalle est ornée d'un magnifique fond de feuillage. Le défunt est enveloppé d'un grand manteau de chœur à larges manches; son aumusse lui sert de coiffure. Le visage, incrusté en marbre, n'existe plus; mais les mains, rapportées de la même manière, se sont conservées. Des deux côtés de la tête, deux petits écussons portant un *agnus Dei* accompagné de trois coquilles et une bordure qui paraît engrêlée. Un bel épagneul est couché sous les pieds.

[1] *Aurillac?*

[2] Le 14 avril 1347.

[3] Relevée sur la clôture méridionale du chœur.



TOMBE D'UN CHANOINE • 1347.

MDCCXXIV bis.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

xive siècle.

Il y a vingt ans, la collégiale de Champeaux possédait deux autres tombes remontant au xive siècle. Elles étaient déjà fort mutilées, et l'on ne pouvait plus lire qu'une partie des inscriptions qui en garnissaient les quatre côtés.

Quand notre collaborateur, M. Fichot, est allé prendre les estampages des divers monuments que nous citons ici, il n'a pu les retrouver. Voici tout ce que l'on pouvait déchiffrer sur ces deux dalles.

Sur la première :

HIC · IACET · DÑS ·
PETRVS · DE...
....
...CHAMPELLI · IN · BRIA · QVI · OBIIT ·
ANNO · DÑI · M · CCC · [X]XXI · DIE · MARTIS · AÑ ·
FESTVM · B̄I · MARTINI · HYE[MALIS]..............
.......AÑA · EIVS ·

Dalle fruste; on voyait encore à la partie supérieure les restes d'un fronton d'architecture.

Sur la seconde :

HIC · IACET · DOMINVS · HENRI
CVS · DE..........QVI · MORT.[VVS · EST · ANNO ·
[DÑI]M · CCC......... DIE
VENERIS · POST........................
.......DOMNOLI ·....................................
....

MDCCXXV.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1573.

Venerable et discrette personne Me francoys
le coq luy vivant pbre chanoyne de cette egle por
le salut de son ame de ses parens et amys a donne
a messrs les chanoines et chappitre de ceans la somme
de Cent livres tourn dune part et la communaulte
dicelle egle six arpens de terre situez au terr de
champeaulx comme Il est declare au contract de la
delivrance de ce faicte par ses heritiers audz chappitre
et communaulte passe par devant longs lescuyer
tabellion dud' champeaulx le penultiesme Jour de
Janvier · vc lxxiii a la charge de deulx obiitz solemp=
=nelz a perpetuite lun p led' chappitre le xxve de
Janvier Jour de son deces Et lautre par lad' comm=
=naulte le Jor St francoys et quil soyt distribue a
chun des beneficiers et habituez de lad' egle assi=
=stans aux vigilles qui se diront les veilles xii
deniers par et les Jours desd' obiitz assistans
aux messes et libera qui se diront a la fin desd'
messes douze deniers par · Priez dieu pour luy

Pierre. — Long. 0m,73; larg. 0m,67.

De la tombe de maître Rigault à l'inscription de 1573, qui témoigne des libéralités du chanoine François Lecoq en faveur de l'église de Champeaux, il faut franchir un intervalle de plus de deux siècles, sans rencontrer aucun monument. Le chanoine Lecoq fit deux parts de ses

dons : l'une pour le chapitre, l'autre pour la communauté des clercs de toute catégorie attachés à l'église. La première consistait en une somme de cent livres tournois; la seconde, en six arpents de terre : le tout à charge de deux obits solennels à célébrer le jour anniversaire de sa mort et le jour de la fête de saint François, c'est-à-dire le 25 janvier et le 4 octobre. Deux distributions de douze deniers parisis étaient assurées à tous bénéficiers ou habitués de l'église, pour leur assistance soit aux vigiles de chaque obit, soit à la messe et au libera du jour même du service.

Le texte est gravé sur une simple table de pierre fixée à la clôture du chœur, vers le croisillon septentrional. Un petit écusson tracé à la partie inférieure a été martelé. L'inscription nous donne seulement la date du contrat de délivrance des legs par les héritiers de François Lecoq; la date de sa mort nous est fournie par une épitaphe moderne, probablement du XVIIe siècle [1]; celle-ci nous apprend de plus qu'il était originaire du diocèse de Sens :

M
FRANCIS-
CUS LE COCQ
PBR. SENONENSIS
CANO. CAMPEL.
OB. 25. jan
1543

[1] Carreau de pierre en forme de losange, de 0^m^,55 de côté.

MDCCXXVI.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1608.

Cy deuant gist venerable & discrette p̄sone M.
Francoys Daultour viuant pbrestre Chanoine de
legl̄e de ceans lequel a delaisse & baille a Mess.
de Chapp. la qūatité de neuf arpētz de terres labou
rables scizes sur le terrouer de Champeaulx auec
vn Encensoir & naue[tte a la] charge que lesd
Seig. serōt tenus [faire celebrer tous] les ans a perpetuite
deulx salutz po. le [repos de son] ame l'un au iour &
feste de Pentecoste [l'autre au iour] & feste de Toussainct
& faire distribuer [..... a chac]ū des habituez &
au ōneur cinq [solz tz et] les lendemais desd
festes faire celebre[r a l'aut]el du Sr Esprit[1] vne bas-
se Messe & distribuer a celuy qui la celebrera la ōme
de six solz tz cōme il est plus amplemt spécifie par le
contract passé par deuant Claude Brazier tabellion
a Champeaulx le Mardy VIIIe Apuril 1608.

Marbre noir[2]. — Haut. 0^m,49; larg. 0^m,55.

Cette inscription est endommagée. Une fracture a fait disparaître plusieurs mots que nous avons placés entre crochets et dont la restitution est d'ailleurs facile. Aucune clause spéciale ne distingue les fondations du chanoine François Daultour.

[1] L'abbé Lebeuf a fait mention de cette chapelle du Saint-Esprit. (T. XV, p. 332.)

[2] A la troisième travée du bas côté méridional du chœur. Les tables de marbre employées à des actes de fondation sont, pour la plupart, ajustées dans des encadrements de pierre ornés de guirlandes et d'attributs funéraires.

MDCCXXVII.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1625.

✝

Cydeuant gift venerable & difcrette
perfonne M. Iehan Mefny vivāt pbre
chanoyne de l'eglife de ceans lequel
a dōné a Meff. de Chappre la fome
de troys cens liures tz a la charge
que lefd feigneurs feront tenus
faire chāter tous les ans a perpe-
tuité vn falut pour le remede de
fon Ame le io'. & fefte de l'affomptiō
nre Dame & fera diftribué troys
folz a chafcū des habituez & au
fōneur cinq fols tz & le lendemain
de ladicte fefte fera celebré vne
baffe meffe & diftribué a celuy
qui la celebrera la fome de dix
folz tz cōme il eft plus amplement
fpecifié par le cōtract paffé par-
deuāt Defrue tabelliō a Champeaux
le vingt.me Octobre M. VIc XXV.

Pierre[1]. — Haut. 0m,90; larg. 0m,57.

Filet d'encadrement. Au-dessous du texte, un écusson entre deux branches de laurier; les armoiries n'existent plus.

[1] A la troisième travée du bas côté méridional de la nef.

MDCCXXVIII.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1631.

Cy gist venerable & discrette persōne Mre. Estiēne
bourdier pbre. chanoine en legre de ceans natif
de St. Prier[1] en bourbōnois, lequel de son viuant por
le repos & salut de son ame a fondé a perpetel en
cested'. Egse vng salut le Iour & Feste de Noel a
Issue de vespres & le landemain Ior. de St. Estiēne
vne basse messe qui ce[2] celebrera au grād hostel[3]
incontināt apres matine & a la fin dicelle sera d̄.
dep̄fundis sur sa fosse & por. ce a dōné A Mrs les
chanoines du chapitre[4] de cested'. Egse la sōme
de trois cens liures, t̄z. faisans XVIIIl. XVI. s. t̄z.
de rente ainsy que plus au long est declaré au
cōtract de la fōdatiō passé p̄deuāt Clement
Boutillier Tabellion a champeaulx le XXIe.
decembre lan M. VIc. VIj & oultre a led'. deffūct
baillé A Mrs de la cōmuneaulté de ceste d'. Egse
la sōme de IIc. lts faisans XIIl. X s. de rente a la
charge quilz serōt ten'. & obligéz de faire dire
a perpel deux obiit[2] solemnelz d'an en an le Ior.
de son decedz qui fut le 2e. ior. de Mars 1631. cōme
plus amplemēt est declaré p̄ le cōtract quil a
passé dez son viuant auec lesd'. Sieurs de lad'.
Communte pardeuant Brazier Tabellion
aud'. Champeaulx le XIIIe. Iuilet M VIc. XIj.

priez dieu pour le repos de son ame

Pierre. — Haut. 0m,97; larg. 0m,72.

[1] *Sic. Saint-Priest?* (département de l'Allier, arrondissement de Montluçon).

[2] *Sic.*

[3] *Sic.*

[4] A la quatrième travée du bas côté méridional du chœur.

Encadrement orné d'oves; sur la bordure, palmettes, petits compartiments de marbre incrustés, les uns carrés, les autres ovales. Le texte présente plusieurs corrections et surcharges opérées après coup par l'ouvrier; mais, en définitive, les dates des deux contrats nous laissent seules quelque doute. Un carreau de pierre taillé en losange[1] indique le lieu précis de la sépulture du chanoine :

M.
STEPH.
BOURDIER
PBR BORBONIEN.
CANO. CAMP.
ob.....an
....

[1] De o^{m},45 de côté.

MDCCXXIX.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1636.

I H S

LE DIMANCHE XXME D'AVRIL 1636 DECEDDA M^RE^
NICOLAS ALLAN PRESTRE CHANOINE EN LE-
GLISE COLLEGIALLE S^T^ MARTIN DE CHAMPLX[1]
QVI A LEGVÉ A LEGLISE PAROISCHIALLE NRE
DAME DUD CHAMPLX IIII^C^ LXX LIVRES TZ POVR
PARTICIPER A PERPETVITE A LA MESSE QVI
CE[2] CELEBRE EN LAD EGLISE CHACVN SAMEDI
CHARGE PAREILLEM LES SIEVRS CVRÉ OV VI-
CAIRE A CHACVNNE[3] DES CINQ FESTES SOLEM
NELLES DE NOSTRE DAME[4] A LISSVES DE LA
GRANDE MESSE PAROISCHIALLE PARTIR DE
LAD EGLISE CHANTANT LENTIENNE DV
IOVR, ENTRER EN LAD EGLISE COLEGIALLE
SVR LA FOSSE CHANTER LE LIBERA ET
ORAISONS PROPRES POVR VNG PRESTRE
ET GENERALLE POVR LES TRESPASSEZ
AINSI QVIL EST PLVS AV LONG DECLARÉ
AV CONTRACT PAR MR CLEMENT BOV-
TILLIER TABELION AVDICT CHAMPE-
AVLX LE 12 DE MAY AVDICT AN. 1636

Priez Dieu pour ſon Ame

Pierre[5]. — Haut. 0^m^,70; larg. 0^m^,58.

[1] *Champeaulx.*

[2] *Sic.*

[3] *Sic.* Nous avons reproduit avec soin les nombreuses incorrections de l'original.

[4] Conception, Nativité, Annonciation, Purification, Assomption.

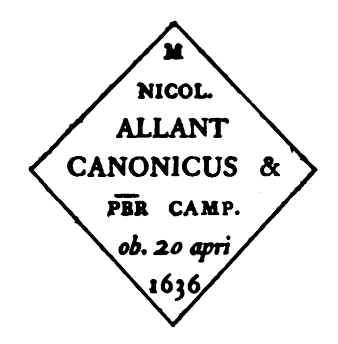
[5] Bas côté septentrional du chœur, troisième travée.

Donation de quatre cent soixante-dix livres tournois à l'église paroissiale de Notre-Dame de Champeaux. Cette église, contiguë à la collégiale du côté du nord, a été détruite en 1792; l'abbé Lebeuf n'en fait qu'une simple mention[1].

L'encadrement du texte de l'inscription était incrusté de compartiments de marbre; au-dessus, dans une partie demi-circulaire, deux branches d'olivier accompagnent le nom de Jésus.

Le chanoine Nicolas Allan fit à la collégiale de Champeaux une donation semblable à celle qui est rapportée ici. Elle est mentionnée dans une seconde inscription, qui est aujourd'hui conservée à côté de la première. Nous en donnons le texte à la page suivante.

A côté de ces deux inscriptions s'en lit une troisième, fort brève, qui ne contient que les noms et la date du décès de Nicolas Allant. Elle est ainsi conçue :



Pierre[1]. — Losange de 0m,43 de côté.

[1] *Hist. du dioc. de Paris*, t. XV, p. 340.

MDCCXXX.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1636.

CY DEVANT GIST VENERABLE ET DISCRET^TE PERSOE
M^RE NICOLAS ALLAN PRESTRE NATIF DE CHAM-
PEAVLX, VIVAT CHANOINE EN CESTE EGLISE. LEQVEL
A DONÉ ET LEGVÉ, A MESS^RS DV CHAPPISTRE PO^R AVGMEN-
TATIO DV SERVICE DE LA COFRAIRIE DV ROSAIRE, LA
SOME DE IIII^C LXX. L^RES TZ. AVEC L'ETAG, MASVRE, SAVSSAIS, ET
ACCIN [1] APPELÉ LA VINAIGRERIE AVDESSOVBZ DE VERVAN^NES [2]
A LA CHARGE D'V LIBERA, DE PFVDIS, ET ORAISOS PPRES,
QVI SEROT D^Z ET CELLEBREZ A CHVN. DES IO^RS DES CINQ
FESTES SOLEMPNELLES DE LA VIERGE PAR CHVN. AN
A L'ISSVE DE LA PCESSION DV ROSAIRE P. LE MAISTRE
ET ENFANS DE COEVR, SVR LA FOSSE DVD. DEFFVNCT:
ET ENCORES A DONÉ ET LEGVÉ A LA COMVNAVTÉ
DE CESTED. EGLISE LA QVANTITÉ DE NEVF A DIX
ARPES DE TERRE SCIZESTENAT [3] DVD. CHAPEAVLX,
ET S^T MERRY [4]. A LA CHARGE D'VN OBIIT SOLEMPNEL
QVI SERA DICT ET CELLEBRÉ EN ICELLE EGLISE
LE 20. APVRIL, QVI EST A PAREIL IOVR DE SO DECEDZ
ARIVÉ EN L'AN 1636. ET SERA DISTRIBVÉ A CHVN
DES HABITVÉZ X. SOLZ TZ. SCAVOIR CINQ. SOLZ. TZ. PO^R LES
VIGILLES QVI SEROT D^Z LA VEILLE, ET PAREILLE SOMM
PO^R L'ASSISTAS DVD. OBIIT, AVQ^L SEROT D^Z LES RECOMMAN-
DACES, LE TOVT A PERPE^TE A L'INTETIO ET PO^R LE REMEDDE DE
L'AME DVD. DEFFVCT, ET DE SES PANS ET AMIS, AINSI Q^L EST
AMPLE^T DECLARÉ P. 2. COTRACTZ PASSÉZ PARDEVAT M^E
CLEMENT BOVTILLIER TABELLIO. AVD. CHAPEAVLX LE
30^E MAY AVDICT AN. 1636.

Priez Dieu pour ſon Ame

Pierre [5]. — Haut. 1^m,00; larg. 0^m,80.

[1] Vieux mot, peu usité, qui dérive d'*accingere* et signifie *enclos, dépendances*. Voir dans la dernière édition du Glossaire de Du Cange au mot *Ascinus*.

[2] *Vervanne* ou *Varvane*, source remarquable et moulin, au territoire de Champeaux.

[3] *Sic.*

[4] Voy. ci-après, MDCCLXXXII.

[5] Même bas côté, quatrième travée.

Donation d'une somme de quatre cent soixante et dix livres[1], ainsi que de quelques immeubles, au chapitre, et d'environ dix arpents de terre à la communauté de l'église collégiale[2]. Au-dessus du texte, entre deux enroulements, une gravure au trait représente le défunt en aube, l'aumusse au bras, les mains jointes, à genoux devant un autel carré revêtu d'une draperie, sur lequel sont posés un livre ouvert et un crucifix.

[1] Cf. le numéro précédent MDCCXXIX. — [2] Nous avons déjà vu une disposition testamentaire du même genre. Cf. ci-dessus, n° MDCCXXV.

MDCCXXXI.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1653.

MATER DEI MEMENTO MEI.

CY DEVANT REPOSE LE CORPS DE VENERABLE ET
DISCRETTE PERSONNE M^E. LOVIS IOVSSET PBRE NATIF
D'VRY EN GASTINOIS[1], ANCIEN CHANOINE DE CHAMPEAVX
LEQVEL À LEGVÉ A MESSIEVRS LES VENERABLES CHA-
NOINES ET CHAPITRE DVDICT CHAMPEAVX VNE MAISON
SCISE AVD. LIEV, ET CENT LIVRES TZ. VNE FOIS
PAIÉZ À LA CHARGE DE DIRE À PERPETVITÉ VN
SALVT LE IOVR ET FESTE DE S^T. LOVIS ROY DE
FRANCE, AVD. SALVT SERA CHANTÉ LE R̸. CVM
ESSET[2] LE V'. ET ORAON SALVÉ[3] REGINA, LE V'. ET
ORAON. LE R̸. NE RECORDERIS, ET DE PROFVNDIS,
AVEC LES ORAONS DEVS QVI INTER APOSTOLICOS SA-
CERDOTES FAMVLVM TVVM LVDOVICVM, ET FIDELIVM
EC'[4] ET SERA DISTRIBVÉ À CHACVN CINQ SOLZ, ET DIX
SOLZ POVR LA MESSE BASSE QVI SERA DICTE LE LEN-
DEMAIN DEVANT L'AVTEL DV S. ROSAIRE PO^R. LE SALVT
DE SON AME, ET DE SES PARENTS ET AMIS, AINSY QV'IL
EST AMPLEMENT DECLARÉ PAR LE TESTAM^T. ET DEVX
CONTRACTS PASSÉZ PARDEV^T. M^E. IEAN DESRVS TABE-
LION AVD. CHAMPEAVX LE 23^E. IVIN 1652. LE 8^E. IVILLET
1649 ET LE 9^E. MAY 1653. LEDICT LAIZ[5] DELIVRÉ
AVDICTS[6] SEIGNEVRS DE CHAPITRE PAR LOVIS SALOMON
PBRE. CHANOINE AVD. CHAMPEAVX SON SVCCESSEVR
ET M^E. IEAN DESRVS PROCVREVR FISCAL NEPVEVX ET
EXECVTEVRS DVD. TESTAM^T. LEDICT S^R. IOVSSET APRES
AVOIR VESCV 50. ANS CHANOINE EST DECEDÉ LE 25^E.
IVIN 1652. LE IIII^XX DE SON AAGE.

Priez Dieu pour Le repos de Son ame.

Marbre noir[7]. — Haut. 0^m,60; larg. 0^m,45.

[1] *Ury-en-Brie*, paroisse du département de Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau.

[2] *Cum esset desponsata mater Jesu Maria Joseph*, etc. Les autres répons et oraisons ont été déjà rencontrés fréquemment.

[3] *Sic.*

[4] *Et cætera.*

[5] *Sic.*

[6] *Sic.*

[7] A la troisième travée du bas côté septentrional du chœur.

Encadrement sculpté en pierre, dont le fronton contient un petit bas-relief qui représente Louis Jousset adressant ses prières à la Vierge et à l'enfant Jésus. Le chanoine est à genoux devant un prie-Dieu chargé d'un livre ouvert. Après cinquante années de canonicat, Louis Jousset se démit de sa prébende en faveur de Louis Salomon, son neveu. Il laissa, par la fondation d'un salut solennel, un témoignage de sa dévotion envers le saint roi dont il portait le nom.

Au pied de la muraille à laquelle est fixé l'acte de donation, une courte épitaphe, à peine lisible, est gravée sur un carreau de pierre[1] :

M
LOUIS
JOUSSET PBRE
ANCIEN CHAN.
DE CHAMP.
dec. 25 Juin
1652

[1] Losange de 0m,42 de côté.

MDCCXXXII.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1668.

A LA GLOIRE DE DIEV ET EN ATTANDĀT SON IVGEMĒT DERNIER
CY GIT DANS LA PROCHAINE CHAPELLE S^T. DENIS[1] LE CORPS
DE VENERABLE ET DISCRETE PERSONE HIEROME DE
DVRAND ESCVIER PRESTRE ET CHANOINE EN LEGLISE
COLEGIALE S^T. MARTIN DE CHAMPEAVX FILS DE NICOLAS DE
DVRAND ESCVIER SEIG^R.[2] DE VILBLIN[3] NATIF DVDICT LIEV DE
VILBLIN LEQ^L. EST DECEDÉ AVD'. CHAMPEAVX LE XXIIII IVIN
1668 SVR LA XXXIII ANNÉE DE SON AGE LEQ^L. A LEGVÉ PAR
SON TESTAMĒT ET ORDONĀCE DE DERNIERE VOLONTÉ REÇV
PAR M^E. IEAN DE RUC[4] TABELLION AVD'. CHAMPEAVX A MESS^RS DV
CHAPITRE ET DE COMVNAVTÉ LA SŌME DE 200. CĒS LIVRES
VNE FOIS PAIÉ AVEC LES ORNEMĒT DE SA CHAPELLE PO^R. FAIRE
10. LIVRES DE RĒTE A LA CHARGE DE DIRE CHĀTER ET CE
LEBRER A PERPETVITÉ A PAREIL IO^R. DE SON DECEDZ OV AV-
TRE IO^R. LE PLVS CONVENABLE VNE MESSE HAVTE AVEC LE
LIBERA SVR LA FOSSE DVD' DEFFVCT ET ORAISONS PROPRE
A VN PRESTRE A LAQ^LE. MESSE SERA FOVRNY DE LVMINAIRE
PAR LESD' SIEVRS DV CHAPITRE ET COMVNAVTÉ ET SERA DIS
TRIBVÉ A CHACV DES PRESTRE ET ASISTĀTS ET AVTRE BE-
NEFISSIER DICELLE EGLISE LA SŌME DE 5. SOLS TOVRNOIS
ET AV SŌNEVR QVI SŌNERA LED' SERVICE ET OBICT PAREILLE
SŌME DE 6 SOLS LE SVRPLVS DEMEVRERA A LA FABRIQVE DE
LAD^TE EGLISE S^T. MARTIN DVD' CHAMPEAVX AINSY QVIL EST
PLVS AV LONG PORTÉ PAR SON DICT TESTAMĒT LE TOVT
PO^R. LE SALVT ET REPOS DE SON AME ET DE MESS^RS ET
DAME SES PARANS. *Priez Dieu pour ſon Ame.*

Marbre noir[5]. — Haut. 0^m,80; larg. 0^m,60.

[1] Chapelle au chevet de l'église, où l'on voit une statue de saint Denis, en pierre coloriée, du XIIIe siècle.

[2] De ce mot qu'on a gratté il ne reste que la première lettre.

[3] Fief de la paroisse de Fouju. Voyez ci-après, n° MDCCLXXVII.

[4] *Sic.*

[5] Galerie du chevet, à la clôture de la sacristie.

Un filet forme sur le marbre un encadrement arrondi au sommet. Au-dessus du texte, deux cassolettes fumantes et un écusson, aujourd'hui privé d'armoiries[1], surmonté d'un casque à grands lambrequins qui est posé de face et grillé; au-dessous, deux consoles, deux ossements liés en sautoir et une tête de squelette.

[1] Le blason de la famille consistait en trois maillets. L'abbé Lebeuf a vu dans l'église de Fouju, près Champeaux, l'épitaphe d'un Nicolas de Durand, écuyer, seigneur de Vilblin, mort en 1652; elle a disparu. (*Hist. du dioc. de Paris*, t. XV, p. 359.)

MDCCXXXIII.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1674.

D. O. M.

A LA GLOIRE DE DIEV

ET À LA MEMOIRE DE M^RE^ CLAVDE AVFFROY PRESTRE
CHANTRE ET CHANOINE DE CETTE ÉGLISE ROYALLE ET COLLE-
GIALLE DE S^T^ MARTIN DE CHAMPEAVX QVI EST DECEDÉ Á PARIS LE
24^E^ AOVST 1673 ÀGÉ DE 59. ANS, ET DONT LE CORPS REPOSE
EN L'EGLISE S^T^ SEVRAIN DE PARIS [1] LIEV DE LA SEPVLTVRE DE SES
ANCESTRES LEQVEL À DÕNE AV CHAPITRE DE CETTE EGLISE SIX
ARPENS OV ENVIRON DE TERRE TANT VIGNES PRÉE [2] QVE BOIS
LE TOVT SITVÉ AV TERROIS DE FLACHY ET PLVS AV LONG DESIGNÉ
PAR LE CONTRACT FAICT ÉT PASSÉ ENTRE LESD S^RS^ DV CHAPI-
TRE D'VNE PART ET LES HERITIERS DVD S^R^ AVFFROY DAVTRE
PAR DEVANT LE MAITRE ET LE BOVCHER CON^ER^ DV ROY NO^RES^
AV CHLET DE PARIS LE 31^E^ IANVIER 1674. A LA CHARGE PAR LESD
S^RS^ DV CHAPITRE DE FAIRE DIRE CHANTER ET CELEBRER À
PPLTVITÉ POVR LE REPOS DE SON AME EN LEVRD' EGLISE LE
23^E^ AOVST DE CHACVNE ÃNÉE LES VIGILLES DES MORTS À NEVF
LECONS VN LIBERA ET VN DEPROFVNDIS AVEC LES PRIERES
ET SVFFRAGES ORD^RES^ ET LE LANDEMAIN 24. VN SERVICE SOLEM^EL^
ET À LA FIN DICELVY VN LIBERA ET VN DEPROFVNDIS ET AVTRES
PRIERES AVSQVELS VIGILLES ET SERVICE SOLEMNEL, CEVX DESD
CHANOINES QVI ASSISTERONT AVRONT CHACVN DIX SOLS PO^R^ LEVRD
ASSISTANCE ET À LA CHARGE ENCOR PAR LESD S^RS^ CHANOINE DE FAIRE
PARER L'AVTEL DV CŒVR DES PLVS BEAVX ORNE^NS^ NOIR DE L'EGLISE
ET DE METTRE PENDANT LESD VIGILLES ET SERVICE SOLEM^EL^ 4 CIERGE
ARDENT SVR L'AVTEL ET DE FAIRE SÕNER LES GROSSES CLOCHES
AINSY QVIL EST DE COVSTVME PO^R^ LES GRANDS OBITS QVI SE CELEBRENT
EN LAD ÉGLISE SELON QVE CONTIENT PLVS AMPLEM^T^ LED CONTRACT

Priez Dieu Pour Le Repos De Son Ame.

Marbre noir. — Haut. 0^m^,70; larg. 0^m^,63.

[1] Saint-Séverin, église paroissiale de Paris. Voy. t. I, p. 308. Nous n'avons retrouvé, ni dans cette église, ni dans les épitaphiers, aucun monument de la famille Auffroy.— [2] *Sic.* Nous avons fidèlement reproduit l'orthographe. — [3] Bas côté septentrional du chœur, cinquième travée.

Aucun ornement n'accompagne le texte.

Claude Auffroy mourut à Paris, où il fut inhumé; mais il n'oublia pas l'église de Champeaux dans ses dispositions testamentaires, et il voulut pourvoir à ce que le chapitre y célébrât son anniversaire à perpétuité avec toute la solennité possible.

MDCCXXXIV.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1773.

D. O. M.

CY GÎT
DISCRETE VÉNÉRABLE ET SCIENTIFIQUE PERSONN[E]
ETIENNE *GUENYARD*, DOCTEUR DE SORBONN[E],
CHANOINE ET PREVOST DE CETTE EGLISE:
VOULANT PERPÉTUER LES AUMONES QUE
SON AMOUR POUR LES PAUVRES LUI FAISOIT
RÉPANDRE DANS LEURS SEIN AVEC ABONDANÇE,
IL A PAR SON TESTAMENT OLOGRAPHÉ DU 15
AOUST 1771. INSINUÉ A BLANDY[1] LE 16 AVRIL 1773
LÉGUÉ A L'HÔTEL-DIEU[2] DE CHAMPEAUX, UNE
RENTE PPTUELLE SUR LES AIDES ET GABELLES
DE LA SOMME DE 166 13 4. DONT LA MINUTE EST
DEMREE CHEZ M. RABOUINE NRE À PARIS, 2 AUTRES
RENTES PPTUEL SUR LES ÉTATS DE BRETAGNE LUNE
DE 150. L'AUTRE DE 187. PAR CTRATS PASSÉ DE-
-VANT M. LENOIR LE J[E] NRE À PARIS, L'UN DU 30
MAY 1759. LAUTRE DU 19 8BRE 1761; A LA CHARGE,
PAR LES ADMINISTRATEURS DU DT HÔTEL-DIEU,
DE FAIRE CÉLÉBRER DANS CETTE EGLISE, OU DANS
L'EGLISE PSSALE, 2 MESSES BASSES PAR MOIS, ET
LE LIBERA PR LE REPOS DE SON AME, ET DE CELLES
DE SES PERE ET MERE, ET BIENFTEURS, ET DÉM-
-PLOYER LE RESTE DES DES RENTES, PAR PORTIONS
EGALES AU SLAGMNT DES PAUVRES DES TERRES
DPNDTES DE CETTE CLGLIALE, CHAMPEAUX, ST MERY,
FOUJU, ET QUIERS[3], IL DÉCÉDA LE 11 AVRIL 1773. AGÉ DE 75 ANS.

Requiescat in pace.

Marbre noir[4]. — Haut. $1^m,00$; larg. $0^m,65$.

[1] *Blandy*, village voisin de Champeaux, célèbre par les ruines de son château.

[2] Fondé en 1457, par le chanoine Léonard Bardin; bâtiment tout à fait dépourvu d'intérêt, servant aujourd'hui d'école.

[3] Paroisses du doyenné de Champeaux.

[4] Bas côté méridional du chœur, cinquième travée.

Au-dessus du texte, dans une partie arrondie de la plaque de marbre, entre deux palmes et sur un cartouche, un petit écusson présentant un arbre, peut-être un olivier; casque avec sa visière, paré d'un panache et tourné à dextre.

Étienne Guéniard était à la fois le prévôt, c'est-à-dire, le chef du chapitre, et le plus ancien des chanoines. Il repose au pied de la muraille, dans laquelle est encastré son acte de fondation, sous un carreau de pierre portant cette courte épitaphe [1]:

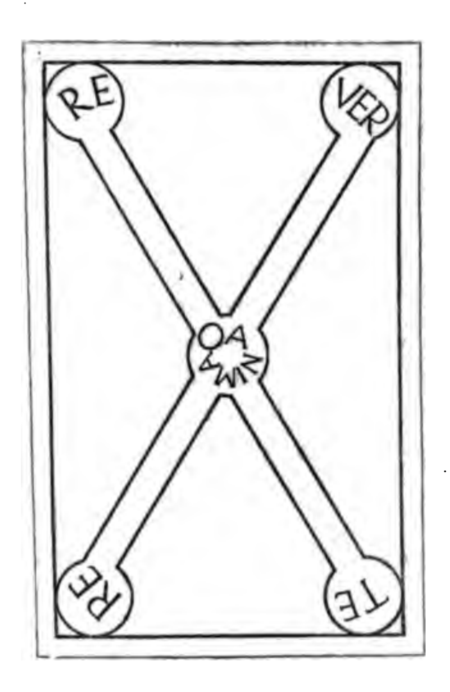
HIC JACET
M. STEPHANUS
GUENIARD PRESBYTER
AUGUSTODUNENSIS [2]
DOCT. SORB. PRŒPOSITUS ET ANT. [3]
CAN. ECCLESIŒ CAMPELLENSIS.
OBIIT DIE IIª. APRILIS. 1773.
REQUIESCAT
IN PACE.

[1] Losange de 0m,50 de côté. — [2] Originaire d'Autun. — [3] *Antiquior canonicus*, chanoine-doyen.

MDCCXXXV.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

XVIIe ou XVIIIe siècle.



Pierre [1]. — Long. 0m,85; larg. 0m,55.

O ANIMA REVERTERE

Cette courte légende est gravée, comme l'indique la figure ci-dessus, sur deux ossements en sautoir. C'est une allusion au dogme de la résurrection, une pieuse invocation à l'âme qui viendra rejoindre alors ces ossements auxquels elle fut unie pendant la vie. Aucun nom, aucun indice ne permet de reconnaître la personne dont les restes reposent sous cet humble monument.

[1] Bas côté septentrional de la nef.

MDCCXXXVI. — MDCCLXVI.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

XVIIe-XVIIIe siècle.

Nous classerons ici, par ordre de date, un certain nombre d'inscriptions qui forment une espèce de nécrologe capitulaire. Elles sont toutes rédigées à peu près dans les mêmes termes, et gravées sur de simples carreaux de pierre taillés en losange dont les mesures varient entre 0m,55, 0m,45, 0m,40 de côté. Quelquefois des larmes accompagnent le texte.

M.
JOAN.
DE RAMPIL-
LON.[1] CAN. PRÆP.[2]
CAMPELLE'
ob. 1310.

(Bas côté méridional du chœur.)

Épitaphe refaite au XVIIe siècle, en remplacement de quelque dalle supprimée.

Au-dessous du texte, un petit écusson presque effacé; coquilles, étoiles ou besans, au nombre de six.

MDCCXXXVII.

M.
NICOLAUS
SAUVAIGE PBR.
CONSTANTIENSIS[3]
CAN. CAMP. OB.
7 Sept. an.
1522.

(Croisillon méridional.)

[1] *Rampillon*, village du département de Seine-et-Marne, arrondissement de Provins.

[2] *Præpositus*, prévôt du chapitre.

[3] Prêtre du diocèse de Coutances.

MDCCXXXVIII.

HIC IACET
M. CLEMENS
BOUTILLIER PBR.
CAPELLA S.
PETRI.

(Bas côté méridional du chœur.)

Pas de date. XVIIe siècle environ.

MDCCXXXIX.

M
PETRUS
LEBRUN PB.
CANO. PRÆP. CAP.
OB. AN. 1632.
ÆTA. [illegible].

(Bas côté méridional du chœur.)

MDCCXL.

M.
PETRUS
PLANAGE
PBR. RHOTOMAG.[2]
CANO. CAMP.
ob. 20. jan.
1632.

(Au chevet, vers le nord.)

[1] Prêtre chapelain de Saint-Pierre. La chapelle de ce titre est au fond du bas côté méridional. Le nom de Boutilier se retrouve dans d'autres inscriptions du territoire de Champeaux. Voy. ci-après, *Andresel* et *Fouju*.

[2] Prêtre du diocèse de Rouen.

MDCCXLI.

M.
JOĀNES
NAVIER. PB̄R.
CANONICUS
CAMPELL.
ob. 26 Ma[i]
1648.

(Chœur, à droite.)

MDCCXLII.

M.
JOĀNES
TOUGARD
PB̄R. RHOTOMAG.
CANO. CAMP.
ob. 14. jan.
1721.

(Chœur, vers la gauche.)

MDCCXLIII.

M.
JACOB'
LEROY PB̄R.
PARIS. DOCT. SOR.[1]
CANO. CAMP.
ob. 31. jan.
1722.

(Chœur, vers la droite.)

Jacques eroy Létait déjà chanoine de Champeaux en 1676. Il était

[1] Prêtre du diocèse de Paris, docteur de Sorbonne.

alors étudiant en théologie en l'université de Paris, et il soutint, avec trois de ses confrères, Gilles Ballé, Charles Maigrot et Antoine Dangeville, un procès contre le chapitre, auquel ils réclamaient une pension pendant le temps de leurs études. Une sentence des requêtes du palais du 5 juin 1676 condamna le chapitre, par provision et sans préjudice des droits des parties au principal, à payer à chacun des postulants la somme de 300ᵗᵗ de pension pendant l'année courante. Le chapitre interjeta appel au parlement. Un arrêt du 24 juillet 1676 rejeta l'appel et condamna le chapitre à payer, pendant cinq années, une pension annuelle de 200ᵗᵗ à deux seulement des quatre étudiants [1].

MDCCXLIV.

HIC
JACET
M. SEBASTI.
M A R T I N
P̅B̅R̅. PARISIN.
CAN. CAMP.
ob. v. sept.
1733.

(Croisillon méridional.)

MDCCXLV.

R. P.
DOMINICUS
CAUMARTIN
DE MORMANT
PRESB. CAN. S. VICT.
ET CAMP. JUB.
ob. 23. Mai
1734.

(Bas côté septentrional du chœur.)

[1] Le dossier de cette affaire est conservé aux Archives de Seine-et-Marne, dans les titres du chapitre de Champeaux.

Une des prébendes du chapitre avait été donnée à l'abbaye de Saint-Victor de Paris par l'évêque Étienne Ier de Senlis[1]. Le révérend père Caumartin s'en trouvait pourvu vers la fin du XVIIe siècle. Il mourut chanoine jubilé de Champeaux, c'est-à-dire après cinquante ans de canonicat. Il était le troisième fils de Louis Le Fèvre de Caumartin, seigneur de Mormant, conseiller au parlement de Paris, mort en 1657[2].

MDCCXLVI.

M.
LUDOVICUS
ROBERTUS
RABAULT
PAR. SAC.[3] CAN. CAMP.
Obiit
22. Aug.
1740.

(Croisillon méridional.)

MDCCXLVII.

MGR.[4]
FRANCIS'
LUDOVICUS
COQUETERRE
PRES. EBROICENS.
CAN. HUJ. ECCLES'
obiit 6. junii
1744.

(Croisillon méridional.)

[1] Soixante-dixième évêque de Paris, de 1124 à 1142. (Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. XV, p. 323.)

[2] Nous avons déjà publié les épitaphes d'autres membres de la famille Le Fèvre de Caumartin. (Voy. t. I, p. 236 et 264.)

[3] *Parisinus sacerdos*. Cf. n° MDCCXLIV.

[4] *Magister*.

MDCCXLVIII.

✠
M.
BENJAMIN.
CHRISTIN
PRESB. LUGD.
DOCT. THEOL. PAR[1].
CANONICUS CAMP.
Obiit
11ª Septembr.
1744.

(Transept.)

MDCCXLIX.

✠
M
CLAUDIUS HENRI-
CUS GOUBERT PBR · PARIS.
CAN. OBIIT · 16. . . .BRIS ANNO ·
1748 ·
REQUIESCAT IN PACE

(Bas côté méridional de la nef.)

MDCCL.

M.
PAULUS
DE LA TOUR
DU PIN
DE ROMOULE
REGIENSIS[2]
CAN. HUJUS ECCLES.
Obiit
4. Octobr.
1748.

(Bas côté septentrional de la nef.)

[1] Prêtre du diocèse de Lyon, docteur en théologie de la faculté de Paris. — [2] Du diocèse de Riez.

MDCCLI.

✠
M.
FRANCISCUS
CHARCOT
CANONICUS
HUJUS ECCLESIAE
OBIIT
18. aug.
1750.

(Grande nef, vers la gauche.)

MDCCLII.

✠
D. O. M.
CY GIST
MR MARIN GVEAV
PRESTRE ANCIEN
CHANOINE ET CHAN-
TRE DE CETTE EGLI-
SE · DECEDÉ LE 6 · MARS
1751 · AGÉ DE 70 · ANS ·
PRIEZ · DIEU · POUR · SON · AME[1]

(Bas côté septentrional du chœur.)

MDCCLIII.

✠
M
GUILLELMUS HVBARD
PBR. PARIS. CANON. CAMPELL.
OBIIT DIE 24. JANVARII 1754.
REQVIESCAT IN PACE

(Bas côté septentrional de la nef.)

[1] Pierre carrée : hauteur, $0^m,60$; largeur, $0^m,42$.

MDCCLIV.

✠
M
JACOBVS UALENT
INVS GVESTRE DE LA
SOVAGERE PBR. PARIS. CAN.
OBIIT DIE 30. MARTII ANNO
1758
REQUIESCAT IN
PACE

(Grande nef, vers la gauche.)

MDCCLV.

✠
M.
PETRUS
CLOUET
DOCT. THEOLOG.
RHEMENSIS
SAC. CAN. ANTIQ.^OR [1]
HUJUS ECCL.
Obiit
20. Novem^b.
1763.

(Bas côté méridional du chœur.)

Pierre Clouet figure déjà en qualité de chanoine de Champeaux dans un rôle des censitaires du chapitre, en 1733[2].

[1] Docteur en théologie du diocèse de Reims, doyen d'ancienneté du chapitre. — [2] Arch. de Seine-et-Marne.

MDCCLVI.

D.
FRANCISCUS
LUDOVICUS.
MOREAU
PARISIN. SAC. CAN.
HUJUS ECCLES.
Obiit
31. Januar.
1764.

(Bas côté septentrional de la nef.)

MDCCLVII.

D.
FRANCISC.
CHANDON
PRESB. SAGIENSIS [1]
CANON. & CANTOR
HUIUS ECCL'
Obiit
9 Mart. [2]
1764.

(Bas côté méridional du chœur.)

MDCCLVIII.

✠
HIC
JACET
P. CLAUDIUS
CERVEAU PRESB. CANON.
ABBATIÆ REGAL. STI
VICTORIS PARIS. ET HUJUS
ECCLESIÆ [3]. OBIIT DIE
27. DEC. 1767.
REQUIESCAT
IN PACE.

(Grande nef, sur la droite.)

[1] Du diocèse de Séez. — [2] Peut-être *19 Mart.* — [3] Voy. ci-dessus, n° MDCCXLV.

MDCCLXIV.

M.

JOAN. BAPT.

GARNOT

SACERD. CANON. ANTIQ.OR

ÆTAT. 64. OBIIT DIE 11.A

JANUARII

1780.

(Bas côté septentrional du chœur.)

J. B. Garnot était le plus ancien des chanoines quand il mourut en 1780.

Il fut chanoine pendant cinquante-six ans au moins, car il est mentionné en cette qualité dès 1734 dans les titres de Champeaux conservés aux archives de Seine-et-Marne.

MDCCLXV.

HIC JACET

JACOBUS. VINCENTUS. MARIA

VACQUETTE DUCARDONNOY

PRESBYT. AMBIAN.[1] CANONIC.

CAMPEL. ANN. NAT. 49.

OBIIT. DIE 1.A 7.BRIS

1783.

(Bas côté septentrional de la nef.)

[1] Du diocèse d'Amiens.

MDCCLXVI.

HIC JACET
PETRUS LUDOVICUS
BEGAULD DE LA GIRARDIERE
PRESBYTER, CANONICUS
STI VICTORIS PARIS. ET HUJUS
ECCLESIÆ[1]. OBIIT DIE 3Â AUG.
1785.
REQUIESCAT
IN PACE.

(Bas côté méridional de la nef[2].)

MDCCLXVII.

Enfin, à l'entrée du bas côté méridional de la nef, près des fonts baptismaux, on lit sur un marbre blanc[3] l'épitaphe suivante :

D. O. M.
CI GISSENT
MTRE ANTOINE LEGENDRE
ECUIER
ET DAME
ANNE MARIE DE VILLÉ
SON EPOUSE
Ils ont prié Dieu pour nous
prions pour eux
Decedes les 6 juin 1777 et 12 Maÿ 1788

[1] Voy. ci-dessus, n° MDCCXLV.

[2] On avait disposé en dernier lieu, dans la nef, un caveau pour la sépulture commune des chanoines; il a été profané pendant la Révolution.

Les trente et une épitaphes qui précèdent se divisent ainsi :

Prévôts, 2; chantres, 2; chanoines, 23; chanoines réguliers, 3; chapelain, 1.

[3] Haut. 0m,64; larg. 0m,55.

MDCCLXVIII.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

XVIe siècle.

mestre michiel paien chanoine
de châpeaux a fait faire ceste
veriere dieu ait lame de luy

Le chanoine Michel Paien fit placer à la fenêtre de la quatrième travée du bas côté septentrional de la nef un vitrail représentant la victoire de son glorieux patron sur le chef des anges rebelles. Le donateur, en habit de chœur, assisté de sainte Geneviève, est agenouillé aux pieds de la Vierge. La patronne de Paris tient le cierge qu'un démon s'efforce d'éteindre avec un soufflet. Cette verrière date de la première moitié du XVIe siècle. L'église de Champeaux est encore riche en vitraux qui appartiennent, pour la plupart, à cette même époque[1]. On y voit les portraits et les armoiries de plusieurs donateurs; mais aucune inscription n'en fait connaître les noms. Saint Denis, saint Martin, saint Georges, saint Victor, saint Nicolas, l'Évangile et la légende, le jugement dernier, le crucifiement extatique de saint François d'Assise y figurent tour à tour. La plus curieuse peut-être de toutes ces verrières met en comparaison les sept églises d'Asie avec les sept églises du doyenné de Champeaux. L'apôtre saint Jean commence à écrire son Apocalypse, et de sa bouche sort une banderole portant ces mots :

Johēs septem ecclūs campell.........

[1] Nicolas Macon et Alain Courjon, peintres verriers à Melun, ont fourni neuf verrières à l'église de Champeaux, de 1512 à 1521. *Revue des Soc. sav.* VIe série, t. IV, p. 401, extrait d'une notice de M. Eug. Liébert.

MDCCLXIX.

CHAMPEAUX. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN.

1730.

L'AN DE GRACE M · D · CC · XXX · SOUS LE REGNE DE
LOUIS XV JAI ETE FONDUE AUX FRAIS ET DEPENS
DE MM. DOMINIQUE DE MORMANT · MARIN · GUEAU ·
CHANTRE · JOSEPH ALEXANDRE MOUSSET · ADRIEN
LIEBAULT · FRANCOIS CHARCOT · JEAN ROBERT ·
CHARLES IGNACE PICON [1] · HENRY CLAUDE GOUBERT ·
SEBASTIEN MARTIN · LOUIS FRANCOIS COQUETERRE ·
BENJAMIN CHRISTIN · PIERRE CLOUET · ETIENNE
GUENYARD PREVOST · TOUS CHANOINES [2] DE LEGLISE
ROYALE ET COLLEGIALE DE S^T MARTIN DE CHAMPEAUX
ET PAR MESDITS SIEURS JAY ETE NOMMEE MARIE

JACQUES ET LOUIS GODIVEAU [3] NATIFS DE MORMANT
MONT FAITE.

Cloche [4].

Les cloches de la collégiale étaient autrefois au nombre de six : Sainte-Martine, Sainte-Fare, Saint-Dôme, Saint-Pierre, Sainte-Adélaïde et Sainte-Marie. Cette dernière seule a été conservée. Son inscription nous donne les noms du prévôt et des douze chanoines qui composaient le chapitre en 1730. Ce nombre, fixé à douze dans l'origine, puis élevé à vingt-quatre au commencement du XIIIe siècle, avait été ramené peu à peu au chiffre primitif.

[1] On connaît un Jean-Baptiste-Louis Picon, mort en 1727, ambassadeur de France à Constantinople, seigneur et marquis d'Andresel, paroisse du doyenné de Champeaux. (Le P. Anselme, *Hist. généal.* t. VII, p. 469.)

[2] Les épitaphes de la plupart des chanoines qui figurent ici ont été rapportées précédemment.

[3] Cf. ci-dessus n° MDCXX. La présente inscription nous apprend que les Godiveau étaient originaires de Mormant, département de Seine-et-Marne, arrondissement de Melun. Un Jean Godiveau, fondeur à Mormant, refit, en 1770, moyennant trois cents livres, la cloche d'Ozouer-le-Voulgis, paroisse de la même contrée.

[4] Du poids de sept cent cinquante kilogrammes.

MDCCLXX.

ANDRESEL. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

1618.



Pierre[3]. — Long. 1m,85; larg. 0m,95.

Petite église, sans caractère, rebâtie vers le xvie siècle. Un très-beau

[1] Le lapicide, incertain de la manière d'écrire le nom du lieu, a mêlé un s avec le z.

[2] *Sic.*

[3] A la seconde travée du bas côté méridional. La dalle est fracturée.

retable de boiserie sculptée et dorée, en style du règne de Louis XIV, surmonte le maître-autel.

Dans les angles supérieurs de la tombe de Simon Boutillier, des branches de laurier; arcade en plein cintre, dentelée et bordée d'un petit motif d'ornement avec une tête d'ange à la clef; deux pilastres doriques, enrichis de palmettes; le défunt a la tête nue, des moustaches à la lèvre, la barbe ronde et formant un peu la pointe au menton; il porte une veste munie d'une escarcelle au côté droit, des culottes et un manteau à col rabattu qui descend jusqu'aux genoux. Une tablette, sur laquelle est gravé le détail de ses fondations, le recouvre à partir des genoux et ne laisse paraître que l'extrémité des chaussures.

Simon Boutillier était sans doute un de ces riches marchands laboureurs ou fermiers comme nous en avons déjà mentionné un grand nombre. Il fonda deux messes mensuelles, soit vingt-quatre par an, à l'acquittement desquelles il affecta six arpents de terre.

MDCCLXXI.

ANDRESEL. ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

1613-1635.

ICI REPOSĒT LES CŒVRS
DE MESS^RE IACQVES DE VIOLE
CHEVALIER SEIGNEVR DAIGREMONT
ET D'ANDRESEL QVI DECEDDA LE XIII
IOVR DE SEPTEMB. MIL SIX CENS 1613
ET DE M^RE SERAPHIN DE VIOLE CONSEIL-
LER ET AVMOSNIER DV ROY PRIEVR DE
S^T IAME ET DE COVRTISOT AVSSY SEIG^R
DAIGREMONT MONTAGV ET TRESSAN-
[illegible] GRAND [illegible] DE LA VILLE
[illegible] EN PARTIE ET AVTRES
[illegible] QVI [illegible] LE [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible] plaque de marbre, en forme de [illegible] sculptées [illegible] paraissent avoir [illegible] monument [illegible] de la place [illegible] avec des [illegible]

[illegible] la famille de Viole [illegible]

[illegible]

terre d'Andresel et en portaient le nom. L'abbé Lebeuf n'a cité aucun texte authentique justifiant cette filiation. Quoi qu'il en soit, les Viole ne sont devenus seigneurs d'Andresel qu'au XVIe siècle. L'abbé Lebeuf cite un Jacques Viole, seigneur d'Andresel en partie avec Philippe de Longueval; il vivait entre 1560 et 1580, et fut sans doute le père des deux personnages nommés dans cette inscription.

La famille des Viole a occupé des charges considérables dans la magistrature et a possédé plusieurs seigneuries dans l'ancien diocèse de Paris, notamment celles d'Athis, de Guermante et de Noiseau. Jacques de Viole, seigneur d'Andresel, était président au parlement de Paris.

MDCCLXXII.

ANDRESEL. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

1639.

D. O. M.

CY DEVANT GIST VENERABLE ET DISCRET-
TE PERSÕNE Mre MATHVRIN DABLIN PBRE
EN SON VIVÃT CVRE DE LEGLISE ET FABRI-
QVE DE CEANS LEQl A LAISSE A LADte FAB-
RIQE VN ARPENT III.XX XVIII PERCHE DE
TERRE SCIZ AV TERROVER DANDRESEL AIN-
SI QE PLVS ANPLEMt EST CÕTENV EN SON
TESTAMt PASSE PARDEVÃT BOVTEILLER
CÕMIS DV TABELLION DVDt ANDRESELLE
XX [illegible] IOVR DE FEBVRIER M VIC XXXIX A
LA CHARGE QVE LES MARGERS ET PROVISEVRS
DE LADte FABRIQE SERÕT TENVS FAIRE DIRE
A PERPETVITE PAR CHACVN AN TROIS SER-
VICES A CHVN DESQLS SERÕT DICTES VIGI-
LES A TROIS LEÇONS ET VNE MESSE
HAVLTEL A LA FIN VN LIBERA LORAISON
[illegible] APOSTOLICOS ET FIDELIVM ASSA-
VOIR LE PREMIER LE X [illegible] AVRIL Pr LE
[illegible] MATHVRIN DABLIN
[illegible] CVRE DE CEANS
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Le curé Mathurin Dablin succédait à un oncle de mêmes noms. Il lui témoigna sa pieuse reconnaissance en l'associant aux prières qu'il fondait pour lui-même. L'inscription de ce donateur n'a pas été mieux traitée que celle du président de Viole; on l'a retrouvée abandonnée sous l'escalier de l'orgue. Le marbre est ajusté dans un encadrement de pierre incrusté de compartiments de couleurs diverses, qui a pour accessoires des attributs funèbres, des enroulements, un nom de Jésus et une tête de mort. Puissent les vœux que nous exprimons pour la réintégration dans l'église de ce monument et de celui qui précède (n° MDCCLXXI) être pris en considération!

MDCCLXXIII.

LA CHAPELLE-GAUTIER. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN.

1718.

CY · GIST ·
M.^E LOVIS · THION
CHANOINE[1] · ET · CVRÉ
DE · CETTE · EGLISE · QVI
DECEDA · LE · VINGT · TROIS
IVILLET · 1718 · AGÉ · DE · 76 · ANS
REQVIES · CANT[2] · IN · PACE ·

Pierre. — Long. 0m,38; larg. 0m,41.

Église sans importance. La majeure partie de la construction date de la première moitié du XIIe siècle; mais les deux travées du chœur ont seules conservé leurs voûtes, leurs colonnettes et leurs consoles.

Le curé Louis Thion repose dans la nef, vers le nord, en avant d'un autel latéral consacré à la Vierge. Au-dessus du texte on a gravé une croix; au-dessous, une tête de mort et deux ossements en sautoir.

[1] Chanoine de Champeaux. — [2] *Sic.*

MDCCLXXIV.

LA CHAPELLE-GAUTIER. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN.

1732.

D · O · M ·
CI · GIST
. . . .[1]
ABOVLARD · PRESTRE
CHANOINE[2] · ET · CVRÉ
DE · CETTE · EGLISE
QVI · DECEDA · LE · 15 · IV
IN
1732 · AGÉ · DE · 41 · AN[3]
REQUIESCAT * IN PACE

Pierre. — Long. $0^m,61$; larg. $0^m,30$.

Tombe placée auprès de celle de Me Louis Thiou, sous la grille formant clôture de la chapelle de la Vierge. Au-dessus de l'épitaphe, des larmes, une croix, une burette et un autre insigne qui n'est plus reconnaissable; au-dessous, encore des larmes et une tête de squelette.

[1] Deux mots effacés, probablement *Messire Guillaume*. Voy. ci-après, n° MDCCLXXV.

[2] Chanoine de Champeaux.

[3] *Sic.*

MDCCLXXV.

LA CHAPELLE-GAUTIER. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN.

1738.

D · O · M

CY DEUANT GISSENT HAVT ET PVISSANT SEIGNEVR ......[1]
LOVIS THIBOVST DE BERRY CHEVALIER SEIGNEVR DE
LACHAPELLE............................GRAND ET
PETIT.............. ET DE LA ....VVE[2] EN PARTIE,
GOVVERNEVR ET CAPITAINE DES CHASSES DE FONTAINE-
BEL[3]............CONSEILLER D'HONNEVR AV BAILLAGE
ET SIEGE PRESIDIAL DE MELVN, DECEDÉ LE 16. MARS 1706.
ÂGÉ DE 67. ANS.
ET HAVTE ET PVISSANTE DAME MADAME PHILIPPE CLOZIER DE
JVVIGNY SON EPOVSE DECEDÉ LE 19. DECEMBRE 1722. AGÉ
DE 75. ANS.

LAQVÉLLE PAR SON TESTAMENT REÇU PAR Mᴱ GVILLAVME
ABOVLARD CVRÉ DE CETTE PAROISSE EN LA MEME ANNÉE,
ET DEPOSÉ CHEZ DE BISSY NOTAIRE ROYAL A MELVN, A·
FAIT LES LEGS PIEVX CY APRES. SCAVOIR :
1° LA SOMME DE MILLE LIVRES UNE FOIS PAYÉE A LA·
CHARITÉ DES PAVVRES MALADES DE CETTE PAROISSE.
2° CELLE DE MILLE LIVRES VNE FOIS PAYÉE A LA FABRIQVE DE
CETTE EGLISE, POVR AVOIR VN ORNEMENT COMPLET, SPECIA-
LEMENT POVR LA FESTE DE Sᵀ MARTIN PATRON DE CETTE
PAROISSE.
3° CELLE DE DEVX CENT LIVRES VNE FOIS PAYÉE A LA PAROISSE
DE JUVIGNY[4], POVR ACHEPTER VNE LAMPE D'ARGENT, A SA
CHAPELLE DV ROSAIRE·
4° CELLE DE DEVX CENT LIVRES VNE FOIS PAYÉE AVX *R. P.*

[1] *Messire.*
[2] Noms de lieux grattés.
[3] *Fontainebeleave,* Fontainebleau.
[4] Il existe une paroisse de ce nom, département de la Meuse, arrondissement de Montmédy.

RELIGIEVX PENITENTS DE PICPVS DV CONVENT DE BREAV [1],
POVR UN ANNVEL D'VNE MESSE BASSE TOVS LES JOVRS·
PENDANT L'ANNÉE DE SON DECEZ·
5° ET CELLE DE CINQ MILLE LIVRES VNE FOIS PAYÉE A L'EGLISE
FABRIQVE ET PAROISSE DE LA CHAPPELLE A PLACÉR EN FON^D^
D'HERITAGE POVR AYDER A FONDER UN VICAIRE [2] DANS LAD^T^
PAROISSE, A LA CHARGE DE QVATRE SERVICES PAR AN ET A PERPETVITÉ, CHACVN, DE VIGILES A TROIS LEÇONS, LAVDES, VNE
MESSE HAVTE, ET LIBERA A LA FIN, LESQVÉLS SERVICES SERONT
CELEBRÉZ TOVS LES ANS POVR LE REPOS DES ÂMES DE FÉV [3] MONS·SON
EPOVX SES FEVEC [4] PERE ET MERE ET POVR LAD^E^................
M...... LOUIS AVGVSTE THIBOVST...................[5]
SEIGNEVR DE LA CHAPELLE ET AVTRES LIEVX LEVR FILS, A FAIT PLACER
EN LEVR MEMOIRE CETTE EPITAPHE; LE 2·AOUST 1738.

REQVIESCANT IN PACE AMEN.

Pierre [6]. — Long. $1^m,65$; larg. $0^m,75$.

Dalle arrondie au sommet; traces de deux écussons accolés, surmontés d'une couronne de comte, accostés de deux lions pour supports; le premier écusson, à dextre, écartelé de pièces qui ne sont plus visibles; le second, à sénestre, portant un chevron.

Gabriel Thiboust de Berry, devenu au XVIIe siècle seigneur de la Chapelle, fit commencer un grand château qui fut achevé par son fils Louis, et qui existe encore. Gautier, chambellan du roi Philippe-Auguste, avait laissé son nom à ce lieu. Les Thiboust de Berry se firent autoriser, par lettres patentes, à substituer leur propre nom à la dénomination ancienne. On a dit, on a écrit dans les actes, *la Chapelle-Thiboust-de-Berry* [7]; mais l'usage a prévalu contre l'autorité; le nom

[1] Couvent de pénitents réformés du tiers ordre de Saint-François, remplacé par une maison de campagne, paroisse de Bréau, ancien diocèse de Sens, département de Seine-et-Marne, arrondissement de Melun. Le principal monastère de ces religieux était à Paris, dans le quartier de Picpus, faubourg Saint-Antoine; il n'en subsiste plus que des constructions insignifiantes.

[2] *Vicaire* ou *uicaire*. La première lettre est surchargée.

[3-4] *Sic.*

[5] *Messire* Louis-Auguste Thiboust *de Berry, chevalier.*

[6] Dans la nef, à gauche, près de la chaire.

[7] Voy. n° MDCCLXXVII.

primitif s'est rétabli par la seule force de l'habitude. La terre fut érigée en comté par lettres royales du 27 avril 1644, en faveur de François de Harville, ancien ambassadeur à Rome et à Londres, qui la possédait alors. Louis-Auguste Thiboust, mort en 1749, fils du capitaine des chasses de Fontainebleau, prenait le titre de comte de la Chapelle[1].

La veuve de Louis Thiboust se montra généreuse envers les pauvres et les églises. Ses libéralités, dont le détail n'est pas dépourvu d'intérêt, s'élèvent à la somme, alors considérable, de sept mille quatre cents livres.

[1] Lebeuf, *op. cit.* t. XV, p. 356.

MDCCLXXVI.

LA CHAPELLE-GAUTIER. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN.

1741.

LA CHAPELLE DE NOTRE
DAME DE LIESSE[1]
VOVS QVI PASSEZ N'OVBLIÉ
PAST[2] DE LVY DIRE VN PATER
ET VN AVÉ À SON INTENTION,
SAINTE VIERGE PRIEZ
POUR NOVS; 1741.

Pierre[3]. — Long. $0^m,25$; larg. $0^m,39$.

L'autel latéral, du titre de Notre-Dame de Liesse, n'est autre chose qu'un coffre moderne en boiserie.

Quelques fragments de dalles funéraires sont dispersés dans l'église. Nous avons lu sur une de ces pierres quelques mots en caractères gothiques du XVIe siècle :

. . . . . marchant demeurant a la chapelle prie dieu pour eulx

On trouve deux bases de croix sculptées en pierre, du XIIIe siècle : l'une dans le cimetière, l'autre dans la rue principale du village. Le millésime de 1772, inscrit sur cette dernière, indique probablement une restauration.

[1] Un des pèlerinages les plus célèbres de la Vierge, à Liesse, près de Laon. — [2] Nous reproduisons fidèlement toutes les incorrections de l'original. — [3] Près de la chaire, du côté du nord; texte sans ornements.

MDCCLXXVII.

LA CHAPELLE-GAUTIER. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN.

1776.

CY GIT

VÉNÉRABLE SCIENTIFIQUE ET
DISCRETE PERSONNE MESSIRE
I........P...LAS[1] M.[e] ES-ARTS, PRÈTRE
DU DIOCESE DE PARIS NÉ À CHÊTAINVILLE[2]
LE 6..... 1708. NOMMÉ CHANOINE[3]
CURÉ DE LA CHAPELLE THIBOUST DE
BERRY[4] LE 13 JUILLET 1732. FAIT
PRÊTRE AU MOIS DE 7.[bre] DE LA
MÊME ANNÉE ET DOYEN RURAL DE
CHAMPEAUX LE 28 AVRIL 1774. LE
QUEL APRÈS AVOIR GOUVERNÉ SON
TROUPEAU AVEC AUTANT DE ZÉLE
QUE D'ÉDIFICATION PENDANT 44
ANS 3. JOURS ET CONFIRMÉ PAR SON
EXEMPLE CE QU'IL A ENSEIGNÉ PAR
SES PAROLES EST DÉCÉDÉ LE 16
JUILLET 1776.
EN MOURANT IL S'EST ÉCRIÉ AVEC
SALOMON Ô VANITÉ DES VANITÉS
TOUT DANS CE MONDE EST VANITÉ.
Priez Dieu pour son âme

Pierre.

[1] Noms grattés.
[2] Paroisse du doyenné de Montlhéry.
[3] De Saint-Martin de Champeaux.
[4] Voy. ci-dessus, n° MDCCLXXV, p. 67.

Lame de pierre dans la nef, en avant de l'autel de la Vierge. Les caractères sont remplis d'un mastic qui, en se décomposant, a rendu assez difficile la lecture de l'inscription. L'encadrement est semé de larmes.

On remarquera que le défunt fut nommé chanoine et curé deux mois avant son ordination sacerdotale.

Nous avons dit plus haut par suite de quelles circonstances le village de la Chapelle-Gautier reçut, pour ne pas le conserver, le nom de la Chapelle-Thiboust-de-Berry.

MDCCLXXVIII.

FOUJU. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE.

XIV[e] siècle.



• ICI • GISSENT •

...............ERT[1] • BRIART • BONNE • BRIART •.................

......T • BRIAR

T • Z • IEHENETE • EN • FANS •.......

............[2] • BRIART • ESCVIER • Z • DAMOISELE • IEHENE • DE • MORCI • SA • FAME •

PRIE • P • EVS •

Pierre[3]. — Long. 1^{m},55; larg. 0^{m},82.

[1] Angle brisé. Sans doute *Robert.*

[2] *Henri*, ou peut-être *Merri.*

[3] Dans la nef, du côté du nord, sous la chaire.

Église construite vers 1242, à l'époque même de la constitution de la paroisse; rien d'ailleurs de remarquable.

La tombe la plus ancienne qui reste dans l'édifice appartient aux premières années du XIVe siècle. Elle fut posée sur la sépulture de cinq enfants, trois fils et deux filles, de Henri Briart, écuyer, et de demoiselle Jeanne de Morci.

Une effigie, celle du fils aîné, sans doute, occupe environ les deux tiers de la tombe; mains jointes, longue cotte à capuchon rabattu sur les épaules, chaussure allongée, un lévrier sous les pieds; vers les hanches, deux petits écussons : l'un, à dextre, à trois fasces d'hermine; l'autre, à sénestre, à un lion grimpant sur un fond qui paraît semé d'étoiles; pour encadrement d'architecture, une arcade en ogive accompagnée de deux colonnettes et de deux pilastres.

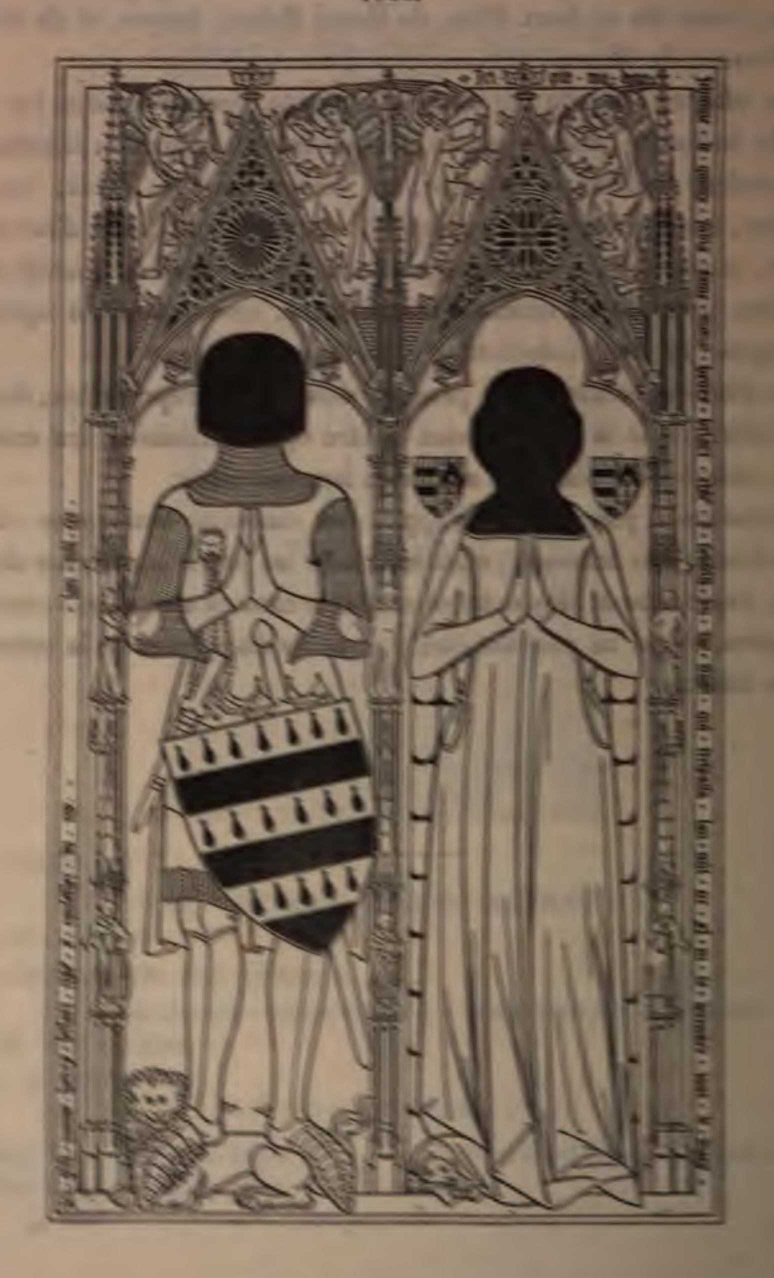
Les frères et sœurs de ce premier défunt sont représentés, dans le tiers inférieur de la tombe, sous quatre ogives trilobées, les uns costumés comme leur aîné, les autres en longues robes.

L'arcature a pour points d'appui des consoles feuillagées et des pieds-droits; des écussons, encadrés dans les lobes supérieurs des arceaux, reproduisent alternativement les armoiries que nous avons déjà indiquées, et qui ne peuvent être que celles du père et de la mère des jeunes défunts.

MDCCLXXIX.

FOUJU. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE.

1344.



Ici · gist · ma · dame ·

Jehanne · de · quincy · Jadis · fame · mons^r^ · . . . . y[1] briait · chlr · z · conseill · du · roy · nre · s^r^ qui · trespassa · lan · mil · ccc · xlıı · le · derrenier · Jour · de · Mars ·

Ici · gist · mons^r^ · . . . .[2] · briart · chlr · z · conseiller · du · roy · . . . . lan · mil · ccc[3] . . . .

Pierre[4]. — Long. 2^m^,31; larg. 1^m^,25.

Encadrement semblable à celui des autres dalles funéraires de la même époque; deux arceaux en ogive, pignons, crossettes, fleurons, clochetons, quatre anges thuriféraires, deux figurines de prêtres ou de clercs sur chacun des pieds-droits, qui sont ici au nombre de trois. Les têtes et les mains avaient été rapportées en marbre; elles sont aujourd'hui toutes brisées. Henri Briart est vêtu du haubert de mailles et de la cotte d'armes en étoffe; grèves et solerets de fer plat; un lion sous les pieds; dague retenue par une chaînette qui s'ajuste à un mufle d'animal; au ceinturon de l'épée, un écu à trois fasces d'hermine, comme sur la tombe précédente des enfants de la même famille. Une double robe et un manteau paré de vair forment le costume de Jeanne de Quincy; un chien sous ses pieds; près de sa tête, deux petits écussons, partis des armes de son mari et des siennes, où nous avons cru distinguer un chevron sur un champ vairé.

Ce second Henri ou Merri Briart était peut-être un frère survivant des cinq enfants dont l'épitaphe se trouve classée sous le n° MDCCLXXVIII.

Jeanne de Quincy mourut le dernier jour de mars 1343, c'est-à-dire le 31 mars 1344 (n. st.). Son mari mourut après elle; ses héritiers négligèrent de faire inscrire sur sa tombe la date de son décès.

[1] Prénom effacé, sauf la dernière lettre, *Henry* ou *Merry?*

[2] Même prénom que ci-dessus.

[3] La suite ne paraît pas avoir été complétée.

[4] Dans la nef, du côté du nord.

MDCCLXXX.

FOUJU. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE.

1555.

Cy gist honorable home loups Poulaud . . . . laboureur demeurant a villeblin[1]

lequel trespassa le xxixe Jour de Juillet mil v^c^ lv . . .

. . . . loups . . . .

laquelle trespassa le xxiie Jour du mois de novembre

. . . .

Pierre[2]. — Long. 2^m^,42; larg. 1^m^,30.

La dalle du laboureur Louis Poulaud a subi de la manière la plus fâcheuse l'action de l'humidité. Deux arceaux en plein cintre abritent les effigies du défunt et de sa femme : le mari est vêtu de la veste et du petit manteau; la femme, d'une robe longue et bouffante. Les deux époux se regardent. A leurs pieds se tiennent debout un jeune garçon et une petite fille en même costume que les parents. Les têtes de ces quatre personnages étaient incrustées en marbre, ainsi que leurs mains. Le laboureur s'était donné des armes parlantes, qui sont figurées dans la bordure : au milieu de chacun des deux grands côtés de la dalle, une gerbe de blé entre deux grappes de raisin, et en chef un croissant accosté de deux étoiles.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, n° MDCCLXX, une tablette, portant une inscription de fondations, occupait la partie inférieure de la dalle; la moisissure en a rendu le texte illisible.

[1] Fief appartenant, dès le XIIIe siècle, à la collégiale de Champeaux. — [2] Au nord, près de la chaire, sous le confessionnal.

MDCCLXXXI.

FOUJU. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE.

1646.



CY GISENT HŌNORABLE HŌME IEAN BOVTILLIER VIVĀT MARCHAND DEMEVRANT A
FOVGEV LEQ^{L} DECEDA LE XXXE AVRIL M. VI^{C}
XLVI. ET MAGDELAINE DE VIERCY SA FEM̄E LAQ^{LLE} DECEDA LE XIE DECEMBRE M. VI^{C} XXV.
Priez Dieu Pour leurs Ames ∽

Pierre[1]. — Long. 1^{m},95; larg. 1^{m},10.

[1] Dans la nef, du côté méridional.

Jean Boutillier, décédé en 1646, était peut-être le fils de Simon Boutillier, inhumé en 1618 dans l'église d'Andresel[1]. Tous deux exerçaient la même profession de marchand ou de fermier. La tombe, dessinée avec soin et bien conservée, offre une disposition à peu près semblable à celle de la dalle de Louis Poulaud. Jean Boutillier porte un costume tout pareil à celui de Simon Boutillier. Sa tête a du caractère. Madeleine de Viercy, sa femme, douée d'une grosse figure villageoise, est coiffée d'un bonnet rond à haute forme et vêtue d'une ample jupe à corsage entr'ouvert d'où sort une large collerette empesée. Un chapelet, terminé par une croix, pend à son côté droit.

[1] Voy. plus haut, nº MDCCLXX.

MDCCLXXXII.

FOUJU. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE.

1614.

JHS · MA · M^E MARTIN GERCOVR OVRE JE SVIS NOMMEE
MAGDELENE PAR NOBLE HOME LOVYS MIRON [1] ESCVIERS
SIEVR DE BLAISEZ [2] 1614 CHRISTOFLE CHARDON
ET PHILIPE PLAISANT FEMME DE PIERRE PICHONT.

Cloche.

La tour de Fouju contenait, dit l'abbé Lebeuf, une grosse et nombreuse sonnerie. Une seule cloche ancienne y est restée; elle date des premières années du règne de Louis XIII. On lui a donné le nom de la sainte patronne de l'église.

[1] D'une famille de robe qui a produit d'illustres magistrats. — [2] *Blaisy*, fief de la paroisse de Fouju connu dès le XIIIe siècle.

MDCCLXXXIII.

SAINT-MERRY. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MERRY.

1540-1547.

Cy gist . . . . en son vivant . . . . . . f . . . . saint pres sainct mery en
brie lequel trespsa le mercredi xie Jo^r daoust mil v^c xl .
Et damoiselle Bienvenue de champrond sa feme . Qui trespassa le viiie Jour davril mil . v^c xl . vii . Dieu ayt leurs ames

Pierre. — Long. 2^m,05; larg. 1^m,05.

Église de peu d'importance; nef vulgaire; chœur en partie du XIIIe siècle; à la voûte de la dernière travée, une bonne peinture du XVIIe siècle représentant les quatre Évangélistes. On lit cette devise sur la boiserie de l'autel de la Vierge, qui porte la date de 1737 :

DE BIEN EN MIEUX.

La dalle de damoiselle Bienvenue de Champrond et de son mari est d'un beau travail; on a eu la barbarie de la scier en trois bandes pour l'employer à la confection des degrés du sanctuaire.

Deux arcades cintrées: deux pilastres doriques; retombée médiane en pendentif, avec un écusson qui s'est effacé: socles à feuillages; entablements à rinceaux.

Le défunt, en armure, ses gantelets attachés à son côté droit; un lévrier sous les pieds. Sur la cotte d'armes en étoffe, j'ai cru distinguer une fasce accompagnée de trois têtes de chien. La veuve est en costume de deuil, enveloppée d'un grand manteau, coiffée d'un long voile qui descend au-dessous des épaules. Aux angles de la dalle, quatre écussons, dont un seul encore bien visible: c'est celui de Bienvenue de Champrond, on y voit un griffon, la patte dextre levée.

L'abbé Lebeuf n'a rien dit de cette tombe, ni des personnages dont elle marquait la sépulture.

MDCCLXXXIV.

SAINT-MERRY. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MERRY.

1652.

CY GIST ET REPOSE LE CORPS
DE HONNESTE HOMME GERMAIN
PRICET LABOVREVR DEMEVRANT
A SAINCT MERY QVI DECEDA
LE IOVR DE SAINCT IACQVES
ET SAINCT CHRISTOFLE LE VINGT
CINQVIESME DE IVILLET MIL
SIX CENS CINQVANTE
DEVX · PRIEZ DIEV POVR
SON AME

Pierre. — Long. $0^m,62$; larg. $0^m,57$.

Dans la nef, du côté du sud, simple dalle. Au-dessous du texte, deux ossements liés en sautoir et une tête de mort ailée.

MDCCLXXXV.

SAINT-MERRY. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MERRY.

1742.

LAN 1701 JAY ESTE DONNEE A LEGLISE SAINT MERRY
PAR LOVIS DVMAINE LABOVREVR ET EN LAN 1742 JAY
ESTE REFONDVE AVX DEPENS DE CETTE EGLISE
BENITE SELON LA COVTVME NOMMEE LOVISE GENEVIEVE
DE MON ANCIEN NOM PAR LES MARGVILLIERS ET
LES HABITANS
JACOBVS ET LVDOVICVS GODIVEAV CONFLAVERVNT ME[1]

Cloche.

A la suite de l'inscription, un petit cartouche contenant au centre une cloche dans un médaillon de forme ronde, et en légende, autour du médaillon, les mots : LOVIS GAVDIVEAV.

[1] Voy. ci-dessus, n° MDCCLXIX.

MDCCLXXXVI.

QUIERS. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN.

1636.

LE DIMANCHE 20. APVRIL
1636. DECEDA VENERABLE
ET DISCRETTE PERSONNE
M^RE NICOLAS ALLAN PRES-
TRE VIVĀT CHANOINE EN LEGLI^SE
COLLEGIALL^E MR S^T MARTIN DE
CHAMPEAVLX QVI A DŌNÉ ET
LEGVÉ A CESTE EGLI^SE DE QVIERES
LA SŌME DE IIII^C LXX · LI^VR T^S · ET VN
CALLICE ET BVRETTE D'ARGEN^T
PO^R Y ERIGER LA CŌFRAIRIE DV
S^T ROSAIRE ET PARTICIPPER
A PERPETVITÉ AV SERVICE
D'ICELLE AINSY QVIL EST
DECLARE AV CONTRACT DE
CE PASSÉ PDEVĀT M^E CLEMENT
BOVTILLIER TABELLION AVD̄.
CHAMPEAVLX LE 13. MAY AVD̄.
AN · 1636 ·
PRIES DIEV PO^R SŌ. AME

Pierre. — Long. 0^m,85; larg. 0^m,52.

L'église, sans valeur aucune, paraît avoir été reconstruite au XVIe siècle. L'inscription, qui atteste le zèle de Nicolas Allan pour la dévotion du Saint-Rosaire, est fixée à l'intérieur de l'édifice, sur une des piles qui soutiennent le clocher. Elle est gravée sur une table de pierre, arron-

die à ses deux extrémités; au-dessus du texte, un nom de Jésus entre deux branches d'olivier.

Nous avons déjà publié, parmi les inscriptions de la collégiale de Champeaux, deux actes de fondations faites par le même personnage[1], moyennant deux legs de quatre cent soixante et dix livres chacun, somme égale à celle qu'il laissa, en même temps, à l'église de Quiers, dont il était peut-être curé.

[1] Voy. ci-dessus, n°s MDCCXXIX et MDCCXXX.

MDCCLXXXVII.

QUIERS. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN.

1565.

**Je fus faite pour Quierre en lan v^c lxv m^e guille fouquet cure
et m^e claude naudier vicaire et pour lors marguliers
fiacre lefebure et Jehan driger et denys driger mere du lieu**

Cloche.

« Les quatre grosses cloches sont antérieures, dit l'abbé Lebeuf[1], aux « grandes guerres des huguenots, selon leurs inscriptions gothiques. « Trois sont de 1552. La plus grosse porte pour date l'an 565, par « oubli du nombre millénaire[2]. Je n'entre dans ce détail[3] que pour « combattre l'opinion que quelques-uns ont cru que cette dernière « cloche était du VIe siècle de J. C. » La cloche de 1565 a seule a été conservée; elle nous apprend les noms du curé d'alors, de son vicaire, du maire et de deux marguilliers.

[1] *Op. cit.* t. XV, p. 368. — [2] Ce n'est pas un oubli, mais un usage fréquent au XVIe siècle. — [3] L'abbé Lebeuf s'abstient généralement de parler des cloches.

MDCCLXXXVIII.

QUIERS. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN.

1770.

LAN 1770 JAY ETE BENITE PAR M[RE] CLAUDE COLLEAU
CURE DE LA FERMETE & NOMMEE DENISE LOUISE MADELAINE
PAR M[R] DENIS HARAN LABOUREUR ET LOUISE MADELAINE
BREULE EPOUSE DE M[R] PIERRE PICARD LABOUREUR A
LA FERMETE
I · E · IAUON · C · ROYER · M ·

Cloche.

Une seconde cloche, moins volumineuse que la première, et moins ancienne de deux siècles, a été installée dans le beffroi de la tour. Elle provient de l'église détruite de la Fermeté, paroisse voisine, qui faisait partie du diocèse de Sens (département de Seine-et-Marne, arrondissement de Melun, canton de Mormant).

MDCCLXXXIX.

L'ÉTANG-DE-VERNOUILLET. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-LOUIS.

1725.

[1] [A L]A GLOIRE ETERNELLE
DE DIEU
[CY GIS]T LE CORPS DE MESSIRE ANTOINE
LOUIS LONGUET CHEVALIER SEIGNEUR
DE CHAUVILLIERS ET AUTRES LIEUX ·
UN COUP AUSSY CRUEL QU'IMPREVÛ
DANS UNE CHASSE LE JOUR DE LA FESTE
DE SAINT HUBERT [2] DE LANNÉE MIL SEPT
CENT VINGT CINQ LA ENLEVÉ A LA
FLEUR DE SON AGE ET A EMPECHÉ QU'IL
[PUT] JOUIR DE LA REPUTATION QUE LUY
[PRE]PARAIENT SON MERITE ET SA VERTU.
[IL EST D]ECEDÉ DANS SA VINGT QUATRIEME
[ANNÉ]E QUATRIEME JOUR DE NOVEMBRE 1725 [3].
PRIEZ DIEU POUR SON AME

Marbre noir. — Haut. $0^m,55$; larg. $0^m,54$.

Louis Longuet, grand audiencier de France, seigneur de l'Étang, obtint, en 1667, l'établissement de la paroisse. Il fit construire aussitôt en ce lieu une petite église du style le plus simple, qui fut convertie en grange pendant la Révolution et qui a été démolie en 1852.

L'épitaphe d'Antoine-Louis Longuet, fils ou petit-fils du grand audiencier, se lit sur une plaque de marbre toute simple, sans aucun ornement; elle a été retrouvée dans le moulin du château de Vernouillet. Ce jeune homme, si cruellement ravi à sa famille, reposait auprès de

[1] Les lettres placées entre crochets, en tête de plusieurs lignes, manquent aujourd'hui, par suite de fractures.

[2] 3 novembre.

[3] L'abbé Lebeuf donne par erreur la date de 1623.

l'entrée de la chapelle seigneuriale. Ses restes, mis à découvert au moment de la destruction de l'église, furent pieusement recueillis et transférés au cimetière du village de Verneuil [1], devenu le chef-lieu de la circonscription paroissiale qui comprend aujourd'hui le petit territoire de l'Étang. On voyait encore sur le crâne, au milieu du front, le trou de la balle. Le cœur du fondateur, Louis Longuet, déposé derrière le maître-autel, a été pareillement porté à Verneuil. L'église de l'Étang renfermait autrefois plusieurs épitaphes de cette famille; elles ont été brisées, et il n'en est resté que des fragments sans suite et sans intérêt.

Les Longuet, originaires de Paris, étaient seigneurs de Vernouillet et de Chauvillers. Leurs armoiries, qu'on retrouve encore sur quelques pierres, sont d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un puits d'or sur une terrasse d'argent [2].

[1] *Verneuil-en-Brie,* ancien diocèse de Sens (département de Seine-et-Marne, arrondissement de Melun, canton de Mormant). — [2] *Dictionn. de la noblesse.* (De la Chesnaye-Desbois.)

SUPPLÉMENT.

MDCCXC.

PARIS. — CIMETIÈRE SAINT-MARCEL.

XI

XIe siècle.

......ESCIT BALDO

......IIII $\overline{K}$ · FBR

Pierre. — Haut. 0m,24; larg. 0m,30.

Des fouilles exécutées sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Marcel, pendant le mois d'avril 1877, ont mis à découvert un fragment d'épitaphe qui ne saurait être moins ancien que le milieu du XIe siècle. Selon toute apparence, il ne manque que peu de chose à ce texte mutilé. L'inscription ne se composait que de deux lignes, qui peuvent probablement se restituer ainsi :

*hic requi*ESCIT BALDO*inus*

qui obiit IIII $\overline{K}$ F$\overline{B}$R.

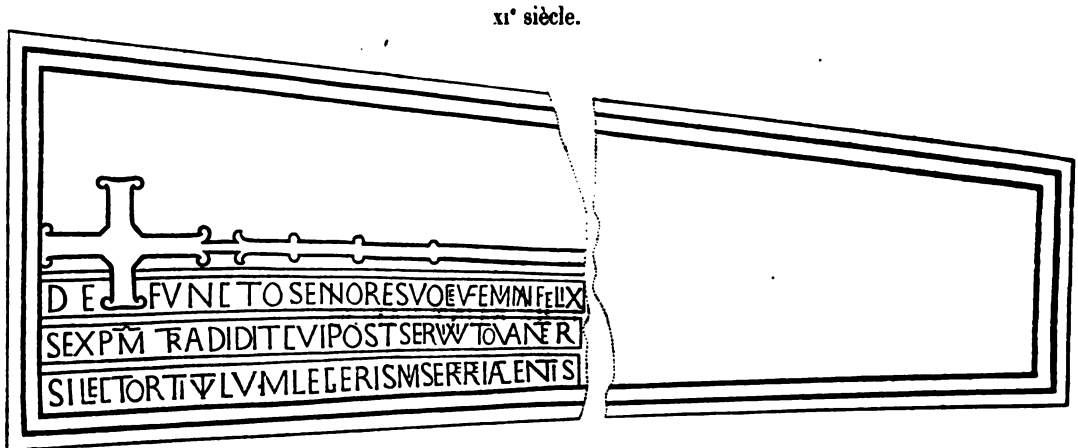
Il est certain que le texte s'arrêtait à l'indication de la date.

Cette pierre est aujourd'hui déposée au musée Carnavalet avec les autres monuments épigraphiques de même provenance.

MDCCXCI.

PARIS. — CIMETIÈRE SAINT-MARCEL.

XIe siècle.



Pierre. — Long. 1m,75; larg. 0m,42.

Cette inscription a été trouvée en 1873 au cimetière Saint-Marcel; on la conserve aujourd'hui à l'hôtel Carnavalet. Elle est gravée sur une dalle de pierre qui couvrait un de ces cercueils, plus larges à la tête qu'aux pieds, comme on en rencontre un si grand nombre jusqu'au XIIe siècle.

Une croix, ornée de nœuds à la hampe et de crochets aux extrémités, est gravée sur cette dalle; l'épitaphe est disposée sur trois lignes parallèles à la tige de la croix.

De toutes les inscriptions trouvées au cimetière Saint-Marcel, celle-ci est la seule qui nous soit parvenue bien complète. Malheureusement, elle ne se recommande guère à l'intérêt du lecteur que par son antiquité. La femme dont elle recouvrait les restes s'est consacrée au Seigneur après la mort de son mari; mais, en renonçant au monde, elle semble avoir renoncé au nom même qu'elle portait. Rien du moins, dans cette brève épitaphe, n'indique comment se nommait la défunte, exemple d'humilité bien rare, même aux époques de plus grande ferveur religieuse.

Quant à la date de ce monument, elle n'est pas très aisée à déterminer. A en juger d'après les caractères de l'inscription, cette tombe pourrait appartenir au xe ou au xie siècle. Elle offre, en effet, la plus grande analogie avec l'épitaphe d'Agembaldus[1], qui a été attribuée à cette date. La forme de la croix ne présente aucune particularité qui permette de contester cette appréciation, et l'on doit, selon toute apparence attribuer ce monument à la période comprise entre les derniers temps de la dynastie carlovingienne et la mort du roi Robert.

[1] Voir t. I, p. 7. Nous saisissons l'occasion que nous fournit ce rapprochement pour corriger le nom du personnage mentionné dans cette inscription. Comme M. de Longpérier l'a fait remarquer dans le *Journal des Savants* (1874, p. 597), on aperçoit sur la pierre, à la fin du mot mutilé AGEMB, un trait oblique qui ne saurait appartenir à un E, mais bien à un A. Le défunt ne pouvait donc se nommer AGEMB*ertus*; le nom d'AGEMB*aldus* est le seul probable.

MDCCXCII.

PARIS. — CIMETIÈRE SAINT-MARCEL.

XIe siècle.

Le cimetière Saint-Marcel a fourni en 1873 plusieurs autres fragments d'inscriptions de même époque et de même style que celles dont nous venons de parler. Elles sont malheureusement tellement mutilées, qu'il est impossible d'en restituer le texte.

Sur l'une, on ne lit plus que le mot FIDELIS gravé en lettres magnifiques.

Sur une autre, on déchiffre à grand'peine les derniers mots d'une épitaphe dont il ne reste plus que six lignes mutilées :

.................SEPTNB.....
.................BERTVS.....
.................MAMPRE..
.................TVR AMEN.·.
................VISES LECTOR
.................NIMA SVA.

Pierre. — Haut. 0^{m},37; larg. 0^{m},41.

ce qui paraît être l'épitaphe d'un personnage dont le nom se terminait en *bertus* et qui mourut au mois de septembre ou d'août. Les deux dernières lignes contiennent un de ces appels à la piété des lecteurs si fréquents au moyen âge. Il était sans doute ainsi conçu :

*quisq*VIS ES LECTOR
*ora pro a*NIMA SVA.

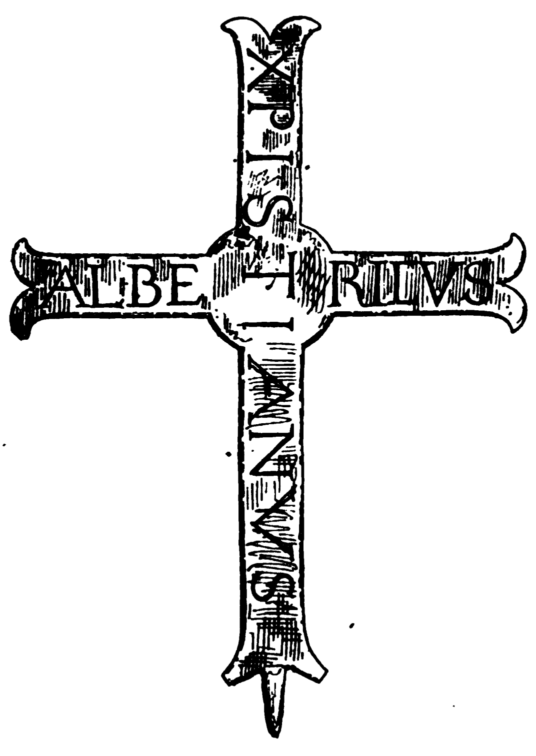
Ces pierres sont aujourd'hui réunies dans les salles du rez-de-chaussée de l'hôtel Carnavalet avec celles qui ont été publiées dans le premier volume de ce recueil [1].

[1] Voir t. I, p. 7 et 796. — Nous ferons remarquer en passant que cette dernière inscription (p. 796) ne semble pas porter MEREDA, mais MFREDA. Si cette lecture est la bonne, la défunte portait un de ces noms si communs à l'époque mérovingienne et carlovingienne, tels que *Ermenfreda, Ragamfreda.*

MDCCXCIII.

PARIS. — CIMETIÈRE SAINT-MARCEL.

XIe siècle.



Plomb. — Haut. 0m,95; larg. 0m,68.

Dans une des sépultures qui furent découvertes au cimetière Saint-Marcel en 1871, on trouva une petite croix en plomb très oxydée, sur laquelle sont gravés à la pointe les mots :

ALBERICVS XPISTIANVS

Il semble qu'il y avait quelques mots tracés sur l'autre côté de la croix; mais il n'est plus possible d'en reconnaître une seule lettre. Ces mots devaient contenir une invocation adressée à Dieu par le défunt, ou peut-être une demande de prières pour son âme. La brièveté et la

simplicité de l'inscription, la forme des caractères, indiquent une époque assez reculée. Cette croix fut trouvée dans un grand cercueil en pierre dont les parois extérieures portaient, en guise de décoration, de grossières hachures en arête de poisson. Cette ornementation rudimentaire se rencontre fréquemment sur les tombeaux mérovingiens et carlovingiens; mais il est peu vraisemblable qu'il faille donner à la croix une date aussi ancienne. M. Vacquer, auteur de la découverte, a constaté que le tombeau avait été violé autrefois : c'est au milieu des terres qui le remplissaient qu'on a trouvé cette petite croix. Elle était placée du côté des pieds, au lieu de se trouver à la hauteur de la poitrine ou de la tête du défunt, comme c'est la règle habituelle; on ne peut donc affirmer qu'elle ne se soit pas introduite fortuitement dans la tombe où elle a été trouvée, et qu'elle ne soit pas postérieure d'un ou plusieurs siècles à cette tombe. Quoi qu'il en soit, elle doit remonter au moins au XIe siècle, époque vers laquelle paraît s'être généralisée la coutume de placer dans les tombes des croix de plomb avec inscription. Toutes celles que l'on possède sont de la fin du XIe siècle ou du XIIe. Les unes, comme la plupart de celles que M. l'abbé Cochet a recueillies dans le cimetière de Bouteilles, près de Dieppe[1], renferment des formules d'absolution; d'autres, comme celle qui fut trouvée au XVIe siècle dans le tombeau de Thierry, évêque de Metz[2], portaient le nom du défunt et la date de son décès; d'autres enfin contiennent, le nom du mort et une invitation aux fidèles à prier pour lui[3]. C'est à cette dernière classe qu'appartenait, sans doute, la petite croix du cimetière Saint-Marcel. Ajoutons qu'elle est une des plus petites que l'on possède.

[1] Cochet, *Normandie souterraine*, 2e éd. p. 220 et suiv., et *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 303 et suiv.

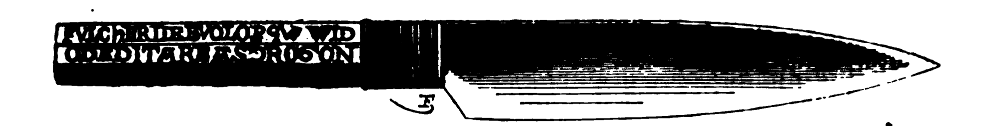
[2] *Gall. christ.* t. XIII, col. 731.

[3] Voir une croix trouvée à Bouteilles. (Cochet, *Sépultures gauloises, rom. franq. et norm.* p. 338.)

MDCCXCIV.

PARIS. — ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE NOTRE-DAME.

xIe siècle.









Ivoire. — Long. 0m,08; diam. 0m,016.

HIC CVLTELLVS FVIT
FVLCHERI DE BVOLO P*er* QVE*m* WID
O DEDIT AREAS DROGON
IS ARCHIDIAÇONI ECCL*es*
IE S*an*C*t*E MARIE ANTE E
ANDE*m* ECCL*esi*AM SIT[AS P*ro*]
ANNIVERSARIO [MATRIS SVE]

Cette inscription est gravée sur le manche d'un couteau conservé à

la Bibliothèque nationale. Ce curieux objet provient du trésor de Notre-Dame de Paris. Au XVIII[e] siècle, il était déposé dans l'armoire des châsses; vers 1754, une place plus sûre lui fut donnée dans le chartrier de l'église, sur les conseils de l'abbé Lebeuf, qui le premier reconnut l'intérêt tout particulier qu'il présentait[1]. En 1791, lorsque l'autorité civile mit la main sur les archives des paroisses et autres établissements religieux de Paris, il fut porté à la Bibliothèque nationale et déposé au Cabinet des antiques, d'où il n'est plus sorti.

Ce couteau est en fer; son manche, en ivoire jauni par le temps. L'inscription qu'il porte nous apprend qu'il a servi de symbole de tradition dans une donation, faite à l'église de Paris par un personnage nommé Gui, de terrains situés devant l'église Notre-Dame et qui avaient appartenu à l'archidiacre Drogon. Le donateur voulait assurer, par cette libéralité, la célébration d'un service annuel à la mémoire de sa mère.

On sait qu'au moyen âge l'usage de consacrer la transmission d'une propriété par la tradition d'un symbole matériel était fort répandu. Du Cange a recueilli de nombreux exemples de traditions symboliques par une motte de gazon, par une paille, par un bâton, par une branche d'arbre, par un couteau, par une courroie, etc.[2].

Ces objets étaient donnés de la main à la main, lors de la conclusion du pacte de vente ou de donation. Parfois, quand leur dimension le permettait, on les conservait en les attachant au parchemin sur lequel était écrit l'acte de vente ou de donation. Ainsi l'on possède des chartes auxquelles adhère encore une paille insérée dans le repli du parchemin. Je puis même citer un acte du Midi consacrant une transaction entre un suzerain et son feudataire, et au bas duquel ont été cousues les clefs de la maison qui fait le sujet de la transaction[3].

[1] Lebeuf, *Dissertation sur l'histoire ecclés. et civile de Paris*, t. I, p. 87. — Cf. Chabouillet, *Magasin pittoresque*, t. VI, p. 87, et R. de Lasteyrie, *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. V, p. 308.

[2] Du Cange, *Glossarium*, verbo INVESTITURA.

[3] C'est un acte en langue vulgaire de l'an 1168. Il se termine ainsi : «Apres la «vescomtessa [de Nemse] dis lur que l'estar

Quand le symbole de la tradition était un couteau, on attachait, en général, au manche ou à la lame, un bout de parchemin sur lequel on écrivait l'objet de la transaction. Le savant directeur de la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, a trouvé, dans un manuscrit de Gaignières, les dessins de deux couteaux conservés jadis dans les archives de l'église de Chartres[1] et qui ont servi, comme celui de Notre-Dame, de symbole de tradition. Ils portent, l'un au manche, l'autre à un trou percé dans la lame, une bande de parchemin sur laquelle est transcrit l'acte de donation. Ces bandes de parchemin ont évidemment été ajoutées postérieurement au fait qu'elles relatent; les quelques lignes qu'on y lit n'affectent pas la forme ordinaire des chartes, mais ont plutôt l'apparence de simples notices destinées à rappeler les faits dont le couteau est le symbole et la preuve[2].

Au contraire, le couteau de Notre-Dame de Paris n'était accompagné d'aucune charte ni d'aucune notice sur parchemin. Il a servi à la fois et de symbole et de charte de donation, car l'objet de la donation est exposé dans l'inscription gravée sur le manche.

C'est un fait bien rare. Cependant, il n'est pas unique, car Mabillon cite un couteau à manche noir, sur lequel était gravée la mention de l'achat d'une censive par l'abbaye du Ronceray, à Angers, vers l'an 1130[3].

Le couteau de Notre-Dame doit appartenir au commencement du XIIe siècle ou plutôt à la fin du XIe. L'abbé Lebeuf l'attribuait au règne de Louis le Gros; il est probable qu'il date plutôt du milieu du règne de Philippe Ier.

Le peu que l'on sait de l'un des personnages nommés dans l'inscription justifie cette manière de voir. Foucher de Bueil, le proprié-

«de Berniz lur l'avia obs, et il trameserun «a la vescomtessa las claus del lur estar da «Berniz, per Peirun de la Torre, e sun aizo «elas que aizi sun cosidas.» Cette charte a été publiée dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXV, p. 581. Elle a été reproduite en fac-similé dans la collection paléographique de l'École des chartes sous le n° 54».

[1] Bibl. nat. ms. lat. 5185, I, p. 115 et 45.

[2] Voir L. Delisle, *Biblioth. de l'École des chartes*, t. XXI, p. 119, et R. de Lasteyrie, *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. V, p. 312.

[3] *Annales ordinis S. Benedicti*, t. VI, p. 219.

taire du couteau, et Gui, l'auteur de la donation, sont inconnus; mais l'archidiacre Drogon figure dans plusieurs actes de la fin du XIe siècle[1]. Il était déjà archidiacre de Paris en 1067[2]. Sa mort est mentionnée dans le Nécrologe de l'Église de Paris en ces termes : « III kl. junii de « domo S. Marie obiit Droco archidiaconus, qui dedit nobis domum « extra claustrum[3]. » M. Guérard rapporte cette mention à l'an 1100 environ; mais il n'a eu pour en fixer l'époque que des actes de date peu précise. Or une charte de Notre-Dame prouve que Drogon était déjà remplacé en l'an 1097 par l'archidiacre Vulgrin[4]. Donc il a dû mourir plusieurs années avant l'an 1100. Ajoutons que rien ne prouve que Drogon fût mort quand Gui donna à l'église Notre-Dame les terrains qui lui avaient appartenu; bien au contraire, il semble, d'après le texte de l'inscription, que Drogon vivait encore. C'est au moins ce que l'on peut induire de l'absence du mot *quondam*, que l'on n'aurait sans doute pas omis si la donation avait eu lieu après la mort de l'archidiacre.

Les caractères paléographiques du monument conviennent parfaitement à la fin du XIe siècle. Les abréviations n'y sont pas nombreuses et ne portent que sur des mots et des lettres que l'on a abrégés dès les temps les plus anciens. Le signe abréviatif est un simple trait horizontal. Plusieurs lettres appartiennent, il est vrai, à l'alphabet oncial; mais on voit que cet alphabet n'avait pas encore détrôné celui du XIe siècle, et que le graveur a employé l'un et l'autre concurremment. Or ses préférences sont évidemment pour les formes les plus anciennes, car il donne à la lettre E treize fois la vieille forme carrée et deux fois seulement la forme ronde. Enfin le ᵹ oncial et le U oncial, qui deviennent d'un usage fréquent dans les inscriptions dès le commencement du XIIe siècle, n'apparaissent pas ici. Tout concorde donc à prouver que le curieux petit monument qui nous occupe appartient au dernier quart du XIe siècle.

[1] Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 310, et t. II, p. 16.

[2] Voir une charte de Saint-Martin-des-Champs, *Gall. Christ.* t. VII, Instr. col. 35.

[3] Guérard, *op. cit.* t. IV, p. 69.

[4] *Ibid.* t. I, p. 305.

Dans le dessin qui accompagne cette notice, on remarquera qu'une cassure a enlevé plusieurs lettres de l'inscription. Du temps de l'abbé Lebeuf, le couteau était entier, ce qui a donné l'occasion à cet illustre érudit de remarquer qu'on ne cassait pas toujours les couteaux qui servaient de symbole de tradition, comme semblait le penser Du Cange, ou du moins qu'on ne prenait cette précaution que pour ôter l'envie de voler le couteau. Cela devenait inutile quand une inscription en couvrait le manche. Un accident est venu, depuis le siècle dernier, séparer la lame du manche et écorner l'ivoire en faisant disparaître quelques lettres.

L'église Notre-Dame de Paris possédait un second monument analogue à celui que nous venons de décrire. C'est un simple morceau de bois qui a servi de symbole dans une déclaration faite par deux serfs au chapitre de Notre-Dame. On y a écrit à l'encre, en minuscule du temps de Philippe I[er], les cinq lignes que voici :

Ebrardus et Hubertus de Spedona villa
servi scilicet beate Marie Parisiensis per hoc lignum
Fulconi decano rectum fecerunt in capitulo sancte
Marie de conquestu antecessorum suorum quem tenue
rant absque canonicorum permissione

La date de cette déclaration doit être, à bien peu d'années près, la même que celle de la donation de Gui. On sait, en effet, que le doyen Foulques fut élu évêque de Paris en 1103; c'est donc aux dernières années du XI[e] siècle, ou aux deux ou trois premières du XII[e], qu'il faut la rapporter.

Ce morceau de bois a toujours été conservé avec le couteau de Foucher de Bueil; il est comme lui déposé, depuis la Révolution, dans une armoire du Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale.

MDCCXCV.

PARIS. — SAINTE-CHAPELLE.

1379.

Ce liure bailla a la Sainte chappele du palais
Charles le ve de ce nom roy de france qui fut
fils du roy Jehan lan mil trois cens lxxix

Couverture de livre en argent doré.

Au nombre des plus beaux manuscrits que possède notre Bibliothèque nationale, il faut placer un magnifique volume provenant de l'ancien trésor de la Sainte-Chapelle du Palais et qui porte aujourd'hui le n° 8851 du fonds latin. Ce manuscrit est précieux à double titre. Il nous offre un remarquable spécimen d'écriture du XIe siècle en lettres d'or, et a conservé une admirable reliure en orfèvrerie, sur un des plats de laquelle se lit l'inscription que nous reproduisons en tête de cet article.

La description détaillée de ce manuscrit nous entraînerait trop loin; qu'il nous suffise de dire qu'il contient le texte des quatre Évangiles, entièrement écrit en lettres d'or, sur deux colonnes. On y voit cinq grandes miniatures représentant :

1° Le Christ dans une gloire en forme d'amande, entourée de quatre médaillons représentant les Évangélistes figurés en buste, et de quatre autres médaillons plus petits contenant les animaux symboliques qui servent d'attributs aux Évangélistes (fol. 1 v°);

2° Saint Mathieu, assis, écrivant son Évangile; au sommet du tableau, l'ange, ou plutôt l'homme ailé qui lui sert de symbole (fol. 15 v°);

3° Saint Marc, assis, tenant une plume d'une main et un livre de l'autre; au sommet du tableau, le lion ailé (fol. 52 v°);

4° Saint Luc, assis, tenant une plume d'une main, et l'autre main posée sur un livre ouvert; son attribut se voit au haut de la page (fol. 75 v°);

5° Saint Jean, assis, dans l'attitude de la méditation, tenant un



ÉVANGÉLIAIRE DONNÉ PAR CHARLES V

livre de la main droite; l'aigle symbolique occupe le haut de la miniature (fol. 115 v°).

Les tableaux de concordance des quatre Évangiles (fol. 9 r°), les *incipit* et *explicit* de chaque Évangile, sont exécutés avec un soin et une richesse de décoration remarquables. Dans le cadre qui entoure l'*incipit* de l'Évangile de saint Mathieu (fol. 16 r°) il faut noter des petits médaillons ronds, peints en grisaille sur fond d'or, qui représentent en buste les souverains de l'Allemagne contemporains de l'exécution du manuscrit. Les légendes qui entourent les bustes nous donnent les noms de ces souverains. Ce sont :

OTHO IMPERATOR AVG. ROMANOR.
OTHO IVNIOR IMPERATOR AVGVSTVS.

et

HENRICVS I REX FRANCORVM.

Il s'agit ici d'Othon II, de son fils Othon III, mort en 1002, et d'Henri II dit *le Boiteux*, élu roi de Germanie cette même année et couronné empereur en 1014. Le manuscrit a donc été exécuté en Allemagne ou sur les bords du Rhin, entre 1002 et 1014. Quels en furent les premiers possesseurs? Entre quelles mains passa-t-il avant d'être la propriété de Charles V? On l'ignore. La plus ancienne mention que nous connaissions de ce magnifique volume se trouve dans l'inventaire de la Sainte-Chapelle dressé en 1480[1].

La reliure dont Charles V enveloppa ce précieux volume est une des merveilles de l'orfèvrerie du XIVe siècle. Quoique aucun document ne le dise d'une façon certaine, il est bien vraisemblable qu'elle a dû sortir de quelque atelier parisien[2].

Le plat supérieur est formé d'une plaque d'or sur laquelle est gravée la figure de l'apôtre saint Jean, entourée de quatre médaillons renfermant les symboles des Évangélistes.

[1] Bibl. nat. ms. lat. 9941, fol. 28 r°.

[2] Elle a été décrite par Morand, *Hist. de la Sainte-Chapelle*, p. 49 et suiv.; Lacroix et Seré, *Le Moyen âge et la Renaissance*, t. V, art. *Reliure*, et Labarte, *Hist. des arts industriels*, 1re éd. t. II, p. 341.

Saint Jean est assis sur un pliant orné de têtes de chien. Il a les pieds sur une sorte de tabouret de forme carrée, décoré de petites arcatures en plein cintre. Il écrit, sur un pupitre porté sur un pied unique, les premiers mots de son Évangile : In principio. On voit, à côté du cahier sur lequel il écrit, une écritoire avec une plume. Il tient sur ses genoux un livre fermé, dont la reliure est décorée de rinceaux finement gravés. Le dessin a une certaine apparence archaïque, due sans doute à ce que l'artiste s'est inspiré des grandes miniatures représentant, dans le manuscrit, les quatre Évangélistes.

La figure de saint Jean occupe le centre d'une grande arcade en plein cintre dont l'archivolte est couverte de rinceaux de feuillage. Cette arcade est portée par deux colonnes avec chapiteaux à triple rang de feuilles. Des feuillages s'enroulent autour de leur fût. Autour de l'apôtre sont disposés, dans quatre médaillons de forme ronde, les symboles des Évangélistes. Sur la bordure de chacun des médaillons se lit en belles majuscules gothiques le nom de l'Évangéliste auquel le symbole correspond : IOHANES, MATHEVS, MARCVS et LVCAS.

L'espace occupé par les diverses figures que nous venons de décrire est séparé du tympan de l'arc par un large bandeau sur lequel est gravée l'inscription que nous avons reproduite plus haut. Au-dessus de ce bandeau se voit un ange, en buste, déroulant une banderole sur laquelle on lit ces mots :

et verbum
caro factum est.

Tout ce brillant ensemble se détache sur un fond losangé semé de fleurs de lis; tous les traits du dessin, ainsi que l'intérieur des losanges sur lesquels se détachent les fleurs de lis, sont niellés. Il en résulte un heureux contraste entre l'éclat du métal doré et le ton plus mat de la nielle. Seuls les fonds des médaillons et le cadre chargé de rinceaux qui forme la bordure du plat sont ornés de fines gravures non niellées[1].

[1] Ce plat a été reproduit fort exactement dans l'ouvrage précité de MM. Lacroix et Seré.



ÉVANGELIAIRE DONNÉ PAR CHARLES V

Le plat inférieur de cette précieuse reliure est, s'il est possible, plus remarquable encore que celui que nous venons de décrire. Il est également en argent doré. On y voit le Christ en croix, entre la Vierge et saint Jean. Les trois figures ont été traitées en ronde bosse et appliquées au fond. Elles peuvent compter parmi les plus parfaits chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie française.

La croix à laquelle le Christ est attaché est entièrement recouverte d'enroulements formés par des feuilles de vigne d'une finesse d'exécution merveilleuse. De petites pierres précieuses, émeraudes, saphirs et rubis, sont semées çà et là sur la croix[1]. D'autres, beaucoup plus grosses et plus nombreuses, recouvrent le fond du métal et le double cadre qui forme la bordure de cette admirable œuvre d'orfèvrerie. Elles alternent avec des perles disposées deux à deux; malheureusement un grand nombre des pierres et des perles ont disparu[2]. Quelques-unes ont été replacées au hasard, ce qui rompt l'harmonie de la composition primitive; mais ce sont là des desiderata qui paraissent peu de chose devant la beauté et la bonne conservation des parties essentielles de ce chef-d'œuvre. Quatre gros cabochons, occupant les angles du volume, protégeaient jadis les figurines. Il n'en reste plus que deux.

Enfin deux riches fermoirs complétaient à l'origine cette magnifique reliure; ils ont disparu aujourd'hui; mais l'inventaire de la Sainte-Chapelle dressé en 1480 nous en a conservé la description[3]. Le même

[1] On y compte 24 petites émeraudes et 9 petits saphirs ou rubis.

[2] A l'origine, on devait compter 109 perles, 4 gros cabochons et 80 petits, ce qui, joint aux pierres placées sur la croix, formait un total de 226 pierres ou perles. L'inventaire de 1480 n'en compte plus que 222, à savoir : 34 petites pierres sur la croix, 65 pierres et 123 perles sur le fond et la bordure. Au siècle dernier, l'historien de la Saint-Chapelle en comptait encore 193, à savoir : 89 pierres et 104 perles; aujourd'hui il ne reste plus que 33 pierres sur la croix, 21 sur le fond et la bordure, et 36 perles, soit au total 90 pierres ou perles.

[3] Voici tout le paragraphe de cet inventaire qui concerne l'évangéliaire de la Sainte-Chapelle. Il est intéressant de pouvoir rapprocher ce texte du monument lui-même :

«Item unus textus Euvangeliorum com«muniter nuncupatus l'*Apocalice* totaliter «litteris de auro scriptus, in quo sunt plu«res hystorie litterarum auri, qui reponitur «in quodam parvo repositorio de corio, «incipiens in ultimo folio «Petro Jhesus» et

inventaire prouve que l'on a interverti les deux plats, et que celui qui porte le crucifix et les deux figures en relief de la Vierge et de saint Jean était jadis le plat supérieur.

Espérons que ce précieux objet, aujourd'hui déposé dans les vitrines de la galerie Mazarine, est enfin à l'abri des détériorations.

«finiens in eodem folio «nova et vetera», «et est dictus textus Euvangeliorum auro «coopertus de duobus lateribus et in latere «anteriori est in medio unus crucifixus, «beata Maria et sanctus Johannes, totaliter «de auro elevati, et est crux, supra quam «est dictus crucifixus, munita pluribus par«vis folliagiis auri, supra que folliagia sunt «viginti tres smaragdi mediocres, et parvi «decem baleii tam mediocres quam parvi, «et unus alter parvus baleyus qui non po«test nisi parum videri talis qualis sub manu «dicti crucifixi. Et in bordatura dicti libri, «de latere dicti crucifixi, sunt septem grossi «saphiri, et septem luppe saphirorum, et «octo rubizi baleii tam grossi quam parvi, «quinque smaragdi et una grossa presma «smaragdi, quinquaginta et una perle me«diocres cum suis cathonibus tam orientales «quam de Scotia, et in bordatura tabule, «supra quam stant dicti crucifixus, beata «Maria et sanctus Johannes, sunt novem «saphiri, tam scilicet saphiri quam luppe «saphirorum, tales quales cum suis cathoni«bus, tres baleii, tres smaragdi tales qua«les, et quadraginta perle tales quales, sunt «precedentes cum suis cathonibus. Et supra «fundum dicte tabule sunt decem satis grossi «saphiri mediocriter boni, et quinque tam «saphiri quam luppe saphirorum parvi val«loris, et septem tam baleii quam rubizi «Alexandrie parvi eciam valloris, et tri«ginta et due perle cum suis cathonibus si«miles precedentibus. Et de alio latere dicti «textus Euvangeliorum est similitudo qua«tuor Euvangelistarum, et sanctus Johan«nes in medio scribens in uno libro, et in «superiori parte dictorum Euvangelistarum «est unus angelus tenens unum rotulum, in «quo scribitur: «Verbum caro factum est.» «Que quidem ymagines supradicte sunt «omnes nigellate. Et dedit dictum librum «Karolus quintus sicut apparet per litteram «scriptam supra dictum latus. Et est dictus «liber bordatus in toto circuitu platanis auri, «et est in dicto libro unum firmatorium «auri ad duas platenas intertenentes ad «unam copulariam, supra quod firmatorium «sunt duo esmaillia de nigellatura et qua«tuor parve turquesie cum tribus parvis «grenatis, et pendet in dicto firmatorio una «huppa in buttino munita parvis parletis, «quarum plures deffiiciunt, et solebat esse «unum aliud firmatorium simile, quod de «presenti non est repertum. Ymmo reper«tum est et tradditum dicto cappicerio pre«senti. In eo tamen deffiicit una parva patena «auri supra quam rivatur supra librum.» (Bibliothèque nationale, ms. lat. 9941, fol. 28.) Conf. la description de cette même reliure dans l'inventaire dressé en 1573 (Archives nationales, L. 844*) et publié par M. Douet d'Arcq dans la *Revue archéologique*, t. V, p. 167.

MDCCXCVI.

PARIS. — ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

XVIe siècle.

Dans la seconde chapelle, du côté septentrional du chœur de l'église Saint-Étienne-du-Mont, se voient des peintures murales du XVIe siècle. Ces peintures n'ont pas grande valeur artistique; mais étant les plus anciennes, croyons-nous, qui existent dans une église de Paris, elles méritent d'être décrites en détail. Elles sont d'ailleurs accompagnées d'inscriptions, qui leur donnent plein droit à prendre place dans notre recueil.

Ces peintures ont été découvertes en 1861. Elles étaient auparavant cachées sous une épaisse couche de badigeon, qui ne permettait pas d'en deviner l'existence. Elles ont été restaurées par les soins de l'administration municipale; les légendes qui les expliquaient, et qui étaient devenues assez difficiles à lire, ont été rafraîchies; on en a restitué les parties effacées avec plus ou moins de bonheur. Enfin, on y a ajouté plusieurs lignes qui ont le double tort de présenter de nombreuses imperfections au point de vue paléographique, et de ne pas concorder avec les tableaux dont elles semblent vouloir donner l'interprétation. Il est d'ailleurs assez facile de suivre les traces de la restauration, et l'artiste qui en a été chargé a eu soin d'en prévenir le public par une inscription pseudo-gothique ainsi conçue :

Les peintures de cette chapelle longtemps recouvertes
d'une teinte uniforme ont été retrouvées en MDCCCLXI et
restaurées par les soins de l'administration municipale[1].

Le sujet de ces fresques est une pieuse légende qui eut une certaine vogue dans les derniers temps du moyen âge, c'est la passion des Dix mille martyrs.

[1] Pour distinguer les inscriptions dues au restaurateur moderne de celles qui sont vraiment originales, nous imprimerons ces dernières en caractères gothiques, semblables à ceux que l'artiste du XVIe siècle a employés, et les autres en italiques.

Les Bollandistes ont consacré une longue notice à l'histoire de ces martyrs, assez peu connus dans l'Église d'Occident, et qui semblent n'avoir été en grand honneur que dans l'Église arménienne. La *Légende dorée* de Jacques de Voragine[1], qui servait en quelque sorte de manuel hagiographique aux artistes du xve et du xvie siècle, n'en parle que brièvement. Ce n'est pas à cette source que s'est inspiré l'auteur des peintures. Il a certainement connu les actes plus ou moins authentiques des Dix mille martyrs; aussi croyons-nous utile de les résumer d'après les Bollandistes[2], pour faire mieux comprendre ce que le peintre a prétendu représenter.

Les empereurs Adrien et Antonin s'étaient mis en campagne contre certaines peuplades des bords de l'Euphrate. Attaqués par une armée de cent mille hommes, les empereurs, qui avaient placé leur confiance en Jupiter et Apollon, furent mis en pleine déroute. Ils avaient, dans leur armée, un corps de neuf mille hommes braves entre tous. Les chefs de cette vaillante troupe, Éliade et Acace, les encourageaient à invoquer le secours des dieux, secours inefficace, car les neuf mille étaient entraînés dans la déroute de l'armée romaine. Tout à coup un ange apparut, leur promettant la victoire s'ils invoquaient le Dieu qui dispersa l'armée de Sennachérib, et s'ils croyaient en son fils, le Rédempteur du monde. Les neuf mille obéissent à la voix de l'ange, l'ennemi est mis en fuite, et les vainqueurs, devenus chrétiens, suivent l'ange sur le sommet du mont Ararat. Ils y sont rejoints par d'autres anges qui leur apportent la nourriture dont ils avaient besoin, et leur annoncent qu'ils comparaîtront prochainement devant le tribunal de l'empereur, mais que le Seigneur saura les assister.

Cependant Adrien et Antonin avaient envoyé des messagers à la recherche des neuf mille, dont ils ignoraient le sort. Consternés à la nouvelle que ces braves soldats sont devenus chrétiens, ils convoquent cinq rois des contrées voisines, afin de décider ce qu'on devait faire en si grave occurrence. Sapor, Maxime, Adrien, Tibérien et Maximien,

[1] Jacques de Voragine, *La légende dorée*, traduite par M. G. B. t. II, p. 193. — [2] *Acta SS. junii*, t. V, p. 82 et suiv.

répondant à l'appel impérial, accourent avec une armée de trente mille hommes.

Les saints sont cités devant les empereurs, assistés des cinq rois. Une voix céleste les encourage. Acace répond hardiment par le récit des prodiges qui ont ouvert les yeux à ses compagnons. Les neuf mille, persistant dans leur foi malgré toutes les exhortations, sont condamnés à être lapidés; mais les pierres se retournent contre ceux qui les lancent. On les condamne alors à mourir sous le fouet; mais la terre tremble, et les mains des bourreaux s'arrêtent desséchées.

A la vue de ces signes évidents de l'assistance divine, Théodore, qui commandait mille hommes de l'armée du roi Maximien, déclare, avec toute sa troupe, qu'il veut croire et mourir avec les neuf mille. Maximien, furieux, fait couvrir le sol, sur un espace de trente stades, d'une quantité de clous triangulaires, sur lesquels il ordonne aux saints de marcher pieds nus; mais des anges précèdent les martyrs et ramassent les clous qu'ils entassent sur le bord du chemin.

Maximien, de plus en plus irrité, ordonne de leur appliquer le même supplice qu'au Christ; comme lui ils seront couronnés d'épines, percés à coups de lances et mis en croix. Ainsi fut fait. Les martyrs, couronnés d'épines, le corps transpercé, sont conduits sur le mont Ararat où se dressent les croix destinées à leur supplice. En route, ils se baptisent mutuellement avec le sang qui coule de leurs plaies. Arrivés sur la montagne, ils sont crucifiés. Du haut de sa croix, leur chef Acace récite, au nom de tous, une profession de foi chrétienne. « Bene « dixisti Achati, lui crie une voix céleste, ita enim se habet veritas. » Puis comme jadis sur le Calvaire, à la sixième heure, la terre tremble et les rochers se fendent; à la neuvième, les martyrs expirent comme jadis le Christ. Mais, avant de rendre l'âme, ils demandent à Dieu d'une commune voix, en faveur de ceux qui célébreront pieusement leur mémoire, santé pour le corps et pour l'âme, abondance de tous biens et victoire sur toutes les puissances visibles ou invisibles. Leur prière est exaucée.

La Providence n'abandonna pas les Dix mille martyrs; après leur

mort, leurs corps se détachèrent d'eux-mêmes de la croix, et des anges vinrent les ensevelir dans les grottes de la montagne.

C'est sur le mur de gauche que commence l'histoire des Dix mille martyrs. Ce mur est divisé en cinq compartiments, dans chacun desquels est figurée une scène de l'histoire des Dix mille. Ces scènes ne sont pas disposées dans l'ordre qui semblerait indiqué par la succession des faits racontés par la légende. Elles sont rangées au hasard, comme si le peintre avait dû copier des cartons dont il n'était pas l'auteur et dont l'ordre ne lui avait pas été bien indiqué.

1° Le premier tableau, en suivant le fil du récit consigné dans les actes, se voit au milieu du pan de mur à droite. Il représente les neuf mille groupés sur le bord d'un lac et séparés par un pont de l'autre bord sur lequel les ennemis sont rassemblés. Les neuf mille ont les mains jointes dans l'attitude de la prière; au-dessus d'eux apparaît un ange dans les nuages. Le pont est brisé; une partie des ennemis qui s'y étaient aventurés sont tombés dans l'eau où ils se noient. C'est ce qu'explique la légende gravée au-dessus de cette scène :

Les ennemys vng ange veisrent dont partie diceulx senfuyrent
z le demourant se noya a vng lac qui estoit pres de la

2° Le tableau suivant est placé à gauche du premier, mais à la rangée inférieure. On y voit les neuf mille réunis sur le mont Ararat. Ils sont divisés en deux groupes, entre lesquels on voit apparaître une troupe d'anges descendant du ciel et leur apportant du pain et des brocs pleins de vin. Au-dessus se lit la légende que voici :

Par le vouloir de dieu les anges ont noury en ce lieu
les neuf mille chevaliers par trente jours entiers.

L'artiste chargé de la restauration n'a sans doute pas remarqué que cette légende suffisait à expliquer la scène, car il a placé au bas du

tableau une autre inscription qui fait double emploi avec celle-ci et s'applique autant au tableau n° 1 qu'à celui que nous venons de décrire. Elle est ainsi conçue :

Soubz Maximin en une batayle a IX mille chevaliers ung ange apasreut par quoy eulx se fisrēt chrestiens

Ƶ desconfeisrēt les ennemys Puis retraicts sur le mont dararath feusrent par XXX jours des anges nourys.

3° En troisième lieu doit venir la scène représentée au sommet du mur. On y voit deux princes assis sur un trône; l'un d'eux tend un parchemin à un individu qui le prend respectueusement en mettant un genou en terre; deux autres personnages s'avancent derrière celui qui s'agenouille. Les deux princes sont évidemment les empereurs Adrien et Antonin qui envoient des messagers à la recherche des neuf mille restés sur le mont Ararat. Mais l'artiste, anticipant sur la suite du récit, qui prête au roi Maximin un rôle prépondérant dans le martyre des Dix mille, et le confondant avec son homonyme romain, en a fait un empereur, comme l'indique la légende peinte dans un cartouche carré au-dessus du tableau :

Comme lempereur maximin
enuoye des mesagers aux
ix milles cheualiers

4° Le tableau suivant doit être cherché, non plus sur le mur de gauche de la chapelle, mais sur le mur du fond, dans le petit espace compris entre la fenêtre et l'angle gauche de la chapelle. On y voit les neuf mille descendant du mont Ararat, et au bas de la montagne, des hommes armés qui les attendent. Cette scène a été presque entièrement repeinte lors des restaurations; l'artiste a cru qu'elle représentait la première partie du martyre des neuf mille et y a joint l'inscription suivante :

Lors les feist marcher sur cloux aigus
tost les anges les osterēt de soubz leurs piez

sans remarquer qu'au-dessus se voyait encore l'inscription ancienne ainsi conçue :

Comme ces mesagers viennent querir les ix mille chevalliers.

5° Les neuf mille sont ramenés devant les empereurs; ceux-ci veulent leur faire adorer les faux dieux. C'est ce que représente un tableau placé sur le mur de gauche de la chapelle, à côté de celui que nous avons décrit en premier. On y voit, d'une part, les neuf mille; de l'autre, l'empereur et son armée; au centre se dresse une colonne qui supporte plusieurs statuettes d'idoles. Deux ou trois des nouveaux chrétiens s'agenouillent devant l'idole; mais Dieu vient au secours de leur foi chancelante, un ange descend du ciel et renverse les idoles. C'est ce qu'exprime la légende peinte au-dessus du tableau :

Comme Lempereur voulant faire adorer les ydolles aux neuf milles chevaliers soudain lange les fist tumber

Dans le fond se voit une montagne dont le nom est peint à côté, sur une banderole : **le mont dararath**.

6° Furieux, dit la légende, de voir les neuf mille persévérer dans la foi chrétienne, Antonin et Adrien convoquent cinq rois du voisinage. C'est ce que représente le dernier des cinq tableaux peints sur le mur de gauche; il est placé au bas, à droite, juste au-dessous de celui que nous avons décrit en premier. On y voit l'empereur entouré des cinq rois qu'il a appelés; en face, les neuf mille chrétiens, les mains jointes, dans une pieuse attitude; au centre, une colonne surmontée d'une idole. Au-dessus de cette scène se lit une ancienne légende ainsi conçue :

Lempereur pour se myeulx venger mande a soy cinq
Roys denviron qui sont venus furieulx contre eulx

On a eu la fâcheuse idée d'écrire au-dessous de ce tableau une seconde légende toute moderne qui n'y a aucun rapport :

Par iceulx refuse dadorer les ydolles lempereur les fist lapider ains les pierres reveinsrēt
sayllir encontre les boureaux Quoy voyans M chevaliers aux aultres s'entrejoignisrēt compaignons.

7° L'empereur, assis, et deux de ses conseillers, debout à ses côtés, semblent regarder les chrétiens qui marchent au martyre. Au-dessous de ces figures se lisent ces mots :

Acace luy respondit nous lauons ja plusieurs foys dist que
Jesu Christ est nostre Roy et pour ce
yl ne nous chaut de toy

Cette légende a subi de sérieuses restaurations; nous croyons cependant qu'elle reproduit fidèlement le texte original. On remarquera qu'elle fait intervenir Acace, personnage qui n'est pas représenté dans la scène qu'elle accompagne. On pourrait peut-être en conclure qu'elle se rapportait, dans le principe, à une autre scène peinte sur le mur de fond de la chapelle et qu'un agrandissement de la fenêtre percée dans ce mur aura fait disparaître. Une lacune paraît ici d'autant plus évidente qu'il semble manquer un autre tableau indispensable, celui où mille autres soldats, touchés par la constance des neuf mille, viennent se joindre à eux. On verra, en effet, dans les tableaux qui nous restent à décrire et qui sont peints, comme celui-ci, sur le mur de droite de la chapelle, que l'artiste, suivant la légende jusqu'au bout, ne parle plus de neuf mille, mais bien de dix mille martyrs.

8° Les chrétiens sont condamnés au supplice. Ils sont couronnés d'épines eux et les mille nouveaux convertis; c'est ce qu'explique la légende peinte au-dessus :

Comme lempereur fist les x milles chevaliers tous despine couronner

9° Au-dessous de cette scène on voit les Dix mille marchant au supplice le corps percé de lances. Au-dessus de ce tableau se lit la légende :

Comme les x mille cheualiers eurent tous les costez de lances percez

10° et 11° Il existait encore deux autres tableaux, qui représentaient le crucifiement des Dix mille et leur ensevelissement par les anges. Plus mutilés que les autres, ils ont été remplacés par deux compositions modernes dont l'aspect jure singulièrement avec le ton des autres peintures. L'artiste a conservé les légendes qui existaient jadis au-dessus des deux tableaux détruits; elles étaient ainsi conçues : la première :

Comme par ordre de lempereur les x milles cheualiers confessanz le seigneur fusrent tous crucifiez.

Et la seconde :

Comme en ce lieu les dix mille cheualiers fusrent par les anges de dieu tous en terre places

Le peintre moderne, fidèle au système qu'il a appliqué ailleurs, s'est cru obligé d'ajouter une légende qui fait double emploi avec les deux précédentes :

Puis d'espine couronnez de lances percez feusrent les dix mille crucifiez z par les anges feusrent leurs cors ensevelys z leurs armes droict a dieu portées

Tout le haut du mur est couvert par un grand paysage dans lequel se dresse **la montagne dararath**; du ciel descendent des anges portant des couronnes, tandis que d'autres emportent au ciel les âmes des défunts.

Telles sont ces peintures, qui se recommandent peu par leur valeur

artistique, mais qui offrent un certain intérêt iconographique. Les monuments représentant cette légende sont assez rares en France. Cependant il y avait à Paris au moins deux chapelles dédiées aux Dix mille : celle de Saint-Étienne-du-Mont, où ont été retrouvées les peintures que nous venons de décrire, et une autre dans l'église des Célestins. Du Breul nous apprend que cette dernière avait été construite par Louis de Bourbon, évêque de Paris[1]. Deux distiques, dont il nous a conservé le texte, en rapportaient la construction à l'année 1482. Les voici :

Pontificis digni Ludovici Parisiensis
Fabrica quam cernis ore dicata nitet.
M · CCCC · LXXXII
Millibus hæc denis transfossis[2] diva Capella
De populi donis ultro patrata fuit.

Il est inutile d'ajouter que la chapelle a eu le sort de l'église dont elle faisait partie. Il n'en reste rien.

On voit encore dans une des chapelles de la cathédrale de Moulins un vitrail du XVe siècle représentant la passion des Dix mille. C'est le 22 juin que se célébrait la fête de ces saints.

[1] Du Breul, *Antiquitez de Paris*, p. 928. — [2] Le texte de Du Breul porte *tuis fossis*, ce qui n'a aucun sens.

MDCCXCVII.

PARIS. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-LOUIS-DU-LOUVRE.

1744.

HIC JACET
ANDREAS HERCULES DE FLEURY S. R. E. CARDIN[ALIS][1]
ANTIQUUS FOROJULIENSIS EPISCOPUS[2],
LUDOVICI XV. PRÆCEPTOR[3], MAGNUS REGINÆ ELEEMO[SINARIUS][4]
REGNI ADMINISTER[5],
SORBONÆ PROVISOR, REGIÆ NAVARRÆ SUPERI[OR][6]
UNUS EX XL. ACADEMIÆ GALLICÆ VIRIS[7],
NATUS DIE XXII. M. JUNII MDCLIII.[8] OBIIT DIE XXIX. M. JAN. MDCC[XLIII][9]
DE PATRIA BENE MERITO REX MEMOR PONI JUSSIT

Marbre blanc.

Les anciennes églises collégiales de Saint-Thomas et de Saint-Nicolas-du-Louvre tombaient en ruine au siècle dernier. Les deux chapitres furent alors réunis sous le titre de Saint-Louis. Thomas Germain[10], architecte, sculpteur et orfèvre, donna les dessins de la nouvelle église en 1738, et l'archevêque de Paris en célébra la dédicace en 1744. L'édifice, assigné en 1801 aux Calvinistes comme église consistoriale, fut démoli dix ans plus tard pour le dégagement des abords du Louvre. Un fragment de son abside subsistait encore en 1850. Il était situé à peu près à l'endroit où s'élève aujourd'hui le pavillon Denon.

Le cardinal de Fleury, comblé d'honneurs, parvenu à l'extrême vieillesse, mourut en 1743 et fut inhumé à Saint-Louis-du-Louvre, dans

[1] En 1726.
[2] En 1698. Il posséda aussi les abbayes de Tournus et de Saint-Étienne de Caen.
[3] Désigné pour cette fonction dans le testament de Louis XIV.
[5] En 1726.
[6] En 1729
[7] Élu en 1717. Il faisait aussi partie de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions et belles-lettres.
[8] A Lodève.
[9] A Issy, près Paris.
[10] Né à Paris, en 1673, mort en 1748. Voy. Ad. Lance, *Dict. des architectes.*

la chapelle de l'Annonciation, où le roi, son ancien élève, ordonna de lui ériger un somptueux tombeau. Ce monument, confié au talent de Jean-Baptiste Le Moyne[1], n'a jamais été terminé. L'effigie du cardinal, représenté mourant, la figure de la Religion, celle de l'Espérance et celle de la France éplorée, toutes quatre en marbre blanc et de proportions plus grandes que nature, n'étaient encore qu'ébauchées à l'époque de la mort du sculpteur, en 1778. On les voit inscrites, sous le n° 336, dans les plus anciennes éditions du catalogue du Musée des monuments français. Elles disparurent ensuite des salles d'exposition et rentrèrent en magasin, considérées comme des blocs de marbre qu'il serait loisible d'exploiter au besoin. Il en reste encore quelques tronçons informes, parmi les rebuts de l'ancien musée, dans les cours de l'École des beaux-arts.

Quant à l'épitaphe du cardinal, elle a été retrouvée dans des circonstances à peu près semblables à celles qui amenèrent la découverte d'une autre inscription mentionnée sous le n° LXXV de ce recueil[2]. Le marbre dont elle couvre une des faces, servait de table à une vieille commode. Celle-ci fut achetée dans une boutique de Paris par le propriétaire du château du Rocher-Portail, en Bretagne[3]. L'acquéreur ayant donné son meuble à réparer, on déposa le marbre et l'épitaphe fut remise au jour. Il y manque à peine quelques lettres aux extrémités des lignes les plus longues. C'est M. l'abbé Paris-Jallobert, de Vitré[4], qui le premier signala cette inscription au Comité des travaux historiques; c'est à lui que nous devons la copie d'après laquelle nous la publions aujourd'hui.

[1] Né en 1704, élève de son père Jean-Louis. Son groupe en marbre du baptême de Jésus-Christ est aujourd'hui placé dans l'église de Saint-Roch, à Paris. Nous avons cité un Nicolas Le Moyne, tombier, au XVIe siècle, t. III, p. 500.

[2] T. I, p. 145.

[3] Commune de Saint-Brice-en-Coglès, arrondissement de Fougères, département d'Ille-et-Vilaine.

[4] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. IV, p. 199.

DCLXVIII

PARIS. — ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARCEL.

[illegible]



Cy gist

venerable z discrette psonne maistre Mathurin Beaufilz natif de la paroisse de vigne pres mōtbazon ou diocese de tōs. En

son vivāt chanoyne de legle de ceās Qui trespassa en

son hostel.... .....le mardi xxje Jour de septembre Mil vc quarente six. Priez dieu por luy

Pierre. — Long. 1m,90; larg. 0m,98.

Lors de la démolition de l'ancienne église Saint-Marcel, en 1873, l'architecte chargé par l'administration municipale de la surveillance des fouilles et démolitions, M. Vacquer, trouva une grande dalle de pierre richement décorée, mais passablement fruste, qu'il fit transporter au musée Carnavalet.

Cette dalle représente un personnage en robe de chanoine, revêtu du surplis, tête nue, mains jointes, l'aumusse au bras. Il est debout sous une élégante arcade en plein cintre ornée de festons fleuronnés, derrière laquelle on aperçoit des retombées de voûte gothique. L'arcade est portée sur des pieds-droits terminés par des clochetons; trois niches amorties en accolade sont pratiquées sur chaque pied-droit; on y aperçoit encore, malgré l'usure de la pierre, des figures qui représentent les membres du clergé célébrant les cérémonies funèbres à la mort du défunt. Au-dessus de l'arcade, un riche pinacle formé de clochetons et de petites niches en plein cintre, sous lesquels on voit au centre Abraham assis recevant dans son sein l'âme du défunt, et à ses côtés deux figures agenouillées, fort effacées aujourd'hui, et qui semblent être des anges. Quatre médaillons ronds occupent les angles de la pierre : ils devaient contenir les symboles des quatre Évangélistes. L'épitaphe gravée au pourtour de la dalle nous apprend que cette tombe est celle de Me Mathurin Beaufils, natif de la paroisse de Vigney, au diocèse de Tours, en son vivant chanoine de l'église Saint-Marcel-lez-Paris.

Mathurin Beaufils ne semble pas avoir joué un rôle considérable dans les événements de son temps; nous n'avons retrouvé son nom dans aucun des historiens de l'époque; nous savons seulement par les documents conservés dans les archives de Saint-Marcel qu'il exerçait

les fonctions de « distributeur des doyen et chapitre de Saint-Marcel[1] ». Il eut, en 1538, à soutenir en cette qualité un procès contre Eustache Savary, curé de Saint-Hippolyte, qui réclamait certaines distributions auxquelles il n'avait point droit[2]. Une sentence rendue le 5 juin 1540, par Nicolas Brachet et André Verjus, conseillers au parlement, donna raison à Beaufils[3].

Par lettres du 17 juillet 1544, Mathurin Beaufils fonda un obit dans l'église Saint-Marcel, à célébrer après son décès, le jour de saint Mathurin[4]. Il donna pour cette fondation cent sols tournois de rente faisant partie de dix livres tournois de rente qu'il avait à prendre aux quatre termes, sur quatre maisons « de l'une des quelles pend pour enseigne la Trinité, en l'autre le Mouton, en une autre souloit pendre pour enseigne l'image sainte Geneviève, » assises toutes les quatre à Saint-Marcel, sur le pont aux Tripes, et appartenant à Claude Mimy et à Jeanne Belissent, sa femme. Le 20 août de la même année, Beaufils autorisa le chapitre à jouir de la susdite rente, à charge de célébrer chaque année, le jour de la Saint-Charlemagne[5], pendant la durée de la vie dudit Mathurin Beaufils, un obit en mémoire de son oncle Charles Beaufils, en son vivant chanoine de Saint-Marcel[6].

L'épitaphe de Mathurin Beaufils est devenue tellement fruste, que nous avions quelque doute sur la date exacte de sa mort[7]. Pour les dissiper, nous avons recouru aux registres capitulaires de Saint-Marcel. Nous y avons trouvé la confirmation de notre lecture. Le mardi 21 septembre 1546, le jour même de la mort de Beaufils, le chapitre se

[1] Ces fonctions consistaient principalement à tenir note de l'assiduité des chanoines aux diverses cérémonies, et à leur distribuer les méreaux ou jetons de présence auxquels leur donnait droit l'assistance aux offices.

[2] Inventaire des titres de Saint-Marcel. (Archives nationales, LL. 65, fol. 43 v°.)

[3] *Ibid.* fol. 43 v°.

[4] Le 9 novembre.

[5] 28 janvier.

[6] Autre inventaire des titres de Saint-Marcel. (Archives nationales, S 1937, fol. 52.)

[7] Certains mots de l'inscription presque entièrement effacés n'ont pas été lus de la même façon par notre dessinateur, M. Fichot, et par nous; mais les différences de lecture ne portent que sur des détails sans importance.

réunit, le chanoine Martin de la Lande, chambrier, fit part à ses confrères du décès de Beaufils. On manda les exécuteurs testamentaires du défunt, qui apportèrent son testament. On l'ouvrit, on en donna lecture au chapitre, on régla les différents détails relatifs à l'enterrement et aux cérémonies qui devaient le précéder ou le suivre[1]. Enfin on décida que la maison occupée par Beaufils au cloître Saint-Marcel, et dans laquelle il était mort, serait déclarée vacante, et qu'elle serait adjugée au plus offrant dans la prochaine réunion capitulaire. Ce dernier détail nous permet de restituer, avec grande vraisemblance, un passage de l'épitaphe qui a totalement disparu. Après les mots : **Qui trespassa en son hostel**, il y avait sans doute **a sainct Marcel**.

[1] Arch. nat. LL. 39, fol. 90 r° et v°.

MDCCXCIX.

PARIS. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINTE-MARINE.

XVIe siècle.

Maistre mart....................
diocese de par....................
natif du lude e....................
xor de juing dõi....................
ste Marine e....................
de Rente a lug....................
vendue et e....................
laisne lab....................
laritage....................
....
....

Pierre. — Long. 0m,26; larg. 0m,17

Sainte-Marine était la plus petite paroisse de la cité. Son territoire ne renfermait qu'une vingtaine de maisons, comprises dans le carré formé par la rue qui aboutissait à l'église, la rue Saint-Pierre-aux-Bœufs et la rue des Marmousets, jusqu'à la porte du Cloître-Notre-Dame. L'église Sainte-Marine fut supprimée en 1790, puis vendue comme bien national; mais elle ne fut démolie qu'en 1867, lorsqu'on modifia l'alignement de la rue d'Arcole pour la construction du nouvel Hôtel-Dieu.

On trouva dans la démolition de l'église le fragment ci-dessus, qui nous apprend qu'un personnage natif du Lude, dont le prénom était Martin ou Martial, donna à l'église Sainte-Marine une certaine rente, évidemment destinée à la fondation d'un obit. La date de la donation a disparu; nous voyons seulement qu'elle eut lieu au mois de juin : le style de l'inscription indique le milieu du XVIe siècle.

Munis de ces données, nous avons recherché dans les anciennes archives de Sainte-Marine, aujourd'hui conservées aux Archives nationales, toutes les fondations qui avaient pu être faites dans cette église pendant le cours du XVIe siècle. Nous n'en avons trouvé qu'une seule dont les détails semblent s'accorder assez exactement avec les indications si incomplètes de notre fragment. C'est celle qui fut faite par un certain Martin Brahier, le 29 juin 1553[1].

Martin Brahier était curé de Saint-Denis du Thilloy, au diocèse de Paris; c'était sans doute cette qualité qui était énoncée au commencement de notre inscription, ainsi qu'on peut le présumer d'après les mots [au] diocese de par[is] qui se lisent en tête de la seconde ligne. Il constitua à l'église Sainte-Marine une rente sur divers héritages situés aux environs de Belloy en France et appartenant à diverses personnes, qui reçoivent dans l'acte de fondation la qualification de laboureur. Or nous retrouvons dans notre fragment ce même mot lab[oureur], et, par la place qu'il occupe dans le texte, il est évident que la personne ainsi qualifiée était propriétaire des héritages sur lesquels la rente était assise. Les documents que nous avons pu retrouver ne nous ont pas permis de savoir si Martin Brahier était ou non originaire du Lude, mais, à moins de preuve contraire, rien n'empêche de l'admettre; le diocèse de Paris empruntait souvent des prêtres à d'autres diocèses. Plusieurs inscriptions de notre recueil en fournissent la preuve[2]. On ne peut donc tirer du silence de l'acte de fondation un argument contre l'identification que nous proposons. On serait au contraire en droit d'objecter que le nom du laboureur mentionné à l'avant-dernière ligne, laisne,

[1] Arch. nat. LL. 845, fol. 11 v°, et LL. 843, fol. 4. — On trouve un peu plus tard une fondation faite par un certain Martin Nouveau; mais c'était un boucher de Paris, et il est aisé de voir, par divers détails, que ce n'est pas de lui qu'il peut être question dans le fragment qui nous occupe.

[2] Par exemple, le curé de Bucy-Saint-Martin, en 1482, était natif de Saint-Malo (voir n° MDCLXXVIII, t. IV, p. 545); un autre curé de la même paroisse, en 1691, était natif d'Arles en Provence (voir n° MDCLXXX, t. IV, p. 549); le curé de Roissy en Brie, en 1775, était natif de Tulle en Limousin (voir n° MDCXXVI, t. IV, p. 458); un des prêtres attachés à l'église de Bucy-Saint-Georges, en 1779, venait du diocèse de Strasbourg (voir n° MDCLXXV, t. IV, p. 540), etc.

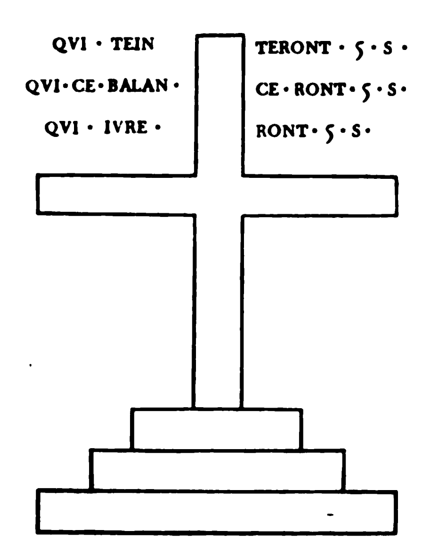
ne se retrouve pas dans la fondation de Martin Brahier, et ce serait une objection péremptoire s'il était certain que ce mot représentât un nom propre; mais il est permis de croire que c'est simplement un adjectif qui servait à distinguer le personnage d'autres membres de sa famille de même prénom. On voit donc que notre fragment est très probablement relatif à la fondation de Martin Brahier; nous regarderions même cette identification comme certaine si nous pouvions être assurés de connaître toutes les fondations qui ont été faites dans l'église Sainte-Marine au XVIe siècle[1].

[1] On conserve aux Archives nationales (LL. 843) le procès-verbal d'une enquête faite en 1711 par l'archevêque de Paris sur les obits fondés en l'église Sainte-Marine. On y résume, dans l'ordre chronologique, toutes les fondations alors connues. La plus ancienne est de l'an 1513, la dernière, de 1711. Celle de Martin Brahier est la quatrième en date. Il est bien probable que ce répertoire est à peu près complet; aussi l'avons-nous examiné avec un soin tout particulier.

MDCCC.

PARIS. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-NICOLAS-DES-CHAMPS.

XVIIIe siècle.



Inscription de la nature de celles qu'on désigne sous le nom de *Graffiti*, tracée sur un enduit de plâtre, par quelque maître sonneur peut-être, à l'intérieur de la cage de l'escalier par lequel on monte à la tour des cloches. Elle est maintenant fort détériorée. Elle ne paraît pas être antérieure au siècle dernier[1].

[1] Cette inscription nous a été signalée par M. Jules-Marie Richard, ancien élève de l'École des chartes. (Voir le *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 2e année, p. 101.)

MDCCCI.

PARIS. — ABBAYE DU VAL-DE-GRÂCE.

1714.

ICY EST LE CŒUR DE TRES HAUT
ET TRES PUISSANT PRINCE CHARLES
DE FRANCE DUC DE BERRY;
DECEDÉ AU CHASTEAU DE MARLY
LE · 4 · MAY · 1714 · ÂGE DE 27 ANS ·
· 8 · MOIS ET · 4 · JOURS
REQUIESCAT IN PACE.

Plaque de cuivre en forme de cœur. — Haut. 0m,105; larg. 0m,105.

Les monuments épigraphiques de l'ancienne abbaye royale du Val-de-Grâce ont eu leur place dans le tome Ier de ce recueil[1]. Nous y ajoutons aujourd'hui neuf inscriptions nouvelles que personne n'avait signalées à l'époque où parut notre premier volume, et qui auraient pu rester longtemps encore inconnues dans le musée de la ville du Puy, où elles sont aujourd'hui déposées, sans une obligeante communication de M. Augustin Chassaing, juge au tribunal de l'arrondissement du Puy. Ce savant magistrat a joint au texte de ces inscriptions des notes dont nous allons reproduire la majeure partie, quoiqu'elles aient déjà fait l'objet d'un rapport à la section d'archéologie du Comité des travaux historiques[2].

Nous avons dit que depuis l'année 1662, en vertu d'un privilège obtenu par la reine Anne d'Autriche, fondatrice de l'abbaye, l'église du Val-de-Grâce devait recevoir les cœurs des princes et princesses dont les corps étaient portés à Saint-Denis. Le caveau destiné à leur servir d'asile existe encore sous le dallage du croisillon septentrional, autrefois chapelle de Sainte-Anne; mais il a été complètement dépouillé.

[1] Voir t. I, p. 377-380 et 795. — [2] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. IV, p. 286.

Piganiol de la Force décrit ainsi cette sépulture royale[1] : « La chapelle « de Sainte-Anne est tendue de drap noir depuis la voûte jusqu'en bas. « Sur cette tenture, il y a trois lés de velours noir chargés d'écussons « aux armes de France et d'Autriche. Le pavé est entièrement cou- « vert par un tapis de la même étoffe. Au milieu de la chapelle est une « estrade de trois degrés, environnée d'une balustrade, et sur laquelle « se voit un tombeau couvert d'un poële de velours noir croisé de moire « d'argent, bordé d'hermines et chargé des armes de France écartelées « avec celles d'Autriche, en broderie d'or. Au-dessus est un lit de pa- « rade à pentes de même étoffe, enrichie de crépines d'argent et ornée « d'écussons aux mêmes armes. Le fond de ce lit est croisé de moire « d'argent. L'intérieur du tombeau est composé de plusieurs petites « layettes séparées et qui sont fermées à clefs. Ces layettes sont gar- « nies en dedans, les unes de velours noir et les autres de satin blanc. « Le cœur de chaque prince ou princesse est embaumé dans un cœur « de plomb, qui est lui-même enfermé dans un autre cœur de vermeil « couvert d'une couronne en relief de même matière. Ils sont posés « dans les layettes sur des carreaux de velours noir ou de moire d'ar- « gent, selon l'âge des princes ou princesses. Sur chaque cœur de ver- « meil est gravée une inscription qui fait connaître le nom du prince « ou de la princesse dont le cœur y est enfermé. »

C'était le grand aumônier de France, ou, en son absence, un des aumôniers de la maison royale[2], qui venait en grand cortège présenter à l'abbesse du Val-de-Grâce le cœur destiné à prendre place dans le caveau de la chapelle de Sainte-Anne. Un des premiers personnages de la cour, quelquefois un prince du sang, conduisait le deuil[3]. Le premier cœur déposé au Val-de-Grâce fut celui de la fille aînée de

[1] *Description historique de la ville de Paris*, t. VI, p. 200 et suiv.

[2] Bossuet, premier aumônier de la Dauphine, apporta le cœur de cette princesse, le 26 avril 1690.

[3] On trouvera les noms des quarante-cinq personnages de la famille royale ou de la branche d'Orléans dont les cœurs ou les corps reposaient au Val-de-Grâce, dans l'intéressante *Notice sur le Val-de-Grâce* publiée en 1867 par M. l'abbé de Bertrand de Beuvron.

Louis XIV, Anne-Élisabeth de France, morte le 30 décembre 1662, après avoir vécu seulement quarante-trois jours. La reine Anne d'Autriche voulut apporter elle-même, dès le lendemain, à l'abbaye le cœur de sa petite-fille. La cérémonie de la translation au Val-de-Grâce du cœur d'un fils de France eut lieu une dernière fois le 12 juin 1789, pour le dauphin fils aîné de Louis XVI[1]. Trois ans plus tard, au Val-de-Grâce comme à Saint-Denis, la poussière royale était jetée au vent; les creusets de la Monnaie recevaient les enveloppes de vermeil, et le plomb était converti en balles.

Le caveau de la chapelle de Sainte-Anne existe encore. Une trappe en recouvre l'entrée. On descend quelques marches. Les parois et la voûte sont peintes en noir et semées de larmes d'argent. Une forte grille de fer protège une espèce de casier en marbre blanc, dont les compartiments contenaient les cœurs des princes. La disposition de ce casier offre quelque ressemblance avec celle des *columbarium* de la campagne de Rome, où l'urne funéraire de chacun des membres de la famille venait occuper successivement la niche qui lui était assignée.

L'enveloppe extérieure des cœurs en vermeil portait, nous l'avons dit, une inscription qui était répétée sur une plaque de cuivre soudée à la première enveloppe de plomb. Quelques-unes de ces plaques furent trouvées, il y a déjà plus d'un demi-siècle, dans la boutique d'un brocanteur, à Paris; le vicomte de Becdelièvre, conseiller de préfecture dans le département de la Haute-Loire, en fit alors l'acquisition et les donna au musée du Puy, dont il était directeur. C'est là que M. Chassaing en a pris des copies que nous publions avec d'autant plus d'empressement que ces inscriptions sont, croyons-nous, demeurées inédites jusqu'à ce jour.

Charles de France, duc de Berry, dont l'épitaphe ne venait au Val-de-Grâce qu'à la suite de vingt autres aujourd'hui perdues, était le troisième fils du grand dauphin et de Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière. Son cœur fut apporté à l'abbaye, le 10 mai 1714, par son

[1] Voy. ci-après n° MDCCCIX, p. 137.

premier aumônier, messire Dominique-Barnabé Turgot de Saint-Clair, évêque de Séez[1]. Le comte de Charolais[2] et le duc de Sully[3] firent les honneurs du deuil.

[1] Soixante et onzième évêque de Séez, de 1710 à 1727.

[2] Charles de Bourbon, second fils de Louis III, prince de Condé, né en 1700, mort en 1760.

[3] Maximilien-Henri de Béthune, né en 1669, brigadier des armées du roi, devenu duc de Sully en 1712, à la mort de son frère aîné. (Le P. Anselme. *Hist. généal.* t. IV, p. 219.)

MDCCCII.

PARIS. — ABBAYE DU VAL-DE-GRÂCE.

1723.

ICY EST LE CŒUR DE TRÉS
HAULT ET PUISSANT PRINCE
PHILYPES[1] *DUC D'ORLEANS, DEC-*
EDÉ AU CHÂTEAU DE VERSAI-
LLES LE 2 · DECEMBRE 1723 ·
AGÉ DE 49 · ANS SIX MOIS[2] *·*
REQUIESCAT IN PACE

Plaque de cuivre en forme de cœur. — Haut. 0^m,140; larg. 0^m,124.

Philippe II, duc d'Orléans, régent de France pendant la minorité de Louis XV, naquit au château de Saint-Cloud, le 2 août 1674, du second mariage de Philippe de France, frère de Louis XIV, avec Élisabeth-Charlotte de Bavière. Il mourut le 2 décembre 1723. On porta son corps à Saint-Denis et ses entrailles à l'église paroissiale de Saint-Cloud.

Sept jours après sa mort, son cœur fut présenté à l'abbesse du Val-de-Grâce par son premier aumônier, Louis de la Nergue de Tressan, évêque de Nantes[3]. Le deuil était conduit par le comte de Clermont[4], prince du sang, assisté du duc de Montmorency[5].

Par une circonstance bizarre, la plaque de cuivre qui porte l'épitaphe du cœur de Philippe d'Orléans, a été découpée dans une plaque de plus grande dimension dont le revers avait déjà servi à recevoir une inscription dont une partie se lit encore.

[1] *Sic.*

[2] Le prince avait réellement vécu quarante-neuf ans et quatre mois, du 2 août 1674 au 2 décembre 1723.

[3] Évêque de Nantes en 1718, nommé en 1723 archevêque de Rouen.

[4] Louis de Bourbon-Condé. (Voy. ci-dessus, t. III, p. 621.)

[5] Charles-François-Frédéric, duc de Montmorency-Luxembourg, lieutenant général des armées du roi. (La Chesnaye-Desbois.)

Voici le texte de cette autre épitaphe :

....
........D'AUVERGNE, D'E[V]REUX, ET DU BA......
...BARON DE LA TOUR ET DE MONGÂCON
....R ET CY DEVANT GRAND CHAMBELLAN DE F.....
...UVERNEUR ET LIEUTENANT GENERAL
........T ET BAS AUVERGNE DECEDÉ LE 26 J....
.....I AGÉ DE 81 ANS
REQUIESCAT IN PACE

Il n'en faut pas davantage pour reconnaître ici l'inscription primitivement gravée sur l'enveloppe du cœur de Godefroy-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, pair et grand chambellan de France, comte d'Auvergne, d'Évreux, du bas Armagnac et de Beaumont-le-Roger, vicomte de Turenne, de Castillon et de Lanquais, vidame de Tulle, baron de Limeil et de Montgascon, gouverneur de la haute et basse Auvergne, né le 20 juin 1641, décédé le 26 juillet 1721, dont le corps fut inhumé à Évreux et le cœur dans l'église de Saint-Louis de la maison professe des Jésuites, rue Saint-Antoine, à Paris[1]. Il avait épousé en 1662 Marie-Anne Mancini, nièce du cardinal Mazarin.

La même plaque de cuivre servait donc pour la seconde fois dans l'espace d'environ deux ans. Quelle singulière parcimonie à l'égard d'un prince qui fut presque roi!

[1] Le P. Anselme, *Hist. généal.* t. IV, p. 541; Baluze, *Hist. généal. de la maison d'Auvergne,* t. I, p. 455, 464; voir aussi au t. Ier du présent recueil, p. 506 et suiv.

[illegible]

PARIS. — ABBAYE DU VAL-DE-GRÂCE.

1733.

C'EST LE CŒUR DE LOUISE-
MARIE FILLE DE FRANCE,
TROISIEME FILLE DE LOUIS
XV · ROY DE FRANCE ET
DE NAVARRE, ET DE MARIE
PRINCESSE DE POLOGNE,
DECEDEE A VERSAILLES
LE XIX · FEVRIER M · DCC · XXXIII ·
AGEE DE IIII · ANS, VI ·
MOIS, XXII. JOURS

Plaque de cuivre en forme de cœur. — Haut. 0m,095 ; larg. 0m,067.

Le cœur de cet enfant royal fut présenté au Val-de-Grâce par le cardinal de Rohan, grand aumônier de France[1]. La princesse de Conti[2], accompagnée de la duchesse de Tallard[3], fit les honneurs du deuil.

[1] Armand-Gaston-Maximilien de Rohan, cardinal de Soubise, évêque de Strasbourg de 1704 à 1749.

[2] Louise-Diane d'Orléans, morte en 1736, fille du Régent, femme de Louis-François de Bourbon, prince de Conti.

[3] Marie-Isabelle-Angélique-Gabrielle de Rohan, femme de Marie-Joseph d'Hostun, duc d'Hostun, comte, puis duc de Tallard, chevalier des ordres, brigadier des armées du roi. (Le P. Anselme, *Hist. généal.* t. V, p. 269.)

MDCCCIV.

PARIS. — ABBAYE DU VAL-DE-GRÂCE.

1733.

CEST LE CŒUR DE N·[1]
DUC D'ANJOU, SECOND
FILS DE LOUIS QUINZE,
ROY DE FRANCE ET DE
NAVARRE, ET DE MARIE
PRINCESSE DE POLOGNE,
SON EPOUSE, DÉCEDÉ
AU CHATEAU DE VER-
SAILLES LE 7 AVRIL
1733 · AGÉ DE DEUX
ANS, 7 · MOIS, 7 ·
JOURS

Plaque de cuivre en forme de cœur. — Haut. 0m,082; larg. 0m,61.

De son mariage avec Marie Lecsinska, Louis XV eut deux fils et sept filles. Ses quatre dernières filles, Mesdames Adélaïde, Victoire, Sophie et Louise de France, survécurent seules à leur père. Le second fils et la troisième fille du roi moururent, à quelques semaines d'intervalle, en la même année 1733. Le second fils avait reçu le titre de duc d'Anjou; mais nous n'avons trouvé nulle part les prénoms, qui, sans doute, ne devaient lui être conférés qu'après la cérémonie du baptême solennel. L'abbé de Bellefond, aumônier du roi en quartier, le duc d'Orléans[2] et le duc de Brissac[3], accompagnèrent le cœur au Val-de-Grâce.

[1] «N majuscule, suivie d'un point, se met «à la place d'un nom propre qu'on ignore ou «qu'on ne veut pas faire connaître.» (*Dict. de l'Acad.*) Le duc d'Anjou mourut avant la célébration des cérémonies solennelles de son baptême.

[2] Louis, duc d'Orléans, premier fils du Régent.

[3] Charles-Timoléon-Louis de Cossé, duc de Brissac, pair et grand pannetier de France. (Le P. Anselme, *Hist. généal.* t. IV, p. 327.)

MDCCCV.

PARIS. — ABBAYE DU VAL-DE-GRÂCE.

1748.

C'EST LE COEUR DE
TRES HAUTE ET TRES PUISSANT[1]
PRINCESSE MARIE THERESE FILLE
DE TRES HAUT TRES PUISSANT
ET EXCELLENT PRINCE LOUIS
DAUPHIN ET DE TRES HAUTE
PRES[2] PUISSANTE ET EXCELLNTE[3]
PRINCESSE MARIE THERESE
INFANTE D'ESPAGNE SON
EPOUSE DECEDEE AU
CHATEAU DE VERSAILLE[4]
LE 27 AVRIL 1748
AGE[5] DE 21 MOIS
8 JOURS

Plaque de cuivre en forme de cœur. — Haut. 0m.081 ; larg. 0m.067.

Marie-Thérèse de France était née du premier mariage de Louis, dauphin de France, fils aîné de Louis XV, avec Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaëlle, fille de Philippe V, roi d'Espagne. Le prince Constantin de Rohan, premier aumônier du roi[6], la duchesse de Chartres[7], la princesse de Montauban[8] et la duchesse de Tallard[9] présidèrent à la translation du cœur de cet enfant au Val-de-Grâce. L'inscription funéraire qui nous reste a été gravée avec négligence.

1-5 *Sic.*

6 Louis-Constantin de Rohan-Montbazon, abbé de Lyre, devenu évêque de Strasbourg en 1757 et cardinal en 1761. (La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse.*)

7 Louise-Henriette de Bourbon-Conti, mariée en 1743 à Louis-Philippe d'Orléans, alors duc de Chartres.

8 Éléonore-Eugénie de Béthisy de Mazières, femme de Charles de Rohan, prince de Rohan-Montauban, comte de Rochefort, lieutenant général des armées du roi. (*Ibid.*)

9 Voy. ci-dessus, n° MDCCCIII.

MDCCCVI.

PARIS. — ABBAYE DU VAL-DE-GRÂCE.

1749.

ICY EST LE COEUR DE TRES
HAUTE, TRES PUISSANTE, ET
TRES EXELLENTE [1] PRINCESSE,
MARIE FRANCOISE DE BOURBON,
VEUVE DE TRES HAUT, TRES
PUISSANT, ET TRES EXELLENT [2],
PRINCE PHILIPE D'ORLEANS PETIT
FILS DE FRANCE, REGENT DU ROYAUME.
DECEDÉ [3] A PARIS AU PALAIS
ROYAL LE 1[ER] DE FEVRIER
1749 ACEÉ [4] DE 71
ANS, 8 MOIS, ET
27 JOURS.

Plaque de cuivre octogone. — Haut. 0m,10; larg. 0m,082.

Les incorrections sont à peu près aussi nombreuses dans cette inscription que dans celle qui précède. Au-dessus du texte, deux écussons surmontés de la couronne ducale et entourés d'une cordelière : le premier, de France, au lambel à trois pendants d'argent, qui est d'Orléans; le second, de France, au bâton de gueules péri en barre, armoiries de la défunte.

Marie-Françoise de Bourbon, née le 4 mai 1677, fille légitimée de Louis XIV et de la marquise de Montespan, porta le titre de *Mademoiselle de Blois*. Elle n'avait pas encore quinze ans lorsqu'elle épousa le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et régent de France, à qui elle survécut un peu plus de vingt-cinq ans. Son corps fut inhumé dans l'église du prieuré des Bénédictines de la Madeleine de Trainel, à Paris, auprès de celui de sa fille, Louise-Adélaïde d'Orléans, abbesse de Chelles, morte en 1743. Son cœur fut porté au Val-de-Grâce; mais la translation n'en est pas mentionnée dans les listes officielles.

1-4 *Sic.*

MDCCCVII.

PARIS. — ABBAYE DU VAL-DE-GRÂCE.

1754.

C'EST LE CŒUR DE XAVIER-
MARIE JOSEPH DUC D'AQUITAINE
SEGOND[1] FILS DE TRES HAUT TRES
PUISSANT ET TRES EXCELLENT
PRINCE LOÜIS DAUPHIN DE FRANCE
ET DE MARIE-JOSEPH[2] DE SAXE
DAUPHINE DECEDDÉ[3]
AU CHATEAU DE VERSAILLES
LE22FEVRIER 1754·AGÉE[4]
DE 5 MOIS ET
14 JOURS

Plaque de cuivre en forme de cœur. — Haut. 0m,66; larg. 0m,56.

Louis de France, dauphin, fils aîné du roi Louis XV et de la reine Marie Lecsinska, épousa en secondes noces, en 1747, Marie-Josèphe de Saxe, fille de Frédéric-Auguste II, électeur de Saxe, roi de Pologne. Leur second fils, Xavier-Marie-Joseph, ne vécut que quelques mois. Trois jours après sa mort, son corps fut présenté à Saint-Denis et son cœur au Val-de-Grâce par le cardinal de Soubise[5].

[1-4] *Sic.* — [5] Armand de Rohan, cardinal de Soubise, évêque de Strasbourg de 1749 à 1756.

MDCCCVIII.

PARIS. — ABBAYE DU VAL-DE-GRÂCE.

1761.

JCI EST LE COEUR
DE TRES HAUT ET TRES PUISANT [1]
PRINCE MONSEIGNEUR LOUIS JOSEPH
XAVIER DE FRANCE DUC DE
BOURGOGNE FILS AINÉ DE TRES
HAUT TRES PUISSANT ET EXCELL.
PRINCE MONSEIGNEUR LOUIS
DAUPHIN DE FRANCE ET DE TRES
HAUTE TRES PUISSANTE ET
EXCELLENTE PRINSSE [2] MADAME
MARIE JOSEPH DE SAXE DAUPHINE
DE FRANCE · DÉCÉDDÉ [3] AU
CHATEAU DE VERSAILLES
LE VINGT DEUX MARS
MIL SEPT CENT
SOIXANTE UN · AGÉ
DE NEUF ANS ·
SIX MOIS ET
NEUF JOURS ·

Plaque de cuivre en forme de cœur. — Haut. $0^m,08$ larg. $0^m,072$.

Louis-Joseph-Xavier de France, né à Versailles, le 13 septembre 1751, était frère de Xavier-Marie-Joseph, dont l'épitaphe précède immédiatement celle-ci. Ces deux enfants eurent trois autres frères, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

[1-3] *Sic.*

L'organiste de Saint-Denis, dont nous avons déjà cité le manuscrit[1], assista, le 1er avril 1761, aux obsèques du jeune duc de Bourgogne dans l'église abbatiale. Un élégant catafalque d'or, d'argent et d'azur s'élevait en avant du transept, portant cette inscription à moitié classique :

UT FLOS ANTE DIEM FLEBILIS OCCIDIT.

Le cœur avait été déposé au Val-de-Grâce, le 30 mars, par Nicolas II de Bouillé, quatre-vingt-quatorzième évêque d'Autun, premier aumônier du roi.

[1] Voyez t. II, p. 115.

MDCCCIX.

PARIS. — ABBAYE DU VAL-DE-GRÂCE.

1789.

ICI EST LE CŒUR DE TRÉS HAUT, TRÉS PUISSANT ET TRÉS EXCELLENT PRINCE, LOUIS JOSEPH XAVIER FRANÇOIS, DAUPHIN DE FRANCE, DÉCÉDÉ A MEUDON LE 4 JUIN 1789, ÂGÉ DE 7 ANS, 7 MOIS ET 13 JOURS, FILS DE TRÉS HAUT TRÉS PUISSANT ET TRÉS EXCELLENT PRINCE, LOUIS XVI, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, ET DE TRÉS HAUTE, TRÉS PUISSANTE ET TRÉS EXCELLENTE PRINCESSE, MARIE ANTOIN-ETTE JOSEPHE JEANNE DE LORRAINE, ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE, REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE.

Plaque de cuivre rectangulaire. — Haut. $0^m,083$; larg. $0^m,093$.

Louis-Joseph-Xavier-François était le fils aîné de Louis XVI; plus heureux que son jeune frère, auquel sa mort fit passer le titre de dauphin, il mourut paisiblement aux premiers jours de cette révolution qui devait amener la fin tragique de la plupart des membres de la famille royale.

A Saint-Denis, comme au Val-de-Grâce, le service du dauphin Louis-Joseph-Xavier-François mit fin aux cérémonies funèbres de l'ancienne monarchie. Les rangs étaient alors tellement serrés dans le caveau des Bourbons, qu'on eut quelque peine à faire une place au petit cercueil de cet enfant. « La nuit du samedi 13 au dimanche 14 juin, dans l'oc« tave de la Fête-Dieu, on fit l'enterrement du fils aîné de Louis XVI. « Il y eut tentures, armoiries et ornements blancs[1]. »

[1] *Recueil* déjà cité de Gautier, l'organiste de l'abbaye de Saint-Denis. Quelques lignes plus bas, le musicien écrit, à l'occasion de la prestation du serment civique par le clergé de Saint-Denis : « Beaucoup de personnes « sont entrées dans le chœur, à cause de la « liberté, et j'ai touché, pour sortie, l'air : « *Ah! ça ira...* »

La veille des obsèques, célébrées à Saint-Denis, la dernière abbesse du Val-de-Grâce avait reçu le cœur des mains du grand aumônier de France, Louis-Joseph, cardinal de Montmorency-Laval, évêque de Metz, prince du Saint-Empire [1].

[1] Né en 1724; évêque d'Orléans en 1753, de Condom en 1757, de Metz en 1760. (*Dictionnaire de la noblesse*, nouvelle édition.)

MDCCCX.

PARIS. — PRIEURÉ DE SAINT-DENIS-DE-LA-CHARTRE.

1383.

. . . .

. . . . prior ac reedificator huius sacri

cenobii. . . . . professus

extitit in ordine cluguiacen̄ per lxiij a. . . . .

. . . .

Pierre. — Long. o^{m},83; larg. o^{m},30 et o^{m},39.

Dans une des salles du rez-de-chaussée du musée Carnavalet, se voient accrochés l'un au-dessus de l'autre, à gauche d'une fenêtre, deux fragments d'inscription sur lesquels on ne peut plus lire que quelques mots. Le style de l'écriture, la nature de la pierre, ses dimensions, le peu qui reste des pilastres de l'édicule gothique qui encadrait l'effigie du défunt, tout contribue à prouver que ces deux fragments appartenaient à la même tombe. Cette tombe était celle d'un moine de Cluny, prieur d'un établissement religieux qu'il avait fait reconstruire. Ces fragments ayant été trouvés à Paris, cet établissement devait être parisien. Or Paris ne comptait que deux prieurés dépendant de l'ordre de Cluny, Saint-Martin-des-Champs et Saint-Denis-de-la-Chartre. Il était donc facile, en consultant les listes des prieurs de ces deux maisons, de trouver celui auquel ces brèves indications pouvaient convenir. Nous avons eu peu de peine à le trouver, l'épitaphe, dont nous n'avons ici que les débris, étant transcrite en entier dans la *Gallia christiana*[1]. C'était celle du huitième prieur de Saint-Denis-de-la-Chartre, Hugues Serot. Ce prieur était enterré sous le chœur de son église, en avant du degré de l'autel de Saint-Maurice. On ne sait de lui que ce que son épitaphe nous apprend; elle était ainsi conçue :

[1] *Gall. christ.* t. VII, col. 552.

[*Hic jacet venerabilis et religiosus vir domnus Hugo Seroti, Matisconensis diocesis,*] prior ac reedificator huius sacri
cenobii [*Sancti Dionysii, qui monachus*] professus
extitit in ordine clugniacensi per lxiij a[*nnos et obiit in veneranda senectute, anno Domini m° ccc° lxxx° iij°, die xviij mensis Decembris.*]

L'église de Saint-Denis-de-la-Chartre était située dans la Cité, à côté du pont Notre-Dame, à l'angle nord-ouest du vaste quadrilatère aujourd'hui occupé par le nouvel Hôtel-Dieu. Au XII[e] siècle, elle était desservie par des chanoines; elle fut donnée, en 1133, par le roi Louis VI aux moines de Saint-Martin-des-Champs[1].

[1] Voir Jaillot, *Rech. sur Paris*, t. I, quartier de la Cité, p. 72; *Gall. christ.* t. VII, col. 551.

MDCCCXI.

PARIS. — COUVENT DES GRANDS-AUGUSTINS.

XIVe siècle.



HIC · IACE
T · RANERIVS · RENALDI · MERCATOR · ET CIVIS · DE S[*ienna*]
....
.....IVS ANIMA · REQVIESCAT · IN · PACE · ORAT
E PRO : EO ·⁝·

Pierre. — Long. $1^{m},37$; larg. $1^{m},04$.

Ce fragment provient de l'ancien couvent des Grands-Augustins. Il a été recueilli par M. Boutron et donné par lui au musée Carnavalet.

Régnier Rinaldi appartenait à cette nombreuse tribu de marchands siennois établis en France au XIV[e] siècle et dont plusieurs figurent déjà dans notre recueil[1]. Il est regrettable que cette tombe soit mutilée, car elle est d'une réelle élégance. Le défunt y était représenté en pied, les mains jointes, vêtu d'une cotte hardie avec manches courtes et capuchon rabattu sur les épaules. Il a la tête coiffée d'un bonnet noué sous le menton. Une riche décoration d'architecture encadre la figure du défunt; elle se compose d'une arcade ornée intérieurement de festons tréflés, portée sur de minces colonnettes, surmontée d'un fronton découpé à jour et flanquée de deux élégants clochetons ornés de crochets. Des deux côtés du fronton se voient deux anges tenant l'encensoir et la navette à encens. Les armes du personnage sont figurées dans le champ de la tombe, à la hauteur de sa tête. Elles consistent en un losangé dont les losanges sont alternativement pleins et chargés de coquilles.

Toute la partie inférieure de cette tombe est perdue.

[1] Voir t. III, p. 402-404, et t. IV, p. 7.

MDCCCXII.

PARIS. — COUVENT DES PETITS-AUGUSTINS.

1670.

CY GIST LE CORPS DE MESSIRE
DOMINIQUE TURGOT CHEVALIER
SEIGNEVR DE SOVBMONS[1] BONS
ST QVENTIN ET AVTRES LIEVX
CONSEILLER DV ROY EN TOVS
SES CONSEILS & MAISTRE DES
REQVETES ORDINAIRE DE SON
HOSTEL DECEDÉ EN SA MAISON
A PARIS LE 14E IOVR DE SEPTEMBRE
1670 AAGÉ DE 41 ANS

PRIEZ DIEV POVR SON AME

Plaque de cuivre. — Long. 0m,22; larg. 0m,24.

Nous avons déjà dit quelque chose de l'origine du monastère des Petits-Augustins[2], fondé en 1609, sous le nom de *couvent de Jacob*[3], par la reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. L'appropriation des anciens bâtiments au service de l'École des beaux-arts en a causé la transformation presque complète. On reconnaît encore cependant la chapelle et le cloître. De 1790 à 1816, la maison des Petits-Augustins servit d'asile aux chefs-d'œuvre les plus précieux du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes, arrachés des églises en ruine et des palais détruits. Cette incomparable collection prit le titre de *Musée des monuments français*. Les sculptures dont elle se composait sont aujourd'hui dispersées dans diverses églises de Paris, à Saint-Denis, au Louvre et dans les galeries historiques de Versailles.

[1] Terre érigée en marquisat par lettres patentes de 1735. Les Turgot possédaient aussi la seigneurie de Saint-Germain-sur-Eaulne et la baronnie d'Estrépagny.

[2] T. I, p. 415, 416.

[3] *Votum vovit Deo Jacob* (Ps. CXXXI, v. 2). Le nom de Jacob est resté celui d'une rue voisine.

La chapelle a maintenant pour façade un portique du château d'Anet; la célèbre copie du Jugement dernier de Michel-Ange, par Sigalon, couvre le mur auquel était autrefois adossé le maître-autel. Cette chapelle ne contenait aucun monument funéraire remarquable; on y voyait seulement quelques épitaphes, entre autres celle que Servin, avocat général au parlement de Paris, composa pour le cœur de la reine Marguerite, et dont nous avons retrouvé quelques débris informes dans un magasin dépendant de l'église de Saint-Denis[1]. Au mois de septembre 1877, en creusant une tranchée pour l'établissement d'un calorifère, à peu près à l'endroit où le fondateur du musée, Alexandre Lenoir, avait jadis [illegible]e tombeau du cardinal de Richelieu, des ouvriers rencontrè[illegible] à un mètre environ de profondeur, un cercueil de plomb présentant, [illegible]ur une plaque de cuivre, l'inscription que nous publions.

La mémoire de Dominique Turgot[2] doit être chère à la France, aussi bien qu'à la ville de Paris; il fut l'aïeul de Michel-Étienne Turgot, prévôt des marchands, qui signala son administration par de nombreux travaux d'utilité publique[3]; il fut le bisaïeul d'Anne-Robert-Jacques Turgot, l'illustre contrôleur général des finances au commencement du règne de Louis XVI[4].

[1] Deux peintres distingués reposaient dans cette chapelle : François Porbus, mort en 1622, et Nicolas Mignard, mort en 1668.

[2] Pour l'ancienneté de la famille des Turgot, les importantes fonctions qu'ils ont remplies, les services qu'ils ont rendus à l'État, voir La Chesnaye-Desbois, *Diction. de la noblesse.* — Voy. ci-dessus, t. IV, p. 467, mention d'Antoine Turgot, maître des requêtes, frère de Dominique Turgot.

[3] Égouts, quais, fontaines, notamment la fontaine monumentale de la rue de Grenelle.

[4] La statue en marbre du contrôleur général, par Legendre-Héral, est placée au Luxembourg, dans l'ancienne salle du Sénat.

MDCCCXIII.

PARIS. — COUVENT DES PETITS-AUGUSTINS.

1728.

D·O·M·
HIC JACET
JOANNES PONTAS ABRINCENSIS
Dignitate presbyter et vita,
Doctor in utroque jure,
In ecclesia Parisiensi Propenitentiarius
VIR
Pudore virgineo, [Sancta gravitate,
Hilari modestia reverenter amabilis.
In oratione, vel in sacra lectione
perpetuus,
Hinc pietatem hausit et scientiam;
Utramque in omnes refudit
Egregiis conscriptis voluminibus.
ÆGRIS HORTATOR,
Quos ducit ad vitam.
SCRIPTURÆ VINDEX,
Quam probat ubique sibi consonam
MORUM MAGISTER,
Quos æquat ad regulam.
Veri semper ac recti tenax.
Austerus in jejuniis
Productis ad vesperam, etiam in
senectute.
Paupertatis amator et Paùperum,
Nunquam ipsis defuit vivus et moriens.
In magna sapientia
In virtutum cumulo
HUMILLIMUS.
Obiit in Christo proxime nonagenarius,
Die 27. Aprilis Anno 1728
Pie sacerdoti syncellus alter sacerdos
D. PETRVS RICHARD
M · P.[1]]

Marbre noir.

[1] *Monumentum posuit.*

Dans la même tranchée où fut découvert, en 1877, le cercueil de Dominique Turgot, on recueillit quelques fragments d'une plaque de marbre noir sur laquelle se lisent les huit premières lignes de l'épitaphe d'un des principaux bienfaiteurs du monastère des Petits-Augustins. Nous pouvons, grâce à Piganiol de la Force qui nous l'a conservé[1], donner le texte complet de cette épitaphe.

Jean Pontas, docteur en droit civil et en droit canon, sous-pénitencier de l'église de Paris, était né en 1638, à Saint-Hilaire-du-Harcouët, au diocèse d'Avranches. Il mourut à Paris, dans sa quatre-vingt-dixième année, le 27 avril 1728, après une vie passée dans le travail et la pratique de la piété. Son épitaphe fait allusion à deux de ses principaux ouvrages, la *Sacra Scriptura ubique sibi constans*[2] et le *Dictionnaire des Cas de conscience*[3]. Pontas, à la fin de sa vie, avait pris un logement attenant au couvent des Petits-Augustins; il s'attacha aux religieux de ce monastère et prit bientôt place parmi leurs principaux bienfaiteurs. Il fit peindre et dorer, en 1723, le grand autel et la voûte du chœur de leur église. Il fit poser en avant de l'autel un bas-relief en métal doré représentant le baptême de saint Augustin, œuvre du sculpteur Gaillard. Il embellit le cloître, enrichit la bibliothèque et légua au couvent ses ornements sacerdotaux.

Toutes ces libéralités étaient rappelées dans une seconde inscription qui se voyait, au siècle dernier, à l'entrée du cloître des Petits-Augustins, et dont Piganiol de la Force nous a conservé le texte[4].

[1] *Descript. de Paris*, t. VII, p. 246.

[2] Paris, 1698, in-4°.

[3] Paris, 1715, 2 vol. in-fol. Cet ouvrage fut plusieurs fois réimprimé. L'édition la plus complète est celle de 1742, 3 vol. in-fol.

[4] *Descript. de Paris*, t. VII, p. 250.

MDCCCXIV.

PARIS. — COUVENT DES GRANDS-CARMES.

1468.



lan · mil · cccc · lxviii · donna ceste
paix jehan lebarbier orfevre a la
confrarie des trois maries dont
la fille tenoit le baston
en ceste eglise des carmes de paris

Cuivre doré. — Haut. 0m,03; larg. 0m,09.

Pour compléter la série des inscriptions provenant de l'église des Grands-Carmes, il nous reste à décrire une paix en cuivre doré[1], au-

[1] M. de Longpérier a signalé ce petit objet dans le *Journal des Savants*, 1874, p. 599.

jourd'hui conservée dans une vitrine du musée de Cluny[1], et qui fut donnée au xv[e] siècle à une confrérie instituée dans l'église des Carmes.

Voici comment Du Breul raconte la fondation de la confrérie des Trois-Maries : « Le Roy Charles VI, en l'an 1400 et de son règne 21, « a permis une confrairie estre érigée aux Carmes de Paris en l'hon- « neur de la glorieuse Vierge Marie, et de ses sainctes sœurs Marie, « Jacobee et Salomee, le jour sainct Urbain 25 May, auquel jour les « confrères s'assembleront pour conférer des affaires de la dite con- « frairie. Et disneront au monastère, et non ailleurs pour ceste fois « seulement. Les lettres du Roy, données à Paris le 8 Février audit « an[2]. »

La confrérie des Trois-Maries, comme celle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel érigée dans la même église, se composait de frères et de sœurs. En 1468, la fille de Jean Le Barbier, orfèvre de Paris, tenait le bâton de la confrérie des Trois-Maries. Les bâtons de confrérie, décorés d'emblèmes, d'écussons, et surmontés ordinairement de l'image du patron, servaient d'insignes aux dignitaires de ces pieuses associations; ils avaient à peu près la hauteur d'une crosse épiscopale ou d'un bâton de chantre. Le musée de Cluny en possède quelques-uns. Ce fut sans doute comme don de joyeux avènement que Jean Le Barbier offrit, en l'honneur de sa fille, à la confrérie des Trois-Maries, l'instrument de paix, devenu plus tard la proie de quelque brocanteur, et recueilli enfin sous les vitrines du musée, où il sera désormais plus en sûreté que dans le trésor d'une église.

La coutume de se donner les uns aux autres le baiser fraternel, pendant le saint sacrifice, remonte aux premiers temps de l'Église. « Salutate invicem in osculo sancto, » écrivaient saint Pierre et saint Paul aux premiers fidèles[3]. Cette coutume se conserva pendant longtemps.

[1] Elle porte le n° 5036 au catalogue de 1881.

[2] *Théâtre des Antiquités de Paris*, p. 571.

[3] *Epist.* S. Petri, cap. v, v. 14; *Ep.* S. Pauli *ad Rom.* cap. xvi, v. 16; *ad Cor.* I, cap. xvi, v. 20; II, cap. xiii, v. 12.

Plus tard, on y substitua une cérémonie qui consistait à présenter aux assistants une plaque de métal ornée de quelque sainte image ou contenant quelque relique sur laquelle les fidèles posaient tour à tour leurs lèvres. L'objet employé à cet usage est désigné, dans les anciens inventaires, sous le nom de *osculatorium, instrumentum pacis, paix, porte-paix*[1]. Tout le monde a pu voir, de nos jours encore, pendant le chant des paroles de l'*Agnus Dei* « dona nobis pacem », un acolyte faire le tour du chœur, et porter la paix à baiser aux membres du clergé placés dans les stalles.

L'œuvre de Jean Le Barbier se compose d'un arc en accolade, rehaussé de crossettes et reposant sur deux pieds-droits en forme de contreforts. Des rosaces et de petits cabochons garnissent la bordure intérieure. D'un côté, la Vierge, tenant son fils dans ses bras, protège, du haut du ciel, deux groupes de frères et de sœurs[2] patronnés par les deux autres Maries[3], qui ont pour emblème les vases à parfums qu'elles portèrent au sépulcre de Jésus. Au revers se trouvent une poignée fixe et l'inscription que nous publions. Le dessin des figures est médiocre; l'inscription, au contraire, est fort intéressante. Des cinq lignes dont elle se compose, il n'y en a pas une qui ne fournisse une indication précieuse, la date de l'objet, la profession du donateur, l'élection de la fille de cet artiste comme directrice d'une association de piété, l'existence d'une confrérie depuis longtemps oubliée, le titre de l'église où elle s'était constituée.

Les trois Maries patronnes de la confrérie des Grands-Carmes étaient sœurs. Sainte Anne, leur mère, deux fois veuve, épousa d'abord Joachim, puis Cléophas, et, en troisième lieu, Salomé. De la première union naquit la Vierge Marie, mère du Christ; de la seconde, Marie, femme d'Alphée; de la troisième, Marie, femme de Zébédée.

[1] Comte de Laborde, *Notice des émaux, bijoux, etc. du Louvre*, 2e partie, Glossaire.

[2] A droite, deux personnages vêtus en pèlerins : l'un tenant une palme, l'autre muni d'un bâton et d'une escarcelle; en face d'eux, quatre autres personnages, hommes ou femmes.

[3] Une de ces deux figures n'a plus de tête.

MDCCCXV.

PARIS. — CORDELIERS.

1526.

..........emia quondā Indole
....s fris frācisc..
....

................m.....ore futurus
......icitor nā ce[nom]an' humo
[Francisc]s michi nomen erat cogno[mine] tholmer
[H]amertum cune littera nacta phi[sse]
Ordine sce natuq̄ minor pfūct' ōbiui
Nūc su; teq; manet lector amice cinis
Heu heu q̄ vanū est In scs sperare caducas
Impia cū pueris mors necat una senes
Obiit anno dūi 1526
ultima maij
...........tuus cōsotius

Requescat in pace

Pierre. — Long. 0m,81; larg. 0m,45.

Cette inscription a été recueillie par M. Vacquer sur l'emplacement de l'ancienne église des Cordeliers; elle est aujourd'hui conservée au musée Carnavalet. En tête de la pierre est gravée une Notre-Dame de Pitié; à droite, le défunt, en costume de moine, à genoux, les mains jointes; derrière lui, saint François, son patron, le fondateur de l'ordre des Frères mineurs. A gauche, un saint évêque debout, un livre ouvert à la main, ayant à ses pieds une femme agenouillée qui recueille dans

une cruche l'eau d'une source jaillissant aux pieds du saint : c'est saint Julien, évêque du Mans[1]. Aux quatre angles de l'inscription étaient gravés des écussons. Il n'en reste plus que trois. Le premier devait être la répétition du quatrième, qui porte une bande chargée d'un léopard surmonté d'une merlette. Le second et le troisième portent une croix chargée d'une clef et de trois chandeliers sous un chef à trois fleurs de lis. Un accident a fendu la pierre en plusieurs morceaux, dont un, qui comprenait le commencement de l'épitaphe, n'a pas été retrouvé. La fracture a endommagé un certain nombre de lettres de façon à les rendre méconnaissables. Nous espérions pouvoir compléter, à l'aide des épitaphiers, le texte de l'inscription; nos recherches ont été vaines.

Les Archives nationales conservent de nombreux documents relatifs à l'ancien couvent des Cordeliers; nous les avons consultés sans y découvrir aucune mention qui pût se rapporter au personnage désigné dans cette inscription[2].

Nous devons donc nous en tenir aux renseignements insuffisants que nous donne ce texte mutilé. Il s'agit, on le voit, d'un religieux de l'ordre de Saint-François, mort en 1526. Son nom était Tholmer et son prénom François. Il était né dans la petite ville de Mamers, au diocèse du Mans. C'est sans doute en souvenir de son origine que l'on a représenté, en pendant de son patron, le patron du diocèse du Mans. Enfin il avait appris les belles-lettres dans une ville dont le nom mutilé ne peut être que *Phissa*, la Flèche[3].

[1] Saint Julien est ainsi représenté en souvenir d'un des miracles par lesquels il vainquit l'incrédulité des Manceaux qu'il était venu évangéliser. (Voir Cahier, *Caractéristiques des Saints*, t. I[er], p. 302.)

[2] Le grand incendie qui consuma, en 1580, une partie du couvent des Cordeliers paraît avoir détruit la plus grande partie des documents antérieurs à la fin du XVI[e] siècle.

[3] C'est à notre savant confrère M. Longnon que nous devons cette ingénieuse restitution. La vraie forme du nom latin de la Flèche était *Fissa*; mais on sait qu'au moyen âge la confusion entre la lettre *F* et le *Ph* est perpétuelle.

MDCCCXVI.

PARIS. — COUVENT DES CORDELIERS.

1566.

In prematuriore morte f' fiacrii bonnerin
Et Guilli tonnelier, Epitaphium ·

Continet hec tumulo bonorum corpora tellus
Quos sibi consocios mors violenta facit
Hos facit z socios pietas verecunda Juuentus
Moribus Jngenio relligione pares
Debuerat multo morari tempore lethum
Vt sibi maior honos gloria lausq; foret
Ah vero dum tererent viuentes lumina vite
Lethiferum fallax Ipsa parabat Iter
Ergo age mi atq; viator discito sic moriturus
Æternis requiis viuere tu valeas
Obiere anno dñi 1566
...enf. Tonnel. 3ª sept Et bonner. 6ª senō...
Requiescant Jn pace · Amen ·

Pierre. — Long. 0m,58; larg. 0m,48.

Cette inscription a été trouvée par M. Vacquer en même temps que celle que nous avons publiée sous le numéro précédent. Quoique les Archives nationales possèdent une importante collection de documents relatifs à l'ancien couvent des Cordeliers, nous y avons vainement cherché quelque mention des deux religieux auxquels est consacrée cette épitaphe. L'inscription est facile à lire; un petit accident a seulement fait sauter les deux ou trois premières lettres de l'avant-

dernière ligne. C'est d'autant plus fâcheux que ce mot mutilé nous aurait sans doute fixé sur le sens à donner au mot ꝺenā qui lui fait pendant à l'autre bout de la ligne. Ajoutons que la fin de ce dernier mot est, elle aussi, un peu endommagée, et qu'il pourrait bien y manquer une ou deux lettres.

MDCCCXVII.

PARIS. — COUVENT DES CORDELIERS.

XVIᵉ siècle.

. . . .

Marcel mᵉ Joᶜ de nouẽbre Poʳ damoyselle Marie chartier
veu]fue de feu noble hõme Mᵉ Jehan teste en son viuãt ꝯseillie[*r*
d]u Roy z Mᵉ ordinaire en la chãbre des cõptes Sʳ daurigny
e]t de coupray [1] en la fin de laq̃lle sera dict de profund' et le[*s*
o]raisõs acoustumee [2] dedens la chapelle dud' hospital au[*quel*
li]eu sera baille z distribue led' ur p lesdiz gouuer[*neurs aux*
plus pauures et necessiteux vne paire de chausses souliers
o]u sabotz pour la sõme de vingt liures tourñ sur ce dedu[*it
du*] seruice diuint [3] Et led' iour seront tenuz tous les pauure[*s*
d]ud' hospital dire et chanter vng salut en la maniere
a]ccoustume en priant dieu pour lad' damoyselle les peus
t]respassez qui auroit dõne lesd' xx liures tourñ de rente
a] prendre sur vne maison size a pis rue de la harpe ou
p]end pour enseigne la raquette anciennement lange
. . . . .le Jeu de paulme de grenelle Ainsy quil est plu[*s*
a] plain contenu et declaire es lr̃es de ce faictes et passee
p] deuant charpentier et cadier notẽs au chlet de pis

Priez dieu
pour elle

Pierre. — Long. 0ᵐ,67 ; larg. 0ᵐ,63.

[1] Ces fiefs sont nommés Éragny et Coupevray dans les documents manuscrits du Cabinet des titres. — [2-3] *Sic.*

Cette inscription est aujourd'hui conservée au musée Carnavalet. M. Vacquer, architecte de la ville de Paris, nous a dit l'avoir trouvée, il y a quelques années, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers. Mais c'est en vain que nous en avons cherché la mention dans les Épitaphiers et dans les descriptions du couvent des Cordeliers que nous ont données les historiens de Paris. Nous avons de même parcouru vainement les nombreux registres et autres documents manuscrits provenant du même couvent et qui sont déposés aujourd'hui aux Archives nationales. Nous n'avons nulle part rencontré le nom de Marie Chartier ni de son époux dans la liste des personnes qui avaient fait des fondations pieuses dans l'église d'où proviendrait cette inscription. Hâtons-nous de dire, cependant, que ce n'est pas une raison suffisante pour mettre en doute la provenance attribuée à cette pierre, car il doit y avoir dans les archives des Cordeliers, telles que nous les possédons, plus d'une lacune irréparable.

Marie Chartier était fille de Mathieu Chartier[1], avocat au Parlement, et de Jeanne Brinon[2]. Son mari, Jean Teste, mourut probablement vers 1560[3]. Nous ignorons de combien d'années au juste elle lui survécut; nous savons seulement qu'elle vivait encore en 1570[4]. La famille Teste occupait un rang honorable dans la noblesse de robe; quant à la famille Chartier, elle est connue par les hautes fonctions que remplirent plusieurs de ses membres et par ses alliances avec les premières familles parlementaires. Pour ne parler que des contemporains de Marie Chartier, nous rappellerons que son frère Mathieu, deuxième du nom, conseiller au parlement de Paris depuis 1543, fut nommé par le duc

[1] Mathieu Chartier, seigneur d'Alainville, avocat au parlement de Paris, mort le 5 septembre 1559, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. (Voir, à la Bibliothèque nationale, les documents réunis au Cabinet des titres.)

[2] Jeanne Brinon était fille d'Yves Brinon, procureur au Parlement et commissaire au Châtelet de Paris, et de Gillette Le Picart. Elle mourut en mai 1559 et fut enterrée avec son mari dans une chapelle de l'église Saint-André-des-Arts. (Bibl. nat. ibid.)

[3] La dernière mention que nous ayons trouvée de lui dans les actes originaux du Cabinet des titres est de 1557; sa femme est mentionnée comme veuve dans plusieurs actes depuis 1565.

[4] Voir au Cabinet des titres une quittance du 18 janvier 1569 (v. st.).

de Mayenne premier président du parlement de Paris, en 1591, à la mort du président Brisson[1]. Une sœur de Marie Chartier, Geneviève, épousa François de Montholon, garde des sceaux de France. Enfin, une de ses nièces, nommée comme elle Marie, fut femme en secondes noces d'Édouard Molé, seigneur de Champlâtreux, président à mortier au parlement de Paris, et mère de l'illustre Mathieu Molé, premier président au Parlement et garde des sceaux de France.

Le commencement de l'épitaphe de Marie Chartier a disparu, ainsi que les premières lettres de chacune des lignes suivantes. Aux angles inférieurs de la pierre on voit deux écussons qui ne portent aucune trace de sculpture. Il est probable qu'on y avait peint les armes de la famille Teste : *d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois hures de sanglier de sable, les deux du chef affrontées et celle de la pointe posée en pal, le boutoir en haut;* et celles de la famille Chartier : *d'argent au tronc ou estoc d'arbre au naturel posé en fasce, soutenant deux perdrix au naturel et à un rameau d'olive de sinople en pointe.*

[1] Mathieu Chartier mourut en 1598.

MDCCCXVIII.

PARIS. — COUVENT DES CORDELIERS.

1778.

GILLES LEMAISTRE, seigneur de Ferrieres, Premier président du parlement de Paris, depuis 1551 jusqu'au 5 décembre 1562 qu'il est décedé en son hôtel, rue des Mathurins, âgé de 63ans, inhumé en l'église des Cordeliers où l'on voit sa statue et celle de Mlle Sapin, sa femme, sur un mausolée que la piété filiale leur a fait élever. Un de leurs descendans, voulant en perpétuer la memoire, a fait modeler cette statue en terre cuite, en l'année 1778, par un habile artiste, qui a mis tous ses soins à en conserver la parfaite ressemblance et le costume du temps.

Plaques de cuivre.

On voyait encore au siècle dernier, dans l'église des Cordeliers, le tombeau de Gilles Lemaistre et de sa femme, Marie Sapin. Un de leurs descendants en fit faire en 1778 une copie qui a été recueillie, nous ne savons où ni comment, par un marchand de curiosités de la rue des Pyramides. C'est une sorte de haut-relief en terre cuite rouge appliqué contre un fond en plâtre peint de même couleur. Il représente le président Lemaistre agenouillé sur un coussin, devant un prie-Dieu sur lequel est déposée sa toque de magistrat. Gilles Lemaistre est nu-tête; il a les mains jointes, il est revêtu de ses insignes de premier président au Parlement. Sur le socle du monument sont fixées deux petites plaques de cuivre en forme d'équerre, sur lesquelles on a gravé l'inscription qui précède. Enfin, on a placé dans le vide laissé entre les deux branches verticales des équerres les armes de Gilles Lemaistre[1].

Gilles Lemaistre naquit à Montlhéry. Il était fils de Geoffroy Lemaistre, prévôt de Montlhéry, et de Catherine Frémin[2]. Il s'était acquis une grande réputation dans le barreau, quand, en 1541, François Ier lui confia la charge d'avocat général au parlement de Paris. Henri II le pourvut, en 1550, d'un office de président à mortier et l'éleva, en

[1] D'azur à trois soucis d'or. — [2] Le père de Catherine Frémin possédait avant Geoffroy Lemaistre la prévôté de Montlhéry.

1551, aux fonctions de premier président, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 5 décembre 1562. Il jouissait d'une grande réputation comme jurisconsulte, et composa d'importants ouvrages de droit, qui eurent plusieurs éditions. Ses œuvres furent réunies et publiées en 1653 par Claude Bernard, avocat au parlement de Paris. Il avait épousé, en 1525, Marie Sapin, fille de Jean Sapin, seigneur de Rozières et de la Bretaiche en Touraine, et de Marie Brosset. Marie Sapin était sans doute proche parente de Gabrielle Sapin, femme de Denis de Riants, dont la sépulture se voyait également aux Cordeliers, et dont l'épitaphe a été publiée au premier volume de notre recueil[1].

[1] Voir t. I, p. 487, n° CCLXXVIII.

MDCCCXIX.

PARIS. — LES ANNONCIADES.

1697.

DANS CE CERCEUIL[1] EST INHUMEE DAMOI[LE]
MARIE ANNE LE PICARD FILLE DE M[RE]
FRANÇOIS LE PICARD CHEV[ER] SEIG[R] DANBER
COURT PRESIDENT DES TRESORIERS DE
FRANCE A AMIENS ET DE DAME ANNE
BENARD SON EPOUSE, LES PERE ET MERE
MORTE ÂGEÉ DE 26 ANS QUI DEPUIS LA[GE]
DE 15 · ANS À TOUJOUR[2] VESCU DANS LA RE[T]
RAITE ET DANS DES JEUNE[3] CONTINUELS
PRATIQUANT LA PENITENCE LA PLUS SEVERE
SUR SOR[3] CORPS, SA MORT A REPONDU A SA BO[NNE]
VIE DESIRANT AVEC EMPRES[SEM]ENT........
LE JOUR DU SEIGNEUR ELLEST[3] DE[CEDEE]
LE 2[E] JOUR DE JUIN 1697

Cuivre. — Haut. 0^m,16; larg. 0,^{m}21.

Il a été dit au premier volume de ce recueil[4] qu'à l'époque de la démolition de l'église Saint-Ambroise, ancienne chapelle du couvent des Annonciades, on retrouva sous le pavé de l'édifice un certain nombre de dalles funéraires et de cercueils en plomb. Une plaque de cuivre fixée à un de ces cercueils et portant l'épitaphe de Catherine Brizard, veuve de Jacques Mallet, avait été recueillie par l'administration municipale et déposée dans un bureau de l'Hôtel de ville, en attendant l'installation du musée Carnavalet. Perdue dans l'incendie du 23 mai 1871, elle fut retrouvée au milieu des ruines, mais soudée par le feu à une autre plaque de même provenance. Le texte de la première avait heureusement été relevé avant les terribles événements

[1-3] *Sic.* — [4] Voir t. I[er], p. 542.

de cette époque néfaste, et il a pu figurer à son rang dans notre collection. Le texte de la seconde, dont personne n'avait gardé copie, est resté inédit. Depuis, on a réussi à disjoindre les deux plaques soudées par l'incendie, et malgré quelques boursouflures causées par les adhérences du métal, elles sont faciles à déchiffrer : elles sont actuellement conservées l'une et l'autre au musée Carnavalet.

Marie-Anne Le Picard appartenait à une famille dont le nom s'est déjà rencontré plusieurs fois dans ce recueil. La branche dont elle descendait était établie en Picardie. Son père, François Le Picard, seigneur d'Ambercourt, était président des trésoriers de France à Amiens depuis 1667[1]. Il avait épousé Marie Bénard, fille de Jean Bénard, seigneur de la Forteresse, contrôleur provincial des guerres et secrétaire du roi, et de Marie Pasquier de Bussy. Marie-Anne avait deux frères, nommés l'un André, l'autre François-Gabriel. Il résulte de divers documents conservés à la Bibliothèque nationale que son père, et peut-être sa mère, étaient morts plusieurs années avant elle. On trouve en effet, dès 1693, des quittances de rentes délivrées en son nom par son oncle maternel, Noël Bénard, seigneur du Verger, qui lui servait de curateur[2].

Remarquons, en terminant, que c'est au dos de cette plaque et non derrière celle de Catherine Brigard, comme on l'a dit par erreur dans notre premier volume[3], qu'avait été gravée une estampe représentant Turenne au siège du Quesnoy en 1654.

[1] Bibl. nat. Cabinet des titres, dossier Le Picard. — [2] Cabinet des titres, pièces originales, vol. 286, v° Bénard, n° 27. — [3] Voir t. I, p. 543.

MDCCCXX.

PARIS. — COUVENT DE L'AVE-MARIA.

XVIe siècle.

D · O · M ·

................radi · P, F, Anthonii · desiardins

facerd · p · d · & . cf · religione isignis[1] · q · Vicariatu bolo-

niæ · 24 · annis · per-

functus · cum · huc......................

....

....

Pierre. — Haut. 1m,06; larg. 0m,40.

Ce texte mutilé se lit sur la bordure d'une tombe plate d'assez petite dimension qui a été trouvée il y a quelques années sur l'emplacement de l'ancienne église de l'Ave-Maria, et qui est aujourd'hui conservée au musée Carnavalet.

Cette tombe a été sciée en deux dans le sens de la longueur. La moitié de gauche est perdue.

Au centre de la pierre se voit l'effigie du défunt en pied, tête nue et les mains jointes. Il est vêtu d'une ample robe à larges manches; il a les reins ceints d'une corde, la tête rasée à la façon des moines. L'effigie est surmontée d'une arcade trilobée portée sur des pilastres ornés d'un simple tailloir. Aux deux angles supérieurs de la tombe sont gravées des branches de laurier. Nous n'avons trouvé aucun document qui pût nous éclairer sur les qualités de ce personnage, ni sur l'époque à laquelle il vécut et mourut. On voit seulement, par le style du monument qui lui a été élevé, qu'il devait vivre vers la fin du XVIe siècle.

[1] *Sacerdotis Parisiensis diocesis, et confratris religione insignis.*

MDCCCXXI.

PARIS. — COUVENT DES CORDELIÈRES.

1511.

Le couvent des sœurs mineures de Sainte-Claire, ou Cordelières, fondé à Troyes par Thibaud VII, roi de Navarre et comte de Champagne, fut transféré en 1289 à Paris, au faubourg Saint-Marcel[1]. Il portait le titre d'abbaye, comme d'autres maisons du même ordre, celle de Longchamp par exemple. La reine Marguerite de Provence et sa fille Blanche vinrent y chercher, dans leur veuvage, une pieuse retraite. A l'exception de la chapelle, les bâtiments s'étaient conservés jusqu'à nos jours. On les a entièrement défigurés pour les approprier à un service hospitalier. Quelques débris de tombes provenant de ce monastère sont employés au dallage d'une manufacture voisine; nous en devons la connaissance à M. Adolphe Varin, graveur et archéologue.

La plus ancienne de ces tombes est du XVI[e] siècle. C'est une belle dalle dont il ne reste que la moitié inférieure. On y reconnaît l'effigie d'une femme vêtue d'une longue robe. De l'encadrement d'architecture qui entourait la figure de la défunte, on ne voit plus que les bases des colonnettes servant de pieds-droits. Aux quatre angles de la dalle, des médaillons en forme de quatrefeuilles contenaient les symboles des Évangélistes.

De l'épitaphe, il ne reste que les quelques mots que voici :

.....................par le moyen de laqlle
beaucoup de............en ce dit monastaire
laquelle trespassa.....................

Pierre. — Long. 1[m],13; larg. 1[m],28.

[1] *Gallia christ.* t. VII, col. 950-957; Piganiol de la Force, *Descript. de Paris*, t. IV, p. 619; Guilhermy, *Itinéraire archéol. de Paris*, p. 238.

Mais c'est assez pour reconnaître la personne dont cette pierre recouvrait les restes.

L'effigie gravée sur cette tombe représentait la vingt-huitième abbesse, Jeanne VII, de l'illustre maison de Croy, huitième enfant d'Antoine de Croy[1], comte de Porcien, et de sa seconde femme Marguerite de Lorraine[2].

Jeanne de Croy prit l'habit en 1458, à l'abbaye de Montcel[3], n'ayant pas encore accompli sa septième année; elle prononça ses vœux en 1467. Plus tard, elle exerça les fonctions de trésorière à Saint-Marcel. Parvenue, en 1510, à la dignité abbatiale, elle mourut peu de mois après[4]. Les auteurs de la *Gallia* [illegible]*stiana* nous ont conservé le texte complet de son épitaphe. Elle étai[illegible]insi conçue :

[*Cy gist révérende dame sœur Jeanne de Croy fille de feu messire Antoine de Croy comte de Porcien et de feue Ma*[illegible]*ame Marguerite de Lorraine en son vivant abbesse de ce monastere*] pa[illegible]oyen de laquelle beaucoup de [*biens ont esté faits*] en ce monastaire laquelle trespassa [*le mercredi 10e jour de mars l'an 1511. Priez Dieu qu'il fasse mercy a son ame.*]

[1] Premier chambellan du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, grand maître de France en 1475, etc. (Voir le P. Anselme, *Hist. généal.* t. V, p. 637, 638.)

[2] Fille aînée d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont.

[3] Ancienne abbaye dans un faubourg de Pont-Sainte-Maxence, au diocèse de Senlis. On y voit encore des bâtiments gothiques du XIVe siècle, convertis en magasins de vins; un réfectoire avec la chaire de la lectrice; quelques arceaux d'un cloître reconstruit au XVIIe siècle. L'église n'existe plus.

[4] Sa dalle funéraire était longue de huit pieds et large de quatre.

MDCCCXXII.

PARIS. — COUVENT DES CORDELIÈRES.

XVII[e] siècle.

CY GIST LE CORS DE VERTVEVSE
DAME ET RELIGIEVSE S[R] MARIE
DV FRENET LAQVELLE DVNE
GRĀDE VOCATION ET SINGVLIERE
DEVOTION ENTRA EN CE MONSTE
[*à l'âge*] DE 19 ANS ET FIST P[*rofession*]
. . . .
. . . .

Pierre. — Haut. 0[m],30; larg. 0[m],60.

Cette inscription a la même provenance que la précédente. Elle est gravement mutilée dans sa partie inférieure. Les dernières lignes, dans lesquelles était indiquée l'époque du décès de sœur Marie Du Frenet, ont disparu. Nous savons seulement qu'elle vivait au milieu du XVII[e] siècle. On conserve aux Archives nationales un petit groupe de documents provenant de l'ancien couvent des Cordelières. Dans le nombre, nous signalerons un registre où sont transcrits *in extenso* les actes capitulaires les plus importants, principalement les élections d'abbesses[1]. Nous y avons trouvé deux mentions de Marie Du Frenet : une première fois, le 2 mai 1657, à la suite d'un règlement voté en chapitre et signé par toutes les sœurs, règlement qui fixe les conditions que doivent remplir les religieuses pour obtenir le titre honorifique de *mères discrètes*[2]; la seconde fois, en 1662, au bas de l'acte d'adhésion de la communauté à la constitution du pape Innocent X, en date du 31 mai 1653, portant condamnation des propositions de Jansénius[3].

On trouve au bas des mêmes actes le nom d'une autre religieuse,

[1] Section historique, LL. 1652. — [2] *Ibid.* p. 44. — [3] *Ibid.* p. 49.

Geneviève Du Frenet, qui était sans doute la sœur de celle dont nous donnons ici l'épitaphe. Elle vécut au moins jusqu'en 1682 [1], tandis que Marie Du Frenet [2] n'apparaît plus dans aucun acte à partir de 1662, ce qui semble indiquer qu'elle mourut peu d'années après cette date.

[1] Archives nationales, LL. 1652, p. 45, 49, 52, 57 et 73. — [2] Ces deux religieuses signent indifféremment Du Frenet et Du Fresnay, en un ou en deux mots.

MDCGCXXIII.

PARIS. — COUVENT DES CORDELIÈRES.

1678.

Icy repose le corps [*de sœur*] . . Mar
gerie . . . . nt . . . . . .
consacrée a Dieu . . . . le 16
. . . . une se . . . .
particulière . . . . conser
. . . depuis dans la . . . . oirs
de la . . . R . . . . les
emplois extérieure . . . . e
. . . aquita avec be[*aucoup de*] . . . e
. . . . et de . . . . . . vertu
. . . . ux
. . . . an
une presieuse . . . . le ma
. . . guerison pour rendre encore
le service a ses sœurs mais nostre
seigneur luy fit une miséricorde
plus grande que toutes les
vies en la retirant de celle cy
le 53e de son age 1678

Requiescant in Pace.

Pierre. — Long. 1m,00; larg. 0m,59.

Cette inscription a la même origine que les deux qui précèdent. Nous avons vainement cherché le nom de la sœur Margerie parmi ceux des signataires de l'acte de soumission à la constitution d'Innocent X [1]. Il est probable que les emplois extérieurs dont la défunte s'acquitta, au dire de son épitaphe, avec beaucoup de zèle et de vertu, étaient trop humbles pour lui donner voix au chapitre; et c'est pour cela, sans doute, que son nom ne figure dans aucune des délibérations capitulaires qui nous ont passé sous les yeux.

[1] Archives nationales, LL. 1652, p. 49 et suiv.

MDCCCXXIV.

PARIS. — COUVENT DES CORDELIÈRES.

XVII[e] siècle.

A LA MEMOIRE DE S[R] GABRIELLE
FRANCOISE DENISON D'A.........
QUI..........................
DU C.........................
I............................
....

Pierre. — Larg. 0[m],58; haut. 0[m],51.

Inscription de même provenance que les précédentes. Le mauvais état de la pierre permet tout au plus de reconnaître que l'inscription, dans son entier, devait compter onze lignes ou environ.

Nous avons vainement cherché dans les archives des Cordelières quelque document qui nous permît de fixer l'époque à laquelle vivait Gabrielle Denison. Nous n'avons rencontré aucune mention de son nom; mais, en revanche, il est plusieurs fois question, dans le registre des élections d'abbesses, de deux religieuses nommées l'une Marie, l'autre Marguerite Denison. La première signa la déclaration de 1662 contre les Jansénistes[1]. On la retrouve en 1682[2]. En 1713 elle fut élue disquisitrice[3] et maintenue dans cette dignité aux élections triennales de 1716[4] et de 1719[5]. Marguerite Denison n'est mentionnée qu'une fois, dans une délibération capitulaire du 6 mars 1682 qui décide que toutes les fois que deux sœurs seront en même temps membres de la communauté, et qu'elles auraient une autre sœur désireuse d'appartenir elle aussi au même couvent, cette dernière ne serait admise à faire profession que si elle renonçait formellement à prendre part aux

[1] Archives nationales, LL. 1652, p. 52 et 58.
[2] *Ibid.* p. 72[vo].
[3] *Ibid.* p. 106.
[4] *Ibid.* p. 107.
[5] *Ibid.* p. 109.

délibérations du chapitre et aux élections des abbesses et autres dignitaires de l'ordre[1].

Marguerite et Marie Denison figurent toutes les deux parmi les signataires de cette délibération. Il est vraisemblable que Françoise-Gabrielle Denison était leur sœur, et que ce fut son entrée en religion qui occasionna la décision que nous venons de citer. Cette hypothèse placerait dans le dernier quart du XVII[e] siècle l'époque à laquelle vivait cette religieuse et expliquerait pourquoi son nom ne se trouve mêlé à aucun des actes de la communauté.

[1] Arch. nat. LL. 1652, p. 72[ro].

MDCCCXXV.

PARIS. — COUVENT DES CORDELIÈRES.

1725.

A LA MEMOIRE DES RELIGIEUSES
ET DISCRETES PERSONNES

SŒUR MARIE MAGDELĒ	SŒUR MARIE HYACINTE
CROCHET QUI SE	BOUTEROUE QUI A REMP̄
CONSACRA AU SEIGNEUR	LOFFICE DE CHANTRE
EN CE MONASTERE	AUEC UN ZELE JNFATIGA
A LAGE DE 21[1] AN ET	PENDANT 32[2] ANS ET
MOURUT LE 7..........	....
AGEE DE 65..........	....

Requie................................
ANN.....................................

Pierre. — Haut. 0m,58; larg. 1m,00.

Cette inscription a la même provenance que les précédentes. L'usure de la pierre a rendu les quatre dernières lignes en grande partie illisibles. La date de la mort de ces deux religieuses a disparu : elle doit sans doute être fixée à la première moitié du XVIIIe siècle. On trouve, en effet, dans le procès-verbal d'élection de l'abbesse triennale nommée en 1716, mention d'une sœur Madeleine Crochet[3]. Six ans plus tard, dans l'élection de 1722, sœur Marie-Hyacinthe Bouteroue fut élevée par ses compagnes à la dignité de disquisitrice[4]. Les sœurs revêtues de ce titre étaient les assistantes de l'abbesse. Elles étaient, comme celle-ci, élues pour trois ans. La qualification de *discrètes* donnée

[1-2] Chiffres incertains.

[3] Archives nat. LL. 1652, p. 107.

[4] *Ibid.* p. 101. On trouve, en 1682, une religieuse qui signe : M. Bouteroue (*ibid.* p. 72 ter); il est possible que ce fût la même qui vivait encore en 1722. Notons cependant que cette dernière se nomme Marie-Hyacinthe.

aux deux défuntes par l'inscription nous paraît avoir la même signification que le titre de *mère discrète*[1].

[1] Le règlement des Cordelières portait que «les mères discrètes se feront et prendront en ce monastère par voye d'antiquité «et le rang de la religion, pourveu que les «dictes sœurs qui seront en rang ayent les «conditions nécessaires et portées par les «loix et constitutions de l'ordre, scavoir «qu'elles soient saines de corps et d'esprit, «douées de prudence, de sagesse et de conseil, ayant louablement exercé les obéissances auxquelles elles auroient esté employées, et qu'elles puissent mener la vie «commune et exemplaire au moins aux «lieux communs et réguliers, et qu'elles ne «soient empeschées par une maladie habituelle et incurable qui les rende tout à fait «inutiles à l'ordre et à la religion.» (Arch. nat. LL. 1652, p. 43.)

MDCCCXXVI.

PARIS. — COUVENT DES CORDELIÈRES.

XVIIIe siècle.

D'autres fragments, plus mutilés encore que ceux qui précèdent, se voient épars dans le même lieu; on peut, sur quelques-uns, déchiffrer à grand'peine quelques noms propres; les autres n'offrent plus que des mots sans suite. Ce sont des épitaphes :

CY GIST D[*iscrete d*]AME ET
VERTVEVSE [*et relig*]IEVSE S^R^
CLAIRE LE TELIER LA Q^LE^
PRIT LHABIT DE NRE S^TE^
RELIGION..................
....

Pierre. — Haut. o^m^,78; larg. o^m^,56.

A LA MEMOIRE [*de*]
R[1] ET DISCR[*ete*]
SŒUR MARGUERITE.....
LAURENT.............
....

Pierre. — Haut. o^m^,32 ; larg. o^m^,48.

....
.....................ANNI
..................EFFRARD
....

Pierre. — Larg. o^m^,23; haut. o^m^,25.

Nous n'avons trouvé aucun document qui se rapportât aux religieuses mentionnées dans ces trois fragments.

[1] Religieuse.

. . . . CORPS . . . .
. . . . NOEL Q . . . .
. . . . S EN AVO . . . . .
. . . . VANİTEZ . . . . . .
. . . . AGE . . . .

Pierre. — Larg. 0m,19; haut. 0m,18.

Fragment informe, qui pourrait provenir de l'épitaphe d'une sœur Marie Noël qui signa le formulaire contre les Jansénistes en 1662[1] et que l'on retrouve encore en 1682[2].

[1] Archiv. nat. LL. 1652, p. 49, 52, 57. — [2] *Ibid.* p. 72ter.

MDCCCXXVII.

PARIS. — FILLES DU SAINT-SACREMENT.

1666.

LE · XXVII · MARS · DE · LANNEE · 1666 ·
TRES · HAVTE · TRES PVISSANTE ET TRES
EXCELLENTE PRINCESSE MADAME MARGVE
RITE DE LORAINNE DVCHESSE DOVAIRIERE
DORLEANS VEVVE DE TRES HAVT TRES
PVISSANT ET EXCELLENT PRINCE MON
SEIGNEVR GASTON FILS DE FRANCE
ONCLE DV ROY DVC DORLEANS DE
VALOIS DE CHARTRES DALENCON
COMTE DE BLOIS &&.

PAR VN EFFET SINGVLIER DE SA HAVTE PIETE
A FAIT LHONNEVR ET LA GRACE AVX RELIGIE
VSES BENEDICTINES NOMMEE LES FILLES DE
LADORATION PERPETVELLE DV TRES S^T SACREME^T
DE LAVTEL DE POSER AVEC LES CEREMONIE ACCOV
TVMEE DE LEGLISE LA PREMIERE PIERRE AV BASTIMENT
DE LEVR CLOESTRE ET MONASTERE ETABLY AV FAVB
S^T GERMAIN LEZ PARIS RVE CASSETTE A LA PLVS GRANDE
GLOIRE DE DIEV DE SON FILS IESVS CHRIST N · S ·
AV TRES S. SACREMENT DE LAVTEL ET DE LA TRES
IMMACVLEE VIERGE MARIE SA TRES SAINTE MERE
ET DV GLORIEVX PATRIARCHE S · BENOIT.

Plaque de plomb. — Haut. 0m,38; larg. 0m,29.

Il a déjà été question, dans le premier volume de notre recueil, des religieuses du Saint-Sacrement[1]. Cette communauté avait été établie primitivement dans une maison de la rue Férou, près de Saint-Sulpice.

[1] Voir t. I, p. 570.

Une chapelle y fut bâtie, dont la première pierre fut posée en 1654 par Anne d'Autriche. Ce n'était qu'un établissement provisoire. Les fondatrices et bienfaitrices de la communauté lui firent construire un autre couvent rue Cassette. Les religieuses du Saint-Sacrement y furent transférées en 1669[1].

La reine Anne d'Autriche, qui leur portait un intérêt tout spécial, ne vit pas ce changement : elle était morte le 20 janvier 1666, deux mois à peine avant la pose de la première pierre du couvent de la rue Cassette. Marguerite de Lorraine, qui remplaça la reine en cette circonstance, était née en 1613; elle était fille de François de Lorraine, comte de Vaudemont, et de Catherine de Salms. Mariée le 31 janvier 1632 à Gaston de France, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII, elle devint veuve le 2 février 1660 et mourut le 3 avril 1672.

La plaque de plomb qui contient cette inscription a été recueillie au musée de Bagnols (Gard), ainsi que deux inscriptions de Chaillot dont on trouvera le texte plus loin. M. de Boislisle, notre collègue du Comité des Travaux historiques, nous les ayant signalées, nous en avons demandé copie à M. Allègre, conservateur du musée de Bagnols, qui a bien voulu nous en adresser d'excellents estampages.

[1] Piganiol de la Force, *Descript. de Paris*, édit. de 1742, t. VI, p. 349 et suiv.

MDCCCXXVIII.

PARIS. — CHAPELLE DE L'ANCIEN COLLÈGE DES LOMBARDS.

1710.

HIC JACET
CAROLUS MAGENIS
HUJUSCE COLLEGII
PROVISOR OBIIT
CALENDIS APRILIS
AN. 1710.

Pierre. — Long. $0^m,52$; larg. $0^m,55$.

Le collège des Lombards fut fondé en 1334, auprès du couvent des Carmes de la place Maubert, par le Florentin André Ghini de Malpighi, évêque d'Arras[1], sous le titre de *Maison des pauvres italiens de la Charité de Notre-Dame*. Longtemps abandonné, le vieux collège fut concédé en 1677 à des prêtres irlandais pour l'établissement d'un séminaire de missions[2]. De nouveaux bâtiments remplacèrent, en 1681, les constructions anciennes; ils subsistent encore aujourd'hui.

La chapelle fut reconstruite en 1738 sur les plans de l'architecte Bosery[3], aux frais de l'abbé Guillaume de Bautru de Vaubrun, sorbonniste et lecteur du roi[4]. Fermée à l'époque de la Révolution, elle servit assez longtemps de magasin à des tonneliers avant d'être rendue au culte. Les Irlandais avaient quitté, en 1776, l'ancien collège des Lombards, pour se transporter rue du Cheval-Vert, près de la rue des Postes. Le séminaire des Irlandais occupe encore aujourd'hui le même emplacement.

L'épitaphe de Charles Maginn se lit sur une simple dalle de pierre en avant des marches du sanctuaire.

[1] Évêque d'Arras de 1331 à 1334, puis évêque de Tournay de 1334 à 1342.

[2] Voir Dubreul, *Théâtre des Antiquités de Paris*, p. 599; et Piganiol de la Force, *Description de la ville de Paris*, t. VI, p. 43.

[3] Lance, *Dictionn. des Architectes*.

[4] Voyez ci-dessous, p. 192, l'épitaphe de l'abbé de Vaubrun.

MDCCCXXIX.

PARIS. — CHAPELLE DE L'ANCIEN COLLÈGE DES LOMBARDS.

1736.

HIC JACET
M · JOANNES FARELY · S · FAC ·
PAR · D^{R} [1] · HUJUSCE COLLEGII
PER PLURES ANNOS ·
PROVISOR ET PRIMARIUS
INDEFESSUS · OBIIT DIE
JUN · 7 · ANNO 1736
ÆTATIS · 84 ·
REQUIESCAT IN PACE

Pierre. — Long. 0m,54; larg. 0m,48.

Cette épitaphe s'est conservée, comme la précédente, en avant des marches de l'autel. Elle est simplement encadrée d'un filet sans aucun ornement.

Jean Farely fut un des principaux directeurs du collège des Irlandais, Il fut pendant plusieurs années un des proviseurs du collège. Les proviseurs étaient primitivement au nombre de quatre, un pour chacune des provinces de l'Irlande. L'organisation intérieure du collège des Irlandais fut réformée en 1728. Les quatre proviseurs durent résigner leurs fonctions, et le nouveau règlement décida qu'à l'avenir les proviseurs ne seraient plus nommés que pour trois ans. Au-dessus d'eux fut placé un principal; ce fut Jean Farely, un des quatre proviseurs atteints par la réforme, qui fut chargé de cet emploi [2].

[1] *Sacræ facultatis Parisiensis doctor.* — [2] Voir aux Archives nationales le dossier M. 147, et en particulier la pièce n° 22.

MDCCCXXX.

PARIS. — CHAPELLE DE L'ANCIEN COLLÈGE DES LOMBARDS.

1746.

HIC JACET
M·PATRICIUS CORR SACRÆ
FAC · PARIS · DOCTOR,
HUJUSCE COLLEGII PER
OCTO ANNOS PROVISOR,
MANSUETUDINE ET
PIETATE INSIGNIS, OBIIT
DIE 23ª FEB · ANNO 1746
ÆTATIS 40 ·
REQUIESCAT IN PACE

Pierre. — Long. 0m,60; larg. 0m,60.

Épitaphe encadrée d'un simple filet; elle est encore en place à côté des précédentes, en avant des marches du sanctuaire.

MDCCCXXXI.

PARIS. — CHAPELLE DE L'ANCIEN COLLÈGE DES LOMBARDS.

1746.

HIC JACET

M. ANDREAS DONLEVY,
COMMUNITATIS CLERICORUM
HIBERNORUM PER 24
ANNOS PRÆFECTUS ET
EJUSDEM RESTAURATOR
SEU POTIUS FUNDATOR
OBIIT DIE. 7ª xbris ANNO
1746 ÆTATIS 66ª

REQUIESCAT IN PACE

Pierre. — Long. 0m,60; larg. 0m,60.

Simple dalle carrée entourée d'un filet; elle se voit, comme les précédentes, en avant des marches du sanctuaire.

André Donlevy était un ami particulier du cardinal de Fleury; c'est à son influence sur ce ministre que l'on dut le règlement de 1728 dont nous avons parlé à propos de l'inscription précédente; c'est par allusion à cette réforme qu'on lui a donné dans son épitaphe les titres de réformateur et de fondateur de la communauté des Irlandais[1].

[1] Voir un factum rédigé par les adversaires de cette réforme. (Arch. nat. M. 147, n° 1.)

MDCCCXXXII.

PARIS. — CHAPELLE DE L'ANCIEN COLLÈGE DES LOMBARDS.

1761.

HIC JACET

M. JOANNES Ô NEILL,
COMMUNITATIS CLERICORUM
HIBERNORUM PER 14. ANNOS
ET TRES [illegible]S PRÆFECTUS
AC ANDREÆ [illegible]NLEVY
SUCCESSOR V[illegible]ILANTISSIMUS
OBIIT DIE 6ª [illegible]MARTII
ANNO 1761 · Æ[illegible]TIS 63°

Requiescat in pace ·

Pierre. — Long. $0^m,60$; larg. $0^m,59$.

Épitaphe entourée d'un simple [illegible]. Elle se voit en avant des marches du sanctuaire.

MDCCCXXXIII.

PARIS. — CHAPELLE DE L'ANCIEN COLLÈGE DES LOMBARDS.

1767.

HIC JACET
R. P. JACOBUS MURRY
ORD. PRÆDIC. M^{R}
BARTHOLOMÆI MURRY
FRATER DILECTISSIMUS
OBIIT DIE 14. APRILIS
ANNO. 1767. ÆTATIS 64°
REQUIESCAT IN PACE

Pierre. — Long. 0m,60; larg. 0m,60.

Cette inscription est gravée sur une lame de pierre encadrée d'un simple filet pour tout ornement; elle s'est conservée, comme les cinq précédentes, en avant des marches du sanctuaire. Barthélemy Murry, frère du défunt, était un des bienfaiteurs de la communauté. Il fut enterré, lui aussi, dans la chapelle du collège des Lombards; mais, à l'époque où le séminaire des Irlandais fut transféré dans la rue du Cheval-Vert, on y transporta son épitaphe, que l'on plaça à côté d'une nouvelle qui s'est également conservée et dont on trouvera le texte ci-après [1].

[1] Voir le n° MDCCCXLII.

MDCCCXXXIV.

PARIS. — SÉMINAIRE DES IRLANDAIS.

1683.

HIC

IACET COR ILLVSTRISSIMI VIRI DOMINI DNI.
PATRICII MAGINN, ABBATIS THVLENSIS[1]
VTRIVSQVE IVRIS DOCTORIS CAROLO SECVNDO
REGE MAGNÆ BRITANNIÆ CHARI, EIVSQVE
SPONSÆ CATHARINÆ AB ELEEMOSYNIS PRIMI[2]

QVE HOCCE LONGOBARDORVM COLLEGIVM
VETVSTATE OMNINO COLLAPSVM A REGE
CHRISTIANISSIMO LVDOVICO DECIMOQVARTO
HIBERNIS PRÆSBYTERIS STVDIORVM CAVSÂ
PARISVS DEGENTIBVS DONATVM, PERITISSIMO
DOCTORE, PŸSSIMOQVE[3] SACERDOTE DNO
MALACHIÂ KELLY[4] HIBERNO ÆQVALITER ADIVVANTE[5] A
FONDAMENTIS RESTAVRAVIT ANNO DNI 1677.

REQUIESCAT IN PACE

HOC MONVMENTVM AMICO ET PARENTI SVO
POSVIT ARTHVROS MAGNEISSE
OB · DIE 16 APRIL · AN · 1683 · AN · SVÆ ÆT · 65 ·

Plaque de marbre noir. — Haut. $0^m,97$; larg. $0^m,81$.

[1] Tulley, *Tulleium*, abbaye cistercienne, fille de Morimont, au diocèse de Langres, près de Gray, fondée en 1130 : « Abbas XLIX, « Patricius Guineo, alias Maguin, Hibernus « patria, theologiæ doctor, primusque re- « ginæ Angliæ eleemosynarius, obiit Parisius « in collegio Longobardorum, cujus erat « provisor, anno ætatis suæ 66, Christi 1683, « 16 aprilis. Plura legavit pro instituendo « presbyterorum Hibernorum sodalitio. » (*Gallia christiana*, t. IV, col. 825-830.)

[2] Premier aumônier de la reine Catherine de Portugal, femme de Charles II, roi d'Angleterre.

[3] La lettre *y*, surmontée de deux points, tient ici, comme dans plusieurs des inscriptions suivantes, la place de deux *i*. Les points sont quelquefois omis, quelquefois posés sur des *y* ordinaires.

[4] Voyez l'inscription qui suit.

[5] *Sic*. On avait gravé d'abord *adiuvande*.

Comme nous l'avons dit plus haut[1], c'est en 1776 que le collège des Irlandais, trop à l'étroit dans l'ancien collège des Lombards, fut transféré dans la rue du Cheval-Vert, à côté de la rue des Postes. Par un sentiment de piété filiale qu'on ne saurait trop louer, les membres de la communauté ne voulurent pas laisser dans le lieu qu'ils abandonnaient les restes de leurs bienfaiteurs. Ils les transportèrent, avec les épitaphes qui les accompagnaient, dans la chapelle de leur nouvel établissement. Les onze inscriptions qui vont suivre, et que nous avons recueillies dans le vestibule de la petite chapelle du collège des Irlandais, proviennent, à l'exception peut-être des deux dernières, de l'ancien collège des Lombards.

Les noms des divers personnages à la mémoire desquels sont consacrées ces onze épitaphes se trouvent rappelés sur une table de marbre noir toute moderne, placée à l'entrée du collège actuel, avec ceux des autres bienfaiteurs de la maison. Nous aurions voulu donner, à la suite de chaque épitaphe, quelques détails sur le personnage dont elle marquait la sépulture, et nous nous sommes adressé pour les obtenir à M. le supérieur de l'établissement.

La disparition des archives, à l'époque de la clôture du séminaire, au commencement de la Révolution, a rendu toute recherche impossible. Le vénérable supérieur a fait ce qui dépendait de lui en nous autorisant à relever les inscriptions qui composent à elles seules, aujourd'hui, les annales de la communauté.

Patrice Maginn méritait une place d'honneur parmi les bienfaiteurs du collège des Irlandais. C'est par son influence que furent rendues les lettres patentes de 1677 qui attribuèrent à des prêtres irlandais les bourses vacantes du collège des Lombards. C'est lui qui, de concert avec un de ses compatriotes, Malachie Kelly, dont nous donnons ci-après l'épitaphe, fit les frais de la restauration du collège des Lombards et de son appropriation aux besoins de ses nouveaux hôtes. Les prêtres irlandais composant la communauté témoignèrent leur recon-

[1] Voir ci-dessus, p. 176.

naissance de ces bienfaits en choisissant Maginn et Kelly pour supérieurs.

Par un acte en date de 1681, ils leur promirent obéissance et leur laissèrent l'entière disposition des bourses et des places de principal et de procureur qui seraient à donner dans l'établissement.

MDCCCXXXV.

PARIS. — SÉMINAIRE DES IRLANDAIS.

1684.

In Spem Resurrectionis

Clarissimvs vir · DD · Malachivs Kelly, s th. Doctor
Abbas beatæ Mariæ de Owney [1],
Serenissimæ Mariæ Gonzagæ Polonorvm Reginæ
olim a confessionibvs [2] · postea Lvdovico MAGNO
Regi XPianiss. a Consilÿs & æleemosynis [3] &c. nec non
Collegÿ hvivsce B. Mariæ v. vnâ cvm Illvst. D. D.
Patricio Maginn abbate Thvlensi [4] Indefessvs
restavrator Lavdatissimam vitam cvm XPiana
morte commvtavit die 22a. April · an · Mill · Sexcent ·
octog · qvarti · ætat · verò · Septvag · tertÿ ·
Mandavit Inter cætera
vt Singvli Presbyteri hoc in Collegio Mansvri,
intrà qvartam ab ingressv svo diem, sacrvm
Altaris sacrificivm pro anima ipsivs
Offerrent
qvod vt Religiosvs Inpostervm servaretvr
hvicce Marmori inscribi ivssit.

Requiescat In Pace

Plaque de marbre noir arrondie par le haut. — Haut. $0^m,98$; larg. $0^m,81$.

Au-dessus du texte, sur un écusson en creux, un donjon maçonné, sommé de trois tourelles et accompagné de deux griffons dressés.

[1] *Owney*, baronnie du comté de Tipperary (Irlande).

[2] Confesseur de Marie de Gonzague, qui épousa, en 1656, Ladislas VII, roi de Pologne, et mourut en 1667.

[3] Conseiller et aumônier du roi très chrétien Louis le Grand.

[4] Tulley, au diocèse de Langres. Voir l'inscription qui précède. Cf. *Gallia christ.* t. IV, col. 830.

tenant chacun un serpent; pour accessoires, deux palmes, une mitre, une crosse; en devise, sur une banderole :

TVRRIS FORTIS MIHI DEVS

Kelly fut, avec Patrice Maginn, dont l'épitaphe se lit à côté de la sienne, le vrai fondateur du collège des Irlandais.

MDCCCXXXVI.

PARIS. — SÉMINAIRE DES IRLANDAIS.

1698.

D. O. M.

PIÆ MEMORIÆ

CLARISSIMI NOBILISSIMIQUE
VIRI SIMONIS LUTTREL SUB LU-
DOUICO MAGNO REGE XTIANISSI[MO]
MILITUM TRIBUNI, CIVITATIS
DUBLINIENSIS HIBERNIÆ ME-
TROPOLIS, SUB JACOBO 2° MAGNÆ
BRITANNIÆ REGE PREFECTI, QUI CUM
REGE CATHOLICO PRO FIDE CATHOLI[CA]
EXULARE MALUIT ET MILITANDO VIC-
TITARE QUAM DOMI PACATAM VITAM
AGERE, ET AMPLISSIMIS POSSESSIO
NIBUS GAUDERE
OBIIT 6 CAL 9-BRIS A.R.S.H.M.DC.XC[VIII]
EIUSQUE PIAM MEMORIAM NON
INGRATA DOMUS HUIC INSCRIP-
TAM MARMORI SERVARI VOLUIT
CUJUS IPSE[1] MORIENDO NON
IMMEMOR FUIT. *Requiescat in pace.*

• Plaque de marbre noir arrondie au sommet. — Haut. 0m,70; larg. 0m,48.

[1] On avait gravé *ibse*.

MDCCCXXXVII.

PARIS. — SÉMINAIRE DES IRLANDAIS.

1700.

D. O. M.

L'ILLUSTRE MILLES D'O. CRUOLY CA
PITAINE LIEUTENANT DES GENSDARMES
ANGLOIS[1] DU ROY, DONT LA VERTU, LA CAPA
CITÉ, ET LA VALEUR ETOIENT SI CELEBRE[S],
À LAISSE PAR TESTAMENT AV COLLEGE DES
HIBERNOIS LA SOMME DE 6000[L]. A CONDITION
QU'ILS DISENT POUR LE REPOS DE SON AME
QUATRE GRANDES MESSES TOUS LES
ANS, DONT L'VNE SERA DITE LE 2 D'OCTOBR[E],
IOUR DU DECEDS DUDICT SEIGNEUR ARRIU[E]
L'ANNÉE 1700, ET QUILS OFFRENT A PERPETU
ITÉ LEURS SACRIFICES ET PRIERES À SON
INTENTION.

REQUIESCAT IN PACE

*Messieurs Les hibernois ont receu La somme
cydessus, et L'obligent au contenu, aux articles
du contract de constitution Passe le 4.
Feurier 1700. pardeuant Ogier notaire*

Marbre noir arrondi au sommet. — Haut. 0^{m},67; larg. 0^{m},48.

Nous avons publié au tome I[er] de ce recueil[2] l'épitaphe de Marien O'Cruoly, mort le 2 octobre 1700, et enterré dans la chapelle du collège des Écossais. A en juger par la date de sa mort et par les titres qui lui sont donnés, il semblerait que c'était le même personnage que le bienfaiteur en souvenir duquel les Irlandais élevèrent l'inscription que nous donnons ici.

[1] Voir t. I[er], p. 264, n° CLVI. — [2] *Ibid.* p. 607, n° CCCXLIII.

MDCCCXXXVIII.

PARIS. — SÉMINAIRE DES IRLANDAIS.

1702.

D. O. M.

ILLUST^MUS^ ET REUEREND^MUS^ ECCLESIÆ PRÆ-
SUL, IOANNES Ô MOLONY EX ANTIQUISSI^MA^
INTER HIBERNOS FAMILIA ORTUS, PARI-
SYS AB ADOLESCENTIA EDUCATUS,
ET SACRÆ FACULTATIS PARISIENSIS
DOCTOR, EX CANONICO ROTHOMAGENSI
FACTUS PRIMUM EPUS LAONENSIS[1] SUI NO-
MINIS ET FAMILIÆ TERTIUS, DEINDE
EPUS LYMERICENSIS[2] ET ADMINISTRATOR
LAONENSIS[3] CATHOLICÆ RELIGIOIS
ET PATRIÆ ARDENS ZELATOR, PROPTE-
REA AB HÆRETICIS, AD NECEM SÆPE
QUÆSITUS, TANDEM PARISEOS REDUX
EXUL, HUIC COLLEGIO IN USUM SACER-
DOTUM HIBERNORUM TRECENTAS LI-
BELLAS TURONENSES ANNUI REDITUS
EX CORDE LEGAUIT, PRÆTER MILLE DUC-[4]
CENTAS LIBELLAS IN CONSTRUCTIONE^M^
HUIUS SACELLI SEMEL DONATAS, OBYT
DIE SEP^BRIS^ ANO DNI 1702 ÆTATIS SUÆ
ANNO 85. *Requiscat*[5] *in pace.*

Marbre noir arrondi par le haut. — Haut. $0^m,87$; larg. $0^m,54$.

Au-dessus du texte, un écusson surmonté du chapeau épiscopal, écartelé, aux premier et quatrième, d'—, à un carquois et un arc posés

[1] Évêché de Killalow, en Irlande, suffragant de Cashell. — [2] Limerick, de la même province ecclésiastique que Killalow. — [3] On avait gravé *laondensis*. — [4-5] *Sic.*

en pal l'un auprès de l'autre; aux second et troisième, d'—, à deux lions dressés contre un arbre ébranché; pour devise :

IN DOMINO ET NON IN ARCU MEO SPERABO.

L'évêque de Limerick, après un premier don de douze cents livres tournois pour la construction de la chapelle de l'ancien collège des Lombards, légua trois cents livres de rente aux prêtres irlandais exilés comme lui-même.

MDCCCXXXIX.

PARIS. — SÉMINAIRE DES IRLANDAIS.

1707.

HIC IACET
ILLUST^{US} AC REVER D. D.
DOMINICUS MAGUIRE
ARCHIEP^{US} ARM : TOTIU^S
HIB^R PRIMAS 21 SEPT
ANO. 1707 DEFUNCTU^S
Requiescat in pace [1]

Pierre noircie. — Haut. $0^m,50$; larg. $0^m,51$.

Dominique Maguire était archevêque d'Armagh. Ce siège, un des plus anciens de l'Irlande, fut érigé en archevêché en 1152. Son titulaire portait le titre de primat d'Irlande.

[1] Un fleuron entre les deux dernières lignes.

MDCCCXL.

PARIS. — SÉMINAIRE DES IRLANDAIS.

1746.

D. O. M.

AC ÆTERNÆ MEMORIÆ ILLUSTRISS^I.

DOMINI NICOLAI GULLIELMI DE BAUTRU DE VAUBRUN, DOCTORIS SORBONICI, REGI A LECTIONIBUS [1], ABBATIS DE CORMERYE [2], COMITIS DE SERAN, HUJUSQUE COLLEGII PER XVIII. ANNOS SUPERIORIS BENEFICI STUDIO DILATANDÆ FIDEI IN CENSUS PRESBYTEROS HIBERNOS PARISIIS QUAQUA VERSÙM COMMORANTES IN UNAS CONGREGAVIT ÆDES, QUAS VETUSTATE COLLAPSAS IMPENSÂ MAGNÂ IN EORUM GRATIAM EX INTEGRO REFECERAT · SPLENDIDUM HOCCE SACELLUM EXTRUXIT [3] · QUOS VIVUS PATERNO ANIMO FUERAT COMPLEXUS, NEC MORIENS MUNIFICENTIAM SUAM DESIDERARE PASSUS EST; QUIPPE QUI XXX. LIBELLARUM TURONENSIUM MILLIA ILLIS TESTAMENTO RELIQUIT · HI TANTARUM LARGITIONUM RITÈ MEMORES PATRONO OPTIMO NON SOLUM HOC POSUERE MONUMENTUM, SED INSUPER PERENNI SANXERUNT LEGE UT SINGULI SACERDOTES, STATIM ATQUE IN COLLEGIO LOCUM FUERINT SORTITI, SACRUM DEO PRO ANIMA EJUS SEMEL SALTEM OFFERANT OBIIT VIR EXIMIUS DIE XV · IX^BRIS M · DCC · XLVI. ÆTATIS ANNO LXXX [4].

Requiescat in pace.

Marbre noir. — Haut. 1^m,08; larg. 0^m,82.

[1] Lecteur du roi.

[2] Cormery (*Cormaricus*), abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Tours, fondée vers la fin du VIIIe siècle. (*Gall. christ.* t. XIV, col. 254-272.) Le continuateur de l'œuvre des Bénédictins, M. Hauréau, n'a fait qu'une courte mention de Nicolas-Guillaume de Bautru de Vaubrun. Il fut nommé abbé de Cormery le 28 juin 1680, à l'âge de 18 ans.

[3] La chapelle de la rue des Carmes. Voy. ci-dessus, p. 176.

[4] D'après les chiffres indiqués par M. Hauréau, l'abbé de Cormery aurait vécu 84 ans.

M. de Bautru de Vaubrun fut pendant dix-huit ans le supérieur de la communauté des Irlandais. Il fut un des principaux bienfaiteurs de l'établissement; mais l'auteur de son épitaphe, en vantant ses mérites, a eu tort de le représenter comme le fondateur de la maison. Nous avons vu plus haut que les véritables fondateurs du séminaire des Irlandais furent Patrice Maginn et Malachie Kelly. M. de Vaubrun rendit d'ailleurs de nombreux services à la communauté et lui laissa par testament une somme de 30,000 livres tournois. C'est à lui que l'on doit la reconstruction de la chapelle du collège des Lombards, alors occupé par les Irlandais; il y fut enterré. Lorsque la communauté fut transférée, en 1776, dans la maison de la rue du Cheval-Vert, les Irlandais transportèrent pieusement l'épitaphe de M. de Vaubrun dans leur nouvelle demeure. Cette épitaphe est fort simple. Elle est gravée sur une plaque de marbre noir arrondie au sommet. A la première ligne se voient les armes du défunt : de — au chevron de — accompagné de deux roses, et en pointe d'une tête de loup. L'écusson est entouré de deux palmes et surmonté d'une couronne tréflée, avec crosse et mitre.

MDCCCXLI.

PARIS. — SÉMINAIRE DES IRLANDAIS.

1748.

D. O. M.
ETIENNE LUBIN BOURGEOIS DE PARIS
POUR LE REPOS DE L'AME DE MARTIN
BROWNE ORIGINAIRE IRLANDOIS SON
AMY À FONDE DANS CETTE EGLISE
VNE MESSE BASSE A PERPETUITÉ
QUI DOIT ESTRE DITE LE LUNDY DE
CHAQUE SEMEINE[1] A COMMENCER
DU 30 OCTOBRE 1747 JOUR DU
DECES DUDIT S[R] BROWNE SUIUANT
LE CONTRACT PASSÉ DEUANT M[ERS 2]
VATRY NOT[RE] LE 20 MARS 1748
CURIEUX
PRIÉ DIEU POUR
LUY

Pierre. — Haut. 0m,79; larg. 0m,54.

L'encadrement est arrondi par le haut; il est surmonté d'une croix et de deux cassolettes fumantes; des palmettes en décorent la bordure inférieure.

1-2 *Sic.*

MDCCCXLII.

PARIS. — SÉMINAIRE DES IRLANDAIS.

1767.

Hic Jacet

M. Bartholomæus MURRY

saluberrimæ Facultatis Parisiensis

DOCTOR REGENS

Vir ingenii acumine prudentiâ pietate

SPECTABILIS

Religione Patriæ amicis miserisque

VIXIT

EOSDEM VIVUS MORTUO SIBI

DESTINAVIT HÆREDES

OMNIBUS BONIS FLEBILIS

OBIIT

die Januarii 8â anno R. S. H. 1767

ætatis vero 72°

Requiescat in Pace

Plaque de marbre noir arrondie au sommet. — Haut. 0m,83; larg. 0m,53.

Barthélemy Murry était le frère de Jacques Murry dont nous avons donné ci-dessus l'épitaphe[1]. Il était un des principaux bienfaiteurs du séminaire des Irlandais. C'est en cette qualité qu'il figure, avec le titre de recteur de l'Académie de Paris, dans une inscription moderne placée dans le vestibule de la maison et sur laquelle se lisent les noms des bienfaiteurs du séminaire.

[1] Voir le n° MDCCCXXXIII.

MDCCCXLIII.

PARIS. — SÉMINAIRE DES IRLANDAIS.

1777.

HIC · JACET ·
LAURENTIUS-KELLY, SACRÆ FACULTATIS PARISIENSIS
DOCTOR THEOLOGUS,
SEMINARII CLERICORUM HIBERNORUM PARISINI,
PRIMÙM ALUMNUS DEINDE PRÆFECTUS,
ET NOVÆ HUJUSCE DOMÛS
FUNDATOR.
VIR,
EXQUISITO, IN REBUS DISCERNENDIS, JUDICIO;
RARÂ, IN GERENDIS, PRUDENTIÂ,
ET STUDIO, IN PROSEQUENDIS,
NUNQUAM INTERMISSO
SIBI CREDITÆ JUVENTUTIS, FELICITATI
CUM TEMPORALI, TUM ÆTERNÆ,
PROMOVENDÆ,
SUI SEMPER PRODIGUS,
SE TOTUM DEVOVIT
POST COMPARATAS TANDEM SUIS, RURI [1] ET IN URBE [2]
NON SINE SUMMO LABORIBUS ET IMPENSIS
ÆDES,
SITU PARITER ET SALUBRITATE
COMMODISSIMAS,
CONTRACTO, EX NIMIÂ SOLLICITUDINE,
LENTO ET LETHALI MORBO,
BONORUM MAGIS OPERUM QUAM DIERUM
PLENUS;

[1] Maison de campagne du séminaire, à Arcueil.

[2] Les bâtiments et l'enclos du nouvel établissement dans la rue du Cheval-Vert.

RELIGIONI PATRIÆ AMICIS,
FACTUS VICTIMA
IN SPEM BEATÆ IMMORTALITATIS
SUOS INTER ALUMNOS, IN SOMNO PACIS
CONQUIESCIT
OBIIT DIE XIV JULII A : D : MDCC · LXXVII : ÆTATIS VERÒ LVII[1] ·

REQUIESCAT IN PACE

Plaque de marbre noir; bordure de marbre blanc à moulures. — Haut. 1^m,18; larg. 0^m,83; larg. de la bordure 0^m,12.

Laurent Kelly était sans doute de la même famille que Malachie Kelly dont nous avons donné ci-dessus l'épitaphe. Après avoir été boursier au collège des Irlandais, il en devint directeur. C'est à la fin de son administration que la communauté des Irlandais abandonna le collège des Lombards pour s'installer dans la rue du Cheval-Vert. Laurent Kelly avait contribué de ses deniers à l'acquisition et à l'aménagement du nouvel établissement; il acquit également pour le séminaire une maison de campagne à Arcueil.

[1] Le dernier chiffre est engagé sous la bordure.

MDCCCXLIV.

PARIS. — SÉMINAIRE DES IRLANDAIS.

1784.

CI GIT ·
M. DAVID BONNEFIELD
NÉGOCIANT DE BOURDEAUX,
NÉ A LIMERICK EN IRLANDE,
BIENFAITEUR DE CE COLLEGE,
DÉCÉDÉ À PARIS LE 28. MARS 1784[1].
IL A DONNÉ D PREUVES SENSIBLES
DE SON A CHEMENT
POUR SES PATRIOTES,
ET VOU REPOSER
PARMI EUX.
M. THOMAS BONNEFIELD SON FRERE
EN APPROUVANT SES DONS ET SON CHOIX,
LUI ÉRIGEA CE MONUMENT
D'AMOUR FRATERNEL.
REQUIESCAT IN PACE

LISEZ BONFIELD

Pierre carrée, noircie. — Haut. 0m,63; larg. 0m,49.

[1] Dans la liste moderne des bienfaiteurs, gravée sur marbre, on indique le millésime de 1704. L'erreur provient de ce que la partie supérieure du chiffre 8 dépasse à peine la partie inférieure. La forme des caractères employés dans cette inscription confirme d'ailleurs l'exactitude de notre lecture.

MDCCCXLV.

PARIS. — HÔPITAL DES ENFANTS TROUVÉS.

XVIII[e] siècle.

HOPITAL
DES
ENFANTS TROUVEZ
Sous L'invocation
de S[te] Geneviève
des Ardents

Marbre noir de forme ovale. — Haut. 0[m],60; larg. 0[m],65.

Les démolitions opérées dans la Cité pour l'agrandissement de la place du parvis Notre-Dame et le dégagement de la façade du nouvel Hôtel-Dieu ont fait disparaître un grand bâtiment de style monumental qui s'élevait en face du jardin de l'Hôtel-Dieu, de l'autre côté de la rue Neuve-Notre-Dame. Ce bâtiment, ainsi que l'indiquait l'inscription que nous reproduisons ici et que l'on voyait au-dessus de la porte d'entrée, servait d'hospice pour les enfants trouvés. Jusqu'au XVII[e] siècle, ce fut le chapitre de Notre-Dame qui s'occupa à peu près seul de recueillir les enfants abandonnés. Il leur avait consacré deux maisons, situées au port Saint-Landry, dans lesquelles il leur donnait un misérable asile. Leur triste situation émut saint Vincent de Paul. Ce grand homme de bien se procura, en 1638, une maison à la porte Saint-Victor dans laquelle il confia les enfants trouvés aux soins des Dames de la Charité. Un peu plus tard, en 1648, il obtint pour eux, d'Anne d'Autriche, le château de Bicêtre; mais les enfants, paraissant mal se trouver de ce séjour, on dut les ramener dans Paris; on les installa d'abord auprès de Saint-Lazare. Puis, leur nombre augmentant sans cesse, on acheta pour eux un grand emplacement rue du Faubourg-Saint-Antoine (1670). Louis XIV érigea cette nouvelle maison en hôpital et l'unit à l'Hôpital général. Mais on trouva bientôt que l'hospice du faubourg

Saint-Antoine était trop éloigné du centre de la ville, on sentit la nécessité de lui donner une sorte de succursale au cœur même de Paris. C'est pourquoi on acheta une maison située en face de l'Hôtel-Dieu et attenante à l'église de Sainte-Geneviève-des-Ardents et on l'appropria au service des enfants trouvés, en 1672. En 1746, on abattit cette maison, ainsi que les deux églises voisines, Sainte-Geneviève et Saint-Christophe, et on les remplaça par l'importante construction que les derniers embellissements de la Cité ont fait disparaître[1]. Au-dessus de la grande porte de ce bâtiment, en regard du parvis Notre-Dame, se lisait, gravée sur marbre noir[illegible] l'inscription que nous publions ici. Elle a été soigneusement recu[illegible] par les soins de l'administration municipale et envoyée au musée [illegible]navalet, où on la voit aujourd'hui dans une des salles du rez-de-chau[illegible]ée.

[1] Voir Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. II, p. 1500 et suivantes; Piganiol de la Force, *Description de la ville de Paris*, etc. (édition de 1742), p. 477-480; Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris*, t. I, la Cité, p. 98, 99.

MDCCCXLVI. — MDCCCXLVII.

PARIS. — BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

1683.

A L'AUGUSTE MAJESTÉ

DE LOUIS LE GRAND

L'INVINCIBLE, L'HEUREUX, LE SAGE

LE CONQUERANT

CESAR CARDINAL D'ESTRÉES

A CONSACRÉ CE GLOBE TERRESTRE

POUR RENDRE UN CONTINUEL HOMMAGE

A SA GLOIRE ET A SES HEROIQUES VERTUS

EN MONSTRANT LES PAYS

OU MILLE GRANDES ACTIONS ONT ESTÉ EXECUTÉES

ET PAR LUY MESME ET PAR SES ORDRES

À L'ESTONNEMENT DE TANT DE NATIONS

QU'IL AUROIT PU SOUMETTRE A SON EMPIRE

SI SA MODERATION N'EUST ARRESTÉ LE COURS DE SES CONQUESTES

ET PRESCRIT DES BORNES A SA VALEUR

PLUS GRANDE ENCORE QUE SA FORTUNE

M DC LXXXIII ·

Cet ouvrage a esté inventé et achevé par le Père Coronelli Venitien de l'Ordre des Min. Con.

Cuivre. — Long. 0m,52 ; larg. 0m,40.

A L'AUGUSTE MAJESTÉ
DE LOUIS LE GRAND
L'INVINCIBLE, L'HEUREUX, LE SAGE
LE CONQUERANT

CESAR CARDINAL D'ESTREES
A CONSACRÉ CE GLOBE CÉLESTE
OU TOUTES LES ESTOILLES DU FIRMAMENT
ET LES PLANETES
SONT PLACÉES AU LIEU MESME OU ELLES ESTOIENT
A LA NAISSANCE DE CE GLORIEUX MONARQUE
AFIN DE CONSERVER A L'ETERNITÉ UNE IMAGE FIXE
DE CETTE HEUREUSE DISPOSITION
SOUS LAQUELLE
LA FRANCE A REÇEU LE PLUS GRAND PRESENT
QUE LE CIEL AIT JAMAIS FAIT A LA TERRE
M. DC. LXXXIII.

Cet ouvrage a été inventé & achevé par le Pere Coronelli
Venitien, de l'Ordre des Min. Conv. de S^t. François

N. Bonnart sculpsit[1].

Cuivre. — Long. $0^{m},52$; larg. $0^{m},395$.

Ces inscriptions se lisent sur des plaques de cuivre encastrées dans les deux magnifiques globes que le cardinal d'Estrées offrit à Louis XIV en 1683 : la première, sur le globe terrestre; la seconde sur le globe céleste. Ces deux globes, les plus grands et les plus richement décorés qui aient jamais été construits, sont l'œuvre du Père Coronelli. Ils avaient été placés primitivement à Marly. Louis XIV les avait fait installer dans les deux derniers pavillons du jardin, du côté du château. C'est là qu'ils étaient en 1704, quand le savant mathématicien La Hire en fit la description[2]. Louis XV les fit transporter à Paris;

[1] Ces mots sont gravés à rebours.

[2] La Hire, *Description et explication des globes qui sont placés dans les pavillons du château de Marly*, 1704, pet. in-4°. — Leprince, dans son *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi* (1782, in-12), p. 145, a donné une description détaillée de l'aménagement de ces deux pavillons.

ils furent d'abord déposés au Louvre, puis entrèrent en 1722 dans les collections de la Bibliothèque du Roi. Enfin, en 1731, on construisit pour eux un petit bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage dont le plancher est percé de deux grands cercles qui donnent passage à l'hémisphère supérieur des globes. C'est là qu'on les voit encore aujourd'hui.

Les deux sphères sont montées sur de magnifiques pieds en bronze que l'on peut comparer aux plus belles œuvres de sculpture et de ciselure des deux derniers siècles. Les horizons et les méridiens sont également en bronze; ils ont treize pieds de diamètre et ont été exécutés, ainsi que les divers cercles de la sphère céleste, par le célèbre constructeur d'appareils de mathématiques Butterfield, sous la direction de La Hire. Les horizons sont soutenus par huit colonnes de bronze montées sur de riches dés en marbre. Une grande boussole, enrichie de bronze et de marbre, est placée entre les quatre consoles qui supportent les méridiens de chaque globe. La partie décorative de tout ce bel ensemble a été exécutée sous la direction et peut-être sur les dessins du fameux Mansard, surintendant des Bâtiments du Roi.

Le globe céleste est peint en bleu, les principaux cercles et les étoiles sont en bronze doré et en relief. On y a marqué toutes les étoiles visibles à l'œil nu, avec les figures des constellations, l'orbite de quelques comètes et la place occupée dans l'espace par chaque planète au moment de la naissance de Louis XIV.

Sur le grand cercle figurant l'écliptique est fixée une coulisse dans laquelle se meut l'image du soleil. En divers endroits sont tracés des cadres qui contiennent des remarques sur les constellations et sur l'obliquité de l'écliptique.

Le globe terrestre est semblable, comme dimensions, au globe céleste; tous deux mesurent douze pieds moins six lignes de diamètre. Les mers y sont peintes en bleu foncé, les terres en blanc. La plaque de cuivre portant l'inscription de dédicace est encadrée dans un riche cartouche surmonté du buste de Louis XIV. Ce buste est accompagné de deux figures représentant la Renommée et la Victoire qui couronne

le grand roi. Autour du cartouche se voient des trophées d'armes et les figures allégoriques des Sciences et des Arts. Çà et là sont disposés d'autres figures et ornements, entremêlés de légendes peintes relatives aux diverses manières de vivre de certains peuples, aux vents qui règnent sur certaines mers, à la pêche des perles, aux sources du Nil, etc.[1] . . . .

[1] Voir, pour plus de détails, Leprince, *Essai*, etc. p. 145-153.

MDCCCXLVIII.

PARIS. — BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

1718.

A LA GLOIRE
DE LA FRANCE
ET DES
PLUS ILLUSTRES POETES
ET MUSICIENS FRANÇAIS
TITON DU TILLET
a Inventé et Fait Elever
CE PARNASSE FRANÇAIS
EN 1721
L. Garnier L'a Executé

Bronze. — Haut. 0^m,13; larg. 0^m,06.

On conserve, dans une des salles de la Bibliothèque nationale, le modèle en bronze d'un grand et singulier monument qu'un ami des lettres voulait au siècle dernier, faire élever sur une des places publiques de Paris à la gloire des lettres françaises. Ce monument était un Parnasse sur lequel on aurait vu représentés, les uns en pied, les autres en médaillon, les principaux écrivains et musiciens de la France depuis François Ier.

L'inventeur du Parnasse français, Évrard Titon du Tillet[1], était un ancien officier de dragons. Rendu à la vie civile par la paix de 1698, il acheta une charge de maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne, qu'il conserva jusqu'à la mort de cette princesse, en 1712. C'est en 1708 qu'il conçut l'idée de son Parnasse. Il chargea Louis Garnier, élève de Girardon, d'en faire un modèle réduit en bronze. Ce modèle fut terminé en 1721, et Titon du Tillet l'offrit à Louis XV, qui le fit déposer à la Bibliothèque du Roi.

[1] Né le 16 janvier 1677, mort le 26 décembre 1762.

Pendant plusieurs années Titon du Tillet multiplia les démarches pour obtenir les moyens de réaliser son projet de Parnasse. N'ayant pu réussir, il consacra ses ressources à publier en un beau volume in-folio, avec planches, la description détaillée du modèle en bronze exécuté par Garnier[1]. C'est à cette publication que nous renverrons les lecteurs curieux de connaître toutes les particularités du monument; nous nous contenterons d'en indiquer sommairement les détails essentiels.

Le Parnasse est représenté par une montagne escarpée, sur laquelle sont échelonnées trente-six figures : « scavoir quatorze principales et « vingt-deux plus petites, avec plusieurs médaillons, un cheval Pégase « et quelques petits animaux qui servent de simboles pour caractériser « le genre pastoral et celui des fables, le tout groupé avec des lauriers, « des palmiers, des mirtes, et quelques autres arbres convenables à un « Mont-Parnasse. »

Les quatorze grandes figures représentent Apollon, entouré des trois Grâces, des neuf Muses et de la nymphe de la Seine; les vingt-deux petites représentent des génies dans diverses attitudes.

Apollon, sous les traits de Louis XIV, est assis au sommet du Parnasse, la lyre à la main; près de lui, Pégase ouvre ses ailes pour s'élever dans les airs, un génie s'élance pour lui mettre un frein.

Les trois Grâces sont figurées par Mmes de la Suze et Deshoulières, et Mlle de Scudéry. Elles se tiennent par des guirlandes de fleurs et dansent au son de la lyre d'Apollon.

Les Muses les environnent, les unes assises, les autres debout. Elles sont figurées par huit poètes et un musicien, qui sont : Pierre Corneille, Molière, Racan, Segrais, La Fontaine, Chapelle, Racine, Despréaux et le musicien Lully. Chacun de ces personnages tient à la main un rouleau ou un volume sur lequel on lit les noms de ses principaux écrits.

Aux branches des arbustes qui ornent le Parnasse ou aux mains

[1] Titon du Tillet publia une première édition de la *Description du Parnasse français* en 1727 (in-12). L'édition in-fol. est de 1732. L'auteur y ajouta divers suppléments en 1743, 1755 et 1761.

des génies sont suspendus des médaillons représentant un certain nombre de poètes et de musiciens, avec des devises rédigées en français ou en latin, suivant que les plus belles œuvres de ces auteurs ont été écrites en l'une ou l'autre de ces deux langues. Les écrivains figurés sur ces médaillons sont : Marguerite de Navarre, Clément Marot, Malherbe, François Maynard, G. B. Santeuil, Scévole de Sainte-Marthe, Voiture, Jean-François Sarasin, Scarron, Benserade, René Rapin, Jacques Vanier, Alexandre Lainez, Philippe Quinault, Charles de la Rue, Jean Commire; les musiciens Marin Marais, Delalande et Élisabeth-Claude Jacquet de la Guerre.

Des génies tiennent des rouleaux sur lesquels sont gravés les noms d'auteurs moins célèbres[1].

Enfin l'auteur du monument, Titon du Tillet, s'est fait représenter agenouillé au bas du Parnasse, les yeux tournés vers Apollon. Il tient à la main une large banderolle sur laquelle sont gravés ces mots[2] :

LE PARNASSE FRANÇAIS
PAR MR TITON ·
DU TILLET ·
EN 1721 ·

Dans l'idée de Titon du Tillet, le Parnasse devait recevoir successivement les figures des écrivains que la postérité jugerait dignes d'un tel honneur. Par ses soins, on y ajouta les figures en pied de Voltaire, et de Jean-Baptiste Rousseau, et les médaillons de Fontenelle, de Jean-Jacques Rousseau, de Campra, d'Oudart de la Motte et de Destouches.

L'ensemble du monument mesure plus d'un mètre de haut; il est supporté sur un socle en bois peint représentant des rochers et des troncs d'arbres. Les figures principales ont environ 0m,20 de hauteur; elles sont finement et élégamment ciselées. Le tout est en bon état de conservation.

[1] Il faut remarquer que plusieurs des auteurs considérés comme célèbres par Titon du Tillet sont aujourd'hui fort oubliés, et qu'en revanche, des écrivains de premier ordre, comme Bossuet, Pascal, La Rochefoucauld, etc. ont été de sa part l'objet d'un injuste oubli.

[2] Haut. 0m,35; larg. 0m,13.

MDCCCXLIX.

PARIS. — FONTAINE DU CARREFOUR SAINT-AUGUSTIN.

1707.

Le 20 May 1707.

Du Regne de Louis Le Grand XIIII *de ce nom*
De la 4e Prevote de Messire Charles Boucher *Chevalier Seigneur dOrsay et autres lieux, Conseiller du Roy en ses Conseils et en sa Cour de Parlement*
De lEchevinage d' Antoine [illegible] *uyer Con^er du Roy en l'Hotel de cette Ville et Nottaire au Chatelet de Paris,* [illegible] Boutet *Ecuyer Con^er du Roy Notaire au Chatelet* Guillaume Sco[illegible] *yer Con^er du Roy quartenier et*
Nicolas Denis *Ecuyer H*[illegible] *aire du Roy en tous ses Conseils*
Etant Nicolas Guillaume [illegible] *Ecuyer Con^er du Roy son Procureur et de la Ville et avocat de sa M*[illegible] *en l'Hotel de Ville*
Jean Baptiste Taitbout *Ecuyer Con^er du Roy Conservateur des hypotecques et Greffier de cette ville, et* Jacques Boucot, *Ecuyer Conseiller du Roy Receveur des domaines octrois et Fortifications de lad^e Ville*

La Construction du Corps et Regard de cette Fontaine publique Nommee de Louis Le Grand *a été faite des deniers du Roy Et par les ordres des dits sieurs Prevôt des Marchands et Echevins, et la premiere pierre de l'encoignure extérieure à droite sur la place et Carrefour de St Augustin, a été posee par haut et puissant Seigneur* Monseig^r De Chamillart *Ministre, secretaire d'Etat, Tresorier des ordres de Sa Majeste et Controlleur gnal des finances ou etoient presens M^rs les Prevots des Marchands, Echevins et principaux officiers du bureau de la Ville, au bruit des Tambours, Trompettes et autres aclamations des peuples du quartier qui desirent depuis longtemps l'eau de cette Fontaine publique procuré par le dit* Seigneur De Chamillart.

Laquelle *Cérémonie a été observée après avoir trouvez des lignes tendues et Matériaux préparez en conformité des desseins faits par M^r* Jean Beausire. *Con^er du Roy, Architecte, M^r* Generot, *Controlleur et Inspecteur des Batimens de la Ville, garde ayant charge des Eaux des Fontaines publiques d'icelle.*

Cuivre. — Long. $0^m,34$; larg. $0^m,28$.

L'établissement de la fontaine de Louis-le-Grand avait été ordonné par arrêt du Conseil du Roi de 1671. Ce n'est qu'en 1707 que l'on en

posa la première pierre, et, s'il faut en croire les écrivains qui se sont spécialement occupés de l'histoire des eaux de Paris, elle n'aurait été terminée et livrée au public qu'en 1712[1]. Cette fontaine était placée dans la rue Neuve-Saint-Augustin; elle était adossée à l'hôtel de Chamillart, qui fut englobé plus tard dans les dépendances de l'hôtel d'Antin, devenu, en 1757, l'hôtel de Richelieu. Elle perdit de bonne heure son nom primitif pour prendre celui de fontaine d'Antin[2], qu'elle conserva jusqu'en 1827, époque à laquelle elle fut rebâtie sous le nom de fontaine de Gaillon[3].

Cette fontaine avait peu d'importance. Elle se composait d'un avant-corps formé par deux colonnes d'ordre dorique soutenant un fronton; entre ces colonnes était pratiquée une niche surmontée d'une coquille; dans la niche se voyait une sorte de tableau rectangulaire sur lequel était gravé ce distique :

REX LOQVITVR CADIT E SAXO FONS OMEN AMEMVS
INSTAR AQUÆ O CIVES OMNIA SPONTE FLVENT[4].

Au-dessus du fronton s'élevait un second étage orné de deux pilastres flanqués de consoles et séparés par un large tableau sans aucun ornement. Enfin le tout était surmonté d'un petit attique. Le dessin de ce petit monument nous a été conservé dans plusieurs ouvrages, notamment dans le livre de Moisy[5] et dans le curieux recueil de vues de Paris exécutées sous la Restauration par Baclerdalbe[6].

La plaque de cuivre mentionnant la pose de la première pierre est aujourd'hui conservée au musée Carnavalet. Nous n'avons pu savoir par quelle voie elle y était entrée. Il est probable qu'elle fut trouvée en terre en 1827, à l'époque où la fontaine d'Antin fut démolie et

[1] Moisy et Amaury-Duval, *Les fontaines de Paris anciennes et nouvelles*, p. 59.

[2] Dans le plan des fontaines de Paris dressé par Delagrive pour le tome IV du *Traité de la police* (1737), elle porte encore le nom de fontaine de Louis-le-Grand.

[3] Belgrand, *Les travaux souterrains de Paris. — Les anciennes eaux*, p. 592.

[4] Piganiol de la Force, *Descript. de Paris*, éd. de 1742, p. 578. — Moisy, *Les fontaines de Paris*, p. 59.

[5] *Les fontaines de Paris*, pl. XXVII.

[6] Baclerdalbe, *Promenades pittoresques et lithographiques dans Paris* (1822), pl. XLVI.

remplacée par la fontaine de Gaillon. L'inscription qu'elle porte a déjà été publiée par M. Belgrand, qui en a retrouvé le texte dans les registres du Bureau de la ville de Paris conservés aux Archives nationales[1].

[1] Arch. nat. H. 1842, fol. 122. Cf. Belgrand, *Les anciennes eaux*, p. 607.

MDCCCL.

PARIS. — HÔTEL DE VILLE.

1688.

D · LEONE POTIER DE GESVRES
DUCE ET PARE FRANCIÆ
URBIS GUBERNATORE.
D. HENRICO DE FOURCY
PRÆFECTO : ÆDILIBUS DD.
HENRICO HERLAU. PETRO LENOIR.
CLAUDIO BELIER.
VINCENTIO MARESCAL.
PROCURATORE URBIS
LUD. MAXIMILIANO TITON.
SCRIBA JOANNE
MARTINO MITANTIER.
QVÆSTORE NICOLAO BOUCOT

Plaque de cuivre. — Haut. 0m,11 ; larg. 0m,125.

On a pu lire, dans le deuxième volume de ce recueil, le récit des circonstances qui amenèrent la ville de Paris, en 1654, à dresser, dans la principale cour de l'Hôtel de ville, une statue à Louis XIV, et plus tard, en 1689, à la remplacer par une nouvelle statue[1].

La première était due au ciseau de Gilles Guérin. La seconde fut l'œuvre de Coyzevox. Elle était en bronze et posée sur un piédestal orné de bas-reliefs et d'une inscription ainsi conçue :

LUDOVICO MAGNO
VICTORI PERPETUO, SEMPER PACIFICO,
ECCLESIÆ AC REGUM DIGNITATIS ASSERTORI.
PRÆFECTUS ET ÆDILES
ÆTERNUM HOC FIDEI OBSERVANTIÆ,
PIETATIS ET MEMORIS ANIMI
MONIMENTUM P. P.
ANNO R · S · H · M · DC · LXXX · IX ·

[1] Voy. t. II, p. 38 à 42.

Cette inscription, sans doute détruite à l'époque de la Révolution[1], ne fut pas restituée lorsque le bronze de Coyzevox fut rétabli à son ancienne place en 1814. Piganiol de la Force nous apprend que sous le piédestal de la statue on plaça des médailles et deux inscriptions gravées sur cuivre. Lorsqu'on déblaya les ruines de l'Hôtel de ville, après l'incendie de 1871, on chercha vainement les inscriptions citées par Piganiol, mais on en trouva une autre dont il n'a pas parlé et qui avait été enfouie dans le massif sur lequel s'élevait la statue de Coyzevox. C'est celle que nous publions ici. Elle donne les noms des officiers de divers ordres qui étaient préposés à l'administration de la ville de Paris à l'époque où la statue fut érigée. C'étaient le duc de Gesvres, gouverneur de Paris[2]; Henri de Fourcy, prévôt des marchands[3]; les quatre échevins Henri Herlau, Pierre Lenoir, Claude Bellier et Vincent Mareschal[4]; le procureur du roi et de la ville Louis-Maximilien Titon[5]; le greffier Jean-Martin Mitantier[6], et enfin Nicolas Boucot, le receveur de la ville[7].

Cette inscription est aujourd'hui déposée dans une vitrine du musée Carnavalet.

[1] Voir Piganiol de la Force, *Descript. de Paris*, t. III, p. 461; — Leroux de Lincy, *Hist. de l'Hôtel de ville*, p. 37.

[2] Léon Potier, duc de Gesvres, pair de France, marquis d'Annebaut, de Gandelus et de Fontenai-Mareuil, capitaine des gardes du corps, gouverneur des comtés du Maine, de Laval et du Perche, gouverneur de Paris, mort le 9 décembre 1704, à l'âge de 84 ans.

[3] Henri de Fourcy, chevalier, seigneur de Chessy, président aux enquêtes du Parlement. Il fut prévôt des marchands de Paris de 1684 à 1691.

[4] D'après les listes publiées par M. Leroux de Lincy (*ibid.* 2ᵉ partie, p. 214), les deux premiers avaient été nommés échevins en 1687, les deux autres en 1688.

[5] Il occupait déjà cette fonction en 1684 et la conserva au moins jusqu'en 1690.

[6] Greffier depuis 1681. Leroux de Lincy ne mentionne aucun autre titulaire de cette charge jusqu'en 1698, époque où on la trouve aux mains de Jean-Baptiste Taitbout. (*Ibid.* p. 222.)

[7] Les fonctions de receveur de la ville ont été exercées par plusieurs membres de la famille Boucot, notamment en 1595, par Jacques Boucot; en 1633, par Nicolas Boucot; en 1675, par Nicolas Boucot fils, le même, sans doute, qui figure dans l'inscription de l'Hôtel de ville, et peut-être le même que l'on trouve encore en charge en 1694; enfin, en 1711, par Jacques Boucot. (Leroux de Lincy, *ibid.* p. 221, 222.)

MDCCCLI. — MDCCCLIV.

PARIS. — MARCHÉ AUX VEAUX.

1774.

QUOD URBI DEERAT, ISTO COMMODIORI SITU,
FORUM, PROPRIIS SUMPTIBUS ÆDIFICAVERUNT
SOCII CIVES DIPLOMATE REGIO FIRMATI.
AUSPICE, FAVENTE CLAR. VIRO D. D. ANT
RAY. JOAN. GUALB. GAB. DE SARTINE,
EQUITE, REGI À SECRETIORIBUS CONSILIIS,
POLITIÆ PRÆFECTO QUI PRIMUM LAPIDEM,
POSUIT ANNO M. DCC. LXXIV.

Marbre noir. — Haut. 0m,81 ; larg. 2m,017.

CETTE HALLE QUI EN FACILITANT LE COMMERCE
ET LA CONSERVATION DES DENRÉES,
AJOUTE AUX EMBELLISSEMENTS DE LA CAPITALE,
A ÉTÉ CONSTRUITE SUR LES DESSEINS
DU SR. LE NOIR ARCHITECTE,
PAR LE SR. LE FOULLON EXPERT ENTREPRENEUR
EN M. DCC. LXXIV.

Marbre noir. — Haut. 0m,81 ; larg. 2m,017.

L'EMPLACEMENT DE CE MARCHÉ
QUI MANQUOIT À LA CAPITALE A ÉTÉ FOURNI
PAR UNE COMPAGNIE DE CITOYENS,
ET LA HALLE CONSTRUITE À LEURS FRAIS
EN VERTU DES LETTRES PATENTES DU ROY,
SOUS LES AUSPICES DE M. DE SARTINE
CONSEILLER D'ETAT, LIEUTENANT GENÉRAL DE POLICE
QUI A POSÉ LA 1RE PIERRE EN M. D. CC LXXIV.

Marbre noir. — Haut. 0m,81 ; larg. 2m,017.

URBI FORUM À CIVIBUS DICTATUM.
M. D CC. LXXIV.
MERCEM FOVET. CIVES ALIT.
URBEM ORNAT.

Marbre noir. — Haut. 0m,81 ; larg. 2m,017.

Ces quatre inscriptions sont gravées en lettres d'or sur de grandes plaques de marbre noir. Elles sont aujourd'hui conservées au musée Carnavalet et proviennent du marché aux veaux démoli en 1868. Ce marché ne datait que de la fin du siècle dernier.

La halle aux veaux était établie, à la fin du moyen âge, sur un emplacement situé à l'angle de la rue Planche-Mibray et de la rue de la Vieille-Place-aux-Veaux, à peu près à l'endroit où s'élève aujourd'hui le théâtre Lyrique. Par arrêt du 8 février 1646, elle fut transférée au quai des Ormes[1]. Mais le développement du commerce et l'encombrement causé par le déchargement des nombreuses marchandises amenées par la batellerie ayant rendu ce lieu incommode, un groupe de spéculateurs s'offrit à construire un nouveau marché aux veaux de l'autre côté du fleuve, dans un vaste enclos que les Bernardins consentaient à vendre pour cet objet. La proposition fut agréée par le roi, et des lettres patentes du mois d'août 1772[2] ordonnèrent la construction du marché aux veaux dans l'enclos des Bernardins. Les travaux furent confiés à l'architecte Lenoir, dit *le Romain*, qui les conduisit rapidement, et la halle fut ouverte le 28 mars 1774. Elle formait un rectangle d'une superficie de deux mille trois cents mètres, bordé par quatre rues auxquelles on donna d'abord le nom de M. de Sartine, magistrat bien connu, qui exerça la charge de lieutenant général de la police de 1759 à 1774. Plus tard, les deux rues parallèles au marché prirent le nom de place de la Halle-aux-Veaux, et les deux autres, prolongées jusqu'à la rue Saint-Victor, devinrent la rue de Pontoise et la rue de Poissy.

[1] Jaillot, *Recherches sur Paris*, t. IV, quart. de la place Maubert, p. 139. — [2] Le texte en a été publié par Lazare, *Dict. des rues de Paris* (1844), p. 659.

PARIS-PALAIS DE JUSTICE



TRIBUNAL DES MARÉCHAUX DE FRANCE. - XVIIE SIÈCLE

MDCCCLV.

PARIS. — PALAIS DE JUSTICE.

XVII[e] siècle.

CONNESTABLIE
[ET] MARESCHAVSSÉE DE FRANCE
AV SIEGE GENERAL
DE LA TABLE DE MARBRE
DV PALAIS

Marbre noir. — Haut. 0m,927; larg. 1m,15.

Les travaux de rétablissement de la salle des Pas-Perdus, dévastée par l'incendie du 23 mai 1871, ont amené la découverte d'une grande et belle plaque de marbre noir qui indiquait autrefois le lieu où siégeait le tribunal de la Connétablie et maréchaussée de France. Depuis la suppression de la charge de connétable, en 1627, cette chambre de justice, unique pour tout le royaume, était passée sous l'autorité suprême des maréchaux. Ces grands personnages y prenaient rarement séance; la juridiction était exercée en leur nom par un lieutenant général, un lieutenant particulier, un procureur du roi et quelques autres officiers.

La chambre connaissait en première instance, avec appel au Parlement, de toutes actions personnelles entre gens de guerre, des payements et saisies de leurs gages et soldes, des différends et affaires d'honneur entre militaires, des abus et malversations des trésoriers-payeurs, commissaires et contrôleurs, de toutes actions ou procès contre les munitionnaires et fournisseurs, etc. etc., conformément aux ordonnances royales de 1356, 1573 et 1712. C'était, en un mot, la justice ordinaire de tout ce qui se rattachait au service de la guerre.

La juridiction de la Connétablie devait son nom de *Siège de la Table de marbre* à une énorme table placée autrefois à l'extrémité orientale de la grande salle du Palais, et qui en occupait presque toute la lar-

geur. La Table de marbre est fameuse dans l'histoire de Paris. Les officiers de la couronne y venaient tenir leurs assises. Elle servait aux festins royaux dans les circonstances solennelles, surtout les jours de réception de souverains étrangers; et, par un excès de tolérance, on permettait aux clercs de la basoche d'y ériger le théâtre de leurs farces de carnaval. L'incendie de 1618 réduisit en pièces ce vieux monument [1]; le tribunal de la Connétablie se transféra alors dans la galerie dite *des prisonniers*, près de la chambre de la Tournelle [2].

Quelques morceaux de marbre retrouvés récemment dans les déblais ont peut-être appartenu à la Table de marbre.

M. Daumet, architecte du Palais, qui rassemble avec soin, dans l'antique salle des quatre cheminées tous les fragments retirés des ruines, a fait déposer provisoirement dans ce musée l'inscription de la Connétablie. Nous devons le remercier ici de nous en avoir gracieusement offert un estampage pour notre recueil. Le style de l'ornementation et les caractères datent cette inscription du règne de Louis XIII. De chaque côté du texte, sur un fond fleurdelisé, figurent deux bâtons en sautoir, insignes de la dignité de maréchal de France. La partie supérieure de l'encadrement présente, sur un semé de fleurs de lis, les écussons de France et de Navarre, surmontés de la couronne et entourés des colliers des ordres.

[1] Du Breul, *Théât. des antiq. de Paris*, p. 203; — Piganiol de la Force, *Descript. de Paris*, t. I, p. 138; t. II, p. 6; *Descript. de la France*, introd. t. I, p. 239.

[2] On appelait ainsi une des chambres du Parlement, qui s'assemblait, pour juger en matière criminelle, dans une des tours du Palais.

MDCCCLVI.

PARIS. — QUAI DE L'HORLOGE.

1737.

17 37

Du] REGNE DE LOUIS XV ·

*De la prev*OSTE DE M. MICHEL-ETIENNE TURGOT CHEV[*alier*
Marquis de] SOUSMONS, SEIGNEUR DE SAINT GERMAIN SUR E[*aulne*
Vatiervill]E & AUTRES LIEUX, CON^ER D'ETAT. DE L'ECHEVIN[*age*
de Jean-]BAPTISTE TRIPART ECUYER CON^ER DU ROY & [*de*
la Vil]LE; FRANCOIS TOUVENOT, ECUYER CON^ER DU R[*oy*
Mess]IRE PIERRE-JACQUES COUCICAULT, ECUYER CO[*n*^er
du R]OY. QUARTINIER; CHARLES LEVESQUE ECUYER
....NS ANTOINE MORIAU, ECUYER PROCUREUR &
av]OCAT DU ROY ET DE LA VILLE; JEAN-BAPTISTE
J]ULLIEN TAITBOUT, CHEVALIER DE L'ORDRE
DU ROY, GREFFIER EN CHEF; JACQUES BOUCOT
CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROY, RECEVEUR
LE QUAY DE L'ORLOGE QUI ETOIT TROP ETROIT ET DONT
LE PASSAGE ETOIT DANGEREUX, A ÉTÉ CONSTRUIT EN
PARTIE [*et é*]LARGY PAR UNE DEMIE VOUTE EN SAILLIE

Marbre noir. — Haut. 1^m,01 ; larg. 1^m,27.

Tout le monde sait que le quai de l'Horloge doit son nom à la grande horloge installée par Charles V en 1370 à l'angle du Palais voisin du pont au Change. Jusqu'au siècle dernier, on l'appelait communément le quai des Morfondus. Ce quai, l'un des plus fréquentés de Paris, était, comme le dit notre inscription, tellement étroit qu'il y arrivait de fréquents accidents. Le prévôt des marchands Turgot, le père du célèbre ministre de Louis XVI, le fit élargir. Il obtint, par arrêt du Conseil du 26 mars 1737, l'autorisation pour la ville d'acquérir

trois maisons à l'angle du pont au Change et quelques échoppes bâties sur pilotis et faisant saillie sur la rivière. Il les fit abattre et remplacer par une petite place qui se voit marquée sur tous les plans de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Un trottoir en encorbellement sur la rivière mit les piétons à l'abri des voitures. Ce trottoir fut continué tout le long du quai et relié au pont Neuf par un encorbellement semblable à celui qui avait été construit à l'angle du pont au Change[1].

Les noms de toutes les personnes mentionnées dans l'inscription sont connus et figurent dans les listes dressées par M. Leroux de Lincy[2]. Ceux de Taitbout et de Boucot figurent dans un grand nombre de pièces émanées du corps de ville de Paris. La famille Taitbout posséda pendant tout le XVIII[e] siècle la charge de greffier en chef de la ville de Paris. Quant à Jacques Boucot, son titre officiel était receveur des domaines, aides, dons, octrois et fortifications de la ville de Paris. Il occupa ce poste pendant de longues années, et figure en cette qualité dans un grand nombre de quittances d'artistes et de fournisseurs de toute nature pendant toute la première moitié du XVIII[e] siècle[3].

Antoine Moriau, procureur de la Ville, est surtout connu par la belle bibliothèque qu'il avait réunie et qu'il légua à la Ville. Elle comptait 14,000 volumes et 2,000 manuscrits. Elle forma le premier fonds de cette belle bibliothèque de la ville de Paris si malheureusement incendiée en mai 1871[4]. Moriau mourut le 20 mai 1759.

Quant à Michel-Étienne Turgot, il est trop connu pour qu'il soit nécessaire de parler de lui longuement. Dans les pièces où il figure en qualité de prévôt des marchands, il prend ordinairement les titres de seigneur de Sousmons, Bons, Issy, Poligny, Perriers, Brucourt et autres lieux[5]. Il était également seigneur de Saint-Germain-sur-Eaulne et de Viefville. C'est ce dernier fief, dont le nom devait se lire en tête

[1] Voy. Piganiol de la Force, *Descript. de Paris*, éd. de 1742, t. I, p. 622; Jaillot, *Quart. de la Cité*, t. I, p. 162.

[2] *Hist. de l'Hôtel de ville*, 2[e] part. p. 203 et suiv.

[3] On le trouve en fonctions de 1702 à 1747. (Voir Leroux de Lincy, *Hist. de l'Hôtel de ville*, 2[e] part. p. 87-93.)

[4] Leroux de Lincy, *ibid.* p. 83.

[5] *Ibid.* p. 91.

MDCCCLVII.

PARIS. — STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS XV.

1754.

LAN MDCCLIV · LE LUNDY XXII · AVRIL
DU REGNE DE LOUIS XV
CETTE PREMIERE PIERRE DE FONDATION
DE LA STATUE CY DESSUS A ETE POSEE PAR
MRE LOUIS-BAZILE DE BERNAGE, CHEVALIER
SEIGNEUR DE ST MAURICE, VAUX,
CHASSY, ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER
D'ETAT ORDINAIRE, GRAND-CROIX DE L'ORDRE
ROYAL ET MILITAIRE DE ST LOUIS, PREVOST
DES MARCHANDS, ET DE L'ECHEVINAGE, DE
CLAUDE-ELEONORE DE LA FRENAYE, ECUYER
ANCIEN QUARTINIER, PIERRE PHILIPPES
ANDRIEU, ECUYER, ANCIEN AVOCAT AU
PARLEMENT, SEIGNEUR DE SAIZIL, ET
MAUCREUX, NOEL-PIERRE PASCHALIS DES
BAUDOTES, ECUYER, CONSEILLER DU ROY,
NOTAIRE AU CHATELET DE PARIS, ANTOINE
MORION, ECUYER, CONSEILLER DU ROY, SON
PROCUREUR, ET AVOCAT, ET DE LA VILLE,
JEAN-BAPTISTE-JULIEN TAITBOUT, ECUYER
GREFFIER, ET JACQUES BOUCOT, ECUYER,
RECEVEUR.

J. GAMOT SCULPSIT.

Plaque de cuivre. — Long. 0m,342 ; larg. 0m,232.

Tout le monde sait que la place de la Concorde se nommait, avant la Révolution, place Louis XV. Jusqu'au milieu du siècle dernier, c'était une sorte de terrain vague, appartenant au domaine royal, et sans emploi déterminé. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, la ville de Paris,

voulu attendre, pour la faire élever, la fin de la déplorable guerre dans laquelle la France était de nouveau engagée, elle ne fut posée que le 17 février 1763, peu de jours après le traité de Paris qui mettait fin à la guerre de Sept ans.

Bouchardon, l'auteur de la statue, était mort avant de la voir en place. Le soin de terminer son œuvre fut confié à Pigalle. C'est cet artiste qui exécuta les quatre figures de la Paix, de la Prudence, de la Force et de la Justice, qui ornaient les quatre angles du piédestal. Comme toutes les autres statues équestres de Paris, la statue de Louis XV fut renversée à la Révolution, trente ans à peine après avoir été élevée. Il n'en reste aujourd'hui que les minutieuses descriptions qu'en ont laissées les auteurs contemporains[1].

Quant à l'inscription qui rappelle la pose de la première pierre du monument, elle est aujourd'hui conservée au musée Carnavalet, mais nous n'avons pu savoir par quelle voie elle y était arrivée. Plusieurs des officiers municipaux nommés sur ce cuivre figurent déjà dans d'autres inscriptions de notre recueil, notamment Antoine Moriau, que le graveur nomme à tort Morion[2], J.-B. Taitbout[3] et Jacques Boucot[4]. Quant à M. de Bernage, il fut prévôt des marchands de 1743 à 1757.

[1] Il faut surtout consulter l'ouvrage de Patte, *Monumens érigés en France à la gloire de Louis XV,* in-fol. p. 119 et suiv., et la monographie dans laquelle Mariette a décrit, jusque dans les moindres détails, toutes les parties de la statue et les procédés employés pour sa fabrication et sa mise en place. Elle est intitulée : *Description des travaux qui ont précédé, accompagné et suivi la fonte en bronze d'un seul jet de la statue équestre de Louis XV le bien-aimé* (1768, in-fol.).

[2] Voy. ci-dessus, p. 217-218.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

MDCCCLVIII.

PARIS. — MAISON DE LA RUE DES HAUDRIETTES.

1779.

Lan 1779,

Nous N^{as} Fr^{ois} Jacq^{s} Boileau, b^{s} de Paris natif d'Etampes ancien directeur et professeur de l'acad^{ie} et comm^{te} ditte de s^{t} luc peintre et conservateur des galleries de tableaux de LL. AA. SS. Noss^{rs} les duc dorleans et prince de conty, princes du sang et Gen^{ve} LAMSSON mon epouse Avons fait Reconstruire pour notre demeure Cette maison sur l'Emplacement des anciennes maison comm^{te} et chapelle des audriettes ainsy appelees du nom de leurs fondateurs Audry pere et fils sous s^{t} Louis et PHilippe le bel vers la fin du xiii^{e} siecle, depuis vendu par les religieuses de L'assomption etablie a Paris rue s^{t} Honore et dont le premier Couvent fut en ce lieu sous le titre des Audriettes de l'Assomption Aux Comm^{tes} des Mes Maçons et Charpentiers de cette ville par Contract passe dev^{t} poultier notaire a Paris le 5 7bre 1764 et enfin a nous adjuge et vendu sur Encheres publiques a la chambre de police au ch^{let} par sentence du 16 Avril 1778 en vertu dun Edit du Roy Reg^{t} Louis xvi du mois d'Aoust 1776, qui a ôté aux Comm^{tes} d'Arts et metiers de cette ville la propriete daucuns biens Immeubles. Nous avons pour conserver la tradition fidele de l'employ ancien du present lieu Fait ecrire ces presentes qui ont ete placees en cet endroit par D^{elle} marie anne Ant^{nette} Boileau notre fille ainee epouse du s^{r} Cl^{de} Balbastre organiste de MONSIEUR frere du Roy et de leglise metropolitaine de Paris qui y posa cette Pière de sa main, en notre Presence et en la presence de m. louis fr^{ois} jacq^{s} Boileau av^{t} en parl^{nt} de d^{lle} marg^{te} b^{ne} fel^{te} Boileau épouse de s^{r} pierre const^{in} Parfaict m^{e} mercier a Paris, de s^{r} ant^{ne} alex^{dre} Boileau chanoine de l'Eglise colleg^{le} de s^{t} mellon a Pontoise nos autres enfans et desdits s^{r} balbastre et parfait nos gendres tous reunis en famille le 14 juin audit an 1779.

il est dit dans plusieurs auteurs des antiquites de paris que Ste Genevieve a fait sa demeure en ce lieu avec plusieurs filles craignant Dieu.

(Au dos) Gossart scripsit.

Plaque de cuivre. — Haut. 0^{m},22; larg. 0^{m},155.

Cette plaque de cuivre, recueillie par M. E. Guichard, a été donnée par lui à M. Jules Cousin, bibliothécaire de la ville de Paris, et jointe par ce dernier aux collections de l'hôtel Carnavalet. Les renseignements que le sieur Nicolas-François-Jacques Boileau a pris soin de transmettre à la postérité dans cette inscription sont à peu près tout ce que l'on sait sur lui et sur sa famille. Nous ne connaissons aucune de ses œuvres; nous savons seulement qu'en 1762 il exposa au salon de l'Académie de Saint-Luc deux tableaux ainsi désignés au livret de ce salon :

« 1° Un grand bas-relief imitant le marbre, représentant Jupiter changé en taureau, conduit par les compagnes d'Europe;

2° Le portrait de Mlle ***. tenant un petit barbet sur ses genoux [1]. »

Il portait, dès cette époque, le titre de « peintre de S. A. S. Mgr le « duc d'Orléans pour l'entretien des tableaux du Palais-Royal, » d'ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc et de professeur adjoint de la même Académie.

L'Académie de Saint-Luc était, on le sait, une institution rivale de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Jusqu'aux premières années du règne de Louis XIV, les artistes étaient soumis à la juridiction de l'ancienne corporation des peintres et sculpteurs. La tyrannie des jurés de cette corporation, qui prétendaient soumettre aux mêmes lois les véritables artistes et les peintres d'enseignes, fut cause qu'un certain nombre de peintres de valeur, au premier rang desquels il faut placer Lebrun, réclamèrent et obtinrent du roi de former une association indépendante de la maîtrise. Cette association fut fondée en 1648; les artistes associés ouvrirent une école de peinture, qui prit le nom d'Académie : ce fut l'origine de l'Académie royale; qui dura jusqu'à la Révolution. Le succès de l'école ouverte sous les auspices de l'Académie royale excita la jalousie des artistes restés fidèles à l'ancienne maîtrise. Ceux-ci fondèrent à leur tour, vers 1651, une école rivale à laquelle ils donnèrent le nom d'*Académie de Saint-Luc*. Mignard

[1] Guiffrey, *Livrets de l'Académie de Saint-Luc*, p. 101.

en fut le directeur. Pendant plus d'un siècle, l'hostilité la moins dissimulée régna entre les deux académies[1]. Mais celle de Saint-Luc, privée de la protection royale, devait avoir le dessous. Les vrais talents allèrent tous à l'Académie royale, et tandis que celle-ci brillait d'un vif éclat, l'Académie de Saint-Luc végétait assez obscurément et ne parvenait qu'avec peine à attirer l'attention du public en créant des salons à l'instar de ceux de l'Académie royale.

La maison du peintre Boileau était située sur l'emplacement de l'ancienne chapelle des Haudriettes. Cette chapelle s'élevait sur la petite rue des Haudriettes, allant de la rue de la Mortellerie au quai de la Grève. La maison et la rue elle-même ont disparu en 1837, lors des travaux d'agrandissement de l'Hôtel de ville. Les détails historiques donnés par notre inscription ne sont pas tous d'une parfaite exactitude. La tradition qui fait remonter au règne de saint Louis la fondation de la communauté des Haudriettes ne repose sur aucun fondement[2]. Cette communauté a pris son nom d'Étienne Haudry, pannetier de Philippe le Bel, qui obtint du roi, en avril 1306, l'autorisation de construire une chapelle à côté d'un hôpital qu'il avait fondé[3]. Les bâtiments affectés à cet hôpital et à la chapelle furent occupés par les religieuses Haudriettes jusqu'au XVIIe siècle. En 1620, la communauté fut réformée par le cardinal de la Rochefoucauld et reçut de lui des constitutions nouvelles. Trois ans après, les Haudriettes achetèrent aux Jésuites une maison située au faubourg Saint-Honoré. Elles y firent bâtir un couvent qui prit le nom de l'Assomption, et qui leur valut le nom de *religieuses de l'Assomption*, qu'elles n'ont plus quitté[4].

Le dernier paragraphe de l'inscription fait allusion à une légende dont Jaillot a fort bien montré le peu de vraisemblance. Il faut chercher l'origine de cette légende dans un passage du *Recueil des miracles*

[1] Voir, pour l'histoire des origines et de la rivalité de ces deux corporations, les *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture depuis 1648 jusqu'en 1664*, publiés par M. de Montaiglon.

[2] C'est ce qu'ont établi fort clairement Dubois, *Hist. eccles. Paris.* t. II, p. 606, et Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris*, t. III, quartier de la Grève, p. 25.

[3] *Trésor des chartes*, reg. 38, ch. CXXXVII.

[4] Voir Jaillot, *loc. cit.*

de sainte Geneviève [1], où il est question d'une chapelle bâtie par sainte Geneviève auprès de l'église Saint-Jean. Du Breul[2] et dom Toussaint Duplessis[3] ont cru qu'il s'agissait de l'église Saint-Jean-en-Grève, mais rien ne prouve que cette église existât au temps de sainte Geneviève. Il est bien plus probable que l'auteur des *Miracles* a voulu parler de Saint-Jean-en-la-Cité[4].

[1] Voir, dans les Bollandistes, au tome I de janvier, p. 148. — L'auteur des *Miracles de sainte Geneviève* vivait au IXe siècle.

[2] Du Breul, *op. cit.* p. 975.

[3] Duplessis, *Nouvelles Annales de Paris*, p. 136.

[4] Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris*, t. III, quartier de la Grève, p. 26.

MDCCCLIX.

PARIS. — PROVENANCE INCONNUE.

XIᵉ siècle.



✠ IN ONORE S-EI DIONISII VINCA ME FECIT.

Vase d'étain. — Diam. 0ᵐ,11.

Cette inscription se lit sur le bandeau qui contourne le bord d'un curieux vase en étain trouvé dans la Seine il y a quelques années, et actuellement conservé dans une vitrine du rez-de-chaussée du musée Carnavalet.

Ce vase, dont la gravure ci-jointe donne une représentation fidèle, est orné de dessins de feuillages formant des espèces de palmettes enfermées dans des triangles dont les sommets sont alternativement dirigés vers le haut et le bas du vase. Cet ornement est à jour, ainsi que l'inscription et qu'un autre bandeau de feuillage qui décore le culot du vase. Sur le bord supérieur du bandeau qui porte l'inscription sont fixés trois petits anneaux auxquels s'attachaient évidemment des chaînes de suspension. La façon dont ils sont placés prouve, croyons-nous, que le vase n'a jamais dû avoir de couvercle. Aussi ne pouvons-nous admettre, avec les organisateurs du musée Carnavalet, que ce vase soit un fragment d'encensoir. D'ailleurs, nous savons par les spécimens conservés dans plusieurs églises et musées de l'Europe, par les miniatures d'un grand nombre de manuscrits, par les sculptures de nos cathédrales, par les dessins gravés sur d'innombrables tombes plates, que, jusqu'à la fin du XIIᵉ siècle, les encensoirs sont toujours de forme ronde et ne ressemblent en rien au vase qui nous occupe. Qu'est-ce donc que cet objet?

A coup sûr, c'est un objet d'église. Le texte de l'inscription le prouve. Or les vases suspendus dans les églises du XIᵉ ou du XIIᵉ siècle étaient peu nombreux. C'étaient, en premier lieu, les pixides, custodes ou autres récipients destinés à conserver la réserve eucharistique; mais notre vase ne saurait appartenir à cette catégorie : il n'a la forme d'aucun des vases eucharistiques connus; il n'a pas de couvercle, ce qui nous paraît une objection péremptoire, et les termes mêmes de l'inscription fourniraient au besoin un autre argument contre cette hypothèse, car jamais au moyen âge on n'aurait consacré en l'honneur de saint Denis un objet destiné à contenir le corps du Seigneur.

Après les récipients eucharistiques, nous ne trouvons guère dans les églises qu'une sorte de vases suspendus par des chaînes : c'étaient les lampes qui brûlaient nuit et jour devant les autels et devant les tombeaux des saints en renom. De cette seconde catégorie, dont nous trouvons d'assez nombreuses représentations dans les miniatures, il n'existe à notre connaissance aucun spécimen remontant à l'époque romane

dans nos musées ni dans nos églises. Les lampes d'autel que nous voyons figurées dans la plupart des manuscrits ont une forme assez différente de celle de l'objet qui nous occupe. Ce sont des godets en verre ou en métal, très étroits dans leur partie inférieure, évasés en forme de coupe à parois verticales dans leur partie supérieure. Ils étaient suspendus par des chaînes attachées à un cercle en métal, sur lequel portait la partie évasée. Mais si cette forme est la plus commune, ce n'est pas la seule en usage. On trouve dans les miniatures de l'époque romane [1] des lampes dont la forme rappelle assez celle du vase qui nous occupe pour que nous n'hésitions pas à considérer ce dernier comme une lampe d'autel.

Si la nature de ce vase ne nous paraît pas douteuse, la date en est peut-être plus difficile à déterminer. Les caractères de l'inscription, l'orthographe du mot ONORE, indiquent une époque antérieure au XII[e] siècle. D'autre part, le dessin est trop élégant pour être attribué à une période peu avancée de l'époque romane. Nous serions donc disposé à dater cette lampe des dernières années du XI[e] siècle. Mais l'embarras redouble si l'on considère le nom de l'artiste qui a fabriqué et signé l'objet : VINCA. Nous avouons n'avoir jamais rencontré ce nom et ne pas connaître de formes analogues dans l'onomastique du XI[e] siècle. Pour trouver des noms similaires, il faut aller chercher à une époque bien plus ancienne, chez certains peuples d'origine germanique, comme les Saxons ou les Wisigoths. Est-ce à dire que cette lampe soit plus ancienne que le XI[e] siècle? Il faudrait alors remonter jusqu'au temps de Charlemagne ou de Charles le Chauve pour trouver une époque où l'on ait pu fabriquer un objet présentant à la fois l'élégance relative que l'on remarque dans celui-ci et les caractères épigraphiques que nous avons signalés.

[1] Voir la curieuse miniature qui précède le rôle de la confrérie de Saint-Martin-du-Canigou, publiée en fac-similé dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLII (1881).

MDCCCLX.

PARIS. — PROVENANCE INCONNUE.

XIVe siècle.

[*Ici · g*]ISТ · FLOVRIЄ...........

....

....

......................[*la · saint · nico*]LAS · DIVЄR · PЄX · P · ЄLLЄ ·

Pierre. — Long. 0^{m},99; larg. 0^{m},90.

Ces quelques mots se lisent sur un angle de tombe découvert par M. Vacquer, en 1863, dans les fouilles exécutées par lui pour le compte de la Ville, lors de la construction de la caserne de la Cité. Ce fragment est installé depuis peu au rez-de-chaussée de l'hôtel Carnavalet. On y voit les restes d'une effigie de femme en costume des premières années du XIVe siècle. L'épitaphe est aujourd'hui réduite aux premières lettres du prénom et aux derniers mots de la date.

Cette tombe provient sans doute de l'église Saint-Germain-le-Vieux, qui s'élevait jadis sur l'emplacement de la caserne, ou de quelque autre des nombreuses églises du voisinage.

MDCCCLXI.

PARIS. — PROVENANCE INCONNUE.

1323.

✠ HIC · IACET · FRATER · IEVBERTVS · DE · FONTANIS
9DAM · SACRISTA · ISTIVS · ECCLIE · QVI · OBIIT · ANNO · DOMINI ·
M · CCC · VICESIMO
TERCIO · DIE MARTIS · POST
FESTVM · BEATI · BENEDICTI · ESTIVALIS[1] · ANIMA · EIVS ·
REQVIESCAT · Ī · PACE · AM̄ ·

Pierre. — Long. 2m,23; larg. 1m,13.

Cette épitaphe a été trouvée, comme la précédente, dans les fouilles occasionnées par la construction de la caserne de la Cité. Elle est gravée le long des quatre côtés d'une grande dalle de pierre, dont la partie centrale n'a jamais reçu ni effigie ni décoration d'aucune sorte.

[1] Le 12 juillet 1323.

MDCCCLXII.

PARIS. — PROVENANCE INCONNUE.

XIVe siècle.

...........LINEI.......................

..........*jac*]ET · HIC · TVMVLATVS · CELIS · A · PRI.......CAVSA SIT · SCIFICATVS · PICTAVINVS · ERA

T · HOC · SIQVIS DISCE............

........................I · FVIT · HVIC · DATA · FINIS : VITE · CVI · MVN' · VENIE · DET · TRINVS · ET · VNVS · AMEN ·

Pierre. — Long. 2m,80; larg. 1m,13.

Lors des grands travaux exécutés en 1877 aux abords de la rue Soufflot, on trouva, sur l'emplacement de la première maison de la rue Sainte-Catherine, une grande dalle en pierre provenant sans doute d'une des anciennes églises du voisinage, peut-être des Jacobins. Cette dalle représente un personnage en pied, tête nue, les mains jointes, les pieds posés sur le dos d'un chien. La coupe de ses cheveux indique un clerc. Il est vêtu d'une longue robe et, par-dessus, de la chape, ample manteau sans manches, ouvert par devant. La figure du défunt est surmontée d'une arcade avec remplage trilobé et gable triangulaire orné de crochets, portée par d'élégantes colonnettes. Deux anges tenant l'encensoir et la navette occupent les angles supérieurs de la dalle. Une longue épitaphe, malheureusement en fort mauvais état, borde les quatre côtés de la pierre. Plusieurs mots ont complètement disparu, entre autres ceux qui auraient pu nous révéler le nom du défunt. L'année de sa mort n'était sans doute pas indiquée; on s'était borné à mentionner le jour du décès.

L'épitaphe était en vers; on en peut restituer une partie avec certitude :

.... jacet hic tumulatus
Celis a pri.......... causa sit sanctificatus

Pictavinus erat, hoc si quis discere velis.
Idibus Augusti fuit huic data finis
Vite, cui munus venie det Trinus et unus
Amen.

D'après la forme des caractères, on peut attribuer cette tombe au commencement du XIV[e] siècle. Elle est aujourd'hui conservée dans une des salles du musée Carnavalet.

MDCCCLXIII.

PARIS. — PROVENANCE INCONNUE.

xv[e] siècle.

. . . .
. . . . *fa*]ire dire par le pb̄re qui les aura. . . . .
. . . . de profūdis et les oroisons Jaclina. . . . .
. . . . *l*]e mardi z le vēredi sur la fosse dudit. . . .
. . . . *l*]e samedi sur la fosse dudit manpoint. . . .
. . . . . . *ea*]ue benoite aux assistans avec trois obitz. . . . . .
. . . . . *vig*]illes de mors a neuf pseaulmes z neuf [*leçons*
. . . . . . *recom*]mēdaces et vne haulte messe solēnelle. . . . . .
à diacre so]ubz diacre z coriaulx · lun le xxii[e] [*jo*[r] *de*. . . . .
. . . . *le*. . .] Jo[r] de Juing z lautre le vj[e] Jo[r] de septē[*bre*. . .
. . . . z messe. . . k ix d' t et po[r] chūn obit. . . . .
. . . . *l*]iures ornemēs z toutes choses. . . . .
. . . . *m*]oyēnāt trēte huit liures de Rente qui. . . . .
. . . . es de lexecuciō dudit feu Jehan man[*point*. . .
. . . . es ont transportees a lad' fabri[*que*. . . . .
. . . . et ainsi quil est contenu es [*lettres*. . . . .
. . . . *pass*]ees soubz le seel de la p̄uosté [*de paris*. . .
. . . . *jo*]ur de Janvier lan mil iiii[c]. . . . .
[*Priez po*]ur les trespassez

Pierre. — Haut. 0[m],69; larg. 0[m],45.

Le fragment d'inscription que nous donnons ici est conservé au musée Carnavalet; il est divisé en deux morceaux par une cassure oblique qui a légèrement entamé quelques lettres. Les premières lignes ont disparu, ainsi que le commencement et la fin de toutes les lignes qui nous sont parvenues.

Nous avons vainement tenté de découvrir l'origine de ce monument. Personne, à l'hôtel Carnavalet, n'a pu nous renseigner sur sa provenance. Comme il est facile de le voir malgré les lacunes du texte, nous avons ici un acte de fondation fait à la fin du xve siècle par un personnage nommé Jean Maupoint. L'idée qui vient tout de suite à l'esprit en lisant cette inscription est que ce personnage pourrait bien être le même que Jean Maupoint, prieur de la Culture-Sainte-Catherine, auteur bien connu d'un journal parisien récemment publié [1]. Le prieur Jean Maupoint mourut en 1476; il rendit de nombreux services au prieuré de Sainte-Catherine, et l'on ne saurait s'étonner qu'il y eût fondé un anniversaire.

Ce n'est là cependant qu'une hypothèse, et nous avons vainement cherché à l'étayer d'un commencement de preuve. L'histoire du prieur Maupoint est suffisamment connue. Un des membres de la congrégation du Val-des-Écoliers, Nicolas Quesnel, écrivit, à la fin du xviie siècle, une histoire détaillée du prieuré de Sainte-Catherine [2]. On y trouve un assez long chapitre consacré à Jean Maupoint, mais pas un mot qui puisse donner à croire qu'il ait fait avant de mourir une fondation de quelque importance. Quesnel nous a conservé une épitaphe composée en son honneur par un religieux du prieuré. En voici le texte :

Priez pour frère Jean Maupoint
Auquel Dieu grace et pardon doint.
Céans pour bien faire fut joinct
Néanmoins la mort n'espargna point
Le férir d'un dard qui tout poinct.
Puis l'ont les vers rongé et point.
C'est droicture, car par ce point
Tout homme vient au premier point [3].

[1] Publié en 1878 par M. Fagniez dans les *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. IV.

[2] Un manuscrit probablement autographe de cette histoire est conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève sous la cote H 27. Il en existe deux autres manuscrits, l'un à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 4612, l'autre à la bibliothèque de l'Arsenal, Hist. de France, n° 324.

[3] Quesnel, *Histoire du prieuré de Sainte-Catherine*, ms. de Sainte-Geneviève, p. 149.

On remarquera qu'elle ne fait aucune allusion aux fondations que le prieur Maupoint aurait faites en l'église Sainte-Catherine. Au reste, cette épitaphe n'a sans doute jamais été gravée, et Maupoint a dû être enterré ailleurs qu'à Sainte-Catherine, car il ne figure pas dans la liste dressée par Quesnel des personnes enterrées dans cette église. Nous avons vainement consulté les anciens épitaphiers; nous n'y avons trouvé aucune mention ni du prieur, ni d'aucun homonyme qui pût être identifié avec l'auteur de la fondation dont nous publions ici le texte mutilé.

MDCCCLXIV.

PARIS. — PROVENANCE INCONNUE.

XVIᵉ siècle.

. . . . helas morir connient
. . . . sens remede hõme z feme
. . . . trop pou nous en souuiẽt
. . . . helas morir connient
. . . . le corps terre deuient
. . . . or peusons donc de lame
. . . . helas morir connient
. . . . sens remede hõme z feme

Pierre. — Haut. 0ᵐ,44; larg. 0ᵐ,43.

Cette pierre, recueillie, sans indication de provenance, dans les magasins de la ville de Paris, est aujourd'hui exposée au rez-de-chaussée de l'hôtel Carnavalet. Ce n'est qu'un fragment. Quelques traces de caractères indiquent que d'autres vers étaient gravés à gauche de ceux qui nous sont conservés. Nous avons vainement cherché à identifier le monument auquel ce débris a pu appartenir. La forme des caractères et le style du texte nous portent à l'attribuer au commencement du XVIᵉ siècle.

MDCCCLXV.

PARIS. — PROVENANCE INCONNUE.

XVIe siècle.

....

.....*fest*]es[1] nr̄e dame, Aſcauoir d........

......*P*]urificaōn, & de lAſſūpti[*on*.....

......*di*]re à petiz tours, auec le ch........

....*de p*]rofundis & oraiſōs requiſ[*es*......

.....*tout*]es les cloches a Carillo[*n*......

..*de hon̄n*]hōme Anthoine payen[*Marchand*

...*bourg*]eois de pis & de ſa femme........

..... *Ler*]oy le d̄ deffuct payen a d[*onné*....

livres] tourn̄ de rente annuelle [*sur la*

maison] des trois bourses ſize Ru[*e*......

......*a*]ugmentaōn a encores eſte........

........irs, par hon̄n femme Iehan[*ne Leclerc*

et par ho]n̄n hōme Nicolas payen M........

.....*hér*]itiers dicelluy deffunct........

........en rente q^{i} fera auec la ſuſ[*d'*......

........A la charge auſſy que le ſe........

........r les pbr̄es qui y aſſiſteron[*t*........

........ntez ſur bois po^{r} eſtre all........

........de faire dire vne meſſe ba[*sse*.....

........payen p chūn an a touſio[*urs*.....

........eſt le io^{r} du decedz dicell[*uy payen*

........Ainsy que plus au long eſt [*contenu*

........āon de ce faict & paſſe [*pardev'*

........Roland hacte notaire [*a Paris le*

...*Quato*]rze^{me} Ianuier 1[*5*]84.............

........payen & Iehanne leclerc........

.....*sep*]t̄ebre M. V^{c}. .VII...............

Pierre. — Long. 0^{m},94; larg. 0^{m},32.

[1] Nous indiquons en italiques les mots ou fragments de mots que nous avons cru devoir restituer. Il semble manquer cinq ou six lettres au commencement et sept ou huit à la fin de chaque ligne.

Cette inscription se voit dans une des salles du musée Carnavalet. Elle a certainement une origine parisienne; mais aucune des personnes qui ont actuellement la garde du musée n'a pu nous fournir le moindre renseignement sur sa provenance. Elle est gravée en beaux caractères de la fin du XVIe siècle. Malheureusement, elle a été sciée en tête et sur les côtés, si bien qu'elle n'a plus une ligne entière. Cependant il est facile de reconnaître qu'il s'agit d'une fondation pieuse pour le repos de l'âme d'Antoine Payen, marchand bourgeois de Paris, et de sa femme. Le défunt avait donné une certaine rente sur une maison à l'enseigne des Trois Bourses. Ses héritiers, Jeanne Leclerc et Nicolas Payen, complétèrent cette fondation en ajoutant aux charges stipulées par le défunt qu'une messe basse serait dite à perpétuité pour le repos de son âme, au jour anniversaire de son décès.

MDCCCLXVI.

PARIS. — PROVENANCE INCONNUE.

XVII[e] siècle.

[*d*] O M

IEAN BAPTISTE GEORGES, VIVANT M[*archand*
ET BOVRGEOIS DE PARIS, ANTIEN [*Con*]SV[*l*
A FONDÉ PAR CONTRACT DV TROISIESM[*e*
MARS, 1681 A PERPETVITÉ EN CETT[*e*
ÉGLISE VN SERVICE COMPLET LE IOV[*r*
SAINCT LAVRENT DE CHACVNE ANN[*ée*
ET DEUX MESSES BASS[*es*] A LISSVE D[*u*
QVEL SERVICE SERA CHANTÉ [*l'antienne*
LANGVENTIBVS, ET ORAISON [*pour les*
TREPASSEÉS, PLVS DOVZE MESSES
BASSES QVY SE CELEBRERONT LES
PREMIERS IEVDYS DE CHACVN MOIS ET
ANNONCEZ LES DIMANCHES PRECEDENS AV
PRONE, ET SERA FOVRNY DORENAVANT PA[*r*
les]DICTS SIEURS ADMINISTRATEVRS ET OVT[*re*
fero]NT LA DISTRIBVTION A LA FIN DE CHA[*que*
servi]CE . . . . A CENT VINGT CINQ PAVVR[*es*
. . . DICT . . . . .[1] AINSY QVIL EST PORTÉ PAR [*le*
DICT CO[*ntrac*]T PASSEÉ AVEC LE DIC[*t*] S[*ieur*
GEORGE[*s et l*]ES DICTS SIEURS · ANCELET
VAVDE. . . . . .T GENDRE

Pri[*ez Di*]eu po[*u*]r Son Ame

Pierre. — Haut. $0^m,83$; larg. $0^m,76$.

[1] En rapprochant les fragments de cette inscription pour la mettre sous les yeux du public, on a cherché à restituer les lettres et les mots qui manquent. L'auteur de cette restitution a ici suppléé les mots «dudict hôpital», sans remarquer qu'il n'est question dans le reste de l'inscription d'aucun hôpital. Il vaudrait mieux peut-être suppléer les mots «de la dicte paroisse». Mais la paroisse elle-même n'est pas nommée.

Cette inscription est actuellement exposée dans la cage de l'escalier principal de l'hôtel Carnavalet. Elle est brisée en plusieurs morceaux et présente plusieurs lacunes, d'ailleurs faciles à restituer. Le texte est entouré d'un double filet, formant un bandeau sur lequel sont semées des larmes de distance en distance.

Jean-Baptiste Georges était, à l'époque où il fit la fondation ici relatée, ancien membre du tribunal consulaire de Paris. Cette juridiction avait été établie en 1564[1]. Le tribunal des juges-consuls était composé de cinq marchands, dont l'un portait le titre de juge, et les autres simplement de consuls. Ils étaient élus annuellement par les maîtres et les gardes des corps de la draperie, de l'épicerie, de la mercerie, de la pelleterie, de l'orfèvrerie et de la communauté des marchands de vin et de poisson de mer, auxquels s'adjoignaient les anciens juges-consuls et un certain nombre de notables commerçants.

Jean-Baptiste Georges figure à plusieurs reprises sur les listes de la juridiction consulaire. Il fut élu une première fois quatrième consul le 30 janvier 1670, puis troisième consul le 29 janvier 1689, et enfin juge le 29 janvier 1699. Il appartenait à la corporation des pelletiers et devait être le fils de Jean Georges, pelletier comme lui, qui avait été élu consul le 31 janvier 1647[2].

Nous ne savons dans quelle église avait été faite la fondation mentionnée dans notre inscription. Le lieu de réunion des juges-consuls fut pendant longtemps une des salles de l'abbaye de Saint-Magloire; c'était peut-être dans l'église du couvent qu'était faite la fondation. Cela pouvait être encore dans l'église des Carmes-Billettes, où était établie la confrérie des Pelletiers, ou dans une des diverses églises qui bordaient la rue Saint-Denis, rue habitée par Jean-Baptiste Georges.

Le texte que nous publions semble présenter une lacune qui se placerait entre la treizième et la quatorzième ligne. La pierre n'offre cependant aucune trace de fracture en cet endroit.

[1] Voir l'excellente étude publiée par M. Denière sous le titre de *La juridiction consulaire de Paris* (1563-1792), Paris, Plon, 1872, in-8°. — [2] Voir les listes publiées par M. Denière.

MDCCCLXVII.

PARIS. — PROVENANCE INCONNUE.

1684.

✠

CHAMBRE DE LA S^TE V. MARIE MERE
DE DIEV BASTIE EN L'AN 1684
POVR LA DEVOTION DE TOVS
LES ECLESIASTIQVES DE LA
VILLE QVI VIENNENT DANS
CE IARDIN POVR SENFLAMER
ENSEMBLE A L'AMOVR TRES
ARDENT DE N. S IESVS CHRIST

♡

CE MARBRE POSE PAR M^R
IEAN FRANCOIS DE
BENOIST DE CHAZELLES
ACOLITE

Marbre. — Larg. 0^m,256; haut. 0^m,220.

Cette inscription est conservée au musée de Cluny[1]; nous n'avons pu recueillir aucun renseignement sur sa provenance. Elle était sans doute placée à l'entrée de quelque construction élevée dans le jardin d'un séminaire parisien, en souvenir de la *Santa Casa* de Lorette. Le Cabinet des titres ne nous a fourni aucun document sur le pieux fondateur de ce petit monument ni sur sa famille.

[1] Elle porte le n° 492 au catalogue de 1881.

MDCCCLXVIII.

PARIS. — PROVENANCE INCONNUE.

XVIIIe siècle.

. . . .

ELLE L'A GOUVER[*né*. . . . .
LA BONNE ODEUR DE. . . . .
ELLE EN A ÉTÉ LA REGLE VIVANTE; . . . .
A TANT DE VERTUS, NOUS À TOUTES C. . . . .
ELLE A FAIT RENTRER DANS CETTE MAISON DES. . . . .
ELLE L'A SOUTENÜE DANS LES TEMPS LES. . . . .
ELLE EN À RÉPARÉ ORNÉ ET AUGMENTE LES. . . . .
ELLE L'A QUITTÉE AINSI QUE SA DÉPOUILLE [*mortelle*
POUR ALLER RECEVOIR DANS LE CIEL DE LA MAIN [*de dieu*
LA COURONNE DE JUSTICE QU'IL A PROMISE À [*tous ceux*
QUI PERSEVERERONT JUSQU'A LA FIN D[*ans*. . . . .
QU'ILS LUY ONT VO. . . . .
ELLE MOURUT LE 17. AVRIL DE L'AN. . . . .
LA CINQUANTIEME. . . . .

. . . .

Marbre noir. — Long. 0^m,77; larg. 0^m,50.

Cette inscription est conservée au musée Carnavalet. On en ignore la provenance; on sait seulement qu'elle a été trouvée à Paris. C'est l'épitaphe d'une abbesse ou d'une supérieure de quelque établissement religieux, morte à l'âge de cinquante ans. Nous avons vainement cherché dans les listes qui ont été dressées jusqu'ici un nom qui pût satisfaire aux indications trop sommaires contenues dans ce texte mutilé. Selon toute apparence, la défunte sera morte à la fin du siècle dernier, postérieurement à la date où s'arrêtent les listes dressées par les Bénédictins.

MDCCCLXIX.

PARIS. — PROVENANCE INCONNUE.

XVIIIe siècle.

ENVOI

En vain nous l'implorons! il caſſe la courroye
Rien ne résiste a sa rapidité;
Mais s'il voyoit comme GROSLIER l'employe
A ſes genoux il ſeroit arreté
Sous ſon pinceau voyes la fleur nouvelle
La nature, helas! trop cruelle
Prête un ſeul jour a ſa beauté
Et GROLIER plus savant qu'elle,
Lui donne l'immortalité.

Plaque de cuivre. — Haut. 0m,175; larg. 0m,140.

Cette inscription est conservée au musée Carnavalet; nous n'avons pu en savoir la provenance. Elle est finement gravée sur une plaque de cuivre qui devait être encastrée au-dessous d'un tableau. Que représentait ce tableau? Il serait nécessaire de le savoir pour bien comprendre l'inscription. Dans les premiers vers, il est sans doute question du Temps, dont rien ne peut arrêter la marche rapide; mais figurait-il dans le tableau? Il est probable que non, car les derniers vers semblent indiquer un tableau de fleurs. Le peintre Groslier est d'ailleurs complètement inconnu. Nous avons vainement consulté toutes les listes d'artistes du dernier siècle, nous n'avons trouvé nulle part mention de lui.

MDCCCLXX.

PARIS. — PROVENANCE INCONNUE.

XIVe-XVIIe siècle.

On voit encore au musée Carnavalet un certain nombre de fragments d'inscriptions, trop mutilés pour qu'il soit possible d'en tenter la restitution, et dont malheureusement la provenance est inconnue. Nous les mentionnons ici dans l'espoir que quelque érudit plus heureux que nous saura peut-être en identifier quelques-uns :

1° Angle inférieur d'une fort belle dalle représentant un docteur de l'Université au milieu de son auditoire d'écoliers. La figure du défunt a disparu, mais on voit encore un groupe d'auditeurs assis dans différentes attitudes, la tête levée, l'air attentif; plusieurs tiennent des livres à la main. De l'encadrement d'architecture, il ne reste que la base et un peu du fût des colonnettes servant de pieds-droits à l'édicule, dont le riche fronton devait orner, comme d'habitude, la partie supérieure de la dalle.

En bordure, quelques lettres qui permettent de donner la date de la mort du personnage inconnu dont ce beau monument couvrait les restes :

....

....

...*anno*] DOMINI M[*illesimo*

TRECENTESIMO · NONODECIMO........................

Ce fragment a été trouvé dans la démolition d'une maison de la rue Saint-Victor. Il provenait certainement d'un des collèges ou des édifices religieux du voisinage; mais comment savoir lequel dans un quartier où les églises, chapelles et établissements pieux de tout genre étaient en si grand nombre?

2° Fragment de pierre sur lequel il ne reste plus que la fin de deux lignes en écriture du XVIe siècle ou de la seconde moitié du XVe :

.......de la chapelle
.......y leger ē leȝ

A droite de ces mots, un écusson portant de ..... au chevron de ..... accompagné en chef, à dextre d'un soleil, à sénestre d'un croissant, et en pointe d'une branche d'arbre.

3° Fragment d'une épitaphe de femme. Au-dessus, une Notre-Dame de Pitié. Les noms de la défunte et la date de sa mort ont disparu. Il ne reste plus de l'inscription que les mots :

Icy devant dans la terre pour.......
........y en qui gisoit la boute naturelle.....
.........paigne dun vray coeur et dun c....
.........et vivant fut de tous en..... ....
...........si na.......................
....

4° Fragment d'une fondation pieuse datée de l'an 1579.

5° Fragment d'épitaphe d'un sieur Le Maire, qui était originaire de Louvres en Parisis ou y avait exercé quelque fonction. La pierre porte la date de 1580, qui est sans doute la date du décès de Le Maire.

6° Fragment de l'épitaphe d'un personnage qui portait le titre de *doctor regius*.

7° Fragment de marbre noir avec inscription en lettres d'or. C'est l'épitaphe d'un bourgeois de Paris décédé en 1635, et qui avait fondé un obit par contrat passé par-devant Lemoyne, notaire.

8° Partie inférieure d'une épitaphe dont les derniers mots mentionnaient une fondation pieuse en faveur des pauvres du Grand-Bureau,

établie par contrat passé par-devant Béranger et Fournier, notaires au Châtelet de Paris, le 8 mai 1640. L'inscription se termine par l'invocation : *Priez Dieu pour les trespacé.* Au-dessous du texte, une tête de mort au milieu d'ossements et de torches noués en sautoir.

9° Fragment de pierre contenant les premiers mots d'une inscription dont il n'est plus possible de deviner l'objet :

HIC CLARA.......

PAVP........

10° Partie supérieure d'une épitaphe. Le nom patronymique du défunt paraît être *de Beaune.* Au-dessus du texte, l'invocation D. O. M. et une gravure au trait représentant deux personnages, sans doute le mari et la femme, agenouillés au pied de la croix.

MDCCCLXXI.

CHAILLOT. — ABBAYE DE SAINTE-PERRINE.

1662.

ICY REPOSE LE CORPS DE TRES NOBLE ET
VERTUEUSE DAME MADAME CHARLOTTE
DE HARLAY XXV ABBESSE DE CE ROYAL
MONASTERE ET LA PREMIERE DE LA REF-
ORME QVELLE A ESTABLI PAR SON ZELE
ET [illegible] ANNÉE M DC XXVI
ELLE A [illegible] CETTE S^{TE} MAISON
XXXXVI [illegible] T DECEDÉE LE XIIII
AOVST M [illegible] AGÉE DE LXXII ANS
[illegible] POUR ELLE

Marbre. — H [illegible],44; larg. 0^m,62.

L'épitaphe que nous reproduisons ici est aujourd'hui conservée au musée de Bagnols (Gard)[1].

Charlotte de Harlay était abbesse de Sainte-Perrine de la Villette. Cette maison religieuse avait été fondée à une date inconnue, mais en tout cas assez ancienne, dans les environs de Compiègne. L'abbesse Charlotte de Harlay, qui en avait pris la direction en 1616, la transféra en 1626 dans la ville même de Compiègne. Elle fit suivre ce changement d'une réforme de la règle, et le 10 novembre 1627 toutes les religieuses renouvelèrent leurs vœux entre les mains de l'évêque de Soissons. Quelques années après, s'étant trouvées trop à l'étroit dans leur couvent de Compiègne, elles obtinrent du roi de se transporter à Paris. Elles achetèrent une maison au faubourg de la Villette, et y furent installées solennellement par l'archevêque de Paris,

[1] Nous devons la connaissance de cette inscription et de la suivante à notre collègue du Comité des Travaux historiques M. de Boislisle, qui en a donné communication à la Société de l'histoire de Paris au mois d'octobre 1880. M. Alègre, conservateur du musée de Bagnols, a bien voulu nous en envoyer d'excellents estampages.

le 18 juillet 1646. Enfin, en 1733, l'abbaye de Sainte-Perrine fut réunie à celle de Sainte-Geneviève de Chaillot; mais ce ne fut pas sans une vive opposition de la part des religieuses de Sainte-Perrine[1].

Charlotte de Harlay était religieuse à l'abbaye de Gercy, quand Louis XIII la nomma, en 1616, abbesse de Sainte-Perrine. Elle était fille de Jean de Harlay, seigneur de Césy et de Thésine, et d'Anne Dupuy. Deux autres personnes de sa famille l'avaient précédée sur le siège abbatial de Sainte-Perrine. La première était sa tante, Françoise de Harlay, qui avait gouverné l'abbaye de 1598 à 1614; la seconde, sa sœur Anne de Harlay, de 1614 à 1616. Elle fut elle-même remplacée, en 1662, par une de ses nièces, Charlotte II de Harlay, fille de Philippe de Harlay et de Marie de Béthune.

L'inscription est encadrée d'un simple filet. Au-dessous se voit un écusson aux armes de Harlay, *d'argent à deux pals de sable*, entouré de palmes et sommé d'une couronne de comte surmontée de la crosse abbatiale.

[1] *Gallia Christ.* t. VII, col. 869.

MDCCCLXXII.

CHAILLOT. — ABBAYE DE SAINTE-PERRINE.

1668.

CY GISSENT TRES ILLVSTRES PRINCESSES
DV SANG ROYAL LVCRESSE DE COVRTENAY
RELIGIEVSE PROFESSE DE LABBAYE DE
NOSTRE DAME DE SENS ORDRE DE S^T^ BENOI-
ST DECEDÉE DANS CETTE ROYALLE ABBAYE
LE XXVI FEVRIER M DC LXIV ET ELISABET
DE COVRTENAY SA SOEVR QVI MOVRVT
LE XXXI IVILLET M DC LXVIII TOUTES
DEUX AAGÉES DE XXVII ANS
PRIES POUR ELLES

Marbre. — Haut. 0m,46; larg. 0m,63.

Lucrèce et Élisabeth de Courtenai étaient filles de Louis, prince de Courtenai, comte de Césy, seigneur de Chevillon, de Bléneau, de Franville et de Briant, né le 25 août 1610 et mort le 23 novembre 1672, et de Lucrèce-Chrétienne de Harlay, fille de Philippe de Harlay, comte de Césy, et de Marie de Béthune-Congi. Lucrèce et Élisabeth de Courtenai firent profession de la vie religieuse dans l'abbaye de Notre-Dame de Sens; il est probable qu'elles passèrent à Sainte-Perrine lorsque leur tante maternelle, Charlotte de Harlay, en fut nommée abbesse, c'est-à-dire en 1662. Moréri fait naître la première en 1643 et la seconde en 1647, ce qui ne s'accorde pas avec leur épitaphe, qui les fait mourir en 1664 et 1668, toutes deux âgées de vingt-sept ans. Mais il y a faute évidente dans l'inscription : Louis de Courtenai n'ayant épousé Mlle de Harlay qu'en 1638, sa fille aînée n'aurait pu avoir en 1664 que vingt-cinq ans au plus. Il faut sans doute, si les dates indiquées par Moréri sont exactes, corriger les derniers mots de l'épitaphe et dire : *mortes toutes deux aagées de vingt et un ans.*

L'inscription est simplement encadrée d'un filet. Au-dessous du texte se voit un écusson en losange, entouré de palmes et surmonté d'une couronne fleurdelisée. Il porte les armes de Courtenai, *écartelé au 1 et 4 de France, au 2 et 3 d'or à trois tourteaux de gueules*. Comme celle que nous avons publiée sous le numéro précédent, cette pierre est conservée au musée de Bagnols. Toutes deux nous ont été signalées par M. de Boislisle. M. Alègre, conservateur du musée de Bagnols, a bien voulu nous en envoyer d'excellents estampages.

MDCCCLXXIII. — MDCCCLXXV.

BELLEVILLE. — AQUEDUC.

1457.

entre les mois bien me Remembre
de may et celuy de novembre
Cinquante sept mil quatre cens[1]
questoit lors prevost des marchans
de paris honnorable homme
maist' mahieu quy en somme
estoit surnomme de nanterre[2]
Et que galie maistre pierre
sire[3] philipe aussy lalemens
le bien publique fort amans
sire michiel quy en seurnom
avoit dune granche le nom[4]
Et sire Jaques de haqueville
le bien desirans de la ville
Estoient dicelle Eschevins
firent trop plus de iiii[xx]
Et xvj toises deceste euvre
Refaire en brief temps z heure
Car se briefment on ne leust faict
La fontaine tarie estoit

Pierre de liais. — Haut. $0^m,52$; larg. $0^m,40$.

[1] Le graveur avait d'abord écrit *cans*.

[2] Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1536, donne à ce prévôt le prénom de *Jean* et la qualité de président aux requêtes. Ce personnage, élu le 16 août 1456, fut continué dans ses fonctions prévôtales le 16 août 1458.

[3] Un crampon de fer recouvre la première lettre de ce mot.

[4] Michel de la Grange, maître de la Chambre aux deniers du roi et général de ses monnaies, élu, en 1466, prévôt des marchands (Félibien, *ut supra*).

REGARD DE BELLEVILLE
I. DE LAQVEDVC
DICT DE LA LENTERNE.

Pierre au-dessus de l'entrée.

1613.

LAN 1613. M[e] GASTON DE GRIEV S[r] DE S[t] AVLBIN CON[er] DV ROY EN SA COVR DE PARLEMĒT PREVOST, NICOLAS POVSSEPIN S[r] DE BELAIR CON[er] DV ROY AV CHASTELET, IEHAN FONTAINE M[e] DES ŒVVRES DES BASTIMENS DV ROY, ROBERT DESPREZ S[r] DE CLAMAR[1] ADVOCAT EN PARLEMENT, CLAVDE MERAVLT S[r] DE LA FOSSE CON[er] DV ROY AVDITEVR EN LA CHAMBRE DES COMPTES ESCHEVINS, CE GRAND REGARD A ESTÉ PARACHEVÉ LEQVEL FVT COMMANCÉ DV TEMPS DE M[e] ESTIENNE DE NEVLLY LORS PREVOST[2], IEHAN POVSSEPIN[3], DENIS MAMYNEAV[4], ANTHOINE HVOST, ET IEHAN DELVINEZ[5], ESCHEVINS[6], 1583.

Marbre noir. — Haut. $0^m,82$; larg. $1^m,34$.

Les historiens de la ville de Paris ne nous ont laissé que peu de renseignements sur la distribution des eaux dans le Paris du moyen âge. On doit donc recueillir avec soin les documents de diverse nature

[1] *Clamart*, ancien diocèse de Paris, doyenné de Châteaufort.

[2] Le président de Neuilly, élu en 1582, continué en 1584. (Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1538.)

[3] Conseiller au Châtelet, élu en 1581. (*Ibid.*)

[4] Auditeur des comptes, élu en 1581. (*Ibid.*)

[5] Félibien a lu *Jean de Laisnez*. Dans la liste spéciale des prévôts et échevins, il nomme le même personnage *Jean de Loines*. Nous nous sommes assuré de l'exactitude de notre copie.

[6] Voyez, pour ces inscriptions, Félibien. *Hist. de la ville de Paris*, t. II, p. 1298, 1299; Dulaure, *Hist. de Paris*, t. II, p. 79 et 80.

qui peuvent jeter quelque jour sur ce point important de la vie intime de notre cité.

Les fontaines de Paris étaient alimentées par trois aqueducs : ceux de Belleville et du Pré-Saint-Gervais sur la rive droite, celui d'Arcueil sur la rive gauche. Ces trois aqueducs ont été réparés à diverses époques, et fonctionnent encore aujourd'hui, quoique ayant bien perdu de leur importance depuis l'exécution des grands travaux qui ont si fort augmenté, depuis un siècle, la quantité d'eau mise à la disposition de la population parisienne.

L'aqueduc de Belleville recueille les eaux de diverses sources peu importantes éparses entre Pantin et Romainville. « De distance en distance, dit M. Maxime Du Camp, on a élevé des regards, espèces de chambres où aboutissent et d'où partent les conduites; l'eau y fait relais dans un bassin et s'écoule ensuite dans la direction des fontaines qu'elle doit desservir [1]. »

Plusieurs des anciens regards existent encore. Le plus ancien est le « regard de la Lanterne ». Il s'élève au fond d'un chantier de la rue de Belleville [2]. C'est un petit édifice en rotonde, surmonté d'une coupole.

On n'y voit d'autre ouverture qu'une porte cintrée. Le tout est construit en fortes pierres de taille, sans autre décoration que les moulures du soubassement et de la corniche; la coupole est recouverte de dalles étagées; au sommet se dresse un lanternon dont la calotte repose sur six petits pilastres sans chapiteaux et porte une tige de fer qui a peut-être été ornée jadis de quelque insigne [3]. Le lanternon qui couronne la rotonde lui a valu son nom, jadis populaire, aujourd'hui oublié, de *Regard de la Lanterne*.

Du seuil de la porte, un double escalier de pierre descend au bassin et à la galerie par laquelle l'eau se dirige vers Paris. La coupole a été

[1] M. Maxime Du Camp, dans son bel ouvrage : *Paris, sa vie et ses organes*, a fort bien décrit ce qui reste de ces vieux aqueducs. C'est par lui que nous avons appris que les inscriptions que nous publions ici existent encore à la place même où Félibien les avait relevées jadis (*Hist. de Paris*, t. II, p. 1298).

[2] Au n° 231 de cette rue.

[3] Un oisif, Simon Mace, a gravé son nom sur une de ces pierres, en lettres à moitié gothiques, avec le millésime de 1600.

appareillée avec le plus grand soin. Le jour arrive par la lanterne. Les deux inscriptions, de 1457 et de 1613, se font face : la première est fixée au mur par deux crampons de fer; la seconde, gravée en très beaux caractères, est encadrée d'une large bordure de pierre.

M. Maxime Du Camp pense que la restauration de l'aqueduc de Belleville, en 1457, fut rendue nécessaire soit par le défaut d'entretien, soit par quelque destruction violente pendant les désastres du règne de Charles VI et la première période de celui de Charles VII. Des causes analogues déterminèrent, en 1583, la reconstruction du regard de la *Lanterne*, qui ne put être menée à bonne fin qu'au bout de trente ans. La plupart des anciens regards ont disparu par suite des percements de voies nouvelles et de tous les changements qui en ont été le résultat. On n'en comptait pas moins de soixante au commencement de ce siècle. Dans un espace très restreint, de l'église paroissiale à la *Lanterne*, il en existe encore trois, connus sous les noms de regards du Chaudron, de Saint-Louis et de Beaufils. Près de l'entrée du premier, on devine, sur un écusson mutilé, la silhouette du navire de la ville de Paris. Parmi les galeries souterraines qui se sont conservées, on nous en a signalé une dont la voûte est disposée en berceau brisé.

Au mois d'août 1792, un décret de la Convention prescrivit la destruction immédiate des inscriptions placées sur les aqueducs et sur les fontaines. Celles de Belleville et du Pré-Saint-Gervais sont peut-être les seules qui aient échappé au marteau. Quant aux inscriptions que l'on voit sur les fontaines de la rue de Grenelle, de la rue Palatine, du palais des Archives et sur quelques autres, elles ont été restituées dans le courant de ce siècle, ce qui les excluait de notre recueil.

MDCCCLXXVI. — MDCCCLXXVIII.

PRÉ-SAINT-GERVAIS. — AQUEDUC.

Vers 1650.

Regard de la prise des eaux
du Pré St Gervais

Pierre.

Ce Regard qui recoit les eavx de
tovtes les sovrces dv Pré St Gervais,
a esté costrvict dv Regne de Lovis
XIIII Prevosté de Mre Hierosme le
Feron President avx Enq^tes Eschevi
nage de Mre Pierre Hachette Con^er
dv Roy av Chlet Raymond Lescot[1]
Con^er de Ville Clavde Bovcot Secr^re
dv Roy Simon de Seqveville[2] bovrg^eis
estās Mre Germain Pietre procvr^r dv
Roy et de la Ville Martin le Maire
Greffier Nicolas Bovcot Recev^r Dicelle[3]

Marbre gris.

1743.

Regard
de
Bernage

Pierre.

Les conduites du Pré-Saint-Gervais furent réparées dans les premières années du règne de Louis XIV. Un petit édifice carré, construit

[1] Élu en 1648. (Félibien.)

[2] Élu en 1649. Félibien lui donne le prénom de *Robert*.

[3] Les Boucot ont exercé, pendant plusieurs générations, les fonctions de receveur de la ville. (Cf. ci-dessus, p. 208, 211, 218, etc.)

en pierre de taille, couvert en ardoises, fut élevé à cette occasion sur la place du village. Un robinet de métal, posé dans une niche, fournit aux habitants l'eau qui leur était strictement nécessaire. Les deux lignes qui indiquent la destination du bâtiment se lisent sur l'entablement de la niche, dont une pomme de pin forme l'amortissement. Plus haut, dans une fausse baie, est ajustée la plaque de marbre où sont gravés les noms des administrateurs qui veillèrent à la recherche et à la réunion des sources. Les lettres ont perdu leur dorure, et ce n'est pas sans peine qu'on parvient à les lire. Le prévôt des marchands, Jérôme Le Féron, élu en 1646, et maintenu en charge en 1648, était président aux enquêtes, seigneur d'Orville et de Louvres en Parisis[1]. Son père, Oudart Le Féron, revêtu de la même magistrature, seigneur des mêmes lieux, avait exercé les fonctions de prévôt des marchands de 1637 à 1640[2].

Le regard de Bernage, construit et couvert en pierres, fut réédifié sous le règne de Louis XV. Un très court espace le sépare de la fontaine du Pré[3].

[1] *Louvres*, paroisse de l'ancien doyenné de Montmorency. (Voy. t. II, p. 586.) — *Orville, Ourville*, ancien château du même territoire. (*Ibid.* p. 387.)

[2] Félibien, *Hist. de Paris*, t. II, p. 1540.

[3] Un des regards les plus importants de ce même territoire est, dit-on, celui des *Moussins*.

MDCCCLXXIX.

MÉNILMONTANT. — REGARD SAINT-MARTIN.

1722.

FONS

INTER MARTINIANOS CLUNIACENSES[1]
ET VICINOS TEMPLARIOS[2] COMMUNITER
FLUERE SUETUS, PER ANNOS XXX.
NEGLECTUS ET VELUTI CONTEMPTUS,
COMMUNIBUS IMPENSIS AB IPSA
SCATURIGINE ET RIVULIS STUDIO-
SISSIMÈ[3] INDAGATUS, ET REPETITUS,
TUM DEMUM NOBIS[4] IPSIS FORTITER
ET ANIMOSÈ TANTÆ MOLI
INSISTENTIBUS, NOVUS ET
PLUS QUAM PRIMÆ ELEGANTIÆ AC
NITORI REDDITUS, PRISTINUM
REPETENS OFFICIUM, NON MINUS
HONORIFICÈ QUAM SUMMO NOSTRO[5]
COMODO ITERUM MANARE CŒPIT
ANNO DNI · 1633 ·
IDEM LABORES ET SUMPTUS IN COMUNI
PARITER REPETITI SUNT UT SUPRA
ANNO DNI · 1722 ·

Pierre.

[1] Les religieux du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, de la congrégation de Cluny, à Paris.

[2] Les chevaliers du grand prieuré du Temple, à Paris, appartenant à l'ordre de Malte.

[3] Les accents sur les trois adverbes employés dans l'inscription nous laissent quelque doute. Les traits qu'on croit distinguer ne sont peut-être que l'effet de la vétusté.

[4-5] *Nobis ipsis... nostro.* Ces mots doivent-ils s'appliquer au concours des habitants et au profit qu'ils pouvaient tirer de la fontaine?

Cette inscription se lit au-dessus de la porte d'un petit édicule quadrangulaire, en pierre de taille, couvert en dalles, situé à Ménilmontant, rue des Cascades, en face de la rue de Savies[1]. Cet édicule est ordinairement désigné sous le nom de regard Saint-Martin. L'inscription est gravée sur une table de pierre, encadrée d'un filet et arrondie au sommet; la pierre est fendue à l'un des angles inférieurs. Aux côtés de la porte se voient deux écussons : celui de gauche représente saint Martin à cheval partageant son manteau; il avait jadis un chef de France, qui a été martelé. Celui de droite porte les armes d'Orléans (de France au lambel d'argent) avec le chef de la religion[2]. Il est posé sur une croix de Malte à huit pointes[3] et surmonté d'une couronne de prince. Ce sont les armoiries, aujourd'hui très mutilées, de l'ancien monastère de Saint-Martin-des-Champs et du grand prieur de France[4].

Le territoire de Belleville se partageait autrefois entre dix-sept ou dix-huit seigneurs. La partie la plus importante de la seigneurie avait été attribuée aux moines de Saint-Martin par le roi Henri Ier, leur fondateur. C'est de la munificence de ce prince qu'ils tenaient les vignes, pressoirs et maisons situés *in monte Savias* qu'ils possédaient encore au siècle dernier. La maison connue à Belleville sous le nom de *la Ferme* occupe l'emplacement de l'hôtel de Savies, qui était l'ancien manoir seigneurial des religieux[5].

Les Bénédictins de Saint-Martin et le prieuré du Temple jouissaient en commun d'une partie des eaux de Belleville; ils supportaient, en conséquence, les frais d'entretien des rigoles et des conduites. L'in-

[1] Savies, Poitronville, noms anciens des territoires aujourd'hui compris sous la dénomination unique de *Belleville*. Voy. Lebeuf, *op. cit.* t. III, p. 136-142.

[2] De gueules, à la croix d'argent.

[3] Le signe distinctif de l'ordre était une croix à huit pointes, en toile blanche, cousue sur le justaucorps ou sur le manteau.

[4] Le titre de grand prieur de France était porté, en 1722, par Jean-Philippe d'Orléans, fils naturel légitimé du Régent, né en 1702, dit le chevalier d'Orléans, général des galères, grand d'Espagne, abbé d'Hautvilliers, installé au grand-prieuré en 1719. (*Gallia christ.* t. VII, col. 1067 et 1068. Le P. Anselme, *Hist. généal.* t. I, p. 190, et t. VII, p. 940.)

[5] Lebeuf, *op. cit.* t. III, p. 136-142. — Dom Marrier, *Monast. S. Mart. de Campis hist.*

scription du regard Saint-Martin nous en fournit une preuve. Les eaux de ce regard alimentaient les fontaines du monastère et celle du Temple.

L'inscription nous apprend que le regard Saint-Martin avait été réparé une première fois en 1633. Le grand prieur de France était à cette époque Guillaume de Meaux-Boisboudran, dont nous avons publié l'épitaphe dans un de nos précédents volumes[1].

[1] Voy. t. IV, p. 110.

MDCCCLXXX.

VAUGIRARD.

1720.

IEAN
FRANCOIS DE
IOHAN CONTE DE
SOMMERY * MARESCHAL
DES CAMPS · DES ARMEE
DV ROY · SON ENVOYEZ
EXTRAORDINAIR EN
BAVIERE ANNEE 1720

* DE LA CARE [1]

Marbre blanc. — Haut. 0m,20; larg. 0m,20.

Cette inscription nous a été signalée par M. Hérard, architecte de la Commission des Monuments historiques et auteur de plusieurs mémoires sur divers sujets d'archéologie parisienne. Elle était gravée sur un carreau de marbre blanc encastré dans les fondations d'une porte charretière située au n° 191 de la Grande-Rue de Vaugirard et démolie en 1847. Au-dessous de l'inscription était gravé un écusson armorié, surmonté d'une couronne de marquis et soutenu par deux lions formant supports. La maison dont cette porte faisait partie appartenait au personnage mentionné dans l'inscription.

Les noms de ce personnage ont été gravés avec autant de négligence que le reste de l'inscription. Il se nommait Jean-Baptiste de Johanne de la Carre, marquis de Saumery. Entré au service comme mousquetaire en 1692, à l'âge de quatorze ans, il gagna successivement ses grades dans les campagnes de Flandre. Il fut blessé grièvement à la bataille

[1] *Sic.*

de Ramillies, en 1706, et obtint un brevet de maréchal des camps et armées du roi, en 1719. Cette même année, il se démit de ses fonctions militaires pour remplir celles d'envoyé extraordinaire près l'électeur de Bavière. En 1722, il fut nommé sous-gouverneur du roi; enfin il mourut à l'âge de quarante-huit ans, le 5 mai 1726 [1].

[1] Pinard. *Chronologie historique et militaire*, t. VII, p. 36. Un autre personnage de la même famille, probablement le frère de Jean-Baptiste, figure dans le même ouvrage parmi les maréchaux de camp. (*Ibid.* p. 45.)

MDCCCLXXXI.

VAUGIRARD.

XVIe-XVIIIe siècles.

Le même M. Hérard à qui nous devons le texte de l'inscription qui précède a bien voulu nous communiquer quelques autres inscriptions qu'il a recueillies jadis dans l'ancien bourg de Vaugirard. La plupart de ces monuments nous sont parvenus en si mauvais état, que nous devons nous borner à en indiquer sommairement le texte :

1° Fragment de dalle trouvé en 1850 dans l'ancien presbytère, employé depuis à une marche de perron. Épitaphe, en caractères gothiques, de **honorable hõe Jehã Moulle en sõ vivãt laboureur de vigne**[1] **qui . . . assa mil v^c xxxx le xii avril . . . . . sa fême.**

2° Débris provenant de la démolition de l'ancienne église, au mois de mars 1854. Don d'une rente à la fabrique pour fondation d'obits en mémoire de Pierre Questeau, d'Anne Questeau, fille de Claude Questeau, et de Simon Berthe, son fils (XVIIe siècle).

3° Aux termes d'un contrat passé, le 27 mai 1612, devant Nicolas Le Boucher, notaire à Paris, engagement par les marguilliers de Vaugirard de faire sonner la cloche chaque jour, à midi, par les enfants de l'école, de faire chanter immédiatement à haute voix le *De profundis*, avec les oraisons *Inclina* et *Fidelium*, l'oraison dominicale et la salutation angélique, et de pourvoir à la célébration annuelle d'un service complet, le vendredi de la semaine de la Passion, pour le repos des âmes de Jean Lusson, fils de Jean Lusson, et de Geneviève Maussart. La mère du défunt donna trois cent soixante livres tournois pour le bâtiment d'une maison d'école près du presbytère, où devaient être

[1] Expression qui se rencontre rarement. Les vignes de ce territoire ont disparu depuis longtemps.

instruits les enfants de la paroisse. (Fragment trouvé en même temps que le n° 2.)

4° Suivant contrat en date du 19 décembre 1627, par-devant le même Le Boucher, obligation acceptée par les marguilliers de Vaugirard de faire chanter à perpétuité, le 24 mai de chaque année, un service complet, avec une messe solennelle le lendemain, pour le repos de l'âme de Jean Lusson. L'inscription est très mutilée. On y lit encore le nom de Regnaut Lusson [1], conseiller secrétaire du roi; celui de demoiselle Anne....., et la mention d'une donation de deux arpents de terre labourable. (Débris trouvé dans les mêmes conditions que les nos 2 et 3.)

5° Première pierre d'une maison bourgeoise, Grande-Rue, n° 155, posée en 1766 par un sieur André-Alexandre Basset.

[1] Voy. t. II, p. 606, une fondation faite, en 1667, par les Lusson de Chennevières, peut-être de la même famille que ceux de Vaugirard.

MDCCCLXXXII.

SAINT-DENIS. — ÉGLISE DES SAINTS-MARTYRS.

1407.



Qui modo sub tumulo mortis requiesco sepultus,
Eustachius nomen michi cognomen Novavilla.
Qui quod nunc estis, caro pulchra, caro juvenilis,
Illa fui, sed mors vult nunc quod sim caro vilis.
Nobilitas generis in religionis honorem
Ducta tenet cineris faciem, fetoris odorem.
Post quadringentos annos septem super adde,
Qua vincens vicit mortem dies abstulit hæc me.

Sur la banderolle que le défunt tient entre ses mains on lit ces deux vers :

Extra locum meriti positus, sum factus egenus
Si vestris precibus judex michi non sit amenus.

Pierre. — Long. 2m,14; larg. 0m,91.

Des travaux exécutés dans une cour attenante à l'ancien réfectoire de l'abbaye de Saint-Denis ont fait découvrir une grande et belle tombe sur laquelle est figuré un moine, les mains croisées sur le ventre et tenant une banderole sur laquelle est gravée une demande de prières adressée aux fidèles. Le défunt est debout sous une arcade trilobée, surmontée d'un fenêtrage d'une forme peu ordinaire. Les pieds-droits de l'arcade sont flanqués de contreforts ornés de niches sous lesquels sont représentés les membres du clergé assistant aux funérailles. Au sommet de l'arcade, à côté des clochetons qui couronnent les contreforts, deux anges assis et tenant des instruments de musique se détachent sur un fond décoré d'élégants enroulements de fleurs de vigne. Sous les pieds du défunt, un pavé disposé en échiquier.

Aux quatre angles de la pierre et au milieu des deux plus longs côtés sont placés des écussons. Malheureusement ils sont trop frustes pour qu'on puisse en lire les armoiries. Nous avons cru reconnaître sur l'un un champ losangé; sur un autre, un sautoir cantonné de quatre merlettes.

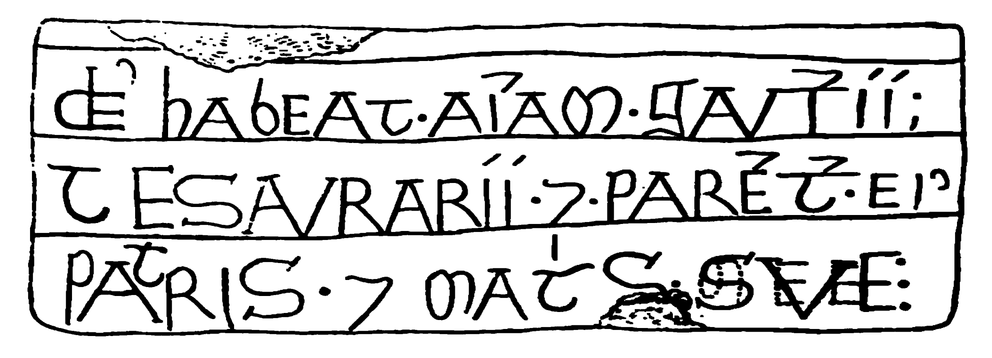
Les historiens de l'abbaye de Saint-Denis ne nous ont rien appris sur Eustache de Neuville. Félibien a enregistré le texte de son épitaphe sans aucun commentaire[1]. Nous savons seulement la date exacte de la mort, grâce aux deux derniers vers de cette épitaphe. Eustache de Neuville est mort le jour de Pâques, 27 mars, 1407. Il appartenait probablement à la même famille qu'Albert de Neufville, qui fut grand prieur de Saint-Denis au milieu du XIV[e] siècle et qui mourut le 12 mars 1362 (n. st.)[2].

[1] *Hist. de l'abbaye de Saint-Denys*, p. 580. — [2] Voy. son épitaphe, *ibid*. p. 577.

MDCCCLXXXIII.

SAINT-DENIS. — ANCIENNE ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-PAUL.

XIIe siècle.



DEVS · HABEAT · ANIMAM · GAVTERII
TESAVRARII · ET · PARENTVM · EIVS
PATRIS · ET · MATRIS · SVE ·

Pierre. — Long. 0m,35; larg. 0m,15.

On a pu remarquer au second volume de ce recueil [1] la mention de plusieurs inscriptions découvertes en 1852 dans les fondations de l'ancienne eglise collegiale de Saint-Paul, voisine de l'église abbatiale de Saint-Denis. Plusieurs de ces inscriptions avaient été notées sommairement par M. de Guilhermy, qui les a publiées sans pouvoir en garantir le texte. L'une d'elles presente une telle analogie de rédaction avec celle que nous donnons ici, que nous serions disposé à croire que c'est la même. Elle diffère seulement de celle-ci par une variante importante. Dans l'une, le nom du défunt aurait été Adam; dans l'autre, c'est Gautier.

Un ancien élève de l'École des Chartes, trop tôt enlevé à la science, M. Ernest de Fréville, s'était procuré, nous ignorons comment, un

[1] Page [illegible]

moulage en plâtre de l'épitaphe de Gautier le trésorier; son fils, M. Marcel de Fréville, a bien voulu nous confier ce moulage, d'après lequel nous avons fait exécuter le dessin ci-joint. La forme de certaines lettres, le mélange des capitales romaines aux capitales onciales, les ligatures, les abréviations indiquent les premières années du XIIe siècle. Les monuments épigraphiques de cette époque sont extrêmement rares dans le diocèse de Paris. C'est cette rareté même qui fait le principal intérêt de cette épitaphe.

MDCCCLXXXIV.

SAINT-DENIS. — COUVENT DES CARMÉLITES.

1736.

ICY EST LE CŒUR DE TRÈS HAUT
ET TRÈS PUISSANT SEIGNEUR
MONSEIGNEUR CLAUDE
JEAN BAPTISTE JACINTHE
JOACHIM ROUAULT, MARQUIS
DE GAMACHES, LIEUTENANT
GÉNÉRAL DES ARMÉES DU
ROY; DÉCÉDÉ LE 2 DECEMBRE
1736, AGÉ DE 84 ANS, 3 MOIS
ENVIRON.

REQUIESCAT IN PACE.

Sur un cœur en plomb.

Il a été dit au tome II de ce recueil[1] qu'à l'époque où les Carmélites rentrèrent en possession de leur couvent de Saint-Denis, on découvrit dans le mur de la galerie occidentale du cloître plusieurs cœurs et un cercueil en plomb. Madame la supérieure des Carmélites a bien voulu nous adresser les copies de deux inscriptions gravées sur ces cœurs en mémoire du marquis de Gamaches et de sa belle-fille Catherine-Constance-Émilie Arnauld de Pomponne.

La famille Rouault était originaire du Poitou. Entre autres personnages notables, elle a produit un maréchal de France au XVe siècle[2], et un chevalier des ordres sous le règne de Henri III. La seigneurie de Gamaches, qui appartenait depuis longtemps à cette famille, fut érigée en marquisat en 1620.

[1] Page 203.

[2] Joachim Rouault, seigneur de Boismenart, de Gamaches, de Châtillon et de Fronsac, gouverneur de Paris, sénéchal de Poitou, mort en 1478. Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Thouars.

Claude-Jean-Baptiste-Hyacinthe-Joachim Rouault, comte de Cayeux, marquis de Gamaches, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, menin du duc de Bourgogne, obtint, en 1702, le grade de lieutenant général. Il fut enterré dans l'église des Carmélites de Saint-Denis, qui fut entièrement reconstruite en 1780[1].

[1] Voy. le P. Anselme, *Hist. généal. des grands officiers de la couronne;* La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la noblesse;* Pinard, *Chronol. historique et militaire.*

MDCCCLXXXV.

SAINT-DENIS. — COUVENT DES CARMÉLITES.

1745.

ICY EST LE CŒUR DE TRÈS HAUTE
ET TRÈS PUISSANTE DAME
CATERINE CONSTANCE EMILIE
ARNAULD DE POMPONNE
EPOUSE DE TRÈS HAUT ET TRÈS
PUISSANT SEIGNEUR, MONS^{GR}
JEAN JOACHIM ROUAULT
MARQUIS DE GAMACHES DE
POMPONNE, SEIGNEUR ET
GOUVERNEUR POUR LE ROY
DES VILLES ET COMTÉS DE
S^{T} VALLERY PAYS ET ROC DE
CAYEU ET AUTRES LIEUX[1]
MARECHAL DES CAMPS ET
ARMEES DU ROY, DÉCÉDÉE
LE 19 MARS 1745 AGÉE DE
49 ANS ET QUATRE MOIS
REQUIESCAT IN PACE

Sur un cœur en plomb.

Cette inscription a été retrouvée en même temps que la précédente. Catherine-Constance-Émilie Arnauld de Pomponne était fille unique de Nicolas-Simon Arnauld, marquis de Pomponne, de Palaiseau et de Champlant[2]. Elle mourut à Paris en 1745 et reçut la sépulture dans

[1] Les Rouault étaient seigneurs de Saint-Valery-sur-Somme, comtes de Cayeux, et en même temps gouverneurs pour le roi de ces mêmes lieux. — [2] Voyez t. III, p. 53, n° DCCCCIV.

l'église paroissiale de Saint-Merry. Son cœur seul fut porté aux Carmélites de Saint-Denis. Elle avait épousé, en 1715, Jean-Joachim, marquis de Gamaches, fils de Claude, mentionné dans l'inscription précédente, et de Louise-Madeleine de Loménie, maréchal des camps et armées du roi en 1734, mort à Paris le 4 janvier 1751, à l'âge de soixante-cinq ans, et inhumé à côté de son père dans l'église des Carmélites [1].

[1] Voy. le P. Anselme, La Chesnaye-Desbois et Pinard, *loc. cit.*

MDCCCLXXXVII.

GARCHES. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-LOUIS.

XVIIe siècle.

CLAVDIVS HIC IACEO LONGVM VEILLARDVS
IN ÆVVM.
CVM FRATRE IN EADEM CŌTVMVLATVS
HVMO.

NON STIRPS PRIMA FVI SED SVM STIRPS
VLTIMA PATRIS.
VTQVE PRIOR FRATER SIC PRIOR
INTERIIT.

HANC PARIES LOQVITVR ME CŌSTRVCTISSE
CAPELLAM.
FVNDITVS ET PATRIIS ME DOTAVISSE
BONIS.

SCILICET VT PRECIBVS FELICI IN PACE
QVIECANT.
FRATER EGO GENITRIX CVM GENITRICE
PATER.

— —

BREVI IACITVRVS ORA DOMINVM
PRO IACENTE

Avec la permiſſion de Monſeigneur Larcheveſque de Paris
et de Meſſieurs les Doyen et Chanoines de St Cloud.

Marbre noir. — Haut. [illegible]; larg. [illegible].

M. Jules Cousin, le savant et zélé conservateur des collections de l'hôtel Carnavalet, a récemment acquis d'un habitant de Garches une inscription qui paraît provenir de l'église de cette commune.

C'est l'épitaphe d'un personnage nommé Claude Veillard, qui fit

construire à ses frais une chapelle où il se fit enterrer avec son père, sa mère et son frère aîné. Le nom de Veillard s'est déjà rencontré plusieurs fois dans notre recueil [1], mais nous ne savons si quelque lien de parenté unissait les Veillard enterrés à Garches avec les autres personnes de même nom que nous avons trouvées à Paris et à Gentilly.

L'inscription se compose de quatre distiques, au-dessous desquels se voit l'image du fondateur de la chapelle, couché, accoudé sur une sorte de console, la tête appuyée sur la main droite. Il a le torse nu et le reste du corps enveloppé dans une ample draperie. Il tient de la main gauche un sablier muni de deux ailes.

Au-dessous de cette figure se lit une invocation à la piété des passants et la mention de l'autorisation donnée par l'archevêque de Paris et par le chapitre de Saint-Cloud. On sait que la paroisse de Garches était un démembrement de celle de Saint-Cloud. L'archevêque de Paris en était seigneur au même titre que de Saint-Cloud, un des fiefs les plus importants de l'archevêché [2].

[1] Voy. t. Ier, p. 220, un Nicolas Veillart, fils de Pierre, auteur d'une fondation pieuse à Saint-Nicolas-des-Champs, en 1612, et t. III, p. 586, un Claude Veillard, desservant de Gentilly, mort en 1751.

[2] Voy. Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. VII, p. 62.

MDCCCLXXXVIII.

RUEIL. — MAISON PARTICULIÈRE.

XVIII[e] siècle.

La Sagesse autrefois sous le nom de Sophie
Avoit été des Grecs & des Romains servie;
Mais bientost les mortels formeren[t] d'autres Vœux
& livrés au plaisirs la banirent d'entr' Eux.
Le Ciel nous a rendu cette aimable Déesse
Et veut bien par Pitié po[r] l'humaine foiblesse
Prêter à la Vertu les Grâces de l'Amour.

Les Cœurs et les Esprits de ses Traits son[t] émus
L'Amour respectueux la craint et la caresse;
Préparez votre Encens : c'est Guise ou Venus
Sous les Habits de la Sagesse.

Ces inscriptions se lisent sur les deux faces latérales du piédestal d'une statue conservée à Rueil, dans un jardin appartenant à M. Bouchez, boulevard de Saint-Cloud, n° 36. Elles ont été relevées et publiées par M. Romain-Boulenger [1], qui a fort bien démontré que cette statue provenait des fameux jardins du cardinal de Richelieu, et qu'elle représentait Élisabeth-Sophie de Lorraine, fille d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, de Clermont, etc., prince de Guise.

Sophie de Lorraine, plus connue sous le nom de Mademoiselle de Guise, naquit en 1713; elle épousa, en 1734, Louis-Armand du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair et maréchal de France, et mourut en 1740, laissant à son mari un fils et une fille.

Dans la statue de Rueil, Sophie de Guise est représentée sous les

[1] *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1880, p. 176 et suiv.

traits de Minerve. Elle est debout, vêtue de draperies à l'antique et coiffée d'un petit casque. Elle tient de la main droite un rouleau déployé sur lequel est gravé un plan. Le bras gauche est mutilé. A ses pieds, on voit, d'un côté, un globe terrestre et des livres; de l'autre, une chouette, emblème de Minerve.

Le piédestal est orné, sur sa face antérieure, des attributs des divers arts; par derrière, d'une corne d'abondance; sur les côtés sont gravées, comme nous l'avons dit, les deux inscriptions reproduites en tête de cet article.

MDCCCLXXXIX.

VERSAILLES. — MAISON RUE DE LA PAROISSE.

1772.

Nous espérions pouvoir faire entrer dans notre Supplément une inscription qui est encastrée dans un mur à l'intérieur de la maison portant le n° 14 de la rue de la Paroisse.

En 1684, Mme de Maintenon et le curé de l'église Notre-Dame, François Hébert, plus tard évêque d'Agen, avaient fondé un établissement qui prit le nom de *la Charité des pauvres*. Le but de cette institution était le même que celui de nos bureaux de bienfaisance : distribution d'aumônes, d'aliments, de vêtements, de combustible. Mme de Maintenon fit construire pour le service de cette pieuse fondation un bâtiment, qui fut renouvelé en 1772, et qui se voit encore aux nos 12 et 14 de la rue de la Paroisse [1]. A la reconstruction du bâtiment, en 1772, avaient présidé le curé de Notre-Dame, messire Allard, et la sœur Marguerite Warembourg. Ils firent graver une inscription qui relatait les faits que nous venons de résumer. Le bureau de bienfaisance, après avoir longtemps siégé dans cette même maison, a été récemment transféré dans un autre local. On a remis la maison à neuf, et un papier de tenture a recouvert l'inscription. Nous devons ces renseignements à notre collègue du Comité des Travaux historiques M. Clément de Ris, conservateur du musée de Versailles, à qui nous nous étions adressé pour connaître le sort de cette inscription.

[1] Voy. l'*Histoire de Versailles, de ses rues, places, etc.* par J.-A. Leroy, t. I, p. 264-270.

MDCCCXC. — MDCCCXCI.

MAGNY-LES-HAMEAUX. — ABBAYE DE PORT-ROYAL.

1308-1325 [1].

.... .FE.........
...........MÕSEIG.....................RE ⁝ S ⁝ PIERRE ⁝ PR.....
....

Fragments de dalle relevés sur le mur de soutènement du petit oratoire qui s'élève au milieu des ruines de l'ancienne église abbatiale de Port-Royal. La pierre, aujourd'hui très oblitérée, laisse à peine voir quelques linéaments du côté gauche de l'effigie. L'inscription, en capitales gothiques, a disparu en majeure partie. Le peu qui en subsiste suffit cependant pour constater l'identité de la personne dont elle rappelait la mémoire.

Cette dalle, autrefois placée dans la nef de l'église, recouvrait la sépulture d'Éléonore de Trie, fille de Mathieu Ier de Trie, grand chambellan de France, cousine germaine d'un autre Mathieu de Trie, maréchal de France, femme de Jean, seigneur d'Ormoy, près Corbeil, et de Villiers. Aux fêtes célébrées à Boulogne à l'occasion du mariage d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, avec Marguerite de France, elle se distingua par sa grâce et par sa beauté. Peu d'années après, son mari, dans un accès de jalousie, la fit empoisonner; elle mourut le 23 février 1308. Le coupable, protégé par l'influence de sa famille et de ses amis, ne subit d'autre condamnation que celle du bannissement perpétuel.

Éléonore de Trie fut inhumée à Port-Royal, près de la grille du chœur, en face de l'horloge. Les religieuses faisaient célébrer autrefois une messe annuelle pour le repos de son âme. Son épitaphe était ainsi conçue [2] :

[1] Communication de M. Morize, à Chevreuse, et de M. Hérard, architecte de la Commission des Monuments historiques.

[2] *Nécrologe de l'abbaye de Port-Royal*, in-4°, Amsterdam, 1723, p. 94. Le P. Anselme, *Hist. généal.* t. VI, p. 678, 687.

[*Ci gît madame leonor de trie*] FE[*mme jadis de*] MONSEIGN[*eur dourmes qui trespassa en lan* M. *ccc et* VII *le jour de la chai*]RE S. PIERRE[1] PR[*iez pour le que dieu bonne mercy le fasse*].

Un autre débris de tombe de la même famille s'est retrouvé, en 1852, à quelque distance de Port-Royal, dans le hameau de la Brosse. Trois mots de l'épitaphe restent seuls complets :

......................TRIE · MARESCHAV · DE · FR........ ......

Heureusement le nécrologe de Port-Royal nous a transmis le texte complet de cette inscription, qui existait encore au moment de la destruction de l'abbaye :

[*Cy gist dame philippe de varennes jadis abbesse de ceans seur de monsieur mahi de*] TRIE MARESCHAU DE FR[*ance laquelle trespassa lan* MCCCXXV *le jour de la s[t] nicolas dhiver*[2] *priez dieu pour lame de li*].

Philippe de Varennes fut la douzième abbesse de Port-Royal; elle gouvernait le monastère dès l'an 1298; elle fut inhumée dans l'ancien chapitre, sous le mur du cimetière de Sainte-Hombeline. Peu d'années après sa mort, la crosse abbatiale passa aux mains de sa nièce, Agnès de Trie, fille du vaillant maréchal Mathieu de Trie. La réparation des édifices, la bonne gestion du temporel, la revendication des droits de l'abbaye signalèrent l'administration de cette abbesse, qui mourut le 15 avril 1348[3].

[1] Le 23 février, jour de la fête de la Chaire de Saint-Pierre à Antioche.

[2] 6 décembre.

[3] *Nécrol.* ut supra, p. 155.

MDCCCXCII.

MAGNY-LES-HAMEAUX. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-GERMAIN (DE PARIS).

1545.

venerable et discrette psone messe nicole de lespine en so
viuat pbre Natif de ceste ville par so testamet z ordce
de derniere volöte A done a loeuvre z fabricque de legle
de ceas vng arp z demy de terre en vne piece asse pres
les troys croys A la charge que les mguillrs de legle
de ceas sont ten9 a tousiours perpetuell faire dire par
chun an en ladict eglie a lintencion dudict deffunct
deux basses messes lune a telle Jour quil decedda qui
fut le xvii^e. Jour de decembre lan mil cinq cens xlv ·
Et lautre le Jour sainct marc Et pour ce fe fournir
de luminaire et aultres choses necessaires pour la
Celebracion desd deux messes le tout ainsi quil appt
et est plus aplain declaire par sond testament signe
bironneau dacte du xxixe. Jour de novembre · m · v^c. xlv ·
priez dieu pour eulx

Pierre. — Haut. $0^m,71$; larg. $0^m,58$.

Nous connaissons déjà la tombe de Nicole de Lespine et la date de son décès[1]. La présente inscription nous instruit de ses fondations et de ses libéralités envers sa paroisse natale. L'arpent et demi de terre qu'il légua par son testament à la fabrique de Magny était situé *près les Trois croix*. Cette dénomination indique probablement un calvaire érigé dans la campagne.

Le texte est gravé sur une pierre toute simple, posée auprès des fonts baptismaux; une boiserie l'avait dérobée à nos premières recherches.

[1] Voir le n° MLXVI, t. III, p. 282.

MDCCCXCIII.

MAGNY-LES-HAMEAUX. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-GERMAIN (DE PARIS).

xvie siècle.

Maistre francoys dupont s̃ de
buc et de toussus en ptie a donne
a tousiours a legli de ceãs la dis
me de Romainille [1] a luy appteñat
a cause dud buc tenu et mouvet en
fief et homaige de mos de maigny [2] cest
assavoir la moitie dicelle disme au cu
re de ceãs et a ses successeurs a la charge de
dire z celebrer p chun au deux obitz le
premier le ve. Jor de may et le aut le xxve
Jor daoust Et laut moitie de disme aux
marregliers et parochies de ceãs a la
charge de faire dire et celebrer par led
cure ou so comis a tousiours tous les
dimaches de lan la premiere messe en
legli de ceãs a laultier de nr dame come
plus aplain est cotenu es lectres sur ce
faictes et passees pdevat deux notaires
du chastellet de paris Priez dieu por eux

Pierre [3]. — Haut. 0m,72; larg. 0m,48.

[1] *Romainville* ou *Roméville*, fief de la paroisse de Magny.

[2] Aux xve et xvie siècles, la seigneurie de Magny appartenait aux Lévis, qui avaient un château derrière l'église paroissiale.

[3] Sans ornements. Placée à côté de l'inscription classée sous le numéro précédent.

Maître François Dupont était seigneur de Buc et de Toussus[1]. La dîme du fief de Romainville lui appartenait comme dépendance de la seigneurie de Buc, qui relevait de la terre de Magny; il s'en dessaisit, moitié en faveur du curé de Magny, moitié au profit de la fabrique, sous la condition que deux obits seraient annuellement célébrés à son intention, et que la première messe de chacun des dimanches de l'année serait dite à l'autel de la Vierge.

[1] L'abbé Lebeuf ne fait aucune mention de François Dupont; il nous apprend seulement que les deux seigneuries de Buc et de Toussus se trouvèrent plus d'une fois réunies dans les mêmes mains.

MDCCCXCIV.

VILLIERS-LE-BÂCLE. — ÉGLISE PAROISSIALE DE NOTRE-DAME.

XVIe siècle.

hugue · bloudeau · z · jhne · sa · fame · out · done · ces · fons :

La cuve baptismale de l'église de Villiers n'offre d'autre intérêt que l'inscription, gravée sur le bord supérieur, qui constate qu'elle fut faite, dans le cours du XVIe siècle, aux frais d'un paroissien et de sa femme. Le bassin, taillé dans une pierre, ne présente ni profils ni moulures; il repose sur un pied en blocage revêtu de plâtre.

MDCCCXCV.

DAMPIERRE. — ÉGLISE PAROISSIALE.

1771.

JCI EST DEPOSÉE LA MAIN DE TRÈS HAUT ET TRÈS
PUISS^T SEIGNEUR MONS^{GR} MARIE CHARLES LOUIS D'ALBERT
DUC DE LUYNES ET DE CHEVREUSE PAIR DE FRANCE. COLONEL
GÉN^{AL} DES DRAGONS. GOUV^R DE LA VILLE PRÉVOTÉ ET
VICOMTÉ DE PARIS, CHEVALIER COMMANDEUR DES ORDRES
DU ROY &C. &C. &C.[1] ET SEIG^R DE CE LIEU, ÉGALEM^T RECOM
-MANDABLE PAR SES VERTUS CHRETIENNES SOCIALES ET
MILITAIRES. LES HABITANS DE CE VILLAGE SE SOUVEN^{TS} DE
LA PROTECTION QUE CETTE MAIN PATERNELLE LEUR A ACC
-ORDÉ ET DES BIENFAITS QU'ELLE A RÉPANDUS SUR EUX AVEC
TANT DE CHARITÉ ET DE MAGNIFICENCE SONT REMPLIS
D'UNE VÉNÉRATION FILIALE POUR ELLE ET RECOMMAND^T
À LEUR POSTERITÉ DE LA VÉNÉRER À JAMAIS COMME EUX ·
JL EST MORT LE · 8 · OCTOBRE · 1771 · DANS SA CINQUANTE
QUATRIEME[2] ANNÉE LAISSANT SA FEMME · SES ENFANTS ·
SES PARENTS · SES AMIS ET TOUS CEUX QUI L'ONT CONNU
INCONSOLABLES DE SA PERTE.

QU'IL REPOSE EN PAIX.

Marbre noir[3]. — Haut. $0^m,32$; larg. $0^m,46$.

[4] DANS CE PILIER AUTREFOIS LE DEUXIEME DU
CHŒUR COTÉ DE L'EVANGILE[5] EST RENFERMÉE
LA MAIN GAUCHE DE MARIE CHARLES
LOUIS D'ALBERT DUC DE LUYNES
ET DE CHEVREUSE GOUVERNEUR DE PARIS
DÉCÉDÉ LE 8 OCTOBRE 1771

Marbre blanc.

[1] Lieutenant général des armées du roi, prince de Neufchâtel et de Wallengin, en Suisse, prince d'Orange.

[2] Il était né en 1717.

[3] Entouré d'un encadrement aussi en marbre; fixé au 1er pilier de la nef, à droite.

[4] Cette seconde inscription est toute récente.

[5] L'ancien chœur est devenu la nef par suite de la translation du maître-autel de l'orient à l'occident, dans le cours des travaux opérés en dernier lieu dans l'église.

Nous ne connaissons pas d'autre exemple d'une main détachée du corps aussitôt après le décès du personnage à qui elle appartenait, pour être inhumée à part et vénérée à l'égal d'une relique, en souvenir des bienfaits qu'elle avait répandus. Nous avons eu à citer la sépulture donnée dans l'église des Bons-Hommes du bois de Vincennes au bras droit du marquis de Rambures, en 1633[1]; mais il s'agissait d'un membre dont ce vaillant capitaine avait, de son vivant, subi l'amputation.

[1] Voy. t. III, p. 20.

MDCCCXCVII.

SAINT-REMI-LÈS-CHEVREUSE. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-REMI.

1629.

CI GIST HONO^BLE HOMME
ME^RE SEBASTIEN FRESNEL
VIVĀT P^RBRE VICAIRE DE CEĀS
AAGE DE 76 ANS * ET EST * NATIF DE VILLE DE GEX [1]
DECEDDE LE 7ME DECEMBRE
1629 ET A DONNE A LA DICTE
EG^SE 40 SOLZ DE RENTE PO^R
DIRE DEVX MESSE ET VIGILLE[2]
SVIVANT SON TEST^ENT
PRIES DIEV POVR SON AME

Pierre. — Haut. 0m,55; larg. 0m,46.

Filet d'encadrement; à chacun des deux angles inférieurs, une tête de squelette et des ossements croisés en sautoir. Caractères grêles, négligemment gravés. Quelques jambages sont employés à la fois pour deux lettres consécutives. L'inscription, tracée sur une dalle de petite dimension, se trouve aujourd'hui au pied d'un escalier, dans une maison de Chevreuse, en face de l'hôtel Saint-Jacques. Elle provient certainement de l'église paroissiale de Saint-Remi, où Sébastien Fresnel avait sa sépulture, comme le prouve l'épitaphe qui suit[3].

[1] *Sic*. Gex, autrefois capitale du petit pays du même nom, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Ain.

[2] *Sic*.

[3] Communication de M. Morize, à Chevreuse.

MDCCCXCVIII.

SAINT-REMI-LÈS-CHEVREUSE. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-REMI.

1629.

JCI GIST
HONORABLE HOME M^RE
SEBATIEN[1]
FRESNEL PBRE
1629.

Pierre. — Long. 0m,70; larg. 0m,50.

Au-dessus de la date, une tête de mort et des ossements posés en sautoir. Nous avons mentionné déjà cette inscription, mais sans pouvoir en donner le texte[2]; M. Morize, de Chevreuse, qui en avait pris copie jadis, a bien voulu nous communiquer de sa copie. La pierre se trouve actuellement sous le nouveau dallage du sanctuaire, du côté du nord.

[1] *Sic.* — [2] Voy. t. III, p. 406.

MDCCCXCIX.

SAINT-REMI-LÈS-CHEVREUSE. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-REMI.

XVIIe siècle.

ICI EST LA SEPULTURE
DE MAD. DE VAUGIEN.

Pierre. — Long. 1^m,12; larg. 0^m,76.

Armoiries parties d'azur, au chevron d'or[1], et de —, au sautoir de —.

Ces blasons appartiennent à Pierre Feydeau, seigneur de Vaugien, et à Catherine Vivien, sa femme, qui mourut en 1657. La dalle a été supprimée en 1862, par suite de l'exhaussement et du renouvellement du pavé du sanctuaire[2].

[1] Le chevron aurait dû être accompagné de trois coquilles de même.

[2] Communication de M. Morize, à Chevreuse.

MDCCCC.

GIF. — ABBAYE DE NOTRE-DAME[1].

1749.

D. O. M.

AU MILIEU DE CE CHOEUR
REPOSE LE CORPS DE MADAME
MARIE-ANNE-FRANÇOISE DE SÉGUR
DE PONCHAT[2], ELEVÉE DANS CETTE
MAISON DES L'AGE DE 7. ANS, ELLE Y FIT
PROFESSION L'AN 1716. L'EXCELLENCE DES
DONS DE DIEU EN ELLE, PORTA M^{r} DE
BETHUNE, D'ORVAL[3], A LA FAIRE NOMMER SA
COADJUTRICE EN 1719, DEVENUE ABBESSE
EN 1733. ELLE JOIGNIT A DES LUMIERES SU-
PERIEURES UNE HUMILITÉ PROFONDE. LA
BONTÉ DE SON CARACTERE PROPRE FUT SANC-
TIFIÉ PAR UNE CHARITÉ UNIVERSELLE,
AUSSI SIMPLE QUE PRUDENTE, AUSSI DOUCE
QUE MAGNANIME, ELLE ÇUT[4] CONSERVER LA
PAIX AU DEDANS, ET MERITER L'ESTIME AU
DEHORS, ECLAIRÉE REGULIERE, PAUVRE,
MORTIFIÉE, LA FOIBLESSE DE SON TEMPE-
RAMENT NE PUT L'EMPECHER DE SOUTE-
NIR PAR LA PAROLE, ET DÉDIFIER PAR L'EX-
EMPLE, PARFAIT MODELE DE PATIENCE DANS
LES DOULEURS AIGUES D'UNE LONGUE MALA-
DIE, ELLE A CONSOMMÉ SON SACRIFICE LE
22 9bre 1749. AGÉE DE 52. ANS. *LES VIFS REGRÈS*[5]
DE SES FILLES DONT ELLE ETOIT CHERIE LA
RENDERONT[6] *TOUJOURS VIVANTE DANS LEURS*
CŒURS. Requiescat in pace[7].

Marbre noir. — Haut. 0^{m},92; larg. 0^{m},55.

[1] Voy. t. III, p. 412.

[2] Le graveur avait écrit *Ponchal;* il a transformé la dernière lettre en *t.*

[3] Abbesse de Gif. Nous avons publié son épitaphe ci-dessus, t. III. p. 414. 415.

[4-5-6] *Sic.*

[7] Communication de M. Morize, à Chevreuse.

Le marbre est cintré à sa partie supérieure.

Retirée du chœur de l'église abbatiale de Gif, l'épitaphe de Mme de Ségur a été recueillie dans la chapelle du château de Mauvières, par les soins de M. Mathieu, baron de Mauvières, mort il y a peu d'années, dont la femme appartenait à la famille de Ségur. La terre de Mauvières fait partie de la commune de Saint-Forget, près Chevreuse.

Mme de Ségur vivait encore à l'époque de l'impression de la *Gallia christiana*. Les Bénédictins l'ont ainsi caractérisée : *modestiæ ac pietatis exemplar*[1].

La suite des tren[illegible]ses de Gif, publiée par les savants religieux, se divise [illegible]a première de seize abbesses perpétuelles, la second[illegible]s triennales, la troisième de treize abbesses titula[illegible]occupe la trente-quatrième place. C'est par erreur q[illegible]ssigné la trente-deuxième, au lieu de la trente-troisième, [illegible]thune, à qui Mme de Ségur succéda immédiatement[2].

[1] *Gall. christ.* t. VII, col. 602. — [illegible], p. 415.

MDCCCCI.

CHOISEL. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

XVII[e] siècle.

✠ CY GIST LE CORPS DE
FEV NOBLE HOMME M[E]
PIERRE TAPŌNET.......
VIVANT ...GNEVR DE
CHAIGE P.....ES IVVISY
DICT LE F..F[1] DE MACY
RECEVEVR ET PAYEVR EN LA VILLE
DV GVET DE PARIS QVI DECEDA
EN CE LIEV DE S[T] JEAN
DE CHOISEL LE JEVDY D'AOVST
XXVI[E] JOVR 16..1[2]
PRIEZ DIEV POVR SON AME[3].

Pierre.

La dalle a été sciée et employée à deux marches de l'entrée de l'église.

[1] *Fief.*

[2] Le troisième chiffre du millésime a disparu.

[3] Communication de M. Morize, à Chevreuse. Cf. A. Moutié, *Chevreuse*, t. I, p. 252.

MDCCCCII.

CERNAY-LA-VILLE. — ABBAYE DES VAUX-DE-CERNAY.

1333.



CI : GIST : MO

NS : IEHAN : LE VICOVNTE : DE COVRBVEL : IADIS : CHEVALIER : QV

I : TRESPASSA : LAN : DE GRAC

IIII PRIEZ

E : MIL : CCC : ET : XXXIII : LE XX : IOVR : DE MAY : POVR...

. . . .

Pierre. — Long. $2^m,16$; larg. $1^m,19$ à la tête; $1^m,01$ aux pieds.

La découverte de cette dalle funéraire est due aux fouilles que Mme la baronne de Rothschild a fait récemment entreprendre dans son domaine des Vaux-de-Cernay[1]. La partie supérieure de la pierre est en partie brisée, mais l'effigie est bien conservée, à l'exception toutefois du visage et des mains, qui étaient rapportés en marbre et se sont sans doute détachés depuis longtemps. Il existe une différence de largeur d'un sixième environ entre la bordure supérieure et l'extrémité inférieure. L'architecture de l'encadrement suit ce mouvement d'inclinaison, ce qui lui donne un aspect singulier, comme on en peut juger d'après notre gravure. Le monument a d'ailleurs un certain air archaïque que l'on retrouve dans d'autres tombes de cette région du diocèse.

Le vicomte est complètement enveloppé de mailles de fer, qui ne laissent à découvert que la face et les mains. Il porte par-dessus une cotte d'armes sans manches, losangée d'hermines et d'un émail dont nous ignorons la couleur, avec une cotice brochant sur le tout. Le même blason se répète sur l'écu suspendu au pommeau de l'épée et sur les deux ailettes carrées qui se dressent en arrière des épaules.

Les comtes de Corbeil, devenus héréditaires vers le règne de Hugues Capet, avaient institué, pour les représenter au besoin, des vicomtes qui eurent pour apanage la seigneurie de Fontenay, surnommé *le Vicomte*. Le premier de ces vicomtes apparaît sous le règne du roi Robert[2]. Nous n'avons pu trouver aucun renseignement sur le vicomte Jean, qui mourut la sixième année du règne de Philippe de Valois, et qui aura mérité par quelque bienfait le droit de sépulture dans l'église abbatiale des Vaux-de-Cernay[3].

[1] Voy. t. III, p. 444.

[2] Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. XI, p. 102, 210.

[3] La *Gallia christiana* ne nous a fourni aucun renseignement sur la tombe du vicomte Jean, non plus que sur d'autres dalles dont on a récemment retrouvé quelques fragments.

MDCCCCIII.

SCEAUX. — ÉGLISE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

1775.

ICY REPOSENT LES [*corps*]
DE TRÈS-HAUT TRÈS-PUISSANT ET TRÈ[*s excellent*]
PRINCE *LOUIS AUGUSTE* DE[*Bourbon*]
DUC DU MAINE PRINCE LEGITIMÉ DE[*France*[1] *par*]
LA GRACE DE DIEU, PRINCE SOUVERA[*in de Dombes*[2]]
DUC D'AUMALE[3], COMTE D'EU[4], COMMAND[*eur des ordres*]
DU ROY, LIEUTENANT GÉNÉRAL DE[*ses armées*[5]]
COLONEL GÉNÉRAL DES SUISSES E[*t des grisons*[6]]
GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉ[*ral pour sa*]
MAJESTÉ, DANS SES PROVINCES DU H[*aut et du bas*]
LANGUEDOC[7], GRAND MAÎTRE ET CAPIT[*aine général*]
DE L'ARTILLERIE DE FRANCE[8]. DÉCÉDÉ EN[*son chateau de*]
SCEAUX LE XIV · MAY · MDCCXXXVI · ÂGÉ[*de LXVI ans*[9]]

DE TRÈS HAUTE TRÈS PUISSANTE ET T[*rès excellente*]
PRINCESSE *LOUISE BÉNÉDICTE DE B*[*ourbon*[10]]
PRINCESSE DU SANG SON EPOUSE[11]. DÉC[*édée a Sceaux*]
LE XXIII · JANVIER · MDCCLIII · ÂGÉE DE[*LXXVII ans*]

ET DE TRÈS HAUT TRÈS PUISSANT ET[*très exc*]ELL[*ent*]
PRINCE *LOUIS CHARLES DE BOURBON*
COMTE D'EU LEUR FILS DÉCÉDÉ A SCEAUX LE X[*III*]
JUILLET MDCCLXXV · AGE DE LXXIII ANS IX MOI[*s*]
MOINS II JOURS[12].

Priez Dieu pour Eux.

Marbre noir. — Haut. 2m,20; larg. 0m,95.

[1] Le duc du Maine fut légitimé en décembre 1673.

[2] Par donation de la duchesse de Montpensier, en date du 2 février 1681.

[3] Il avait acheté la terre d'Aumale à la duchesse douairière de Savoie.

[4] Il avait acquis le comté d'Eu de la duchesse de Montpensier par contrat du 2 février 1681.

[5] Du 3 avril 1692.

[6] Du 1er février 1674.

[7] En juin 1682.

[8] 15 septembre 1694.

[9] Il était né le 31 mars 1670.

[10] Fille de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, et de Anne de Bavière, comtesse palatine du Rhin.

[11] Elle épousa le duc du Maine le 19 mars 1692.

[12] Il était né le 15 octobre 1701.

Il a déjà été question, dans le chapitre de cet ouvrage consacré aux inscriptions de Sceaux, du monument élevé au duc du Maine, à sa femme et à son fils. Un heureux hasard a fait retrouver tout récemment des débris importants de l'inscription qui fut mise sur le monument en 1775.

Cette inscription, brisée en plusieurs morceaux pendant la Révolution, fut utilisée à l'époque du rétablissement du culte pour former un devant d'autel. Cet autel ayant été démoli, on allait en jeter les matériaux aux gravois, quand le curé de la paroisse, M. l'abbé Drach, remarqua que la face postérieure du devant d'autel était couverte de lettres. Il les nettoya et reconnut qu'il avait affaire à un important fragment de l'épitaphe du duc du Maine. Par ses soins, ce fragment fut encastré, au mois de septembre 1881, sur un des pilastres de marbre qui formaient jusqu'ici les seuls restes du monument. Un mois plus tard, un de nos collègues du Comité des Travaux historiques, M. Alfred Ramé, à la suite d'intelligentes investigations, découvrait au bas du clocher de l'église deux autres fragments qui avaient été employés comme marches d'escalier et qui ne tarderont pas à reprendre la place qui leur est due.

Ces fragments fournissent, l'un les dernières lignes de l'épitaphe, l'autre les armoiries et insignes divers qui surmontaient l'inscription[1]. Il ne manque, pour avoir la dalle complète, qu'une bande de 33 centimètres environ qui formait le côté droit du marbre et portait les dernières lettres de chaque ligne. Les lacunes de l'épitaphe peuvent du reste être complétées avec certitude; et pour donner le texte complet des inscriptions qui ornaient le tombeau du duc du Maine, il ne nous reste qu'à rappeler les deux sentences gravées sur les obélisques en bleu turquin qui portaient les médaillons du duc et de la duchesse[2] :

[1] Écussons du duc et de la duchesse, de forme ovale, entourés du collier du Saint-Esprit et réunis dans un cartouche surmonté d'une couronne fleurdelisée; le tout sur un trophée formé de drapeaux, canons, barils de poudre, pile de boulets, tambours, etc.

[2] Voy. t. III, p. 546.

Sur celui de droite :

BEATI
MORTUI QUI
IN DOMINO
MORIUNTUR

Sur celui de gauche :

IN
MEMORIÀ
ÆTERNA
ERUNT JUSTI

MDCCCCIV.

FONTENAY-LE-VICOMTE. — ÉGLISE DE SAINT-REMI.

1301.

✱ CI · GIST · MOVNCEGNIVR · GV
ILAVME · BATAILLE · CHEVALLIER · QVI · TRESPASCA · LAN ·
M · CCC : Z · I · PRIES ·
....

Pierre. — Long. 2m,65; larg. 1m,06.

Guillaume Bataille reposait jadis sous un tombeau sculpté en relief, adossé sans doute à une des parois du chœur. A une époque inconnue, la dalle, dans l'épaisseur de laquelle avait été taillée l'effigie, fut enlevée de sa place et enfouie dans le sol à la première travée de la nef.

On a marché longtemps sur le revers de la pierre sans la distinguer des autres parties du dallage. L'abbé Lebeuf n'a rien dit du personnage ni du monument; nous pouvons conclure de son silence que ce tombeau, digne d'attention, avait déjà disparu de son temps. On l'a retrouvé, il y a peu d'années, en faisant une excavation pour assurer les piliers d'une tribune d'orgue. Il est maintenant dressé contre le mur du bas côté méridional, près de la porte de la sacristie.

L'effigie et ses accessoires sont sculptés dans un seul bloc de pierre. Le défunt, les mains jointes et les pieds appuyés sur le dos d'un lion, est couché sous un arc trilobé porté par des colonnettes à chapiteaux de feuillages; deux anges tiennent des navettes et des encensoirs; sa tête repose sur un coussin. Il a le visage imberbe; il est vêtu d'une chemise de mailles, d'une cotte d'armes en étoffe, de cuissots et de grèves en fer plat; il est armé d'une épée suspendue au ceinturon et d'un écu blasonné de deux fasces.

L'exécution du monument n'est pas de premier ordre; mais il faut reconnaître, à la décharge de l'artiste, que de graves mutilations en

ont altéré le caractère[1]. L'inscription occupait trois côtés de la dalle; le quatrième s'appliquait certainement à un mur. Les derniers mots de la formule finale ne peuvent se lire dans la position actuelle de la pierre.

[1] Il a été fait mention de ce monument, mais avec la date évidemment erronée de 1471, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1867, p. 183.

MDCCCCV.

VARENNES. — ANCIENNE ABBAYE DE NOTRE-DAME DE GERCY.

1270.

+ [*Ici gist le corps de*] haulte et puissante dame Madame Jehanne [*comtesse de tolose et*] de poytiers espouse de treshaut et trespuissant Prin[*ce*

***monseigneur Alfonse frere du bon roy sainct Loys*] fondateurs [*de ceans laquelle dame deceda lan MCCLXX jour d'assumption*] nre dae Priez dieu por son ame** [1]

Pierre.

Jeanne, fille unique et héritière du dernier comte de Toulouse, Raymond VII, fut mariée, en 1241, à Alphonse, sixième fils du roi Louis VIII, à qui saint Louis, son frère, avait assigné pour apanage le comté de Poitiers [2]. Elle fonda en 1269, nous l'avons déjà dit [3], l'abbaye de Notre-Dame de Gercy [4]. Un an après [5] elle mourut et fut inhumée dans ce monastère. « Le monument de la fondatrice se voit hault élevé « au milieu du chœur des religieuses, avec la statue d'icelle couchée « au-dessus et son épitaphe gravée à l'entour; » c'est ainsi que s'exprime le vieil auteur du *Thedtre des antiquités de Paris* [6]. Le P. Anselme ajoute que la tombe et l'effigie étaient d'une seule pierre, et que le monument portait quatre écussons, le premier aux fleurs de lis de France,

[1] Les mots placés entre crochets manquent aujourd'hui.

[2] Né le 11 novembre 1220, Alphonse mourut sans postérité le 21 août 1271, au retour de la croisade de Tunis; son corps fut porté à Saint-Denis et son cœur à l'abbaye de Maubuisson.

[3] Voy. t. IV, p. 293.

[4] *Gall. christ.* t. VII, col. 623. — Malingre, *Antiq. de Paris*, liv. IV, p. 117. — Le P. Anselme, *Hist. généal.* t. I, p. 82, 83. — Du Breul, *Théât. des antiq. de Paris*, p. 1260, 1261. — D. de Vic et Vaissette. *Hist. génér. de Languedoc*, liv. XXVI.

[5] Le P. Anselme indique par erreur la date de 1261, et ailleurs celle de 1271 (t. I, 83 et t. II, 692).

[6] Du Breul, *Théâtre des antiq. de Paris*, p. 1260; cf. Montfaucon, *Monum. de la monarchie franç.* t. II, p. 120.

le second au château de Castille[1], le troisième semé de tours[2], le quatrième de gueules à la croix de Toulouse vidée, cléchée et pommetée d'or.

Il n'existait plus aucun vestige du tombeau de la comtesse de Toulouse, quand une circonstance fortuite a remis au jour cette grande table de pierre, dans laquelle un sculpteur habile du XIVe siècle a su trouver l'étoffe d'une tombe, d'une statue de grandeur naturelle et de divers accessoires. C'est en faisant des fouilles pour asseoir les fondations d'un hangar, sur l'emplacement de l'ancienne église abbatiale, que l'on rencontra les débris mutilés de quelques monuments funéraires, dont le plus important provenait du tombeau de la fondatrice. Un chanfrein feuillagé décore la bordure de la dalle. L'effigie, vêtue d'une longue robe et d'un ample manteau, a les mains jointes; un dais trilobé la surmonte; deux anges accompagnaient la tête; les pieds reposent sur un socle. Le visage n'est plus reconnaissable[3]. Les armoiries ont disparu. La tête n'a pas été détachée du corps; c'est la meilleure preuve de la fausse attribution à la comtesse d'un buste dont nous avons fait mention dans notre précédent volume[4]. Le style et les caractères de l'épitaphe semblent indiquer la fin du XIVe siècle. Le tombeau est maintenant abandonné dans le parc de Gercy; quelque défiguré qu'il soit, il serait digne de trouver un asile qui puisse le protéger[5].

[1] De gueules, au château sommé de trois tours d'or.

[2] Alphonse, comte de Poitiers, portait de France, parti de gueules à six tours d'or.

[3] La gisante avait pour coiffure un voile surmonté d'une couronne.

[4] Voir t. IV, p. 293.

[5] Il paraît que le propriétaire de Gercy aurait l'intention de reprendre les fouilles commencées. En y mettant un peu de soin et de méthode, on arriverait sans doute à reconstituer en grande partie le nécrologe lapidaire de l'abbaye.

MDCCCCVI.

VARENNES. — ANCIENNE ABBAYE DE NOTRE-DAME DE GERCY.

1295.



Hic · jacet · omnimoda · virtute · nitens · soror · Oda :
de · Gerci · prima · genitrix · et · pastor · opima :
numquam · dedignans · subici · sed · sponte · resignans :
infundens · mores · aluit · docuitque · sorores :
stirpe · fuit · clara · sed · clarior · hoc · quia ·[1] [*cara* :
christo · nunc · in · ejus · suavissima · pace · quies]cat : ✠
anno · milleno · ducenteno · nonageno :
quarto · sub · festo · vincentis · transiit · esto :
huic · pius · domine · deus[2] · regnans · sine · fine : amen ·

Pierre. — Long. 2m,50; larg. 1m,00.

Oda[3] fut la première abbesse de Gercy. Son nom paraît dans les actes de confirmation de la fondation de l'abbaye en 1272. Elle porta à quarante le nombre des religieuses, d'abord fixé à trente[4]. Elle mourut le jour de la fête de saint Vincent, 22 janvier[5] 1295 (n. s.); les religieuses l'inhumèrent à côté de la fondatrice, sous une grande dalle de pierre dont le dessin, tracé d'une main ferme, n'a pas éprouvé de trop fâcheuses détériorations[6].

La défunte a la figure enveloppée dans une guimpe et la tête coiffée d'un voile qui lui tombe sur les épaules; ses cheveux sont complètement cachés; son costume se compose d'un ample manteau ouvert par devant et d'une robe qui descend jusque sur les pieds. Elle porte une ceinture nouée à la taille; ses pieds reposent sur le dos d'un épagneul; dans ses mains elle tient un gros livre fermé, muni de son attache.

[1] Un des angles de la dalle ayant été brisé, plusieurs mots ont disparu; nous les avons rétablis d'après le *Théâtre des antiquités de Paris*, p. 1261, et la *Gallia christiana*, t. VII, col. 625.

[2] Les quatre premiers mots du dernier hexamètre sont tellement oblitérés que nous pouvons à peine les déchiffrer, même avec le secours de nos devanciers.

[3] Appelée aussi *Auda*, *Euda*, *Odeta*.

[4] *Gallia christ.* loc. cit.

[5] La *Gallia christiana* dit le 4 mars, nous ne savons pourquoi. Le jour de la fête de saint Vincent, qui se célèbre le 22 janvier, nous paraît ici clairement indiqué.

[6] Toutefois les figures de l'abbesse et des deux anges ont été restaurées il y a quelques années. Nous craignons que ces restaurations n'aient changé tant soit peu le caractère des deux figures d'anges.

Une crosse, dont la volute est ornée de feuillages, est posée à la droite de l'abbesse comme insigne de sa dignité.

Une arcade trilobée, supportée par deux fines colonnettes à chapiteaux feuillagés, surmonte l'effigie; elle est ornée d'un pignon ajouré, bordé de crossettes et surmonté d'un fleuron qui partage en deux sections égales la bordure supérieure de la dalle; de part et d'autre du pignon sont gravés deux anges nimbés, vêtus de longues robes, tenant d'une main l'encensoir et de l'autre la navette.

L'épitaphe, gravée en lettres capitales très serrées, consiste en neuf vers hexamètres dont le développement formerait une ligne d'environ $6^{m},60$. Les abréviations y sont nombreuses. Les infractions aux règles de la prosodie n'y sont pas rares. Ces vers, tout boiteux qu'ils peuvent être, n'en célèbrent pas moins les vertus, la vigilance, l'humilité de la première abbesse de Gercy.

C'est bien loin de l'ancien monastère, à l'extrémité de la forêt de Montmorency, qu'il faut aller chercher la tombe de l'abbesse Oda et quelques autres choisies parmi les mieux conservées de l'ancienne église. Par suite d'arrangements de famille, M. Vallée, ancien propriétaire de l'enclos de Gercy, les a fait transporter dans l'élégant château qu'il a construit à Bouffémont. Les effigies des abbesses Oda, Anne et Françoise de Lusignan, de dame Eustache, de messire Aubert de Cerrigny et du vénérable Toussaint Barrin[1] sont maintenant dressées dans des encadrements de stuc, sur les parois des vestibules de cette demeure. La dalle de dame Marie[2] est posée en avant du foyer de la grande cheminée de la salle à manger[3]. La conservation de ces monuments est assurée; mais nous regrettons qu'on ait cru devoir y faire des retouches pour restaurer ce que le temps avait fait disparaître.

Les autres dalles plus ou moins endommagées sont restées à Gercy.

[1] Voy. t. II, nos MDXXVII, MDXXVIII bis, MDXXIX, MDXXX. Les portefeuilles de Gaignières contiennent des dessins de ces monuments, à l'exception toutefois du no MDXXVIII bis.

[2] Voy. no MDXXVIII.

[3] Le châtelain et la châtelaine de Bouffémont ont mis la meilleure grâce à favoriser nos recherches.

Nous avons fait une première fois mention de la tombe de damoiselle Isabelle[1]. Ajoutons que cette dalle, longue de 2m,60 et large de 1m,14, a été abandonnée à l'entrée du moulin, et que si les caractères de l'épitaphe, en capitale gothique, ont résisté à l'usure, l'effigie, au contraire, s'est complètement oblitérée.

Nous pouvons citer encore :

1° Une dalle brisée en deux, du milieu du XIVe siècle environ, élégamment dessinée, mais très fruste aujourd'hui; au-dessous de deux arcades trilobées, avec leurs accessoires ordinaires, les effigies d'un personnage en armure et d'une femme en costume mondain; au-dessous, une arcature de huit travées, qui contenait jadis un pareil nombre de figurines[2].

2° Sur un fragment, ces mots en caractères du XIVe siècle :

..................[gen]eviefue de dormans iadis..........

3° Une tête sculptée en relief, du XIVe siècle, débris de quelque tombeau d'abbesse.

4° Une autre tête, de la même époque, qui paraît avoir appartenu à une statue de princesse; sculpture d'une finesse extrême, comparable à ce que possède de mieux en ce genre la basilique de Saint-Denis. Le voile de veuve ou de religieuse qui entoure le visage est surmonté d'une couronne à fleurons de perles. Cette tête est celle qu'on nous montra, il y a vingt ans, comme le portrait de la fondatrice[3].

5° Une dalle[4], qu'on peut attribuer à la fin du XIVe siècle, très usée; l'épitaphe, en caractères gothiques, complètement illisible. Arc cintré à sept lobes, deux pieds-droits décorés chacun de quatre figurines d'apôtres; à l'entablement, peut-être Abraham recevant l'âme dans son sein; aux angles, quatrefeuilles contenant les symboles des Évan-

[1] Voy. t. IV, p. 297.

[2] Long. 2m,15; larg. 1m,23.

[3] Voy. t. IV, p. 293.

[4] Long. 2m,00; larg. 0m,93.

gélistes; effigie d'une religieuse, mains jointes, voilée, vêtue d'un manteau et d'une longue robe qui descend jusqu'aux extrémités de la chaussure.

6° Fragment d'une tombe d'abbesse; arcade reposant sur deux colonnes cannelées; effigie, mains jointes, la crosse passée sous le bras gauche; on lit seulement de l'épitaphe ce peu de mots en lettres gothiques :

..............iour du mois de ianuier mil cinq..............

Si nous consultons la *Gallia christiana* [1], nous trouvons une épitaphe rimée qui fixe au mois de janvier 1540 la date de la mort de Marguerite Grenier, seconde abbesse triennale de Gercy après la réforme du monastère, tandis qu'une autre inscription, en prose française, prolonge sa vie jusqu'au 14 avril suivant. Nous n'hésiterons pas à considérer le fragment dont il s'agit comme provenant de la sépulture de Marguerite Grenier. Le style du dessin appartient sans aucun doute au XVI[e] siècle, et, dans le cours de ce siècle, nous ne pourrions l'attribuer à aucune autre abbesse.

7° Autre dalle, d'un travail très grossier, datée de 1650; arcade, écussons, tête de mort; effigie d'un écuyer qui paraît vêtu d'une espèce de robe monacale, le tout à demi effacé [2].

[1] *Gall. christ.* t. VII, col. 627. — [2] Long. 1m,92; larg. 1m,45.

MDCCCCVII.

VARENNES. — ANCIENNE ABBAYE DE NOTRE-DAME DE GERCY.

1576.

Cy gyst deuotte personne Madame Jehanne
baudichon [laquelle a este par lespace
de trente cinq ans abbesse du couuent de ceans
qui deceda le quinziesme] Jour de May Mil cinq cens soixante et
seize · Priez dieu por elle[1] ·

Pierre. — Long. 1m,92; larg. 0m,98.

Jeanne III Baudichon, d'abord religieuse de l'abbaye de Montmartre, fut envoyée à Gercy pour travailler à la réforme du monastère sous la direction de l'abbesse Martine du Moulin. Nommée elle-même abbesse titulaire et perpétuelle[2] par le roi François Ier, elle eut un long règne de trente-cinq ans, de 1541 à 1576. Son gouvernement fut sans doute paisible et consacré à l'affermissement de la réforme; la *Gallia christiana* n'en rapporte aucune circonstance particulière. La dalle funéraire de Jeanne Baudichon s'est retrouvée entière dans les ruines de l'église de Gercy; mais il reste à peine quelques traces du dessin de l'effigie et de son encadrement. On peut seulement reconnaître que l'abbesse était représentée mains jointes, sous une arcade en plein cintre, accompagnée de quatre écussons armoriés. L'épitaphe s'est en partie effacée. Cette tombe était placée dans le chœur des religieuses.

[1] *Gallia christ.* ut supra. — Malingre. *Antiq. de Paris*, liv. IV, p. 118. — Du Breul, *op. cit.* p. 1261. — Portefeuilles de Gaignières. Île-de-France.

[2] Les deux abbesses qui l'avaient précédée, Martine du Moulin et Catherine Grenier, n'étaient que triennales.

MDCCCCVIII.

VARENNES. — ANCIENNE ABBAYE DE NOTRE-DAME DE GERCY.

1640.



Pierre. — Long. $2^{m},25$; larg. $1^{m},08$.

Jeanne IV du Puy, fille de messire Vincent du Puy, seigneur de Vatan, et de Louise Robertet, fut la quatorzième abbesse de Gercy, après avoir été successivement religieuse de Saint-Louis de Poissy et abbesse de Saint-Antoine de Paris. Elle porta la crosse à Gercy pen-

dant plus de quarante ans, de 1600 à 1640. Quelques mois avant sa mort, elle parvint à rétablir la rigueur de la clôture, à faire changer en noir la couleur blanche du costume, à obtenir des religieuses le renoncement à tout pécule et la conversion de ce qu'elles possédaient d'argenterie en vases sacrés.

La dalle de Jeanne du Puy ne présente pas la richesse de celles des abbesses précédentes. Pas d'encadrement d'architecture. Au-dessus de la tête, deux écussons échiquetés, de forme losangée, entourés chacun d'une cordelière terminée par deux glands; la crosse abbatiale posée en pal derrière l'écusson. Le costume de cette abbesse se compose d'un manteau à amples manches, d'une large guimpe et d'un voile. Elle a les mains jointes; la crosse placée entre le corps et le bras droit.

Cette tombe est aujourd'hui appliquée au mur d'un vestibule, dans le château de Bouffémont.

MDCCCCIX.

VARENNES. — ABBAYE DE GERCY.

1675.

Messire Joseph Foucault
Con^{rs} Ord^{re} et secret^{re} du Con^{el} d'estat de sa ma^{té} a voulu doner par ce monum^t. vne marq^e. pptuelle de son amour paternel envers sa fille.

Cadre en pierre. — Haut. 2^m,15; larg. 1^m,05.

Cette inscription est gravée au bas d'une grande dalle en pierre sur laquelle est sculpté un cadre arrondi du haut. La bordure du cadre est semée de larmes; le cintre est entouré d'emblèmes religieux : crosse, livres, croix, ostensoir, etc. Au sommet est placé un écu en losange sur lequel est gravé un lion. Ces ornements, et plus encore l'inscription qui s'est conservée, permettent de reconnaître le monument dont Gaignières nous a conservé un dessin[1]. Au centre du cadre était fixée une lame de marbre blanc sur laquelle se lisait l'épitaphe de Marie Foucault, dix-huitième abbesse de Gercy. Cette épitaphe était ainsi conçue :

D · O · M ·
CY GIST LE CORPS
DE TRES VERTVEVSE DAME
MADAME
CLAUDE FOUCAULT
DIGNE ABBESSE DE
L'ABBAYE ROYALLE
DE GERCY
LAQVELLE DECEDA LE XV DECEMBRE
M^{L} VI^{C} LXXV.
ELLE MOVRVT AGEE DE XXXIV ANS.
Priez Dieu pour elle.

[1] Voy. à la Bibl. nat. les portefeuilles de Gaignières, Île-de-France, t. III, fol. 51.

Claude Foucault succéda, le 21 décembre 1673, à Françoise de Péréfixe de Beaumont, qui avait abdiqué volontairement la dignité abbatiale.

Une seconde inscription, aujourd'hui détruite, mais dont le texte nous a été conservé[1], résumait en ces termes toute l'histoire de sa vie :

« A la mémoire de madame Claude Foucault, cy-devant abbesse de « cette abbaye royalle de Jarcy.

« Elle naquit le XXVII novembre MDCXLV[2], et receut les premieres « instructions des vertus religieuses à Maubuisson sous la sage conduite « de sœur Élisabeth Foucault, sa tante : après une grande épreuve de « sa vocation, elle se consacra à Dieu par sa profession au monastère « de l'Assomption le XXVIII Avril MDCLIX. Elle y fit durant quinze années « un si merveilleux progrès dans toutes les vertus, qu'en étant de- « venu un parfait modelle, la providence voulut qu'elle en donnast « l'exemple et les leçons en cette abbaye, dont madame Françoise « de Beaumont lui remit la conduite. Elle en prit possession le XXI Dé- « cembre MDCLXXIII. Alors elle s'appliqua parfaitement à remplir tous « les devoirs d'une digne abbesse. Son amour et sa piété envers Dieu « attirèrent sur sa conduite les bénédictions du ciel. Son zèle ardent « et sage pour la régularité, soutenu de son exemple, maintint le « bon ordre dans son monastère. Sa charité désintéressée, civile et gé- « néreuse lui gaigna tous les cœurs, qu'elle mesme gagnoit à Dieu, et « par l'onction de ses vertus, et par la grâce de ses paroles. Enfin, « après avoir gouverné cette maison deux ans seulement en qualité d'ab- « besse avec l'édification et l'amour de ses sœurs, elle mourut épuisée « de forces, par ses fatigues continuelles, à l'âge de XXXIV ans, le XVI dé- « cembre MDCLXXV[3].

« Madame Anne Foucault sa sœur lui a succédé à l'âge de XXI ans.

« Priez Dieu pour le repos de son âme. »

[1] *Gall. christ.* t. VII, col. 629.

[2] Cette date est fautive; il faut lire 1641, puisque Claude Foucault mourut en 1675, âgée de trente-quatre ans.

[3] Les auteurs de la *Gallia christiana* ont adopté cette date au lieu du 15 décembre que porte l'inscription conservée par Gaignières, et dont nous avons donné le texte ci-dessus.

La sœur de Claude Foucault, Anne, qui lui succéda, exerça les fonctions d'abbesse pendant de longues années. Elle siégea près de cinquante-quatre ans. Une autre religieuse de la même famille, Marie Foucault, nièce des deux abbesses, exerça les fonctions de grande prieure de l'abbaye.

MDCCCCX.

VARENNES. — ABBAYE DE GERCY.

1686.

....

................DE PEREFIXE DE BEAVMONT ABBESSE DE CETTE
MAISON.................... ELLE
EST DECEDEE LE .... IOVR DE IVIN........................
....

Fragments de marbre.

Les fragments dont nous donnons ici le texte sont épars dans le parc de Gercy. Ils proviennent du monument élevé à la mémoire de Françoise de Péréfixe de Beaumont, dix-septième abbesse de ce monastère. Françoise de Péréfixe fut nommée abbesse le 16 juin 1671. Elle était sœur de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, qui était mort le 1er janvier de la même année[1], et dont elle fit déposer le cœur dans son église abbatiale[2]. Elle ne conserva pas longtemps la direction de l'abbaye de Gercy. Deux ans après sa nomination, elle abdiqua les fonctions d'abbesse. Elle vécut longtemps encore et mourut le 18 juin 1686, âgée de quatre-vingt-deux ans.

[1] Voy. ci-dessus, t. I, p. 47. — [2] Voy. l'inscription gravée sur ce monument dans la *Gallia christ.* t. VII, col. 629.

MDCCCXI.

PARIS. — SAINT-GERMAIN DES PRÉS.

1736.

ANNO VERTENTE · 1736 · R · P · DOMNO
CLAVDIO DVPRE SVPERIORE GENERALI
CONGREGATIONIS SANCTI MAVRI · R · R
P · P · D · D · RENATO LANEAV ET LVDOVICO
LA TASTE SENIORIBVS ASSISTENTIBVS ET
R · P · D · DVBIEZ HVIVS CŒNOBII PRIORE
CŒPTA FVIT HÆC CLAVSTRI PARS QVÆ
ECCLESIAM CONTINGIT CVM ÆDIFICIIS SVPRA
POSITIS BENEFICIO SVPERIORVM MAJORVM
QVI NOMINE CONGREGATIONIS QVADRAGINTA
MILLIA LIBRARVM DONO OBTVLERVNT
PRIORI ET FRATRIBVS MONASTERII SANCTI
GERMANI QVI VIGINTI MILLIA LIBRARVM
ABSOLVENDIS ÆDIFICIIS PER SOLVENT
TOTVM OPVS A CAROLO BONHOMME
ARCHITECTO DELINEATVM ET AB EODEM
DIRIGENDVM ET PERFICIENDVM

Plomb. — Haut. o^{m},335; larg. o^{m},335.

Les dernières pages de notre Supplément étaient déjà imprimées quand, au mois d'août 1881, on découvrit, en déblayant un terrain situé rue de l'Abbaye, sur l'emplacement de l'ancien cloître de Saint-Germain-des-Prés, deux lames de plomb placées l'une sur l'autre entre deux assises d'une des piles de la galerie méridionale du cloître, qui était restée debout après la destruction des bâtiments de cette partie de l'abbaye. Sur l'une de ces lames avait été grossièrement empreinte, à l'aide de coins frappés au marteau, l'inscription que nous donnons ici. Elle nous apprend la date exacte de la reconstruction de cette partie du cloître, le nom de l'architecte qui en fournit les plans, et le coût du travail.

Les Bénédictins nommés dans ce document ne comptent pas parmi les grands écrivains de la congrégation de Saint-Maur. Un seul d'entre eux, dom La Taste, est connu par ses écrits. Il était entré dans l'ordre en 1708. Tour à tour professeur de philosophie à l'abbaye de Saint-Denis et à Saint-Germain-des-Prés, il devint, en 1728, prieur du monastère des Blancs-Manteaux, à Paris. Il fut élu, en 1736, second assistant du général de l'ordre. Il joua un rôle assez marquant dans les discussions religieuses de son temps, et publia une suite de *Lettres théologiques* qui eurent du retentissement. En 1738, par la protection du cardinal de Fleury, il devint évêque de Bethléem, puis peu après supérieur des Carmélites de Saint-Denis, et enfin, en 1747, visiteur général des Carmélites de France. Il mourut le 22 avril 1754 et fut enterré chez les Carmélites de Saint-Denis[1].

Dom Claude Dupré était depuis peu supérieur général de la congrégation de Saint-Maur. Il avait été élu en 1736 au chapitre de Marmoutier et mourut le 30 décembre de la même année[2].

Ce fut dom René Laneau qui lui succéda. Ce religieux fut pendant longtemps un des premiers dignitaires de son ordre. Il avait été élu en 1730 assistant du général, il fut maintenu dans cette charge aux chapitres généraux de 1733 et de 1736. Enfin il remplit les fonctions de supérieur général depuis 1737 jusqu'à sa mort, survenue le 27 octobre 1753[3].

Dom Dubiez, le dernier des Bénédictins nommés dans l'inscription, ne fut prieur de Saint-Germain-des-Prés que pendant un an. Il avait été auparavant prieur de Saint-Denis-en-France pendant sept ans. Il fut ensuite assistant du supérieur général pendant plusieurs années. Il mourut enfin à Paris le 14 février 1750[4].

L'inscription recueillie par M. Vacquer a été déposée par ses soins au musée Carnavalet.

[1] *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 701 et suiv.

[2] *Gall. Christ.* t. VII, col. 489.

[3] *Ibid.* col. 489, 490. — Voyez aussi le *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés* à la Biblioth. nat. ms. fr. 16861, p. 161 et suiv.

[4] *Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés*, p. 153.

TABLE

DES

INSCRIPTIONS CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

DOYENNÉ DE CHAMPEAUX.

CHAMPEAUX.

ANDRESEL.

LA CHAPELLE-GAUTIER.

TABLE DES INSCRIPTIONS.

PLANCHES TIRÉES HORS TEXTE.

GRAVURES ET FAC NTERCALÉS DANS LE TEXTE.

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS.

TOME I.

N° IV, p. 15. — Portail méridional du transept de Notre-Dame.

La date de cette inscription n'est pas le 12 février 1257, mais le 12 février de l'année suivante. Pendant tout le moyen âge, on faisait commencer l'année, dans l'ancien diocèse de Paris, le jour de Pâques ou le samedi saint, après la bénédiction du cierge pascal. C'est une remarque que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*[1] et du *Nouveau traité de diplomatique*[2] ont faite depuis longtemps et qu'il est facile de justifier par de nombreux exemples[3].

N° V, p. 17. — Statue de Simon Matiffas de Buci.

L'inscription qui se lit au-dessous de la statue de Matiffas de Buci ne peut être de l'an 1304, comme semble l'indiquer la date inscrite en tête de la notice qui lui est consacrée. Cette date est celle de la mort de Matiffas, mais l'inscription n'a pu être gravée que longtemps après. Elle donne, en effet, comme achevées toutes les chapelles qui entourent le chœur de Notre-Dame. Or l'une d'elle au moins, celle de Saint-Ferréol, n'a été commencée qu'en 1320[4]. D'ailleurs les caractères employés par le lapicide ne sauraient convenir aux premières années du XIVe siècle. Les plus anciens exemples de minuscule gothique que nous ayons rencontrés dans le diocèse de Paris sont de 1330 environ.

N° IX, p. 17. — Épitaphe de Girard de Courlandon.

L'archidiacre de Josas, Girard de Courlandon, avait autrefois, au milieu de la chapelle où ses restes étaient déposés, une grande et belle tombe de cuivre jaune, sur laquelle il était représenté vêtu du costume sacerdotal et tenant un livre fermé, au milieu d'un riche encadrement d'architecture. Sur les bords de cette tombe était gravée une inscription en français, répétition de l'épitaphe latine dont nous avons donné le fac-similé : on y trouvait seulement en plus la date précise du décès de Girard de Courlandon, survenu la veille de l'Annonciation[5]. Ajoutons que cette date nous était déjà connue, grâce à l'obituaire de l'Église de Paris[6].

N° XI, p. 33. — Épitaphe d'Étienne Yver.

La date de la mort d'Étienne Yver est 1468, comme cela est dit du reste dans le commentaire de son épitaphe (t. I, p. 34), et non 1467, comme on l'a imprimé par erreur en tête de l'article qui lui est consacré.

[1] *Art de vérifier les dates*, éd. de 1770, p. IX.

[2] *Nouv. traité de diplom.* t. IV, p. 694 en note.

[3] Voir ci-après, p. 331.

[4] Voir au tome Ier la note 3 de la page 17.

[5] Voir à la Bibliothèque nationale les portefeuilles de Gaignières, ancienne collection, Notre-Dame de Paris, t. I, n° 66.

[6] Voir t. I, p. 28.

N° XXVII, p. 70. — Croix palatine.

M. de Longpérier, dans un excellent article du *Journal des Savants*[1], a fait remarquer que l'inscription gravée sur ce petit monument pourrait bien se rapporter, non pas, comme on l'a toujours cru, à l'empereur Manuel Comnène, mais à un des trois personnages de même nom qui ont porté la couronne à Trébisonde pendant le XIII° et le XIV° siècle[2]. Les caractères gravés sur la croix palatine offrent en effet la plus grande analogie avec ceux que porte la monnaie de Trébisonde[3], et fort peu de ressemblance avec ceux qui se lisent sur les monnaies de l'empereur de Constantinople. L'attribution proposée par M. de Longpérier doit donc être, selon toute apparence, substituée à celle qui a cours depuis deux siècles, et qui avait été admise dans notre recueil.

N° XXXIII, p. 82. — Épitaphe de Jean Bonnet.

Nous devons à notre savant confrère M. Germain Demay, sous-chef de section aux Archives nationales, un renseignement qui perm[illegible]parence, d'identifier le personnage du nom de Jean Bonnet dont la tombe se voit [illegible] de la Sainte-Chapelle.

Ce person[illegible] le [illegible]ean Bonnet dit le jeune, fils de Jean Bonnet dit le vieux, conda[illegible] t à la [illegible]on de ses biens pour participation au meurtre de Jean de Ségur, capitaine de Pont-sur-Seine, [illegible]né à Troyes le samedi saint 4 avril 1360. Jean de Ségur était un déserteur du parti français [illegible] vantait publiquement d'avoir causé la mort de soixante mille sujets du roi. Le peuple de Tro[illegible]rdemment dévoué à la cause nationale, s'ameuta contre lui, le poursuivit jusque dans le logis é[illegible]pal et l'y massacra[4]. Le patriotisme des coupables leur servit de circonstance atténuante; peu de[illegible]s après le crime, le régent du royaume octroya à Jean Bonnet père et fils des lettres de rémiss[illegible]ui furent confirmées par arrêt du Parlement en date du 28 février 1361[5].

Nous ignorons les circonstances qui amenèrent Jean Bonnet le jeune à Paris et lui méritèrent, vingt-cinq ans plus tard, une sépulture privilégiée dans la Sainte-Chapelle du Palais, mais il nous a paru intéressant de relever les faits qui précèdent et qui constituent certainement le plus important épisode de sa vie.

Ajoutons que Jean Bonnet de Troyes mourut en février 1387 et non en 1386. L'épitaphe qui précède la sienne dans notre recueil (t. I, p. 79) montre en effet que dans les inscriptions aussi bien que dans les chartes, on suivait le style de Pâques et non celui du 1er janvier. Cette épitaphe est datée de lan · m · ccc · iiii^xx · le lundi · xxve · jour de feurier. Or en 1380 le 25 février tombait un mercredi, et c'est l'année suivante, en 1381, que le 25 février fut un lundi, comme le dit l'inscription.

N° XLIX, p. 104. — Épitaphe de Roger du Champ.

L'épitaphe de Roger du Champ pourrait à première vue faire croire que les Parisiens du XV° siècle faisaient parfois commencer l'année au 1er janvier. Elle est, en effet, datée du xxii die marcii que fuit profestum sancti pasche anno domini m° · cccc° decimo. Or cette date se rapporte bien à l'année 1410, et non à l'année 1411. C'est en 1410, en effet, que le *profes-*

[1] Septembre 1874, p. 598.

[2] Voir l'histoire de ces souverains dans Fallmerayer, *Geschichte des Kaiserthums von Trapezunt*. Munich 1827, in-4°.

[3] Pfaffenhoffen, *Essai sur les aspres Comnénats de Trébisonde*, 1847, in-4°, pl. V à VIII et pl. XIII, n°s 129 et 130.

[4] Voy. les Chroniques de Froissard, éd. Luce, t. V, p. 411.

[5] Arch. nat. JJ. 90, n° 680.

tum Pasche, autrement dit la veille de Pâques, tombait le 22 mars; en 1411, la veille de Pâques aurait été le 11 avril.

Mais nous ne pouvons admettre qu'il y ait ici une exception à la règle chronologique constamment suivie dans le diocèse de Paris jusqu'à la réforme de 1582. Au contraire, nous voyons ici la confirmation d'une observation fort juste des Bénédictins, c'est que l'année commençait à Paris le jour de Pâques, ou plutôt *le samedi saint après la bénédiction du cierge pascal*[1].

L'auteur de l'épitaphe de Roger du Champ a donc bien suivi la règle chronologique en usage de son temps, en datant l'inscription du samedi saint 22 mars 1410.

L'épitaphe d'un curé de Sucy-en-Brie, Nicole Sergent, enterré à Saint-Germain-l'Auxerrois[2], prouve qu'au XVIe siècle encore on suivait le style de Pâques. Elle est datée du «11 avril 1535 avant Pâques». Or cette date désigne évidemment le 11 avril 1536 (n. st.), car en 1536 Pâques tombait le 16 avril, tandis qu'en 1535, Pâques étant le 28 mars, le 11 avril aurait été dit «après Pâques».

N° LI, p. 106. — Épitaphe de Gilles Burgauld.

Gilles Burgauld est mort le 6 février 1499 et non 1498. Au XVe siècle en effet comme au XIVe, l'année ne commençait qu'à Pâques.

N° LXXIV, p. 144. — Épitaphe de Pierre Aimeray.

M. de Guilhermy n'avait pu donner qu'une analyse de cette épitaphe, qu'il avait vue jadis dans un des magasins de l'église de Saint-Denis. Nous avons été assez heureux pour la retrouver au milieu d'un amas de marbres de rebut. En voici le texte, complété à l'aide de la copie consignée dans les épitaphiers de la Bibliothèque nationale[3] et de l'Arsenal[4].

HIC IACET
NON SINE PLVRIMI[*s*
la]CHRYMIS, NOBILISSIMV[*s*
at]QVE OPTIMVS ADOLESCEN[*s*
Petrus Ai]MERAY, QVI LICET AD MAGN[*a natus*
esset no]N TAM SIBI VIXIT, QVAM CHRO, Q[*uem vitæ*
innocenti]A, ET MORVM PROBITATE, CASTISS[*ime coluit.*
is enim li]BERALITER HONORIFICEQVE EDVC[*andus et*
piissime]PARENTIS GREMIO, MIGRAVIT IN H[*arcurium ubi*
emenso philoso]PHIÆ CVRSV PVBLICE RŌNDIT[*et virorum*
utriusq]VE ORDINIS. AMPLISSIMORVM ADMI[*rationem*
habuit]AT (PROH DOLOR) VIX PATERNIS VIR[*tutibus*
eminuit]ET AVI SVI, DE REGNO, ET CHRISTIA[*nissimis*
regibus]CAROLO 9° ET H[*en*]RICO 3° BENE MERI[*ti*......[5]
præclar]E GESTA HÆR[*es u*]NICVS FACTVS[.......[6]

[1] *Art de vérifier les dates*, éd. de 1770, p. IX, en note.

[2] Voir t. I, p. 158.

[3] *Épitaphier*, t. V (ms. fr. 8220), p. 118.

[4] Ms. 4615, f° 2.

[5] *Obtumat* (ms. de l'Ars.); *obtuma* (ms. de la Bibl. nat.)

[6] *Est ut te* (mss.)

TERMINI]S TYMPANITIS CRVCIATIBVS STATIM[*CONFECTUS*
SIT ANNO]ÆTATIS SVÆ 17° SICQVE IN TENERO[*ET ILLIBATO*[1]
FLORE OCC]IDENTEM EVM AD BEATVM FINEM[*PERDUXIT*
DIGNA NE]CESSITAS · NE SERIVS ILLI CONVI[*VERET*[2] *ET*
CONREGNA]RET, QVI IN HOC MORTVVS EST, ET[*RESURREXIT*
UT ET]MORTVORVM, ET VIVORVM DN[*ETUR*
Messieurs]les Marguilliers De cette Eglise sont[*obligés*
de faire]dire et celebrer Vn grand obit con[*plet par*
chacun a]n pour l'ame dud' deffunct Sieur A[*ymeray*
et pour]Mre Claude Coquille con^er^ secr^re^ du Roy[*et*
recepveur]gnal des finances en la gnallité[*de Pari*
et dame]michelle Co sa femme et leur[*s enfans*
après leurs]decedz par act passé le XII[*e janvier*
1653 par]deuant Iean elier et Nicolas le[*Vasseur*
nottaires stelet de Paris,
: in Pace][3]

Le texte des épitaphiers est malheureus fautif, que plusieurs passages de cette inscription sont totalement inintelligibles. L'épitaphier de ibliothèque nationale donne un dessin du monument dans lequel on n'a pas observé exactement la division des lignes; nous l'avons rétablie approximativement d'après les données fournies par la partie conservée du monument.

N° XCVII, p. 176. — Épitaphe de Nicolas Flamel.

L'inscription se termine par ces deux vers :

> De terre suis venus · et en terre retourne
> Lame rens a toi Jhu qui les pechiez pardonne.

Or il ne faut pas croire, comme cela a été dit par erreur (p. 177), que l'on doive lire à la seconde ligne, pour satisfaire à la mesure, *Jhu* au lieu de *Jhesu*. C'est là une forme barbare, qu'on n'a jamais employée en aucun temps. D'ailleurs, si par impossible l'auteur de ces deux vers avait voulu qu'on lise *Jhu*, il n'aurait pas fait graver au-dessus du mot un signe d'abréviation qui indique clairement que l'on doit lire *Jhesu*.

Pour que le vers satisfasse à la mesure, il faut élider la syllabe muette qui termine le premier mot. C'est une licence que se permettaient fréquemment les poëtes du moyen âge.

N° CLXXX, p. 284-285. — Cuve baptismale de l'église Saint-Paul.

Il a été dit, à propos des monuments conservés dans l'église Saint-Paul, que la cuve baptismale de cette paroisse, transportée au XVe siècle dans l'église de Médan, avait servi au baptême du roi Charles V.

[1] *Illi rato* (mss.) — [2] *Cognoveret* (ms. de l'Ars.), *Conviverit* (ms. de la Bibl. nat.). — [3] Marbre noir. Haut. du fragment conservé 0^m^,62, larg. 0^m^,82.

Quoique cette tradition soit consignée dans une inscription gravée à l'époque même de la translation du monument, M. Fernand Bournon en a contesté l'exactitude [1], en se fondant sur le témoignage de Charles V lui-même. Il est certain que dans le préambule d'un acte relevé jadis par l'abbé Lebeuf dans un des registres du *Trésor des chartes* [2], Charles V s'exprime ainsi : «Charles, etc. Savoir faisons «à tous présens et à venir que nous, estant en l'église de Saint-Pierre de lez le bois de Vincennes, ès «fons de laquelle église nous et nostre très chière et amée compagne la royne fusmes baptisés,» etc. M. de Guilhermy, dans une courte note qu'il a publiée en réponse à l'article de M. Bournon [3], a proposé un moyen de concilier les témoignages en apparence contradictoires de la charte et de l'inscription précitées. Il suppose que Charles V, né, comme on sait, au château de Vincennes, aura été ondoyé immédiatement après sa naissance dans l'église de Montreuil-sous-Bois, et que les cérémonies du baptême solennel auront eu lieu, plus ou moins longtemps après, dans l'église Saint-Paul, à Paris.

N° CLXXXV, p. 310. — Épitaphe de Pierre Le Maire.

L'épitaphe de Pierre Le Maire a été gravée au plus tôt en 1509 et non en 1508. Il y est fait mention du décès de sa fille, Isabeau Le Maire, morte le 25 mars 1508; or, le jour de Pâques tombant en 1508 le 23 avril, et en 1509 le 9 avril, cette date correspond au 25 mars 1509 du style moderne.

N° CLXXXVII, p. 314. Épitaphe de Robine de Cuyndel.

Il faut de même corriger la date donnée à cette inscription. Robine de Cuyndel mourut en effet le 14 février 1547 d'après le texte de son épitaphe, c'est-à-dire le 14 février 1548 (n. st.).

N° CCVI, p. 346. — Épitaphe de Rotrude.

M. de Guilhermy a déjà rectifié le nom de femme contenu dans cette épitaphe. Il doit être lu CHROTRVDIS et non pas EHROTRVDIS, comme il est dit au tome Ier de notre recueil, ni EROTRVDIS, comme l'a pensé M. Le Blant [4]. Ces deux savants ont sans doute été induits en erreur par un des nécrologes publiés par dom Bouillard [5], et dans lequel on trouve au IV des ides de décembre le décès de «Erotruda». Mais c'est une faute de lecture, le manuscrit que l'on conserve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale porte «Crotruda». Il y a du reste un second nécrologe beaucoup plus ancien et que dom Bouillard a également imprimé : on y trouve à la même date du IV des ides de décembre [6] le nom de «Chrotruda filia Leutharii», qui doit être la personne mentionnée dans l'inscription de Saint-Germain-des-Prés. Il ne peut donc y avoir doute sur la forme véritable de son nom. Il faut, comme l'avait déjà fait remarquer M. de Longpérier [7], lire CHROTRVDIS.

Ajoutons encore un mot au sujet de la date de cette épitaphe. M. Le Blant l'a insérée dans son recueil, tout en déclarant qu'elle appartient à une très basse époque. Cela donne à supposer qu'il la croyait du VIIIe siècle environ. C'est à cette date effectivement que M. de Guilhermy a cru pouvoir l'attribuer, en la comparant à une inscription de la fin du VIIIe siècle provenant du diocèse de Poitiers, qu'Alexandre Lenoir avait rapprochée de l'épitaphe de Rotrude au musée des Petits-Augustins, et qui a suivi celle-ci dans les magasins de Saint-Denis. Il y a cependant bien des différences entre ces deux textes. Pour ne citer que les plus saillantes, on remarque dans l'inscription de Poitiers le G à queue, l'S à la

[1] *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1877, p. 78.
[2] Arch. nat. JJ. 107, pièce 143. Voy. Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. V, p. 67.
[3] *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1878, p. 27-30.
[4] *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 284.
[5] *Hist. de St-Germain-des-Prés*, pr. p. CXXXIII.
[6] *Ibid.* p. CXXI.
[7] *Journal des Savants*, 1874, p. 598.

romaine, etc., dans celle de Saint-Germain-des-Prés les G sont carrés (ᴳ), plusieurs S ont la forme du Z retourné (Ƨ), etc. La similitude entre ces deux monuments est donc loin d'être complète.

Notre savant confrère M. Alfred Ramé, dans une note qu'il a communiquée au Comité des Travaux historiques, nous paraît s'être appuyé sur des arguments meilleurs pour déterminer la date de cette inscription. En voici le résumé :

Le nécrologe de Saint-Germain-des-Prés permet d'attribuer le décès de Rotrude à l'époque carlovingienne. Il débute par ces mots : « In nomine Domini incipiunt nomina vel obitus seu et anniversarii « dies fratrum de congregatione Sancti Germani qui obierunt a tempore domni Lantfredi abbatis usque « nunc. » Or Lantfred gouverna l'abbaye de 735 à 775. D'autre part, comme l'a fait remarquer Mabillon, le nécrologe est de diverses mains; de nombreux noms étant venus s'ajouter successivement au texte primitif. Or le nom de l'impératrice Hermentrude († 869) appartient au premier corps d'écriture, tandis que celui de Charles le Chauve († 877) est d'une autre main. Le manuscrit a donc été écrit vers 870 environ et contient les noms des personnes mortes entre cette date et le milieu du du VIIIe siècle. Le nom de Rotrude étant du premier corps d'écriture, sa mort se place entre 735 au plus tôt et 870 au plus tard. Mais M. Ramé invoque un argument qui permettrait, d'après lui, de reculer le décès de Rotrude jusqu'au milieu du VIIIe siècle. Il fait remarquer en effet que la forme donnée au nom de Rotrude appartient aux temps mérovingiens. A l'époque carlovingienne, le C initial serait tombé, la forme *Hrotrudis* ayant remplacé *Chrotrudis*, de même que les noms mérovingiens *Chlodovicus* et *Chlotocarius* sont devenus, sous les Carlovingiens, *Hlodovicus* et *Hlotharius*.

Cette observation est juste en principe; nous ferons cependant remarquer que ce changement orthographique n'a pas été tellement rapide, qu'on ne trouve encore au IXe siècle des exemples de noms propres écrits avec le *Ch*. Le texte du nécrologe de Saint-Germain-des-Prés suffit à prouver que cette orthographe ne paraissait pas extraordinaire même en 870, puisque le scribe l'a conservée, non seulement pour le nom de Rotrude, mais pour plusieurs autres[1], notamment pour le nom de l'empereur Lotaire, décédé, comme on sait, le 28 septembre 855[2]. On ne saurait donc dans l'espèce invoquer cette considération orthographique.

Enfin ne peut-on pas, en regard de cette observation, en placer une autre qui a bien aussi sa valeur? Tous les documents authentiques du VIIIe siècle, chartes, manuscrits ou inscriptions, sont écrits dans un latin barbare et avec une orthographe toute spéciale; n'est-ce pas une raison pour croire que l'épitaphe de Rotrude n'est pas antérieure à la renaissance carlovingienne, c'est-à-dire au milieu du règne de Charlemagne?

Quoi qu'il en soit, c'est un monument d'âge respectable, et nos lecteurs seront heureux d'apprendre que la Commission des Monuments historiques l'a tout récemment fait enlever du magasin où il était oublié et exposé à mille chances de destruction, pour le déposer au musée de Cluny.

N° CCXV, p. 368. — Épitaphes de Descartes.

Depuis la publication de notre premier volume, M. Boulay (de la Meurthe) a consacré un intéressant travail aux divers monuments élevés à la mémoire de Descartes[3]. Ces monuments sont au nombre de trois.

Le premier, sculpté par Sergell en 1770, se voit dans l'église d'Adolf Frédérick, à Stockholm[4].

Le second est celui que renfermait jadis l'église Sainte-Geneviève, et dont nous avons reproduit les

[1] Voy. *Chrotbertus* au 4 des calendes de juin, *Chrotgaudus* au 3 des calendes de juillet, *Chrodulfus* au 8 des ides d'août, *Chrotlindis* aux ides du même mois, *Chrodoinus* le 14 des calendes de septembre, etc. (Dom Bouillard, *Hist. de Saint-Germain-des-Prés*, pr. p. CXIV et suiv.)

[2] « IIII kal. octobris, depositio Chlotarii imperatoris. » (*Op. cit.* p. CXVIII.)

[3] *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XXIII. — Cf. *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. I, p. 67 et 68.

[4] Il a été décrit par M. de Chennevières dans la *Revue universelle des arts*, t. III, p. 97.

inscriptions (t. I, p. 368). L'inscription latine et le médaillon de terre cuite qu'elle accompagnait ont été transportés en 1796 au musée des Petits-Augustins, puis portés au Louvre en 1819, et enfin déposés au musée de Versailles en 1837. On les voit aujourd'hui encastrés dans la paroi de l'escalier qui conduit au cabinet du conservateur de ce musée.

L'épitaphe en vers français composée par Gaspard de Fieubet en l'honneur de Descartes se trouvait au Louvre quand M. de Guilhermy en prit copie en 1850. Depuis elle a été rapportée à l'École des beaux-arts, où malheureusement elle a été mise en pièces. Quand M. de Guilhermy l'y découvrit au mois de novembre 1871, il n'en put retrouver qu'un fragment, dont il a donné le texte mutilé dans les additions au premier volume de notre recueil, p. 819.

Le troisième monument élevé en l'honneur de Descartes est celui qui se voit à Saint-Germain-des-Prés depuis 1819.

Ajoutons à cette liste deux statues, l'une par Augustin Pajou, que l'on conserve à l'Institut, l'autre par M. de Niewerkerke, qui se voit à Tours, et enfin l'inscription placée sur la maison natale de Descartes dans la petite ville de la Haye.

N° CCLIV, p. 438. — Épitaphe de la duchesse de Bedford.

La dalle funéraire de la duchesse de Bedford a été réunie en 1876 à la statue de cette princesse conservée dans une des salles de la sculpture du moyen âge au Louvre. On connaît le nom de l'artiste qui sculpta cette effigie. Un mandement de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, conservé aux archives de Lille, nous apprend qu'elle est l'œuvre de maître Guillaume Vlenton, tailleur d'images à Paris, dont la veuve et les héritiers obtinrent, le 2 décembre 1450, le payement d'une somme de six-vingt-quatorze livres sept sols six deniers, restant due pour le prix d'exécution du monument, et pour le loyer d'un local où la statue avait été déposée pendant huit ans [1].

N°s CCLXXXVIII-CCLXXXIX, p. 510. — Cœurs de Louis XIII et de Louis XIV.

M. de Guilhermy a raconté les péripéties par lesquelles passèrent, après la suppression des maisons religieuses, les quatre anges d'argent qui soutenaient les cœurs de Louis XIII et de Louis XIV. Il a raconté comment l'œuvre de Sarrazin et de Coustou fut sauvée de la fonte grâce au courage d'Alexandre Lenoir, comment enfin, en 1804, un ordre du directeur général des musées, Denon, fit sortir du musée des Petits-Augustins les quatre statues, sous prétexte d'orner la chapelle papale à l'occasion du couronnement de Napoléon. Là s'arrêtaient les renseignements recueillis par M. de Guilhermy, et l'on pouvait encore conserver un faible espoir de retrouver ces précieuses œuvres d'art dans quelque musée ou quelque garde-meuble. M. Louis Courajod, conservateur adjoint au musée du Louvre, a trouvé dans les archives de cet établissement des renseignements précis sur le sort des quatre statues. Les anges de Sarrazin et de Coustou que Lenoir avait sauvés au péril de sa vie, furent jetés au creuset par ordre du directeur des musées impériaux. Au lieu d'en convertir le métal en monnaie, comme voulaient le faire d'autres vandales, Denon le fit entrer dans la confection de la statue de la Paix érigée d'abord dans une galerie des Tuileries et déposée au Louvre en 1870. Denon et ses complices ont signé leur ouvrage.

CHAUDET SCULPSIT ·
CHERET EX ARGENTO FUDIT ·
VIVANT DENON DIREXIT ·
ANNO MDCCCVI ·

[1] Voir Laborde, *Les ducs de Bourgogne*, t. II, p. 216, et le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1875, p. 144, et 1876, p. 174.

N° CCCXVIII, p. 561. — Tombeau du cardinal de Bérulle.

M. Lhuillier, correspondant du ministère à Melun, a trouvé dans les archives du département de Seine-et-Marne le double d'un assez curieux document qui nous permet de rectifier un passage de la notice consacrée dans notre recueil au monument élevé au cardinal de Bérulle dans l'église de l'Oratoire [illegible] corps du cardinal fut enlevé de son tombeau et transporté dans une cave de l'hôtel de Bérulle, au f[illegible]urg Saint-Germain, non pas secrètement, mais au grand jour et avec l'autorisation des pouvoirs [illegible]npétents, le 15 janvier 1793. La pièce signalée par M. Lhuillier est le procès-verbal dressé au m[illegible]ent même de la translation.

« L'église de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, à Paris, ayant été destinée par un décret de la Convention nationale à servir de magasin pour les effets d'équipement des armées, et convertie en un lieu profane par la destruction entière des autels et de tous les monuments et tombeaux qui s'y trouvoient et entre autres du mausolée en marbre du cardinal Pierre de Bérule, fondateur et instituteur de la congrégation de l'Oratoire de France; le zèle et le respect pour la mémoire et les cendres de ce grand homme, qui avoit si bien mérité de [illegible] le la patrie, porta les citoiens Antoine de Balagny, cy-devant assistant du général, et [illegible] Merlet, cy-devant secrétaire de l'Oratoire, à demander, au nom de tous leurs cy-devan[illegible] Directoire du département de Paris la permission d'enlever le cercueil de plo[illegible]s du respectable cardinal de Bérule et d'en disposer comme ils le jugeroien[illegible] déposer dans un lieu saint et convenable. Ladite permission leur avant [illegible]né au citoien Cellier, commissaire chargé par le département de l'[illegible]iques, de livrer audits citoiens de Balagny et Merlet ledit cercueil, ils [illegible]omas de Bérule, chef de l'illustre famille de ce nom et ancien premier président du pa[illegible]phiné, de lui remettre et confier ce précieux dépôt, lui témoignant le désir qu'ils avoient [illegible]sé, s'il étoit possible dans l'église de la paroisse de Sérilly, lieu de la naissance du cardi[illegible] Cette offre ayant été acceptée avec reconnoissance par M. de Bérule, il fut pris jour [illegible]n et l'ouverture du monument qui étoit construit dans la première chapelle de l'ég[illegible] au fond du cœur du côté gauche, près du maître-autel.

« En conséquence, le quinzième jour d[illegible] 1793, à onze heures du matin, il fut procédé à la démolition et ouverture du monument q[illegible] renfermer le cercueil de plomb où reposoit le corps du cardinal de Bérule, en présence de nous soussignés les citoiens Rigeolot, fondé de pouvoirs de M. de Bérule, Cellier, commissaire préposé par le département à l'enlèvement et conservation des monuments publics, Berrard, commissaire de la section des Gardes-Françoises, cy-devant de l'Oratoire, de Balagny, Merlet, Vuillet, cy-devant procureur général de la cy-devant congrégation de l'Oratoire, Pirckler, frère cy-devant de l'Oratoire, sacristain de l'église, et le citoien Malluile. Et après l'ouverture faite du massif dudit monument, nous découvrîmes le cercueil en plomb parfaitement conservé sans aucune fente, ni ouverture, lequel sur-le-champ en fut retiré et livré tel qu'il étoit, sans l'avoir aucunement ouvert, au citoien Rigeolot, qui l'a fait transporter dans une voiture en la maison de M. de Bérule. En foy de quoi, etc. Fait double à Paris, ce quinze janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 1er de la République françoise, etc. »

N° CCCXCV, p. 699. — Épitaphe de Jean Boullenger.

Cette inscription, déposée pendant bien des années dans un des magasins de l'abbaye de Saint-Denis, doit être transportée prochainement au musée de Cluny.

N° CCCCIII, p. 716. — Monument d'Albert de Gondi, duc de Retz.

Le cardinal de Gondi n'était plus évêque de Paris à l'époque où il fit élever dans l'église de Notre-

Dame le tombeau de son frère le maréchal de Retz. Il s'était démis de son siège en 1598, en faveur de son neveu, Henri de Gondi, fils du maréchal.

N° CCCCV, p. 721. — Épitaphe de Denise de Maizière.

Une note insérée dans les additions placées à la fin du deuxième volume de ce recueil a déjà averti le lecteur que la personne en mémoire de qui avait été gravée cette inscription se nommait Denise de Maizière et non de *Matzure*. Cette inscription est assez intéressante pour que nous croyons devoir en donner ici le texte complet :

[*Les marguilliers de la fabrique de St Leu et St Gilles en l'église de céans sont tenus de faire*]

dire et celebrer po^r le salut de lame de denise de maiziere
vefue de feu gilles gaultier z de ses parẽs z amis vne
messe par chũe sep^{ne} de lã a tousio^{rs} au Jo^r. du m'di alẽre
huit heures de la sollẽnite du Jo^r. Et aps loffice des t'spall
et en la fin le pseaulẽ de de pfũd' z les oroisõs quesumus
dñe p tua pietate z fidelm̃ et aspger de leau benoite aux
assistãs Et q̃rir deux cges ardẽs sur lautel durãt la cele
braõn dicll messe z la faire sõner a la cloche de lad' proi-
se z fe' appell p le pbre q la celebã les parẽs de lad' vefue ẽ
[*loste*]l de laigle dor fais' le coig de la Rue de la vielz pelleterie
[*po^r assister*] a la d' messe Et auec ce fe' dire z chãter ung obit
[*sollẽpnel*] p chun ã a tel Jo^r q̃lle yra de vie A t'spas Cest ass
[*vigilles des*] mors a ix pseaulẽs et ix leccõs laudes Recõmãdaces
[*et trois*] messes sollẽnell luẽ du saict espit la scde de nr̃e d'
[*la iij^e des*] t'spass a dyacre sobz dyac^e z coriaulx · et aps chãter
[*lantienne*] libã me dñe z les v'setz z oroisõs ẽ la maniẽ acous
[*et faire*] sõner le soir pcedãt led' obt les cloch du clochr dicell
eglie z pẽdãt la celebraõn dicellny ob' z durãt Icelle fẽ ardoir
les iiii cges de lad' proiss sur lautel po^r lesq̃lles mess ob^t z
suic' dire z celeb lesd' mrglrs sõt tenus paier au cure de ceãs
q doit dire et celeb ou fẽ dire z celeb lesd' suic' a [*leglẽ de lad'*]
proisse · x · liu's t' p chun ã · Et si doibuẽt lesd' mrglrs q̃rir [*et*]

lur̄ calice lin's or̄emēs lūaire z lōuerie delk̄d' z tout' c̄ho[*ses*]
A ce nec̄aires moiēnāt c'taīe lōme de deniers q̄lle en a baille
cōptant ausd' m̄rgl̄rs ainsi q̄l est aplain ɔtenu es lr̄es

[*Sur ce faictes et passées soubs le scel de la prévosté de Paris le vendredy xviije jour d'avril mcccclxxxxiiij apres Pasques.*] *Laquelle trespassa le ije jour de juin en l'an dessus dit.*]

A l'époque où parut le premier volume de notre recueil, ce monument, déposé au milieu d'une foule de débris dans un des magasins de la ville, était difficile à déchiffrer. Il a depuis lors été transporté au musée Carnavalet. M. de Longpérier, qui l'a publié le premier [1], en a retrouvé, dans un ancien cartulaire de Saint-Denis-de-la-Chartre [2], une copie qui nous a permis d'en combler les lacunes.

Nos CCCCXXIX et CCCCXXX, p. 754 et 755. — Épitaphes de Marie-Madeleine de Coulanges et de Guillaume de Harouys.

Ce n'est pas ce Guillaume de Harouys qui fut intendant de Champagne, ce fut son fils. Le mari de Mlle de Coulanges était trésorier des États de Bretagne. Il est bien connu par ses relations avec l'entourage de Mme de Sévigné et par la banqueroute qui le fit mettre en 1687 à la Bastille, où il mourut en 1699. La véritable forme de son nom est bien *Harouys* et non *Harrouis*.

TOME II.

No DIII, p. 72. — Épitaphe d'Antoine-Nicolas Nicolay.

Quelques inexactitudes se sont glissées dans le commentaire et les notes qui accompagnent l'épitaphe d'Antoine-Nicolas Nicolay. Les sept prédécesseurs d'Antoine-Nicolas dans l'office de premier président de la Chambre des comptes sont: Jean Nicolay, nommé chancelier du royaume de Naples par Louis XII en 1501, pourvu de l'office de premier président le 22 juillet 1506, installé le 5 octobre 1507; Aimar (26 février 1519); Antoine (27 septembre 1553); Jean II (6 mai 1587); Antoine II (3 juin 1624); Nicolas (20 mai 1656); Jean Aimar (5 mars 1686). Ce dernier mourut le 5 et non le 6 octobre 1737. Il s'était démis de son office le 5 avril 1734, en faveur de son fils Aimar-Jean [3]. Ajoutons que la véritable orthographe de ce nom est Nicolay.

No DXX, p. 111. — Tombeau de saint Ladre.

Le tombeau de saint Ladre, après avoir été relégué pendant bien des années dans un des magasins de l'église de Saint-Denis, vient enfin de trouver une place en rapport avec l'intérêt qu'il présente. Il est aujourd'hui déposé dans la salle des sarcophages chrétiens au musée du Louvre.

No DXXI, p. 116. — Mosaïque de l'église de Saint-Denis.

Ce précieux monument, qui vient d'être transporté au musée de Cluny, a été récemment l'objet

[1] *Journal des Savants*, 1874, p. 603. — [2] Arch. nat. LL. 1399, p. 129. — [3] Voir l'intéressant recueil de *Pièces pour servir à l'histoire des premiers présidents de la Chambre des comptes*, publié en 1873 par M. de Boislisle.

d'une intéressante étude de la part de M. Alfred Ramé, membre du Comité des Travaux historiques [1]. Le travail de M. Ramé ne contient pas seulement une excellente et minutieuse description du monument, il a le mérite de fixer d'une façon définitive la lecture d'une inscription qui avait jusqu'ici défié la sagacité des érudits. Aussi croyons-nous indispensable de résumer ici les conclusions de notre savant confrère et de donner, comme preuve à l'appui, une fidèle reproduction de cette mosaïque, due à l'habile crayon de notre collaborateur M. Fichot.



Le pavé de la chapelle Saint-Firmin était composé d'une série de compartiments en mosaïque, les uns carrés, les autres ronds. Plusieurs existent encore, mais mutilés, dissimulés sous une épaisse couche de poussière, et en partie cachés sous des débris de toute espèce qui en rendent l'étude impossible. Un seul de ces médaillons nous est parvenu dans un état de bonne conservation relative. C'est le plus intéressant d'ailleurs. Il représente un personnage agenouillé dans l'attitude bien connue des *dona-*

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. VIII, p. 147 à 156.

teurs. Sa bordure porte une inscription qui a déjà été publiée dans notre second volume, et que nous rappelons ici :

✱ QVI TE DEVOTVS ORO CVI SERVIO TOTVS
✱ MARTYR SĈE DĪ QVESO MEMENTO MEI.

Dans le champ du médaillon, et divisée en deux parties par la figure du personnage, se voit une seconde inscription, que personne n'avait complètement déchiffrée et qui doit être lue ainsi :

HOC PI9	AL
BC NO (I 9)	BILE
FECIT	OPVS

ce qui donne un vers pentamètre avec rimes semblables à celles qui se remarquent dans le distique de la bordure :

Hoc pius Albricus nobile fecit opus.

Cette leçon est tellement évidente que nous croyons superflu de reproduire les arguments par lesquels M. Ramé en a surabondamment établi l'exactitude. Il faut donc renoncer à voir dans l'inscription et le nom de l'abbé Yves que M. de Guilhermy y avait cherché, et celui d'*Albe* que proposait Raoul Rochette, et celui, moins vraisemblable encore, de *Bono* que croyait y lire le fondateur du musée des Petits-Augustins.

L'interprétation qui attribuait cette mosaïque à l'abbé Yves étant écartée, le principal argument que l'on pouvait invoquer pour en faire un monument du XIe siècle tombe en même temps. Il faut recourir à d'autres éléments de critique pour en déterminer la date. C'est ce que M. Ramé a fait avec une rare sagacité. Il remarque que toutes les chapelles du chevet ayant été reconstruites par Suger de 1140 à 1144, celle de Saint-Firmin, qui était la première du côté de l'évangile, le fut certainement comme les autres. Si Suger a pris soin de conserver, pour la décoration des portes de son église, des fragments empruntés à l'édifice précédent, il est peu probable qu'il ait conservé un ancien pavé en mosaïque, ouvrage d'une nature fragile, qu'il eût été impossible de laisser en place pendant la reconstruction de l'église et difficile de déplacer sans grands risques de destruction.

Ce pavé ne serait donc pas antérieur à Suger. D'autre part, il est d'un style qui ne permet guère de le croire de beaucoup postérieur à l'administration de l'illustre abbé. M. Ramé a même relevé, dans l'histoire que Suger nous a laissée de son administration, un détail qui permettrait peut-être d'attribuer ce pavé à l'époque de Suger lui-même. Celui-ci, il est vrai, ne dit nulle part qu'il ait fait orner de mosaïques aucune des chapelles du chevet, mais il parle quelque part d'une mosaïque dont il orna, contre l'usage, *contra usum*, une des portes de la basilique. Voilà qui prouve la présence à Saint-Denis, au milieu du XIIe siècle, d'artistes en mosaïque, et comme cet art n'était plus extrêmement répandu, il y a bien des probabilités pour qu'il faille attribuer à ces mêmes artistes l'exécution de la mosaïque de la chapelle de Saint-Firmin.

Il y a d'ailleurs des considérations paléographiques qui viennent à l'appui de cette manière de voir. M. Ramé les a négligées, trouvant les procédés de la mosaïque trop imparfaits pour que l'on puisse tirer des inductions de la seule forme des lettres. Nous croyons ce jugement trop sévère. Quelque mal formées que soient les lettres, on reconnaît aisément qu'elles appartiennent à une époque où l'alphabet oncial était assez répandu. Tous les E sont onciaux, les D de même, la plupart des T et des M

également. On voit encore que le système carlovingien des ligatures, employé jusqu'à la fin du XIe siècle, n'était plus de mode. L'examen paléographique démontre donc, sans qu'on le pousse plus loin, que cette mosaïque ne saurait être antérieure au premier quart du XIIe siècle; cela confirme, on le voit, les conclusions de M. Ramé.

N° DLXXXIV, p. 245. — Montmorency. Épitaphe de Jean David.

La mort du chanoine Jean David n'eut pas lieu le 10 janvier 1536, mais le 10 janvier de l'année suivante. On suivait encore au XVIe siècle, dans le diocèse de Paris, le style de Pâques. L'auteur de l'épitaphe en a lui-même fourni la preuve en indiquant le jour de la semaine auquel eut lieu le décès. Ce fut un mercredi, ce qui convient bien à l'année 1537, tandis qu'en 1536 le 10 janvier tombait un lundi.

N° DCXXI, p. 306. — Cloche de Sannois.

Entre la seconde et la troisième ligne de l'inscription, il manque plusieurs mots qui doivent indiquer les noms donnés par les parrain et marraine. La position de la cloche n'a pas permis de relever cette partie du texte.

N° DCLI, p. 349. — Épitaphe de Claude Le Bourlier.

La paroisse de Mareil mentionnée dans cette inscription ne doit pas être Mareil-en-France, dans le doyenné de Montmorency, mais Mareil-sous-Marly, dans le doyenné de Châteaufort. Cette dernière localité est en effet bien plus rapprochée d'Andresy que la précédente. Un parent du curé Antoine de Marines, nommé dans l'inscription, était curé de Mareil-sous-Marly quelques années plus tard [1], ce qui donne à penser que c'est de cette paroisse ou des environs que la famille de Marines était originaire.

N° DCLXXIII, p. 388. — Épitaphe de Jacques de Villiers.

C'est *chambellain* et non *chambellam* que l'on doit lire à la première ligne de cette épitaphe. Cette forme est très commune (cf. t. I, p. 586) et parfaitement régulière, puisque la terminaison *anus* du latin donne *ain* en français.

N° DCLXXXVII, p. 411. — Épitaphe de Jean de Villiers.

Le dimanche devant Pâques fleuries 1360, indiqué dans cette inscription comme date de la mort de Jean de Villiers, correspond au dimanche de la Passion, 14 mars 1361, et non au 22 mars 1360.

N° DCLXXXVIII, p. 413. — Épitaphe de Jean de Villiers.

Le nom de la bataille où fut tué Jean de Villiers ne doit pas être lu *Guadris*, mais *Gnadris* ou peut-être même *Gnadres*. C'est bien la bataille de Navarette ou de Najera.

N° DCCCXI, p. 587. — Épitaphe de Marie Boucher.

Cette tombe, une des plus remarquables de notre recueil, n'est pas signée. Mais il nous paraît à peu près certain qu'elle doit être l'œuvre de Jacques François, de Senlis. Antoine Guérin, le mari de la défunte, est bien probablement le même que le marchand laboureur de Vaux-Laurens, décédé en 1612 et enterré à Villeron, dont la tombe a été reproduite t. II p. 622. Cette tombe est signée de Jacques François. Pour être convaincu que celle de Marie Boucher a la même origine, il suffit de remarquer l'ornementation identique de la partie inférieure des colonnes qui décorent l'un et l'autre monument.

[1] Voy. t. III, p. 219.

N° DCCCXXIV, p. 608. — Épitaphe de Vincent Caillet.

La date de la mort du curé de Villeron, Vincent Caillet, n'est pas indiquée d'une façon exacte; le 14 février n'était un mardi ni en 1550 ni en 1549. Si l'erreur porte sur le millésime, il faut lire **mil cinq cens lxix** au lieu de **mil cinq cens xlix**, car en 1570 (n. st.), le 14 février était bien un mardi, ou corriger **xlix** en **xlvij**, ce qui correspond au 14 février 1548, qui est également un mardi.

TOME III.

N° DCCCLXXVIII, p. 5. — Épitaphe de François Durant.

Un de nos confrères du Comité des Travaux historiques, M. Marty-Laveaux, avait pris copie de l'épitaphe de l'hôtelier Durant à une époque où le tableau de confrérie qui en cachait en dernier lieu toute la seconde moitié n'était pas [illegible] s pouvons, grâce à notre obligeant confrère, donner le texte complet de cette inscription.

Cy [illegible] hõme ſrancoys durãt
en son [illegible] ſtellier et charron dem
[illegible] l durant et paſquette
p... [illegible] e et aulmoſne en legli
ſe de ceans la [illegible] liures tornoys
de rente a les [illegible] chũn an et ſur les
ſept pars et [illegible] t les neuf font le
tout dune [illegible] t troys corps
dhoſtel aſſis au pont [illegible] harentõ a la charge
que les marguilliers de ceans ſont tenus
faire dire et celebrer par chaſcune ſepmaīe
le iour du vendredi une meſſe baſſe de requiem
et de faire dire tous les dimẽches au prone
de profundis pour le ſalut et remede des
[*a*]mes dudit durant et ſa fēme et de leurs p[*ens*]
et amys viuans et treſpaſſez cõme il [*est plus*]
[*amplem*t] cõtenu es lr̃es ſur ce faites et paſſees par
[*d*]euant le tabelliõ du pont de char[*enton*] le xxiii ior
februuier mil vc xxxii pries dieu po[*ur luy*]

(*Écusson.*) Pr̃ Nr̃ · A[*v*]e M

En bas du texte, à gauche, se voyait un écusson portant deux couperets et un hachoir de charcutier, et en pointe une rose. Quelques lettres avaient disparu, elles sont toutes faciles à restituer. Le nom seul de la femme du défunt ne peut être rétabli avec certitude. C'était sans doute un nom de deux syllabes, comme *Perrier*.

N° DCCCCII, p. 50. — Épitaphe de Martin Courtin.

La mort de Martin Courtin eut lieu le 18 janvier 1516, c'est-à-dire 1517 (n. s.). Même correction à faire pour le fragment d'épitaphe publié à la page 63, pour l'épitaphe de Simon de la Villeneuve publiée à la page 226, et pour l'épitaphe de Guillaume de Voisins publiée à la page 407.

N° MXXXIX, p. 258. — Épitaphe de Jean d'Escoubleau.

Le monument de Sourdis, dont les débris sont aujourd'hui conservés en partie à Versailles, en partie dans la sacristie de Jouy, se composait des deux statues de Jean d'Escoubleau et d'Antoinette de Brive sa femme, du buste d'Henri d'Escoubleau, d'un cénotaphe et de trois inscriptions. On en peut voir la disposition dans un dessin colorié des portefeuilles de Gaignières (anc. coll. Champagne et Brie, t. I, fol. 57).

N° MCLXI, p. 443. — Tombe de Thibauld, abbé des Vaux-de-Cernay.

Une petite inexactitude est à relever dans le dessin que nous avons donné de cette tombe. La crosse qui orne le champ de la dalle n'a pas sa volute terminée par une sorte de fleur de lis, mais par une tête de dragon.

N° MCLXXI, p. 462. — Épitaphe de Claude de Baillon.

A l'époque où le texte de cette inscription paraissait dans notre troisième volume, la pierre sur laquelle elle est gravée était en partie engagée sous un plancher, ce qui rendait impossible la transcription intégrale des vers qui en occupent la partie inférieure. Des travaux récemment exécutés dans l'église de Forges ont mis à découvert l'inscription tout entière; M. Édouard Montagne, économe de l'hôpital des Enfants, s'est empressé d'en prendre une copie fidèle, qu'il a eu l'obligeance de nous adresser. Voici le texte de ces vers :

Celluy que ce Tombeau enſerre
Fuſt ſi parfaict & vertueux
Que le ciel, la France & la terre
En eurent grand debat entre eux.
La terre eut ſon corps en partage
Mais le Ciel tira ſon eſprit
La France a pour aduantage
Ses louanges que lon eſcript.
L'an de son Aage 59.

N° MCLXXXII, p. 481. — Épitaphe d'André Haudry.

Cette inscription n'a pas été détruite. A l'époque où le porche de l'église de Fontenay-sous-Briis fut démoli, les restes d'André Haudry et la pierre qui les recouvrait furent transportés dans le cimetière de la paroisse. La pierre y est toujours. Malheureusement elle est cachée sous un tel amas de boue, de gravats et de ronces, que nous avons dû renoncer à en relever le texte exact.

N° MCLXXXIV, p. 483. — Épitaphe d'Adrien de Lenfernal.

M. Bouillat, propriétaire du château de Soucy, a bien voulu donner à M. le curé de Fontenay-sous-Briis les deux tombes qui se trouvaient dans l'ancienne chapelle du château, et dont le texte n'avait pu être relevé à l'époque où parut notre troisième volume. Ces deux pierres ont été transportées dans le chœur de l'église de Fontenay par les soins et aux frais du curé. Nous avons pu, grâce à cet heureux déplacement, nous en procurer l'estampage.

La tombe d'Adrien de Lenfernal est assez bien conservée pour que nous ayons pu la faire reproduire.



Le défunt porte l'armure complète, sa cotte d'armes est ornée de trois losanges qui se retrouvent sur les écussons placés aux quatre angles de la tombe. Il a les pieds appuyés sur un chien, son casque est posé près de ses pieds, des gantelets sont suspendus à sa ceinture. Son épitaphe est ainsi conçue :

Cy dessoubz gist Noble home Adrien de lanfarnal escuier ẽ son vivãt s^r
de soucy home darme de la cõpaiegnie de

Monsr. le prince de la Rochesur yon lequel deceda le pmier Jo^r. doctobre Mil. v^c. lvj. priez dieu pour son ame.

Quant à la seconde de ces deux tombes, elle est tellement fruste, que nous avons dû renoncer à en donner l'inscription.

N°s MCCLXI à MCCLXIII, p. 613. — Inscriptions de l'église de Lahy.

Pour éclaircir quelques doutes qui nous restaient au sujet des trois inscriptions de l'église Saint-Léonard de Lahy, nous nous sommes adressé au curé de la paroisse, qui a bien voulu mettre fin à notre incertitude.

Il ne subsiste du petit monument du rôtisseur parisien, Louis Bezée, que des fragments incomplets.

L'épitaphe du commissaire de l'artillerie royale, Pierre Marteau, existe encore dans le passage du milieu de la nef; mais les caractères en sont aujourd'hui fort oblitérés.

L'inscription qui rappelle les fondations de Sulpice Véron est au contraire restée intacte, et nous avons pu nous en procurer le texte complet. Le voici :

Defunct venerable et discrette persōne m^e sulpice
verō pbr̄e iadis curé de legl̄e de ceans et depuis
chanoine en legl̄e St Honore a p̄is a dōné a ceste egl̄e
de lay vne maison en ses Appartēne^s avec ses vigne^s
le tout p̄ luy acquis et sis aud^t lay et vingt quatre l^{es}
trois solz quatre den̄ tz de Rente pour la fōdation
dun m^e descolle pour instruire les enfans dud^t lay
et de la Rue et de cheuilly pauures desquelz il ne
prendra Rien A la charge de dire par les dictz
enfans tous les iours le salut a lintention dud̄ deff-
unct et de ses parens et Amis et dire par chūn
An ung obit avigille a neuf lecons et vne
messe haulte de Requiem le iour de son
trespas Ainsi que plus a plain apert par
son testament et letres de ce faictes et passees
Par ses executeur^s pardeuant de la borde
et bontemps nōtes au chl̄et de paris
XXVIIme iour de may mil V^c IIII^{xx} XI priez
dieu pour luy lequel deceda le XIIIme doctobre der^{er} [1]

Requiescat in pace amen

Pierre. — Haut. 0^m,59; larg. 0^m,84.

[1] Le 18 octobre 1590.

L'inscription est gravée en lettres rondes entremêlées de majuscules romaines. La ponctuation des i n'a rien de régulier, soit que les points aient été omis, soit qu'ils aient disparu.

Sulpice Véron a la barbe taillée en pointe; il est vêtu du surplis et porte sur le bras gauche l'aumusse qui rappelle sa qualité de chanoine de Saint-Honoré. Son petit monument se trouve relégué, à peu près abandonné, dans une cour extérieure de l'église; il aurait bien droit à une place plus honorable sur une des parois de la nef.

Les panneaux de verre dont il a été fait mention tome III, page 616, ont fait place à des vitraux modernes; on les voit maintenant à une fenêtre du croisillon méridional. Nous les croyons datés de 1624 plutôt que de 1674. Les liens de plomb qui s'entre-croisent au milieu des chiffres en rendent la lecture incertaine.

TOME IV.

N° MCCCXLVI, p. 1. — Tombe d[illegible]âtres.

L'écu de Pierre de Châtres est armorié non [illegible] deux chevrons, mais d'un chevronné de six pièces.

N° MCCCXLVII, p. 4. — Épitaphe [illegible] Châtres.

Le prénom de ce personnage ne doit pas [illegible] *Pierrot*, mais *Perrot*.

N° MCCCXCI, p. 70. — Épitaphe d'Ad[illegible] la Honville.

La date de cette inscription est en partie o[illegible] Il n'en reste que l'indication du jour, *die Mercurii ante Invencionem beati Dionisii*, et les dernièr[illegible]es du chiffre de l'année, ... *gesimo nono*, dont M. de Guilhermy a cru pouvoir faire *M ccc vige*[illegible]*o nono*. La fête de l'Invention de saint Denis se célébrait le 22 avril et coïncidait en 1329 avec l[illegible]amedi saint; le mercredi précédent était donc le 19 avril. Mais cette date ne peut convenir, c[illegible]ut se rappeler que l'on suivait à Paris le style de Pâques. Or Pâques tombant en 1329 le 23 [illegible] 19 appartenait encore à l'année 1328.

On ne peut davantage attribuer cette inscri[illegible] l'an 1330, car en 1330 Pâques tombait le 8 avril, par conséquent la semaine qui précède la fête de l'Invention de saint Denis ne pouvait plus être comptée dans l'année 1329. Il n'est donc pas possible de lire *vigesimo nono*.

Doit-on plutôt lire *trigesimo nono*, ou, reculant jusqu'au XIII[e] siècle, *nonagesimo* ou *octogesimo nono?* La première de ces trois hypothèses est admissible; en 1339, Pâques était en mars, le mois d'avril n'appartenait donc plus à l'année précédente; la date indiquée dans l'inscription correspondrait en ce cas au 21 avril 1339. On ne peut la chercher en 1340, parce que cette année-là, Pâques tombant le 16 avril, le mercredi précédant le 22 avril appartenait à l'an 1340, et le graveur aurait écrit *anno M ccc quadragesimo* et non *trigesimo nono*.

La lecture *M cc nonagesimo nono* ne saurait convenir, car en 1299 Pâques tombe le 19 avril, l'Invention de saint Denis le 22, le mercredi avant cette fête le 15. Or dans le style parisien le 15 avril aurait appartenu à l'année 1298. En 1300, au contraire, Pâques tombe le 10 avril, et le mercredi avant le 22 étant le 20 avril, on aurait daté l'épitaphe de 1300 au lieu de 1299.

Mais la troisième lecture *M cc octogesimo nono* est admissible. Pâques survenant en 1289 le 10 avril, le mercredi avant le 22 tombait le 20 et n'était plus compté dans l'année précédente. L'année 1290, au contraire, ne conviendrait pas, parce que Pâques étant cette année le 2 avril, le reste du mois, à partir du 3, n'appartenait plus à l'année 1289. Le style de la tombe ne permettant pas de la croire plus ancienne que 1289 ou plus moderne que 1340, il n'y a donc à choisir qu'entre les deux seules

dates qui puissent s'accorder avec le comput en usage au moyen âge, à savoir le 21 avril 1339, ou le 20 avril 1289. Nous n'hésitons pas à nous prononcer pour la plus ancienne de ces deux dates. La forme des caractères, la sobriété de l'ornementation, le costume de la défunte et, plus que tout, ce rétrécissement de la pierre vers les pieds conviennent bien mieux au XIIIe siècle qu'au milieu du XIVe siècle. C'est donc au 20 avril 1289 que nous croyons pouvoir fixer la mort d'Adélaïde de la Honville.

N° MCCCCVII, p. 103. — Épitaphe d'Artost de Dourche.

Peut-être faudrait-il lire pour la date *M. CC. IIII. XX. VII*, ce qui expliquerait comment l'abbé Lebeuf a placé la mort de ce personnage en 1288. En effet Pâques tombait, en 1288, au mois d'avril, et la veille de l'Incarnation 1287 (v. st.) correspond au 24 mars 1288 (n. st.).

N° MCCCCXV, p. 116. — Epitaphe d'Anne de Saint-Berthevin.

L'abbé Lebeuf, qui consacre une assez longue notice à la personne mentionnée dans cette inscription, fait mourir son mari, Jean de Blosset, le 26 novembre 1592 (*Hist. du dioc. de Paris*, t. XI, p. 291).

Nous avons reproduit cette indication dans le commentaire de l'épitaphe d'Anne de Saint-Berthevin. Or, dans une inscription de 1587, publiée dans notre premier volume (p. 487), la seconde femme de Jean de Blosset, Marie de Riants, est qualifiée de veuve. En nous reportant aux documents conservés au Cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale, nous avons reconnu que l'abbé Lebeuf nous avait induit en erreur: Jean de Blosset est mort le 27 novembre 1587, bien peu de temps par conséquent après avoir épousé Marie de Riants. Ajoutons que les mêmes documents placent en 1585 la mort d'Anne de Saint-Berthevin; mais nous ne savons si leur témoignage doit être préféré à celui de l'inscription gravée sur son tombeau au commencement du XVIIIe siècle.

N° MCCCCLXXI, p. 200. — Cloche de Montgeron.

On verra à la table que nous avons réussi à identifier la plupart des noms de lieux énumérés sur cette cloche; mais il importe de prévenir le lecteur que quelques-uns ont été complètement défigurés par le fondeur. Ainsi, au lieu de : Saint-Jean de Caucassacombe, Roager, Fenhambes, Sens, Monbe..., il faudrait : Saint-Jean de Cauquessac, Comberouger, Finhan, Bessens, Monbéqui, etc.....

N° MCCCCLXXX, p. 221. — Fondation de Jean de Guénégaud.

Le membre de la famille de Bezons mentionné dans cette inscription est Louis Bazin, seigneur de Bezons, conseiller au Parlement, puis maître des requêtes, intendant de Limoges, d'Orléans, de Lyon et de Bordeaux, conseiller d'État, qui mourut sans postérité le 9 août 1700. Il était frère du maréchal de Bezons. Sa femme, Jeanne de Guénégaud, mourut le 24 mars 1714.

N° MDCVIII, p. 265. — Fondation pour la famille Philippon.

L'abréviation *Phlon* ne permet, croyons-nous, aucun doute sur la véritable forme du nom de cette famille. Cette abréviation est parfaitement conforme aux usages paléographiques du moyen âge. Le prénom de Philippe s'abrégeait par *phle*, et ses dérivés *Philippon*, *Philippot*, s'abrégeaient de même tout naturellement en *phlon*, *phlot*.

N° MDXL, p. 314. — Épitaphe de Michel Colon.

La tombe de Michel Colon fournit un assez bon spécimen d'une variété de dalles funéraires qui fut

fort à la mode au XVIIe siècle. C'est ce motif, sans doute, qui aura engagé M. de Guilhermy à la faire reproduire; malheureusement la gravure qu'il en fit faire fut exécutée, à notre insu, peu de temps avant sa mort, et le quatrième volume de ce recueil était déjà entre les mains du public quand nous en avons appris l'existence.

Nous avons cru devoir réparer cette omission en publiant ici le dessin de cette tombe; nous renvoyons, pour sa description, à ce qui en a été dit au tome IV de cet ouvrage.



Pierre. — Long. 1m,85; larg. 0m,76.

N° MDXLVII, p. 328. — Épitaphe d'Agnès de Chartrètes.

Le blason figuré dans le champ de cette tombe, au côté gauche de la figure, porte un dragon accompagné de trois fleurs de lis. Ce sont les armes de l'abbaye d'Hierre. Elles ont leur origine dans la tradition qui voulait qu'Eustache de Corbeil, la fondatrice du monastère, fût sœur du roi Louis VI. Dubreul,

en rapportant cette tradition, ajoute qu'Eustache de Corbeil laissa à l'abbaye d'Hierre «ses biens, ses «armoiries royales à fleurs de lis et son corps, qui est enterré au milieu du chœur, sous le clocher» (Dubreul, p. 1198). Ni le P. Anselme, ni l'abbé Lebeuf, ni le sieur de la Barre, l'historien de Corbeil, n'ont admis que la fondatrice de l'abbaye fût sœur de Louis VI.

N° MDCLXI, p. 518. Épitaphe de Marie d'Oigny.

Cette inscription est très fruste et son orthographe bizarre contribue encore à la rendre difficile à lire. Nous avons déjà signalé, aux errata de notre quatrième volume, l'erreur importante qui s'était glissée dans la lecture de la date; nous croyons qu'il n'est pas inutile de reproduire ici le texte complet et corrigé de cette épitaphe :

✠ ICI GIST · DEMOIZELLEN · MAR

IEN · DOINGNVIE · QVI · ET · TREPACEEN · AN · LEN · DEN · LIN · CAR · NA · CI ·

ON · NOTREN · SEN · GNV

IOX · M · ET II CC · ET IIII (xx) · T · III · V · MOVES · DEN · MARS · PRIEZ · POVR · LENME · DE · LI.

Ainsi Marie d'Oigny n'est pas morte «le lendemain de l'Annonciation de Notre-Seigneur 1283 au «mois de mars», mais «en l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 1283, au mois de mars», c'est-à-dire en mars 1284 (n. st.).

N° MDCLXII, p. 521. — Épitaphe d'un marchand.

Cette inscription est tellement effacée que nous ne pouvons en garantir la lecture; nous croyons toutefois qu'au lieu du texte que nous avons publié, on devrait lire :

....

[*gui*]LLAVME · DE · P...........E · MARCHANT · DE · PLAISENCE QVI · TRES

[*passa*].........................M · CC

...............LE · SIXIEME · IOVR · DE · NOVE[*mbre*]..............

....

Ce serait donc, non pas un marchand de Ferrières en Brie, mais un de ces marchands italiens dont plusieurs figurent déjà dans notre recueil.

TABLE

DES

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

S

T

U

V

W

X

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES.

A

C

D

E

F

L

M

O

P

R

S

TABLE DES PLANCHES

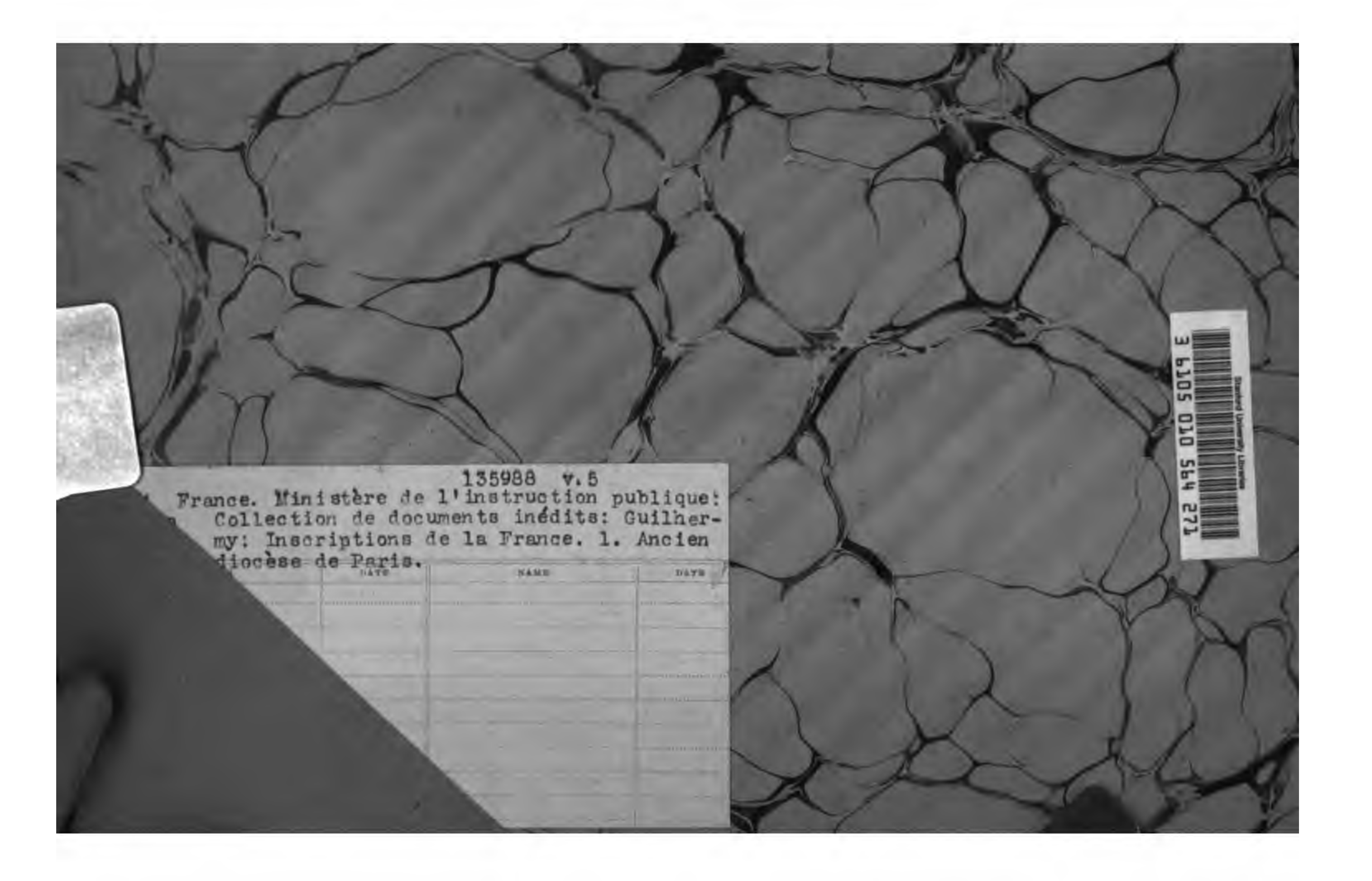
ET

DES GRAVURES INSÉRÉES DANS LE TEXTE.

ERRATA.

P. 2, lig. 1 : MDCXCIII, *lisez* MDCCXIII.
P. 45, lig. dern. : eroy, *lisez* Leroy.
P. 56, lig. 7 : Paien, *lisez* Payen.
P. 65, lig. 14 : Thiou, *lisez* Thion.
P. 66, note 4 : une paroisse, *lisez* deux paroisses.
P. 75, lig. 2 : briait *lisez* briart.
P. 117, lig. 25 : Vigney, *lisez* Veigney.
P. 121, lig. 8 : Thilloy, *lisez* Thillay.
P. 160, lig. 24 : Brizard, *lisez* Brigard.
P. 169, lig. 4 : Françoise-Gabrielle, *lisez* Gabrielle-Françoise.
P. 179, lig. 19 : l'inscription précédente, *lisez* l'une des inscriptions précédentes. (Voir p. 177.)
P. 182, lig. 14 : PARISVS, *lisez* PARISIIS.
P. 203, lig. 18 : Mansard, *lisez* Mansart.
P. 212, lig. 10 : divers ordres, *lisez* divers ordre.
P. 212, lig. 14 : Mareschal, *lisez* Marescal.
P. 287, lig. 2 : Église paroissiale, *ajoutez* de Saint-Pierre.
P. 319, lig. 19 : Rigault, *lisez* Rigaut.
P. 390, col. 2, lig. 4 : *au lieu de* 236, *lisez* 263.
P. 400, col. 2, lig. 20 : *au lieu de* 100, 101, *lisez* IV, 100. 101.




Stanford University Libraries
3 6105 010 564 271
135988 v.5
France. Ministère de l'instruction publique: Collection de documents inédits: Guilhermy: Inscriptions de la France. 1. Ancien diocèse de Paris.
DATE
NAME
DATE

